

# COMPTES 2025

RAPPORT DE GESTION  
FINANCIÈRE

**Tome 1 : Vision globale**



*Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil  
du 27 avril 2026*

---

## Présentation en deux tomes

Le rapport de gestion financière est présenté en deux tomes. Le tome 1 présente les comptes globaux audités de l'État avec pour objectif de fournir une image fidèle de la situation financière agrégée de l'État et des entités qu'il contrôle. Le tome 2 présente une vision plus fine de la gestion de l'État et des comptes détaillés (financiers et analytiques) par entité et département.

## Abréviations et symboles

Tout au long du présent rapport, les abréviations et symboles suivants peuvent être utilisés :

<b>MCH2</b>	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes
<b>NC</b>	Nature comptable
<b>Mio(s)</b>	Million(s)
<b>CHF</b>	Francs suisses
<b>EPT</b>	Équivalent plein temps
<b>B</b>	Budget
<b>C</b>	Comptes
<b>PFT</b>	Plan financier et des tâches
<b>--</b>	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
<b>AUJU</b>	Autorités judiciaires
<b>AULE</b>	Autorités législatives
<b>CHAN</b>	Chancellerie d'État
<b>DSJS</b>	Département de la santé, de la jeunesse et des sports
<b>DSDC</b>	Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture
<b>DFFI</b>	Département de la formation et des finances
<b>DDTE</b>	Département du développement territorial et de l'environnement
<b>DECS</b>	Département de l'économie et de la cohésion sociale

## Signes dans les tableaux

Les charges et les revenus figurant dans les tableaux du présent rapport apparaissent en valeur absolue. Un résultat d'exercice négatif correspond à un excédent de charges tandis qu'un résultat d'exercice positif exprime un excédent de revenus. Une variation négative traduit une diminution alors qu'une variation positive traduit une augmentation. Dans les tableaux présentant des charges nettes, les charges et les revenus sont considérés conjointement pour une catégorie donnée (charges moins revenus). Un signe négatif traduit ainsi une situation où il y a davantage de revenus que de charges et on parle de « charges nettes négatives » ou « revenus nets ».

Par ailleurs, il convient de relever que des données financières présentées dans certains tableaux de ce rapport ont été arrondies au franc pour simplifier la présentation. Elles ne prennent donc pas en compte les centimes. La reconstitution du total d'un tableau à partir des éléments arrondis qui le constituent peut donc naturellement faire apparaître certains biais de minime importance.

# Message du Conseil d'État relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2025

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons le rapport de gestion financière de l'État pour l'année 2025.

Dans un contexte mondial incertain, où les tensions économiques se multiplient et où les défis environnementaux appellent à des décisions responsables, la résilience et la prudence deviennent plus que jamais des valeurs essentielles. La stabilité financière et la capacité d'action de l'État dépendent de l'aptitude à anticiper les risques, à gérer efficacement les ressources et à prendre des décisions éclairées pour le bien de la population. Sur le plan financier, cette approche prudente et rigoureuse se traduit en 2025 par un excédent de revenus de CHF 57,6 millions, soit une amélioration de CHF 27,2 millions en regard du budget ; le total des charges se monte à CHF 2,6 milliards. Pour la sixième année consécutive, les comptes affichent un bénéfice. Ce résultat positif intervient pourtant dans un contexte marqué par des signes de ralentissement de l'économie neuchâteloise, une hausse progressive du chômage et les tensions commerciales liées aux tarifs douaniers.

Les comptes 2025 affichent des recettes fiscales supérieures aux prévisions (CHF +78,6 millions), avec notamment une progression de l'impôt direct des personnes physiques (CHF +37,2 millions) et des personnes morales (CHF +22,0 millions). Concernant la part cantonale à l'impôt fédéral direct, elle est supérieure de CHF 11,5 millions, tout comme l'impôt anticipé, qui enregistre une hausse de CHF 4,8 millions par rapport au budget. Cette évolution favorable des recettes s'explique notamment par l'indexation des salaires intervenue ces dernières années, et le recours aux réductions de l'horaire de travail (RHT) qui a permis à certaines entreprises d'éviter des licenciements. Il convient toutefois de relever que les recettes fiscales sont en recul par rapport à 2024 (CHF -12,6 millions). Ce signal traduit le début de retournement conjoncturel, qui appelle à la vigilance pour les prochains exercices.

Après deux exercices d'interruption, la part au bénéfice de la BNS versée en 2025 s'est élevée à CHF 39,9 millions, alors que le budget prévoyait uniquement le versement d'une part ordinaire de CHF 26,8 millions. Conformément aux dispositions légales en vigueur, un montant de CHF 26,6 millions a été comptabilisé dans le compte de résultats, alors que les revenus extraordinaires (CHF 13,3 millions) excédant la part ordinaire du bénéfice allouée au canton ont été attribués à différentes réserves : CHF 1,8 million à la réserve de politique conjoncturelle, lui permettant de se situer à son maximum légal ; et CHF 11,5 millions à la réserve de développement durable, conformément à l'article 82b, al 4, LFinEC, qui prévoit que la part des revenus extraordinaires de la BNS qui ne peut pas être attribuée à la réserve de politique conjoncturelle en raison de l'atteinte de son niveau maximum est attribuée à la réserve en faveur du développement durable. La BNS a également redistribué en 2025 la contre-valeur des anciens billets de banque (6<sup>ème</sup> série) non échangés aux cantons et à la Confédération, générant pour l'État un versement exceptionnel de CHF 9,5 millions, non prévu au budget.

Les charges d'exploitation sont supérieures au budget, en particulier les charges de transfert, qui dépassent les prévisions de CHF 26 millions. Elles enregistrent également une forte progression par rapport aux comptes 2024, avec une hausse de CHF 99 millions. Alors que des signes évidents de ralentissement se font ressentir sur les revenus de l'État, la progression continue des charges se poursuit quant à elle à un rythme soutenu, en particulier dans les domaines de la santé, de la formation et du social. Cela traduit les effets de l'évolution démographique et de l'augmentation des besoins de la population, mais également ceux d'un ralentissement économique qui s'accompagne d'une hausse du taux de chômage.

Les charges de personnel sont en hausse de CHF +5,1 millions par rapport au budget. Cet écart s'explique principalement par le non-respect de l'écart statistique, malgré des postes vacants, des recrutements différés et des absences maladie. Dans la majorité des services, les charges de personnel restent globalement conformes ou inférieures au budget. Les charges relatives aux biens, services et autres charges d'exploitations sont plus élevés que prévu (CHF +1,4 million), en raison des réévaluations des créances (CHF +8,3 millions), dont CHF +5,4 millions pour l'impôt irrécouvrable. La santé financière des débiteurs continue de susciter des inquiétudes. Sans ces réévaluations, les charges relatives aux biens, services et autres charges d'exploitations seraient inférieurs au budget. Les charges à caractère de consommation (achats de matières et marchandises, énergie, prestations de services et honoraires, entretien, loyers, dédommagements) sont inférieures au budget de CHF 10,9 millions et de CHF 1,8 million par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat favorable de 2025 permet de poursuivre la consolidation financière de l'État. À fin 2025, la réserve de politique conjoncturelle est à son maximum légal (CHF 125,6 millions). La réserve de lissage des recettes fiscales s'élève à CHF 263,2 millions, la réserve en faveur du développement durable à CHF 25,5 millions et la réserve du programme d'impulsion à CHF 7,2 millions. Le cumul de ces quatre réserves représente CHF 421,6 millions, soit environ 102% du découvert, qui doit permettre à l'État de répondre aux défis futurs et affronter des creux conjoncturels. En tenant compte également des réserves de retraitement du patrimoine administratif (CHF 30,8 millions) et du patrimoine financier (CHF 120,5 millions), les réserves représentent CHF 572,9 millions, soit environ 139% du découvert.

Les investissements nets s'élèvent à CHF 88,7 millions, soit CHF 58,3 millions de moins que ceux budgétés, mais CHF 6,7 millions de plus qu'en 2024. Il s'agit du volume le plus élevé depuis 2008, hormis 2019 et la recapitalisation du RHNe pour CHF 200 millions. Le niveau des investissements n'atteint toutefois pas le minimum légal prévu par le mécanisme de frein à l'endettement qui impose une enveloppe d'investissements nets minimum (3,5% des revenus déterminants). Ainsi, en

2025, les dépenses nettes d'investissements représentent 3,37% des revenus déterminants, soit CHF 88,7 millions, dont CHF 1,1 million sont exclus du frein à l'endettement dans la mesure où ils concernent des projets d'intérêt cantonal majeur. Nouveauté cette année, les écritures relatives à l'octroi et au remboursement des prêts accordés par l'État – environ CHF 3,4 millions en valeur nette – ont également été retirées du mécanisme, conformément à l'adaptation du frein à l'endettement adoptée en novembre 2025 par le Grand Conseil. Cette adaptation a été jugée non seulement pertinente, mais nécessaire pour continuer à soutenir l'effort d'investissement afin de relever les nombreux défis de modernisation et d'assainissement des infrastructures du canton.

Bien que plusieurs projets aient été freinés ou reportés, le Conseil d'État considère que le niveau des investissements se situe à un niveau acceptable et confirme la hausse observée ces dernières années. Avec un bénéfice et un autofinancement supérieur à 100%, il n'est pas nécessaire de prélever à la réserve en faveur du développement durable, alors que le budget prévoyait CHF 2 millions de prélèvement pour compenser des dépenses d'investissements. Ainsi, l'exercice 2025 respecte partiellement le frein à l'endettement (un critère sur deux). Toutefois, comme le volume minimal des investissements nets déterminants n'est pas atteint, et le degré d'autofinancement supérieur à 100%, l'écart entre le montant net constaté dans les comptes (CHF 84'159'220) et le montant minimum à atteindre (CHF 87'449'601), soit CHF 3'290'381, pourra être reporté sur des exercices futurs dans une limite de cinq ans sans être inclus dans le calcul du degré d'autofinancement.

En ce qui concerne l'endettement, la dette au sens étroit (soit uniquement les emprunts en cours auprès des instituts financiers et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts) s'élève à CHF 1,6 milliard à fin 2025, soit une baisse de CHF 118 millions par rapport à l'exercice précédent. L'année 2025 a été marquée par le versement d'une contribution unique de la BCN de CHF 60 millions, destinée à soutenir deux projets stratégiques (Univers à Neuchâtel et HDV7 au Locle). Dans l'attente de la réalisation de ces projets, cette contribution a été utilisée en 2025 pour réduire le niveau de la dette, notamment par le remboursement d'emprunts à court terme. De plus, la diminution de la dette par rapport aux comptes 2024 doit être mise en parallèle à une baisse de plus de CHF 68 millions du niveau des liquidités entre 2025 et 2024.

Si le budget 2025 intégrait déjà une baisse des charges d'intérêts par rapport à 2024, l'évolution effective s'est révélée encore plus favorable que prévu. En effet, des rentrées fiscales largement supérieures aux attentes aux cours des derniers exercices et la baisse des taux d'intérêt observée depuis plusieurs mois, ainsi qu'une gestion active des liquidités – permettant le remboursement régulier d'emprunts à court terme – ont conduit à une diminution des charges nettes d'intérêts de CHF 2,1 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF -9,1 millions par rapport au budget). En ce qui concerne le taux moyen de la dette, il diminue de 1,072% à 0,999%. Quant aux engagements hors bilan, ils s'élèvent à CHF 850 millions, en baisse de CHF 152 millions par rapport à 2024. Le résultat 2025 de la CPCN induit une diminution du montant devant faire l'objet de la garantie de l'État (CHF -144,1 millions).

Le Conseil d'État accueille avec satisfaction le résultat 2025, qui témoigne de la résilience de l'économie neuchâteloise et de la pertinence des mesures engagées ces dernières années pour transformer les structures et assainir les finances du canton. La nouvelle législature débute dans un contexte exigeant, tant sur le plan politique que financier. Les débats budgétaires à venir – alors que les projections financières font apparaître des déficits importants – ainsi que la définition des priorités politiques pour les années à venir constitueront des enjeux majeurs. Dans un environnement mondial marqué par des tensions économiques, par les préoccupations liées au changement climatique et par des valeurs démocratiques parfois mises à l'épreuve, cette période appellera sens des responsabilités, détermination et capacité à porter une vision commune pour l'avenir du canton. C'est dans cet esprit que le Conseil d'État a présenté, en fin d'année 2025, son programme de législature 2026-2029. Celui-ci s'articule autour de trois axes principaux : vivre, développer et innover. Ces trois orientations constituent des repères pour guider l'action du gouvernement dans un contexte incertain, où les défis s'intensifient et où les finances publiques nécessitent une gestion prudente. En s'appuyant sur les atouts du canton et sur l'engagement collectif, le Conseil d'État entend ainsi poursuivre son action au service de la population et œuvrer pour la qualité de vie, le développement économique et l'innovation, au bénéfice des Neuchâteloises et des Neuchâtelois.

Le résultat 2025 ne constitue pas une garantie pour l'avenir. À l'image d'un-e étudiant-e, réussir un examen est une satisfaction, mais cela ne garantit pas la réussite des suivants si l'on ne maintient pas la même rigueur. Alors que des signes de ralentissement économique se font ressentir du côté des revenus, la progression continue des charges se poursuit, à l'image des charges de transfert qui présentent une augmentation de près de CHF 100 millions par rapport à l'exercice précédent. La situation financière est fragilisée par de fortes incertitudes internationales. De nombreux dossiers fédéraux et cantonaux pourraient également avoir des conséquences financières majeures. Les projections actuelles indiquent qu'il faudra dégager plus de CHF 200 millions durant cette législature pour rééquilibrer les budgets et respecter le cadre légal du frein à l'endettement. Afin de préserver la capacité d'action de l'État, un programme d'optimisation des charges et d'amélioration de l'efficacité de l'action publique est en cours d'élaboration.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à adopter les comptes de l'exercice 2025 ainsi que les états financiers présentés dans le présent rapport. En parallèle, le Conseil d'État soumet également au vote du Grand Conseil les cinq actes législatifs suivants :

- Trois décrets prolongeant la durée de validité de trois crédits d'engagement relatifs aux améliorations foncières ;
- Un décret prolongeant la durée de validité du crédit d'engagement sexennal pour l'assainissement routier de la H10 ;
- Un décret modifiant le crédit d'engagement relatif à la concrétisation du RER, afin de tenir compte des projets annexes au développement de la ligne directe.

Le présent rapport est également l'occasion de présenter, pour la deuxième fois, un inventaire des subventions, offrant ainsi une meilleure transparence, qui contribuera à la gouvernance des partenariats et plus largement à la maîtrise des charges de transferts.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 27.04.2026

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
C. GRAF

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

## Table des matières

Message du Conseil d'État relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2025 .....	2
<b>Partie I : Rapport du Conseil d'État à l'appui des comptes .....</b>	<b>7</b>
1. Informations générales.....	8
1.1. Aperçu des chiffres .....	8
1.2. Frein à l'endettement.....	9
1.3. Informations complémentaires.....	12
1.3.1. Charges de personnel et effectifs .....	12
1.3.2. Endettement et charges d'intérêts .....	14
1.3.3. Dépassement de crédits supérieurs à CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC) .....	16
1.3.4. Réserve en faveur du développement durable .....	21
2. Comptes 2025 : États financiers audités.....	22
2.1. Bilan.....	22
2.2. Compte de résultats.....	23
2.3. Compte des investissements.....	23
2.4. Tableau de flux de trésorerie .....	24
2.5. L'annexe aux comptes .....	25
2.5.1. Principes régissant la présentation et la tenue des comptes .....	25
2.5.2. État du capital propre.....	29
2.5.3. Tableau des provisions.....	30
2.5.4. Tableau des participations.....	32
2.5.5. Tableau des garanties accordées par l'État.....	36
2.5.6. Garanties en faveur de l'État et prêts conditionnellement remboursables .....	37
2.5.7. Tableau des immobilisations du patrimoine financier et du patrimoine administratif.....	38
2.5.8. Tableau des prêts .....	38
2.5.9. Informations supplémentaires.....	39
2.5.9.1. Information particulière 2025 .....	39
2.5.9.2. État des emprunts bancaires .....	40
2.5.9.3. Indicateurs financiers.....	41
2.5.9.4. Inventaire des fonds de fluctuation de résultat .....	41
2.5.9.5. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	42
2.6. Rapport de l'organe de révision .....	43
3. Objets soumis à l'adoption du Grand Conseil .....	45
3.1. Prolongement de trois décrets portant sur les améliorations foncières.....	45
3.2. Prolongement du décret portant octroi d'un crédit d'engagement sexennal pour l'assainissement routier de la H10 .....	49
3.3. Modification du décret portant octroi d'un crédit d'engagement relatif à la concrétisation du RER neuchâtelois.....	52
3.4. Décret sur les comptes et la gestion de l'exercice 2025 .....	54
4. Analyses selon la classification fonctionnelle.....	55
4.1. Compte de résultats.....	55
4.1.1. Administration générale .....	56
4.1.2. Ordre et sécurité publique, défense.....	56
4.1.3. Formation .....	57
4.1.4. Culture, sport et loisirs, église.....	59
4.1.5. Santé .....	59
4.1.6. Prévoyance sociale.....	61
4.1.7. Trafic et télécommunication.....	62
4.1.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire .....	63
4.1.9. Économie publique .....	65
4.1.10. Finances et impôts.....	66
4.1.10.1. Impôts et lissage des recettes fiscales .....	66
4.1.10.2. Péréquation financière fédérale (RPT) .....	70
4.2. Compte des investissements.....	71
4.2.1. Administration générale .....	76
4.2.2. Ordre, sécurité publique et défense.....	76
4.2.3. Formation .....	76

4.2.4.	Culture, sport et loisirs, église.....	76
4.2.5.	Santé .....	77
4.2.6.	Prévoyance sociale.....	77
4.2.7.	Trafic et télécommunications .....	77
4.2.8.	Protection de l'environnement et aménagement du territoire .....	78
4.2.9.	Économie publique .....	78
4.2.10.	Finances et impôts.....	78
Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats .....		79
Annexe 2 : Fortune des fonds.....		82
Annexe 3 : Projets gérés par crédit d'engagement .....		83
Annexe 4 : Inventaire des subventions .....		90
<b>Partie II : Résultats synthétiques des entités parapubliques .....</b>		<b>102</b>
5.	Résultats synthétiques des entités parapubliques .....	103
5.1.	Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe).....	103
5.2.	Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP).....	105
5.3.	Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD).....	108
5.4.	AROSS .....	111
5.5.	Université de Neuchâtel (UniNE).....	113
5.6.	Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN).....	116
5.7.	Neuchâtel – Établissement pour la viabilité des infrastructures autoroutières (NEVIA) .....	119
5.8.	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP).....	122

**Partie I : Rapport du Conseil d'État à l'appui des comptes**

Partie II : Résultats synthétiques des entités parapubliques

# 1. Informations générales

## 1.1. Aperçu des chiffres

Vue d'ensemble (CHF)	Comptes		Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024		
	2024	Budget 2025		CHF	%	CHF	%	
<b>Compte de résultats</b>								
Revenus <sup>1)</sup>	2'569'204'422	2'592'078'561	2'676'254'105	+84'175'544	+3.2%	+107'049'682	+4.2%	
- Charges <sup>1)</sup>	2'512'825'539	2'561'699'108	2'618'676'419	+56'977'311	+2.2%	+105'850'880	+4.2%	
<b>= Résultat total <sup>2)</sup></b>	<b>56'378'883</b>	<b>30'379'453</b>	<b>57'577'685</b>	<b>+27'198'232</b>	<b>+89.5%</b>	<b>+1'198'802</b>	<b>+2.1%</b>	
<b>Comptes des investissements</b>								
Dépenses	138'703'920	209'082'209	148'427'144	-60'655'065	-29.0%	+9'723'224	+7.0%	
- Recettes	56'714'607	62'093'315	59'756'761	-2'336'554	-3.8%	+3'042'154	+5.4%	
<b>= Investissements nets</b>	<b>81'989'313</b>	<b>146'988'894</b>	<b>88'670'383</b>	<b>-58'318'511</b>	<b>-39.7%</b>	<b>+6'681'070</b>	<b>+8.1%</b>	
<b>Découvert et endettement</b>								
Découvert	472'581'957	442'202'504	412'848'870	-29'353'634	-6.6%	-59'733'087	-12.6%	
Dette au sens étroit (emprunts)	1'766'500'000	1'920'000'000	1'648'500'000	-271'500'000	-14.1%	-118'000'000	-6.7%	

<sup>1)</sup> Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.

<sup>2)</sup> Excédent de charges (-) / excédent de revenus (+).

**CHF +57.6 millions**

Compte de résultats  
(bénéfice)

**CHF +56.4 millions**  
l'année précédente

**CHF 88.7 millions**

Investissements nets

**CHF 82 millions**  
l'année précédente

**EPT 2'618**

Effectif en équivalents  
plein temps au 31.12

**2'558 EPT**  
l'année précédente

**CHF 520 millions**

Capital propre

**CHF 444.5 millions**  
l'année précédente

**CHF 1.6 milliard**

Dette (au sens étroit)

**CHF 1.8 milliard**  
l'année précédente

**CHF 850 millions**

Engagements hors bilan

**CHF 1 milliard**  
l'année précédente

**CHF 322.8 millions**

Revenus de la péréquation  
financière fédérale

**CHF 281.7 millions**  
l'année précédente

**CHF 39.9 millions**

Part au bénéfice de la  
BNS

**CHF 0**  
l'année précédente

**CHF 1'242 millions**

Revenus fiscaux

**CHF 1'254 millions**  
l'année précédente

## 1.2. Frein à l'endettement

En vigueur depuis 2006 pour l'État de Neuchâtel et révisé au cours de la dernière décennie, le mécanisme du frein à l'endettement instaure un cadre institutionnel et juridique ayant pour but de prévenir les déséquilibres structurels des charges et des revenus du compte de résultats, d'assurer un financement minimal des dépenses d'investissement et de stabiliser voire réduire l'évolution de la dette. Suite aux modifications majeures adoptées le 25 juin 2019 (rapport 18.033), il s'agit du sixième exercice à être présenté en regard du dispositif légal actuel qui s'appuie, comme détaillé à l'article 30 LFinEC, sur le respect de deux critères. Ces derniers sont détaillés ci-dessous et repris dans un tableau de synthèse en fin de chapitre.

En résumé, l'exercice sous revue respecte partiellement le mécanisme du frein à l'endettement (un critère sur deux). En effet, le niveau des investissements 2025 n'atteint pas le minimum imposé par le mécanisme actuel, soit 3,37% des revenus déterminants, alors que l'objectif minimal est de 3,5%. En revanche, le compte de résultats est bénéficiaire, et il permet de dégager un degré d'autofinancement des investissements largement supérieur au minimum qui est fixé à 70% (119,13% en 2025).

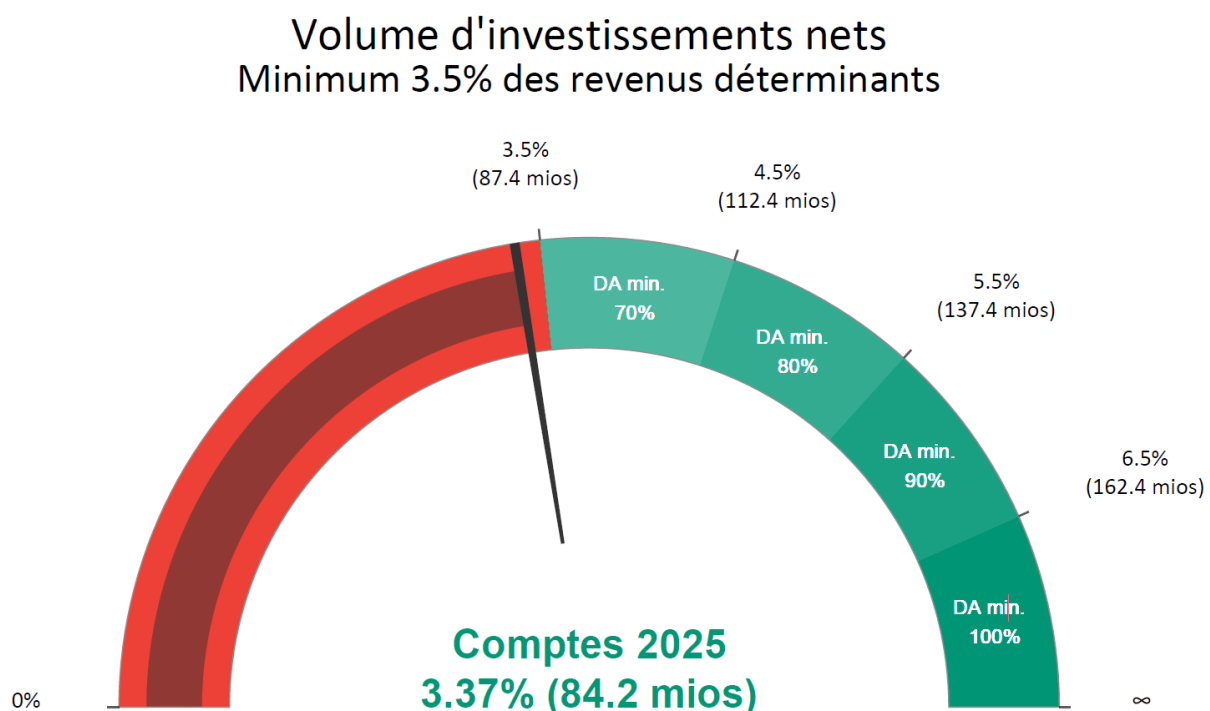
### Volume minimum d'investissements

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre a LFinEC, un volume minimum d'investissements est visé et détermine le degré d'autofinancement minimum à atteindre (voir 2<sup>ème</sup> critère ci-dessous). Cette méthode traduit la volonté politique de promouvoir dans la durée un effort d'investissement soutenu et d'y consacrer une part minimale des ressources de l'État, à même d'assurer le renouvellement et la modernisation des infrastructures nécessaires à notre collectivité. L'objectif minimal ancré dans la loi prévoit, pour les dépenses portées dans les comptes, un volume minimum d'investissements nets correspondant à 3,5%<sup>1</sup> des revenus déterminants (total des revenus hors subventions à redistribuer et imputations internes). Cet objectif peut être relevé par paliers pour autant que le degré d'autofinancement soit suffisamment important.

Précisons que les investissements nets considérés pour la comparaison ne tiennent pas compte des projets gérés hors frein, soit parce que ceux-ci entraînent des flux financiers nets positifs sur une période de 10 ans (art. 30 al. 4 let. a LFinEC), soit parce qu'ils sont reconnus d'intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b LFinEC). Dans les comptes 2025, les dépenses relatives au projet de concrétisation du RER (CHF 0,4 million) et la réalisation du bâtiment Univers (CHF 0,7 million, part à charge de l'État, déduction faite de la contribution de la BCN ; voir chapitre 2.5.9.1) ne sont pas considérées pour le calcul, en raison de leur reconnaissance comme projets d'intérêt cantonal majeur.

Nouveauté en 2025, les écritures relatives à l'octroi et au remboursement des prêts accordés par l'État – environ CHF 3,4 millions en valeur nette – ont également été retirées du calcul, conformément à l'adaptation du frein à l'endettement adoptée en novembre 2025 par le Grand Conseil.

En 2025, les dépenses d'investissement considérées s'élèvent donc à CHF 84,2 millions et représentent 3,37% des revenus déterminants, soit un résultat inférieur à l'objectif minimum (CHF 87,4 millions).



<sup>1</sup> L'objectif légal minimum de 4,5% au budget englobe un écart statistique de 1 point (%) comme indiqué à l'article 30 al. 1 let. a LFinEC. Cela signifie que, lors du bouclage des comptes de l'exercice, un volume minimum équivalent à 3,5% des revenus déterminants est attendu.

## Résultat et degré d'autofinancement

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre b LFinEC, les comptes doivent présenter un compte de résultats équilibré ou positif, permettant d'atteindre un degré d'autofinancement de 70% au moins. Cet objectif d'autofinancement peut varier en fonction du volume d'investissements conformément au premier critère présenté ci-devant. En d'autres termes, plus l'État investit, plus il doit améliorer son degré d'autofinancement (cf. limites détaillées dans le tableau de synthèse). Le degré d'autofinancement se calcule en comparant l'autofinancement et les investissements nets. Ces derniers, en plus des projets gérés hors frein (et des prêts depuis cette année), peuvent être corrigés d'un prélèvement à la réserve constituée par le biais des reports découlant des exercices précédents en cas de volume réalisé inférieur au minimum imposé par la loi et autofinancé à 100% (art. 30 al. 3 let c LFinEC).

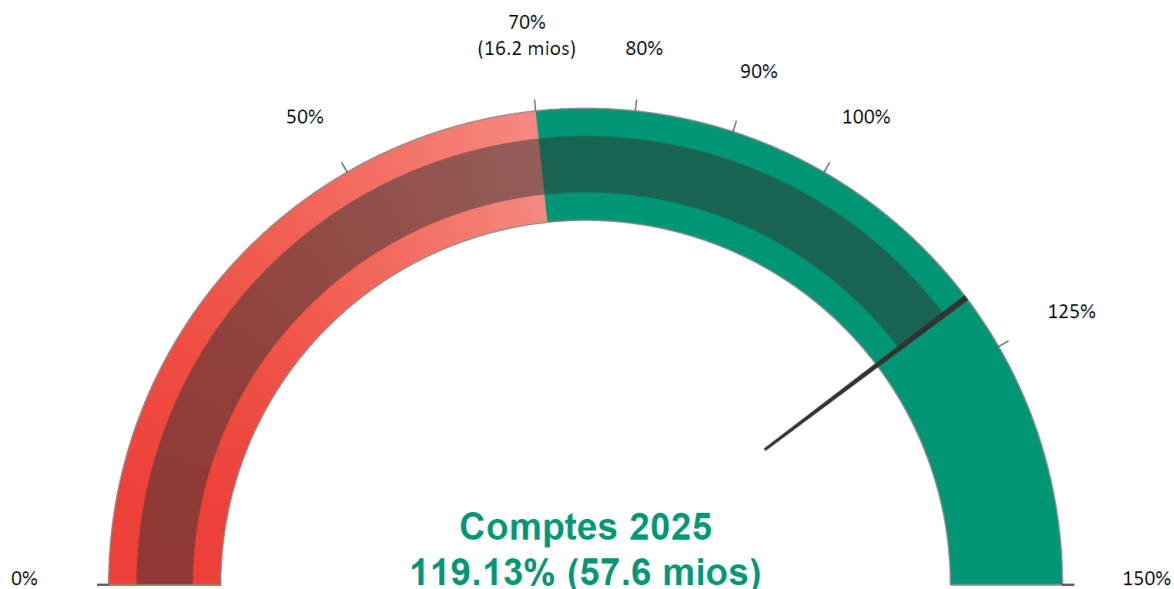
En sus de ces exigences, le résultat doit par ailleurs être augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité, comme le prévoit l'article 30, al. 4<sup>er</sup> LFinEC. Enfin, l'article 30, al. 4bis LFinEC impose que le résultat budgétaire dégage également un excédent de revenus équivalent à au moins 20% des déficits annuels constatés dans les comptes tant et aussi longtemps que ceux-ci n'ont pas été intégralement compensés par des excédents de revenus aux comptes. Le résultat 2025 étant bénéficiaire, il n'y a donc pas d'impact à signaler sur la préparation du budget 2027.

En pratique, cela implique que l'autofinancement est calculé en deux temps : dans un premier temps, il convient de réduire le résultat de l'exercice d'un montant équivalent à 1% du découvert du dernier bilan audité ainsi que d'un montant correspondant à 20% des déficits annuels constatés dans les comptes et qui n'ont pas encore été compensés. Dans un second temps, le résultat ainsi obtenu est additionné aux amortissements, déduction faite du prélèvement à la réserve pour amortissement, pour obtenir l'autofinancement.

Pour les comptes 2025, compte tenu d'un découvert de CHF 472,6 millions aux comptes 2024, le résultat doit être diminué d'un montant minimum de CHF 4,7 millions pour prendre en considération l'amortissement de 1% du découvert. Les derniers exercices (2020-2024) ayant été bouclés sur des bénéfices, aucune exigence supplémentaire en lien avec l'amortissement des déficits passés n'est applicable cette année. Compte tenu de ces éléments, les comptes 2025 affichent donc un degré d'autofinancement de 119,13% qui respecte pleinement le second critère du frein à l'endettement.

Comme le volume minimal des investissements nets déterminants n'est pas atteint, et le degré d'autofinancement supérieur à 100%, l'écart entre le montant net constaté dans les comptes (CHF 84'159'220) et le montant minimum à atteindre (CHF 87'449'601) peut être reporté à des exercices futurs dans une limite de cinq ans sans être inclus dans le calcul du degré d'autofinancement. Ainsi, les comptes 2025 permettent un report d'investissements de CHF 3'290'381, qui pourrait être utilisé à l'occasion du budget 2027 (diminution des investissements nets pris en compte dans le calcul du frein).

### Résultat et degré d'autofinancement (DA) Bénéfice minimum de 16.2 millions



## Détail du calcul du frein à l'endettement pour les comptes 2025

### Art. 30, al. 1, let. a LFinEC

Volume d'investissements nets compris entre 3,5% et 4,5% des revenus déterminants



Revenus déterminants du compte de résultats	Comptes 2025
Total des revenus (sans imp. int.)	2'676'254'105
- Subventions à redistribuer	177'694'070
= Revenus déterminants	<b>2'498'560'035</b>

Dépenses nettes du compte des investissements	Comptes 2025
Dépenses nettes totales portées au budget	88'670'383
- Dépenses nettes gérées hors frein : flux financiers nets positifs 10 ans (art. 30 al. 4 let. a)	0
- Dépenses nettes gérées hors frein : intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b)	1'105'914
- Dépenses nettes gérées hors frein : prêts (art. 30 al. 4 let. c)	3'405'249
= Investissements nets déterminants	<b>84'159'220</b>

Investissements nets déterminants en % des revenus déterminants :

**3.37%**

Degré d'autofinancement minimum à réaliser :

**70%**

### Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser (art. 30, al.2 LFinEC)

Objectif inv. (%) <sup>1)</sup>		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) <sup>1)</sup>		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
3.5%	4.5%	2'498'560'035	87'449'601	112'435'202	<b>70%</b>
4.5%	5.5%	2'498'560'035	112'435'202	137'420'802	<b>80%</b>
5.5%	6.5%	2'498'560'035	137'420'802	162'406'402	<b>90%</b>
6.5%	non limité	2'498'560'035	162'406'402	non limité	<b>100%</b>

<sup>1)</sup> Selon art. 30 al. 1 let. a LFinEC, les marges au budget tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non-utilisés de 1 point (%). Par conséquent, dans les comptes, cet écart est déduit pour aboutir aux marges ci-dessus.

### Art. 30, al. 1, let. b et al. 4ter LFinEC

Compte de résultats équilibré ou positif, permettant d'atteindre un degré d'autofinancement de 70% au moins et augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité



Découvert dernier bilan audité (comptes 2024) :

472'581'957

Objectif bénéfice minimum 1% (art. 30 al. 4ter) :

4'725'820

Compte de résultats	Comptes 2025
Total des revenus (sans imp. int.)	2'676'254'105
- Total des charges (sans imp. int.)	2'618'676'419
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	<b>57'577'685</b>

Autofinancement	Comptes 2025
Amortissements du patrimoine administratif	52'692'794
+ Amortissements subventions d'investissement	19'124'282
- Prélèvement réserve amortissements PA	24'409'720
= Amortissements nets du patrimoine administratif	47'407'356
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	57'577'685
- Amortissement de 1% du découvert	4'725'820
= Autofinancement après amortissement du découvert	<b>100'259'222</b>

Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	Comptes 2025
Investissements nets déterminants	84'159'220
- Report réserve investissements (art. 30 al. 3 let. c)	0
= Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	<b>84'159'220</b>

Degré d'autofinancement des investissements nets (après amortissement découvert) :

**119.13%**

Bénéfice minimum du compte de résultats pour respecter le frein à l'endettement :

**16'229'918**

## 1.3. Informations complémentaires

### 1.3.1. Charges de personnel et effectifs

Le tableau ci-dessous comprend toutes les charges relatives au personnel de l'État (salaires, charges sociales, indemnités, frais de recrutement et de formation), y compris celles relatives au personnel enseignant du secondaire 2. Le personnel enseignant des cycles 1, 2 et 3, bien que soumis au statut du personnel cantonal, est engagé et rémunéré au niveau communal par les Cercles scolaires. L'État participe à hauteur de 45% à ces charges salariales (37% pour la LPP) via le versement d'une subvention aux communes (charges de transfert).

Charges de personnel (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Autorités, commissions et juges	11'272'202	11'766'488	11'456'294	-310'194	-2.6%	+184'092	+1.6%
Salaires personnel administratif et exploit.	270'634'878	277'788'499	284'660'326	+6'871'827	+2.5%	+14'025'448	+5.2%
Salaires des enseignants	94'534'153	96'390'115	98'601'722	+2'211'607	+2.3%	+4'067'569	+4.3%
Travailleurs temporaires	16'729'575	19'210'117	17'001'689	-2'208'428	-11.5%	+272'114	+1.6%
Allocations	5'479'359	5'475'620	5'549'682	+74'062	+1.4%	+70'323	+1.3%
Cotisations patronales	85'159'499	89'910'344	89'266'334	-644'010	-0.7%	+4'106'835	+4.8%
Prestations de l'employeur	2'730'431	2'166'504	2'120'335	-46'170	-2.1%	-610'097	-22.3%
Autres charges de personnel	3'253'188	4'265'148	3'457'559	-807'589	-18.9%	+204'371	+6.3%
<b>30 Total</b>	<b>489'793'285</b>	<b>506'972'835</b>	<b>512'113'940</b>	<b>+5'141'105</b>	<b>+1.0%</b>	<b>+22'320'655</b>	<b>+4.6%</b>

Les charges de personnel 2025 s'élèvent à CHF 512,1 millions, soit CHF +5,1 millions de plus par rapport au budget (qui prévoyait un écart statistique de CHF 16 millions) et CHF +22,3 millions en regard de l'exercice précédent, différence provenant principalement des salaires du personnel d'administration et d'exploitation. L'augmentation de 59,95 EPT est une des causes majeures de cette augmentation, en plus du renchérissement de 2,18% entre 2024 et 2025. Quant aux travailleurs temporaires, notamment du fait de la crise en Ukraine, ils restent élevés en 2025, bien que légèrement inférieurs au budget. Finalement, les salaires des enseignants restent stables, outre l'effet du renchérissement.

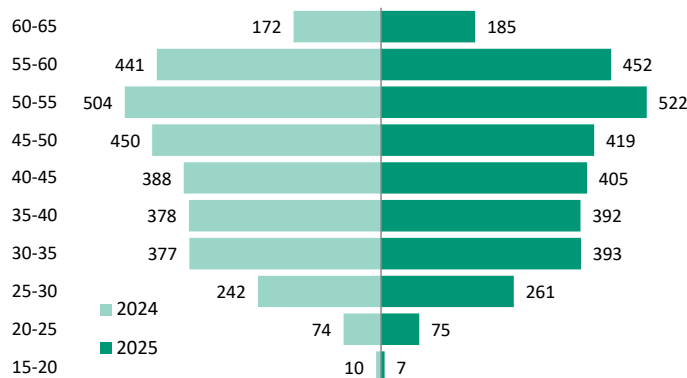
Effectif du personnel par département (EPT)	Comptes 2024 <sup>1)</sup>	Budget 2025 <sup>1)</sup>	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Autorités législatives (AULE)	7.65	8.10	7.65	-0.45	-5.6%	0.00	0.0%
Chancellerie d'État (CHAN)	33.10	37.00	32.90	-4.10	-11.1%	-0.20	-0.6%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	10.85	11.85	11.95	+0.10	+0.8%	+1.10	+10.1%
Autorités judiciaires (AUJU)	100.15	104.95	105.95	+1.00	+1.0%	+5.80	+5.8%
Dpt santé, jeunesse et sports (DSJS) <sup>2)</sup>	265.49	281.42	267.94	-13.48	-4.8%	+2.45	+0.9%
Dpt sécurité, digitalisation et culture (DSDC)	1'006.15	1'045.95	1'030.45	-15.50	-1.5%	+24.30	+2.4%
Dpt formation et finances (DFFI) <sup>2)</sup>	429.30	451.90	439.35	-12.55	-2.8%	+10.05	+2.3%
Dpt dev. territ. et environnement (DDTE)	349.54	357.19	352.09	-5.10	-1.4%	+2.55	+0.7%
Dpt économie et cohésion sociale (DECS)	307.18	317.66	321.08	+3.42	+1.1%	+13.90	+4.5%
<b>Total personnel administratif</b>	<b>2'509.41</b>	<b>2'616.02</b>	<b>2'569.36</b>	<b>-46.66</b>	<b>-1.8%</b>	<b>+59.95</b>	<b>+2.4%</b>
Membres du Conseil d'État	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Magistrats de l'ordre judiciaire	43.50	43.50	43.50	0.00	0.0%	0.00	0.0%
<b>Total Conseil d'État et magistrats</b>	<b>48.50</b>	<b>48.50</b>	<b>48.50</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>
<b>Total État</b>	<b>2'557.91</b>	<b>2'664.52</b>	<b>2'617.86</b>	<b>-46.66</b>	<b>-1.8%</b>	<b>+59.95</b>	<b>+2.3%</b>

<sup>1)</sup> Correction des données conformément à la nouvelle organisation des départements en vigueur dès le 27 mai 2025.

<sup>2)</sup> Dès 2025, le service des communes (DSJS) devient "l'office des communes et gestion fiduciaire", qui dépend désormais du service financier (DFFI).

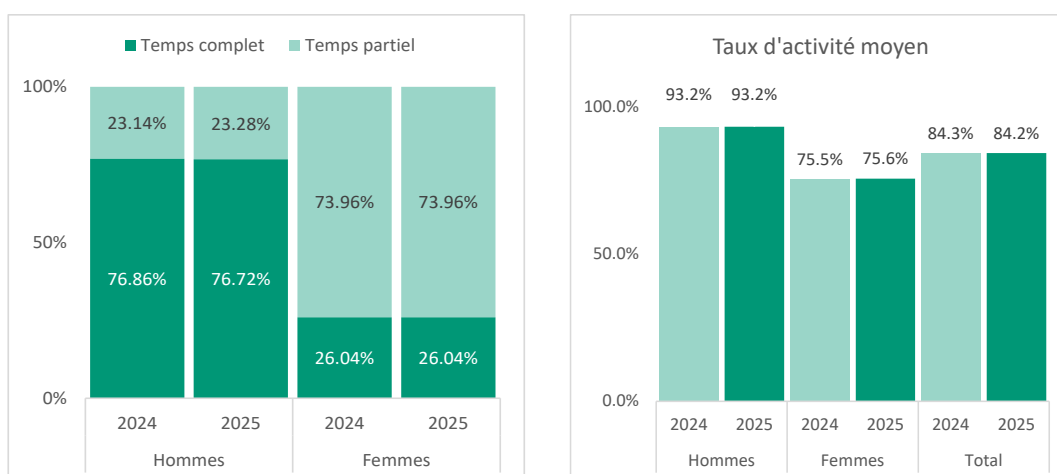
Les effectifs présentés se réfèrent au personnel administratif et d'exploitation, ainsi qu'aux magistrats au 31 décembre 2025. L'effectif réel total du personnel administratif et d'exploitation, y compris les magistrats, augmente significativement entre 2024 et 2025, passant de 2'557,91 EPT en 2024 à 2'617,86 EPT en 2025, soit une augmentation à fin d'année de +59,95 EPT, mais tout en restant sensiblement en dessous du budget. Le personnel enseignant cantonal ne figure pas dans cet effectif, car il répond à d'autres logiques de suivi et de planification budgétaire. Une décomposition des mouvements par département ainsi que les variations les plus significatives entre les comptes et le budget 2025 sont détaillées dans le tome 2.

## Distribution des âges



Les données démographiques restent stables en 2025 par rapport à 2024. La moyenne d'âge des titulaires de l'administration s'élève à 45,1 ans pour la troisième année consécutive (contre 44,9 ans en 2022), avec respectivement 44,4 ans pour les femmes (en légère diminution par rapport à la valeur de 44,5 de l'année précédente) et de 45,8 ans pour les hommes (contre 45,7 ans en 2024). Cette stabilité à court terme consolide la légère tendance d'augmentation observée depuis 2015 (+0,6 an). Les mesures sociales d'intégration dans l'administration cantonale de personnes en recherche d'emploi, la limitation des effectifs, ainsi que l'impact des retraites anticipées sur les rentes, expliquent en grande partie cette progression. Cette dernière ne traduit toutefois aucun problème particulier. Le départ prochain de la cohorte des « baby-boomers » représente toutefois un défi important auquel l'administration se prépare.

## Proportion des titulaires à temps complet/partiel et taux d'activité moyen



Signe de l'évolution des modèles familiaux, la proportion d'hommes occupés à temps partiel poursuit la progression entamée en 2018 pour atteindre en 2025 un nouveau taux record de 23,28%, bien que très proche de la valeur de 23,14% de 2024 (à titre comparatif, celui-ci s'élevait à 22,83% en 2023 et 16,1% en 2018). Du côté féminin, le taux d'occupation à temps partiel se stabilise aux alentours de 74%, plus précisément à 73,96% en 2025, exactement la même valeur qu'en 2024.

Le taux moyen d'activité se monte à 84,2%, diminuant très légèrement de 0,1 point par rapport à 2024, mais restant cependant stable et oscillant autour de 84% depuis plus d'une décennie. L'administration cantonale démontre ainsi sa grande ouverture vis-à-vis du temps partiel. Cette stabilité apparente ne doit cependant pas faire oublier certaines différences marquantes selon le genre. Alors que le taux d'activité moyen des hommes observé entre 2012 à 2024 est passé de 95,2% à 93,2% (stable entre 2024 et 2025), le taux d'activité moyen des femmes, quant à lui, a augmenté presque sans cesse depuis 2015, passant de 71,1% à 75,5% en 2024, et finalement 75,6% en 2025. L'activité moyenne totale est quant à elle en légère baisse, ce qui peut paraître contre-intuitif du fait de la stabilité du taux moyen d'activité des hommes et de la hausse (toute relative) de celle des femmes ; cela s'explique cependant simplement par la proportion des femmes dans l'administration, ayant augmenté de 50,46% en 2024 à 50,98% en 2025.

## 1.3.2. Endettement et charges d'intérêts

Endettement (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Dette au sens étroit (uniquement emprunts)	1'766'500'000	1'920'000'000	1'648'500'000	-271'500'000	-14.1%	-118'000'000	-6.7%
Dette au sens large	1'904'981'285	1'950'000'000	1'783'465'891	-166'534'109	-8.5%	-121'515'395	-6.4%

### Dettes au sens étroit et au sens large

La dette au sens étroit fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers, dont le détail au 31.12.2025 figure dans l'annexe aux comptes (chapitre 2.5.9.2), et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts dont la collectivité publique doit s'acquitter. En revanche, la dette au sens large comprend d'autres engagements potentiels que les simples emprunts reflétés par la dette au sens étroit, notamment les montants vis-à-vis de la Confédération dans le domaine agricole et des prêts de politique régionale. Ainsi, pour englober ces éléments, on recourt plus volontiers à la notion de dette au sens large, à savoir : les engagements financiers à court terme (rubrique 201 du bilan) et les engagements financiers à long terme (rubrique 206). Les notations (ratings) sur l'appréciation du risque de crédit se fondent sur la notion de la dette au sens large.

La dette au sens étroit s'élève à CHF 1,6 milliard à fin 2025, soit une baisse de CHF 118 millions par rapport à 2024 et de CHF 271,5 millions par rapport aux prévisions budgétaires. L'année 2025 a été marquée par le versement d'une contribution unique de la BCN de CHF 60 millions, destinée à soutenir deux projets stratégiques (Univers et HDV7, voir chapitre 2.5.9.1). Dans l'attente de la réalisation de ces projets, cette contribution a été utilisée en 2025 pour réduire le niveau de la dette, notamment par le remboursement d'emprunts à court terme. De plus, la diminution de la dette par rapport aux comptes 2024 doit être mise en parallèle à une baisse de plus de CHF 68 millions du niveau des liquidités entre 2025 et 2024.

L'écart significatif du niveau de la dette et des prévisions budgétaires s'explique notamment par des recettes fiscales supérieures aux attentes (CHF +78,6 millions), une part cantonale plus élevée que prévu à l'IFD (CHF +11,5 millions) ainsi que par des versements plus importants que prévu de la BNS (CHF +13,3 millions correspondant au bénéfice excédant la part ordinaire et CHF +9,5 millions liés à la contre-valeur des anciens billets de banque). S'y ajoutent des investissements nets inférieurs aux prévisions de CHF 58,3 millions, ainsi que le versement extraordinaire de la BCN de CHF 60 millions. Ces différents éléments se cumulent également aux bons résultats de l'exercice 2024, qui n'étaient pas connus lors de l'élaboration du budget 2025.

En ce qui concerne la dette au sens large, elle s'élève à CHF 1,8 milliard en 2025, soit CHF -166,5 millions par rapport au budget et CHF -121,5 millions en regard de l'exercice 2024.

### Charges d'intérêts

L'annonce du gouvernement américain de la mise en place de droits de douane a engendré des incertitudes sur les marchés financiers. De plus, les risques géopolitiques demeurent importants, en particulier les conflits armés au Proche-Orient et en Ukraine. Dans ce contexte incertain, le Conseil d'État reste attentif à l'évolution des taux d'intérêt, afin d'anticiper au mieux les besoins de financement futurs et de saisir les opportunités qui se présentent. La BNS a maintenu son taux directeur à 0% au début de l'année 2026, évitant pour l'instant un retour aux taux négatifs malgré une faible inflation (+0,3% en mars 2026, en comparaison annuelle) et un franc suisse fort. Les analystes s'accordent globalement sur un maintien du taux directeur à son niveau actuel dans les prochains mois, malgré des signaux économiques contrastés. La Banque nationale devrait ainsi privilégier des interventions sur le marché des changes pour contrer une appréciation rapide et excessive du franc.

Si le budget 2025 intégrait déjà une baisse des charges d'intérêts par rapport à 2024, l'évolution effective s'est révélée encore plus favorable que prévu. En effet, des rentrées fiscales largement supérieures aux prévisions en 2024 et 2025, un versement extraordinaire de la BCN à hauteur de CHF 60 millions en 2025, la baisse des taux d'intérêt observée depuis plusieurs mois, ainsi qu'une gestion active des liquidités – permettant le remboursement régulier d'emprunts à court terme – ont conduit à une diminution des charges nettes d'intérêts de CHF 2,1 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF -9,1 millions par rapport au budget). En ce qui concerne le taux moyen de la dette, il diminue de 1,072% à 0,999%.

En 2025, l'État de Neuchâtel a franchi une étape importante en obtenant, pour la première fois, une notation financière délivrée par l'agence internationale Moody's. Cette démarche a abouti à l'attribution de la note Aa2 assortie d'une perspective stable. Dans un premier temps, la notation était privée, c'est-à-dire que l'évaluation demeurait confidentielle et connue uniquement du Conseil d'État. Cette approche a permis de tester le processus de notation et de se comparer à d'autres collectivités publiques, avant de décider de rendre la note publique. Pour rappel, sur la base des notations financières de la ZKB et d'UBS, l'État de Neuchâtel affichait l'une des moins bonnes notes de crédit parmi les cantons suisses. La notation attribuée par Moody's place désormais le canton à un niveau supérieur à celui des évaluations délivrées par les entités bancaires suisses, renforçant ainsi la crédibilité et la position de l'État auprès des investisseurs.

L'analyse de Moody's valorise le canton en tant que partenaire financier attractif et sûr pour les investisseurs. Cette reconnaissance externe soutient la stratégie du Conseil d'État visant à renforcer l'attractivité économique du canton. Cette

démarche s'inscrit pleinement dans les bonnes pratiques de gestion. Elle permet d'obtenir une analyse externe sur la solvabilité de l'État ainsi que de se comparer au niveau national et international. L'actualisation annuelle de la notation favorisera également la discipline budgétaire.

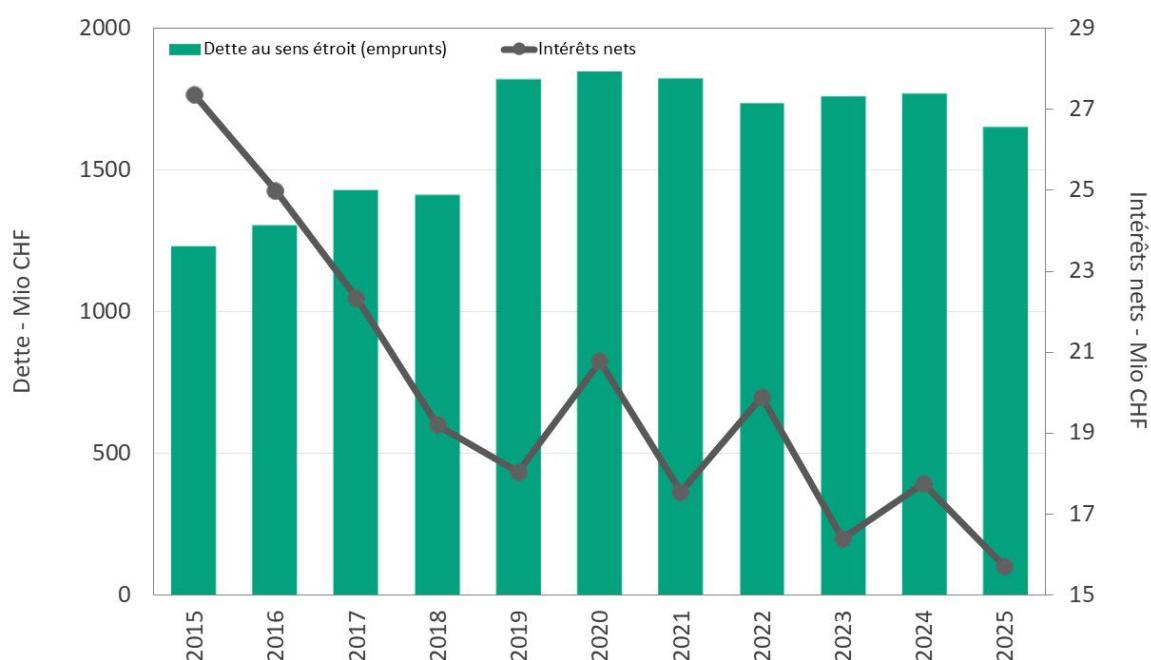
## Indicateurs financiers

Indicateurs financiers et taux d'intérêt (CHF)		Comptes	Comptes	Comptes	Écart C2025 - C2024		Écart C2025 - C2023	
		2023	2024	2025	CHF	%	CHF	%
Dettes nettes	(a)	1'432'091'944	1'357'031'892	1'269'901'033	-87'130'859	-6.4%	-162'190'911	-11.3%
Charges d'intérêts nets	(b)	5'003'231	7'001'372	5'398'968	-1'602'404	-22.9%	+395'737	+7.9%
Total revenus fiscaux	(c)	1'167'366'296	1'254'220'952	1'241'641'675	-12'579'277	-1.0%	+74'275'379	+6.4%
Revenus courants	(d)	2'273'227'046	2'378'286'754	2'482'858'483	+104'571'730	+4.4%	+209'631'437	+9.2%
Taux d'endettement net	(a) / (c)	122.7%	108.2%	102.3%	--	-5.5%	--	-16.6%
Part des charges d'intérêts	(b) / (d)	0.2%	0.3%	0.2%	--	-26.1%	--	-1.2%
Taux d'intérêt moyen de la dette		1.054%	1.072%	0.999%	--	-6.8%	--	-5.2%

L'indicateur « taux d'endettement net » renseigne sur l'importance des engagements figurant au passif du bilan de la collectivité, déduction faite des actifs appartenant au patrimoine financier, exprimés en pourcentage des revenus fiscaux. Il s'agit donc des engagements nets de la collectivité (et pas seulement de l'endettement, le titre de l'indicateur retenu par le MCH2 prête à confusion) composés des dettes, mais également d'autres éléments comme les provisions, les passifs de régularisation ou les engagements envers les financements spéciaux et les fonds. Un résultat de 100% signifie que les revenus fiscaux d'une année complète seraient nécessaires pour rembourser les engagements de la collectivité (si le taux est inférieur à 100%, il faudrait moins d'une année, alors qu'un taux de 200% indique que cela prendrait deux ans). Avec un taux de 102,3% en 2025 (108,2% en 2024), la situation est qualifiée de suffisante (à titre indicatif : en dessous de 100%, la valeur de l'indicateur est jugée comme bonne, et au-delà de 150% comme mauvaise).

L'indicateur « part des charges d'intérêts » correspond à la différence entre les charges d'intérêts et les revenus d'intérêts exprimée en pourcentages des revenus courants. En d'autres termes, cet indicateur renseigne sur la part des « revenus disponibles » de la collectivité, absorbée par les charges d'intérêts nets. Une valeur élevée montre que la collectivité s'est lourdement endettée par le passé et présage de mauvaises perspectives, puisque les revenus courants consacrés au paiement des intérêts nets de la dette ne seront pas disponibles pour financer des prestations publiques. En revanche, un résultat inférieur à 0% montre que la marge de manœuvre de la collectivité n'est pas préétablie ; au contraire, cela signifie que le patrimoine financier de la collectivité génère des ressources additionnelles, les revenus d'intérêts étant supérieurs aux charges d'intérêts. Actuellement, cet indicateur est clairement influencé par le faible niveau des taux de cette dernière décennie, qui a permis à l'État de contracter des emprunts à des taux très attractifs. Ainsi, avec un taux inférieur à 1%, la situation est qualifiée de bonne (à titre indicatif : à partir de 4%, la valeur de l'indicateur serait jugée comme suffisante, et au-delà de 9% comme mauvaise).

## Évolution de la dette au sens étroit et des intérêts nets de 2015 à 2025



### 1.3.3. Dépassement de crédits supérieurs à CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)

Conformément à la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), les dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État jusqu'à un montant de CHF 700'000 par rubrique budgétaire. Conformément à l'article 46, alinéa 2 LFinEC, après consultation préalable de la commission des finances, des dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État pour des montants supérieurs à CHF 700'000 lorsqu'ils sont intégralement compensés de manière idoine. En revanche, les dépassements de crédits supérieurs à CHF 700'000 non compensés ou insuffisamment compensés font l'objet de demandes de crédits supplémentaires soumises au Grand Conseil. Les dépassements autorisés par le Conseil d'État et dépassant ses compétences au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC doivent faire l'objet d'une annexe aux comptes indiquant les motifs des dépassements de crédits, les rubriques ou projets (quand il s'agit d'investissement) concernés et les compensations proposées. Il en va de même pour les dépassements budgétaires dont une unité administrative a connaissance tardivement et qui ne peuvent plus être soumis à l'autorité compétente. Les tableaux figurant aux pages suivantes présentent les dépassements de crédits supérieurs à CHF 700'000 qui sont :

- Autorisés par le Conseil d'État après consultation préalable de la commission des finances au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC (dépassements intégralement compensés) ;
- Non autorisés car pas ou que partiellement compensés à la clôture des comptes, même après prise en compte des éventuels suppléments accordés par le Grand Conseil.

Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC, le Conseil d'État expose au Grand Conseil les motifs des dépassements de crédits lors de l'approbation des comptes et demande décharge.

## Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)

### Compte de résultats

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2025		Dépassements crédits CE	Budget 2025 actualisé	Comptes 2025	Ecart au budget actualisé 2025	Cause principale du dépassement
	(1)	(2)					
<b>Total</b>	549'914'713	15'752'000	5'630'000	571'296'713	598'703'896	27'898'337	
<b>Départ. de la santé, de la jeunesse et des sports (DSJS)</b>							
<b>Service protection de l'adulte et jeunesse</b>			1'240'000	33'269'129	34'484'981	1'215'833	
31 Biens, services et autres chgt d'exploit	1690709	0	0	1690709	2906542	1'215'833	Le dépassement est dû à l'augmentation croissante des mandats de curatelle confiés à des curateurs-trices indépendant-e-s, décidés par les autorités judiciaires (APEA) et pour lesquels le SPAJ n'a pas de marge de manœuvre.
<b>Fonds structures d'accueil extra-familial</b>			1'240'000	315'78420	315'78420	0	
36 Charges de transferts	30338420	0	0	315'78420	315'78420	0	Dépassement de crédit de CHF 1'240'000 entièrement compensé par le groupe 36 du SCSF et validé par le CE et la COFI respectivement les 29.10.2025 et 25.11.2025, conformément au droit des crédits. Motif : l'intensité de la prise en charge des enfants à besoins spécifiques (EBS) a très fortement augmenté en 2025. Pour la rentrée scolaire 2025-2026, 28 nouvelles demandes ont été enregistrées (CHF +1'050'000) tandis que 27 enfants sont sortis du dispositif EBS (CHF -390'000); 24 enfants intégrés en cours d'année, 2024 ont vu leur subvention annualisée sur l'année 2025 (CHF -780'000). Cette augmentation de CHF 1'440'000 sur les comptes 2025 concerne pour un montant de CHF 925'000 les STAE communales et pour CHF 515'000 les STAE privées. Du côté des subventions ordinaires en faveur des STAE privées, une baisse de des subventions de CHF 200'000 est constatée.
<b>Départ. de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC)</b>							
<b>Service des poursuites et faillites</b>			4'390'000	30'603'980	33'843'386	3'730'659	
31 Biens, services et autres chg d'exploit	227'960	0	3'700'000	392'7'960	343'6807	0	Dépassement de crédit de CHF 3'700'000 entièrement compensé par le groupe de nature comptables 42 du SEPF et validé par le CE et la COFI respectivement les 14.05.2025 et 17.06.2025, conformément au droit des crédits. Motif : Suite à un changement de logiciel à l'OFPO, le mode de comptabilisation des factures payées par l'OFPO a dû être adapté. Au préalable, les frais payés par l'OFPO étaient directement portés en déduction des émoluments. Avec ce changement de pratique comptable, un nouveau compte « frais et débours récupérables » a été créé pour la comptabilisation de ces frais dans le groupe comptable 31 dès novembre 2024. Depuis lors, ces frais ne sont plus portés en déduction des émoluments (groupe comptable 42). Ce changement de pratique a été intégré au budget, dès 2026.
<b>Service de la population</b>			0	9502'720	12'008'946	2'506'226	
31 Biens, services et autres chg d'exploit	9502'720	0	0	9502'720	12'008'946	2'506'226	La péjoration qui concerne les pertes sur créances est due à deux facteurs : - Le retour à une situation avant COVID qui n'a pas pu être anticipé. Le budget 2025 a été élaboré en tenant compte des données connues à fin 2023 et années antérieures. - Une péjoration du recouvrement des dossiers d'amendes et frais judiciaires, ainsi que sur ceux de l'assistance judiciaire en raison d'une situation financière des débiteurs dégradée.
<b>Service informatique de l'Entité neuchâtoise</b>			690'000	171'73'200	183'976'34	1'224'434	
31 Biens, services et autres chg d'exploit	16'483'200	0	690'000	171'73'200	183'976'34	1'224'434	Dépassement de crédit de CHF 690'000 entièrement compensé et octroyé par le Conseil d'Etat, le 01.12.2025, pour l'acquisition de licences et pour pallier à l'augmentation des coûts liés à la sécurité informatique. La différence budget-comptes a finalement été plus importante que prévue, avec notamment le coût du passage à l'Office 2024 tant du point de vue du nombre et du coût des licences. D'autre part, la migration Office 2024 a aussi engendré une augmentation de la facturation aux clients externes (recettes, groupe de nature comptables 42).

## Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)

### Compte de résultats

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2025	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Budget 2025 actualisé	Comptes 2025	Ecarts au budget actualisé 2025	Cause principale du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4) si >0	
<b>Départ. de la formation et des finances (DFFI)</b>		1'325'000	0	236'578'004	246'735'272	10'157'268	
<b>Service de l'enseignement obligatoire</b>							
36 Charges de transfert	1347'42'000	1'325'000	0	136'067'000	136'867'330	800'330	Credit supplémentaire de CHF 1'925'000 octroyé par le Grand Conseil (rapport 25.034) le 30.09.2025. Puis, transfert technique de CHF 600'000 de la rubrique 36 à la rubrique 31 pour les moyens auxiliaires auparavant du ressort de l'OA. Au final, c'est donc CHF 1'325'000 de budget supplémentaire pour le groupe de natures comptables 36 du SEEO. Le dépassement du budget actualisé de CHF 0,8 million non réglementé concerne l'enseignement obligatoire.
<b>Centre de formation professionnelle neuchâtois</b>							
30 Charges de personnel	85'960'004	0	0	85'960'004	900'147'688	4'054'764	Le budget 2025 prend en considération un écart statistique de CHF 3,1 millions basé sur l'historique de ces dernières années. Le budget a été établi avec une allocation de renchérissement de 2% pour une allocation effective de 2,18%. Des ouvertures de classes supplémentaires aux CPNE-BC et CPNE-T sont également intervenues.
<b>Service des contributions</b>							
31 Biens, services et autres chg d'exploit	14'551'000	0	0	14'551'000	19'853'174	5'302'174	L'écart est principalement imputable aux impôts irrécouvrables en augmentation au vu de la conjoncture actuelle.
<b>Départ. du développement territorial et de l'environnement (DDTE)</b>							
<b>Service de l'énergie</b>							
Bonification budgétaire au fonds cantonal de l'énergie	28'15'000	0	0	28'15'000	88'15'000	6'000'000	Cette bonification budgétaire de CHF 6 millions permet de garantir la continuité du soutien financier aux bénéficiaires du Programme Bâtiment en attendant les décisions fédérales concernant le plan d'économies. Complètement, la bonification intervient par le biais de natures comptables de prestations internes (398 du SENE et 498 du fonds).  La moitié de cette attribution supplémentaire, au fonds de l'énergie, soit CHF 3 millions, est compensée par un prélèvement à la réserve de développement durable dans la mesure où il s'agit d'une dépense représentant un engagement en faveur des générations futures dans les domaines de la politique climatique et du développement durable.

## Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)

### Compte de résultats

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2025 (1)	Crédits supplémentaires GC (2)	Dépassements crédits CE (3)	Budget 2025 actualisé (4)=(1)+(2)+(3)	Comptes 2025 (5)	Ecart au budget actualisé 2025 (6)=(5)-(4) si >0	Cause principale du dépassement
<b>Départ. de l'économie et de la cohésion sociale (DECS)</b>							
<b>Service de l'action sociale</b>							
36 Charges de transfert	253603700	14427000		268030700	274825276	6794576	<p>Un crédit supplémentaire de CHF 14427'000 a été validé le 30.09.2025 par le Grand Conseil (Rapport 25.034). CHF 6794'576 supplémentaires ont été comptabilisés, portant l'écart au budget initial à CHF 21,2 millions. Ce dépassement est principalement lié à l'évolution des charges dans le domaine des subsides LAMal (CHF +9,6 millions). Davantage de personnes ont ainsi bénéficié de cette prestation sous condition de ressources (revenu et fortune), surtout la catégorie des classifications ordinaires (augmentation de 12% pour CHF +9,2 millions) et dans une moindre mesure celle des bénéficiaires de l'aide sociale (CHF +2,6 millions). Pour ces derniers, l'effet volume réel a été plus élevé que budgété (augmentation proche de 4%). On a en effet assisté en 2025 à un accroissement du recours à l'aide sociale tant en Suisse que dans le canton.</p> <p>Toujours concernant les subsides d'assurance-maladie, la catégorie des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI montre un écart favorable (CHF -2,2 millions) expliqué par un réajustement 2024 surévalué lors de l'élaboration du budget 2025. Le montant total des subsides au 31.12.2025, qui se base sur les décomptes transmis par l'office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB) et acceptés provisoirement par les assureurs à fin 2025, dépasse de CHF 3,8 millions le crédit supplémentaire. Le dépassement est également lié à la croissance des charges d'aide sociale matérielle (CHF +7,0 millions). L'essentiel de l'écart provient de l'augmentation du nombre d'ouvertures de dossiers d'aide sociale. L'augmentation s'est accélérée au 2<sup>ème</sup> semestre et s'est donc révélée encore plus forte que la tendance constatée pendant les 4 premiers mois de l'année lors de l'élaboration de la demande de crédit supplémentaire (CHF +4,5 millions pour l'aide matérielle).</p> <p>L'évolution du contentieux LAMal (CHF + 3,8 millions) explique aussi le dépassement budgétaire. Après une forte hausse de CHF 18,7 millions à CHF 23,9 millions entre 2023 et 2024, les projections budgétaires tablent pour 2025, sur une stabilisation des charges à hauteur de CHF 20,8 millions en 2025, compte tenu d'une fin escomptée des effets de rattrapage dans certaines caisses d'assurance-maladie.</p> <p>Enfin, le dépassement est lié à l'évolution des charges du domaine des bourses d'études, en particulier l'augmentation du nombre de bénéficiaires suite aux mesures prises à la rentrée scolaire 2024 (accès aux permis F) et à la rentrée 2025 (mesures annoncées dans le Rapport 24.057).</p>

## Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)

### Compte des investissements

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2025		Dépassements crédits CE	Comptes 2025	Ecart non-autorisés 2025	Dépassements totaux (autorisés et non autorisés)	Motifs du dépassement
	Dépenses nettes	actualisé					
	(1)	(4)=(1)+(2)+(3)	(3)	(5)	(6)=(5)-(4) si >0	(8)=(2)+(3)+(6)	
<b>Total</b>	13'595'048	22'895'048	9'300'000	23'156'644	355'853	9'655'853	
Départ. de la santé, de la jeunesse et des sports (DSJS)		11'042'840	7'700'000	10'948'583	0	7'700'000	
<b>Service des bâtiments</b>							
Assain. et regroup. Lycée Jean-Faget	3'342'840	11'042'840	7'700'000	10'948'583	0	7'700'000	Dépassement de crédit de CHF 7'700'000 entièrement compensé par divers projets du SBAT et du SSJS et validé par le CE et la COF, respectivement les 04.06 et 26.08. Motif : Décalage dans la planification. L'ouvrage a été remis aux utilisateurs à la rentrée scolaire 2025/2026. Il reste néanmoins des travaux de finition à effectuer sur 2026.
Départ. de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC)		11'852'208	1'600'000	12'208'061	355'853	1'955'853	
<b>Service informatique de l'Entité neuchâteloise</b>							
Développement systèmes information 24-29	5'424'708	6'524'708	1'100'000	6'647'593	122'885	1'222'885	Dépassement de crédit de CHF 1'100'000 entièrement compensé par divers projets du SCTR et validé par le CE et la COF, respectivement les 19 et 25.11. Motif : L'évolution des applications métiers est en forte augmentation, notamment le projet JURIS. De plus, la refonte du site internet de l'Etat a demandé un réalignement du budget octroyé.
Renouvellement infrastructures IT 24-29	4'827'500	5'327'500	500'000	5'560'468	232'968	732'968	Dépassement de crédit de CHF 500'000 entièrement compensé par des investissements de la FONE et octroyé par le CE le 19.11. Ce dernier n'a pas été suffisant. Motif : anticipation d'une partie du renouvellement du matériel prévu dans la salle machines aux Cadolles 9.

### 1.3.4. Réserve en faveur du développement durable

Conformément aux intentions manifestées dans le cadre du plan financier de législature, le Conseil d'État propose de financer en partie certaines dépenses par le biais de la réserve en faveur du développement durable. Ainsi, le budget 2025 prévoyait le prélèvement de CHF 8 millions pour compenser des charges du compte de résultats et CHF 2 millions pour compenser des dépenses d'investissements. Pour rappel, cette réserve alimentée par la moitié des revenus extraordinaires de la BNS peut être utilisée pour financer, jusqu'à concurrence de 50%, des charges et des dépenses représentant un engagement en faveur des générations futures dans les domaines de la politique climatique et du développement durable.

Pour faire l'objet d'un tel financement, les dispositions réglementaires prévoient que les charges et les dépenses doivent relever de la stratégie cantonale pour le développement durable. La charge ou la dépense doit donc s'inscrire dans une ou plusieurs dimensions du développement durable (responsabilité écologique ; solidarité sociale ; efficacité économique), respectivement un des objectifs de durabilité du canton. Pour l'élaboration de la liste des charges et dépenses éligibles, les critères complémentaires suivants ont été considérés. Premièrement, les charges de personnel sous contrat de durée indéterminée ne sont en principe pas éligibles à un prélèvement. Deuxièmement, l'ensemble des projets retenus doit permettre de couvrir les trois dimensions du développement durable.

Le tableau ci-dessous présente la liste des projets retenus par le Conseil d'État et susceptibles de bénéficier d'un prélèvement à la réserve en faveur du développement durable. Les montants indiqués ne sauraient constituer une évaluation exhaustive des dépenses en matière de développement durable, mais concernent uniquement les projets retenus par le Conseil d'État et éligibles à un prélèvement à la réserve. En effet, de nombreux projets, bien qu'ayant un lien avec la thématique du développement durable, ne sont pas pris en compte.

Projets retenus en matière de développement durable (CHF)	Dimension développement durable	Budget 2025	Comptes 2025
<b>Compte de résultats</b>		<b>15'757'388</b>	<b>18'393'723</b>
Plan climat	Responsabilité écologique	8'786'828	12'620'915
Soutien à la reconversion et à la formation dans les métiers de la transition énergétique	Efficacité économique	40'000	37'292
Développement Promotion de la santé	Solidarité sociale	1'800'000	902'527
Soutiens aux parcs naturels régionaux	Efficacité économique	256'000	262'961
Convention-programme Nature	Responsabilité écologique	341'000	40'803
Insertion socio-professionnelle	Efficacité économique	2'311'560	1'911'484
NE-ESO (entreprise sociale)	Efficacité économique	330'000	260'136
Divers projets LADE et LPR	Efficacité économique	692'000	1'586'716
Promotion biodiversité	Responsabilité écologique	342'000	429'077
Politique du logement	Solidarité sociale	273'000	232'578
Insertion professionnelle et soutien aux chômeurs	Efficacité économique	585'000	109'234
<b>Compte des investissements</b>		<b>4'243'750</b>	<b>4'173'637</b>
Plan climat	Responsabilité écologique	2'797'600	2'561'116
Convention-programme Nature	Responsabilité écologique	458'650	55'651
Convention-programme Paysage	Responsabilité écologique	142'500	10'969
Promotion et amélioration de la biodiversité, CP revitalisation des eaux	Responsabilité écologique	555'000	1'405'900
Politique du logement	Solidarité sociale	290'000	140'000
<b>Total dépenses éligibles</b>		<b>20'001'138</b>	<b>22'567'360</b>

Dans les comptes 2025, les charges et dépenses liées aux projets retenus s'élèvent à un montant total de CHF 22,6 millions, dont CHF 18,4 millions inscrits au compte de résultats et CHF 4,2 millions au compte des investissements. Il convient de relever que les charges de CHF 12,6 millions qui sont affectées au plan climat comprennent une attribution supplémentaire de CHF 6 millions au fonds de l'énergie, en sus de la bonification annuelle (mesure R1 visant à augmenter le taux d'assainissement du parc neuchâtelois de bâtiments), afin de garantir la continuité du soutien financier aux bénéficiaires du Programme Bâtiments.

Conformément à l'article 82b LFinEC, un prélèvement de CHF 9'196'862 a été effectué sur la réserve de développement durable en 2025, afin de compenser la moitié des charges inscrites au compte de résultats. En revanche, le Conseil d'État a renoncé à effectuer un prélèvement sur cette réserve pour couvrir les dépenses figurant au compte des investissements.

## 2. Comptes 2025 : États financiers audités

### 2.1. Bilan

Bilan (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2025	Écart C2025 - C2024	
			CHF	%
<b>1 ACTIF</b>	<b>4'424'565'774.64</b>	<b>4'400'867'430.00</b>	<b>-23'698'344.64</b>	<b>-0.5%</b>
<b>10 Patrimoine financier (PF)</b>	<b>2'623'030'619.41</b>	<b>2'610'916'973.97</b>	<b>-12'113'645.44</b>	<b>-0.5%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	121'054'383.71	52'519'119.27	-68'535'264.44	-56.6%
101 Créances	872'293'166.31	897'771'012.15	+25'477'845.84	+2.9%
102 Placements financiers à court terme	82'028'511.16	68'028'510.16	-14'000'001.00	-17.1%
104 Actifs de régularisation	1'406'005'613.12	1'449'122'783.50	+43'117'170.38	+3.1%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	7'067'276.81	7'159'453.18	+92'176.37	+1.3%
107 Placements financiers à long terme	1'153'433.67	1'154'159.73	+726.06	+0.1%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	133'428'234.63	135'161'935.98	+1'733'701.35	+1.3%
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	0.00	0.00	0.00	--
<b>14 Patrimoine administratif (PA)</b>	<b>1'801'535'155.23</b>	<b>1'789'950'456.03</b>	<b>-11'584'699.20</b>	<b>-0.6%</b>
140 Immobilisations corporelles	1'147'190'999.80	1'171'969'814.69	+24'778'814.89	+2.2%
142 Immobilisations incorporelles	11'310'398.09	14'410'356.24	+3'099'958.15	+27.4%
144 Prêts	170'954'517.10	172'125'932.10	+1'171'415.00	+0.7%
145 Participations, capital social	380'556'147.99	352'867'852.11	-27'688'295.88	-7.3%
146 Subventions d'investissement	91'523'092.25	78'576'500.89	-12'946'591.36	-14.1%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0.00	0.00	0.00	--
<b>2 PASSIF</b>	<b>4'424'565'774.64</b>	<b>4'400'867'430.00</b>	<b>-23'698'344.64</b>	<b>-0.5%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>3'980'062'511.74</b>	<b>3'880'818'007.17</b>	<b>-99'244'504.57</b>	<b>-2.5%</b>
200 Engagements courants	1'775'265'891.62	1'760'604'813.33	-14'661'078.29	-0.8%
201 Engagements financiers à court terme	405'189'744.30	473'621'685.73	+68'431'941.43	+16.9%
204 Passifs de régularisation	185'330'819.66	247'335'866.66	+62'005'047.00	+33.5%
205 Provisions à court terme	22'328'713.33	20'588'006.79	-1'740'706.54	-7.8%
206 Engagements financiers à long terme	1'499'791'540.95	1'309'844'204.83	-189'947'336.12	-12.7%
208 Provisions à long terme	73'006'239.70	50'318'270.35	-22'687'969.35	-31.1%
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	19'149'562.18	18'505'159.48	-644'402.70	-3.4%
<b>29 Capital propre</b>	<b>444'503'262.90</b>	<b>520'049'422.83</b>	<b>+75'546'159.93</b>	<b>+17.0%</b>
290 Financements spéciaux sous capital propre	76'159'846.23	69'177'542.06	-6'982'304.17	-9.2%
291 Fonds sous capital propre	78'976'203.08	81'576'219.89	+2'600'016.81	+3.3%
292 Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	0.00	0.00	0.00	--
293 Préfinancements	0.00	0.00	0.00	--
294 Réserves de politique budgétaire	377'398'964.27	421'555'405.60	+44'156'441.33	+11.7%
295 Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	264'489'165.47	240'067'847.32	-24'421'318.15	-9.2%
296 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier	120'061'040.45	120'521'278.00	+460'237.55	+0.4%
298 Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	--
299 Excédent(+) / Découvert(-) du bilan	-472'581'956.60	-412'848'870.04	+59'733'086.56	+12.6%

## 2.2. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 C2024	
	2024	Budget 2025		CHF	%	CHF	%
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>2'465'115'799.31</b>	<b>2'479'573'999.27</b>	<b>2'564'725'207.63</b>	<b>+85'151'208.36</b>	<b>+3.4%</b>	<b>+99'609'408.32</b>	<b>+4.0%</b>
40 Revenus fiscaux	1'254'220'951.87	1'163'057'000.00	1'241'641'674.94	+78'584'674.94	+6.8%	-12'579'276.93	-1.0%
41 Patentes et concessions	19'409'415.77	46'595'000.00	68'507'005.68	+21'912'005.68	+47.0%	+49'097'589.91	+253.0%
42 Taxes et redevances	157'858'840.93	166'291'868.04	162'841'262.44	-3'450'605.60	-2.1%	+4'982'421.51	+3.2%
43 Revenus divers	13'795'102.77	14'134'098.73	15'128'383.60	+994'284.87	+7.0%	+1'333'280.83	+9.7%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	6'960'699.31	12'718'300.00	5'926'660.30	-6'791'639.70	-53.4%	-1'034'039.01	-14.9%
46 Revenus de transfert	830'811'612.86	891'151'268.50	892'986'151.10	+1'834'882.60	+0.2%	+62'174'538.24	+7.5%
47 Subventions à redistribuer	182'059'175.80	185'626'464.00	177'694'069.57	-7'932'394.43	-4.3%	-4'365'106.23	-2.4%
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>2'430'069'200.20</b>	<b>2'515'108'152.94</b>	<b>2'546'290'704.22</b>	<b>+31'182'551.28</b>	<b>+1.2%</b>	<b>+116'221'504.02</b>	<b>+4.8%</b>
30 Charges de personnel	489'793'284.92	506'972'834.73	512'113'940.16	+5'141'105.43	+1.0%	+22'320'655.24	+4.6%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	193'166'728.17	189'013'208.96	190'387'352.20	+1'374'143.24	+0.7%	-2'779'375.97	-1.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	51'698'013.67	51'910'217.68	52'692'793.78	+782'576.10	+1.5%	+994'780.11	+1.9%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	13'279'042.06	8'466'701.00	14'312'988.11	+5'846'287.11	+69.1%	+1'033'946.05	+7.8%
36 Charges de transfert	1'500'072'955.58	1'573'118'725.57	1'599'089'560.40	+25'970'834.83	+1.7%	+99'016'604.82	+6.6%
37 Subventions redistribuées	182'059'175.80	185'626'465.00	177'694'069.57	-7'932'395.43	-4.3%	-4'365'106.23	-2.4%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>35'046'599.11</b>	<b>-35'534'153.67</b>	<b>18'434'503.41</b>	<b>+53'968'657.08</b>	<b>+151.9%</b>	<b>-16'612'095.70</b>	<b>-47.4%</b>
44 Revenus financiers	78'157'221.85	77'823'834.66	77'059'431.07	-764'403.59	-1.0%	-1'097'790.78	-1.4%
34 Charges financières	29'477'143.13	26'046'000.00	18'235'046.64	-7'810'953.36	-30.0%	-11'242'096.49	-38.1%
Résultat financier	48'680'078.72	51'777'834.66	58'824'384.43	+7'046'549.77	+13.6%	+10'144'305.71	+20.8%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>83'726'677.83</b>	<b>16'243'680.99</b>	<b>77'258'887.84</b>	<b>+61'015'206.85</b>	<b>+375.6%</b>	<b>-6'467'789.99</b>	<b>-7.7%</b>
48 Revenus extraordinaires	25'931'401.27	34'680'727.00	34'469'466.02	-211'260.98	-0.6%	+8'538'064.75	+32.9%
38 Charges extraordinaires	53'279'195.95	20'544'955.00	54'150'668.50	+33'605'713.50	+163.6%	+87'1472.55	+1.6%
Résultat extraordinaire	-27'347'794.68	14'135'772.00	-19'681'202.48	-33'816'974.48	-239.2%	+7'666'592.20	+28.0%
<b>Résultat total</b>	<b>56'378'883.15</b>	<b>30'379'452.99</b>	<b>57'577'685.36</b>	<b>+27'198'232.37</b>	<b>+89.5%</b>	<b>+1'198'802.21</b>	<b>+2.1%</b>

## 2.3. Compte des investissements

Compte des investissements détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 C2024	
	2024	Budget 2025		CHF	%	CHF	%
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>138'703'919.94</b>	<b>209'082'208.75</b>	<b>148'427'144.01</b>	<b>-60'655'064.74</b>	<b>-29.0%</b>	<b>9'723'224.07</b>	<b>+7.0%</b>
50 Immobilisations corporelles	96'420'682.84	117'826'684.26	102'450'784.44	-15'375'899.82	-13.0%	6'030'101.60	+6.3%
51 Investissements pour le compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
52 Immobilisations incorporelles	5'170'971.19	9'431'892.00	6'368'339.46	-3'063'552.54	-32.5%	1'197'368.27	+23.2%
54 Prêts	18'153'395.00	28'043'000.00	18'651'862.00	-9'391'138.00	-33.5%	498'467.00	+2.7%
55 Participations et capital social	0.00	20'290'000.00	440'000.00	-19'850'000.00	-97.8%	440'000.00	--
56 Propres subventions d'investissement	16'563'195.56	27'093'082.49	17'905'551.06	-9'187'531.43	-33.9%	1'342'355.50	+8.1%
57 Subventions d'investissement redistribuées	2'395'675.35	6'397'550.00	2'610'607.05	-3'786'942.95	-59.2%	214'931.70	+9.0%
58 Investissements extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>56'714'606.63</b>	<b>62'093'315.00</b>	<b>59'756'760.96</b>	<b>-2'336'554.04</b>	<b>-3.8%</b>	<b>3'042'154.33</b>	<b>+5.4%</b>
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	8'741'571.47	0.00	708'257.15	708'257.15	--	-8'033'314.32	-91.9%
61 Remboursements	7'000.00	7'651'000.00	0.00	-7'651'000.00	-100.0%	-7'000.00	-100.0%
62 Transferts d'immobilisations incorporelles dans le PF	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
63 Subventions d'investissement acquises	20'016'279.92	22'551'550.00	40'758'280.54	18'206'730.54	+80.7%	20'742'000.62	+103.6%
64 Remboursements de prêts	13'682'290.35	14'087'399.00	15'246'613.00	1'159'214.00	+8.2%	1'564'322.65	+11.4%
65 Transferts de participations	2'739'449.03	0.00	0.00	0.00	--	-2'739'449.03	-100.0%
66 Remboursements de propres subv. d'investissement	8'635'519.60	9'405'816.00	266'684.30	-9'139'131.70	-97.2%	-8'368'835.30	-96.9%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	2'395'675.35	6'397'550.00	2'610'607.05	-3'786'942.95	-59.2%	214'931.70	+9.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	496'820.91	2'000'000.00	166'318.92	-1'833'681.08	-91.7%	-330'501.99	-66.5%
<b>Investissements nets</b>	<b>81'989'313.31</b>	<b>146'988'893.75</b>	<b>88'670'383.05</b>	<b>-58'318'510.70</b>	<b>-39.7%</b>	<b>6'681'069.74</b>	<b>+8.1%</b>

## 2.4. Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie <sup>1)</sup> (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2025
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultats	56'378'883.15	57'577'685.36
+ Amortissements du patrimoine administratif et subventions d'investissement	71'138'930.05	71'817'075.94
+ Réévaluations des prêts et participations du patrimoine administratif	8'518'063.33	28'667'019.88
- Autres recettes et charges sans effet sur les liquidités	-3'871'482.07	-5'226'220.70
- Augmentation / + diminution des créances	28'657'032.77	-22'755'364.96
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-710'556.20	-92'176.37
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-68'661'492.80	-37'007'248.38
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du patrimoine financier ou pertes / bénéfice de change	8'869'611.63	-104'953.79
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	-10'147'129.45	-14'727'708.44
+ Augmentation / - diminution des provisions	-23'478'372.67	-25'098'675.89
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	9'877'968.08	-4'311'317.81
+ Attrib. / - prélèv. d'engagements pour les financements spéciaux, fonds, préfinancements	-7'050'729.65	-5'057'374.45
+ Attrib. / - prélèv. comptes de réserve du capital propre	28'030'956.28	19'681'202.48
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]</b>	<b>97'551'682.45</b>	<b>63'361'942.87</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		
<b>Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>47'933'586.13</b>	<b>113'818'134.48</b>
+ Remboursements de prêts et de participations	16'382'290.35	15'246'613.00
+ Contributions acquises	28'658'799.52	95'539'352.51
+ Contributions à redistribuer	2'892'496.26	3'032'168.97
<b>Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>-149'129'794.83</b>	<b>-139'714'423.29</b>
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-112'017'528.92	-100'494'852.03
- Prêts et participations	-18'153'395.00	-19'091'862.00
- Propres contributions d'investissement	-16'563'195.56	-17'564'710.21
- Contributions d'investissement redistribuées	-2'395'675.35	-2'562'999.05
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif [FTI]</b>	<b>-101'196'208.70</b>	<b>-25'896'288.81</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER</b>		
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à court terme)	12'999'890.85	14'000'000.00
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à long terme)	1'351'187.44	-415'080.30
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]</b>	<b>14'351'078.29</b>	<b>13'584'919.70</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]</b>	<b>-86'845'130.41</b>	<b>-12'311'369.11</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	26'571'141.51	-191'896'696.55
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-16'690'593.60	68'946'100.68
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]</b>	<b>9'880'547.91</b>	<b>-122'950'595.87</b>
+ Variation de périmètre - reprise du FFP au 01.01.2025	0.00	3'364'757.67
<b>Variation des liquidités [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]</b>	<b>20'587'099.95</b>	<b>-68'535'264.44</b>
Disponibilités et placements à court terme au 01.01.	100'467'283.76	121'054'383.71
Disponibilités et placements à court terme au 31.12.	121'054'383.71	52'519'119.27
<b>Variation des disponibilités et placements à court terme selon le bilan</b>	<b>20'587'099.95</b>	<b>-68'535'264.44</b>

<sup>1)</sup> (+) source de fonds / (-) emploi de fonds

## 2.5. L'annexe aux comptes

### 2.5.1. Principes régissant la présentation et la tenue des comptes

#### Normes appliquées

Les comptes de l'État de Neuchâtel sont présentés conformément à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014, à l'arrêté concernant la mise en œuvre de la LFinEC et du RLFinEC du 28 janvier 2015 et subsidiairement aux recommandations du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) édité par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

La gestion des finances est régie par les grands principes définis à l'article 6 RLFinEC, soit légalité, équilibre budgétaire durable, emploi économe des fonds, urgence, rentabilité, causalité, prise en compte des avantages, non-affectation des impôts généraux et gestion axée sur les résultats.

#### Principe et structure des comptes

L'article 51 LFinEC définit que la présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus. L'article 52 LFinEC précise qu'elle est régie par les normes MCH2, ce qui signifie qu'en l'absence de dispositions prévues par la loi ou les règlements, les principes du MCH2 s'appliquent. L'article 29 LFinEC précise encore le contenu de l'annexe aux comptes, qui doit notamment indiquer les règles régissant la présentation des comptes, justifier les dérogations à ces règles et offrir une vue d'ensemble des principes y relatifs.

La présentation des comptes repose sur le principe du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables (article 53 LFinEC et 42 RLFinEC).

Les actifs et les passifs du bilan sont évalués selon le principe de la valeur réelle conformément aux articles 52 LFinEC al. 2 et 45 et 46 RLFinEC pour les éléments du patrimoine administratif et financier.

Les comptes sont définis à l'article 24 LFinEC et comprennent les éléments consolidés suivants : le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe. Le bilan suit la présentation du MCH2. Le compte de résultats et le compte des investissements suivent la même présentation que le budget.

Le compte de résultats est subdivisé en trois niveaux, soit le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat extraordinaire (article 26 LFinEC). Le compte des investissements comprend les dépenses et les recettes pour la constitution ou l'augmentation de valeurs durables appartenant au patrimoine administratif conformément à l'article 10 LFinEC.

Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds (disponibilités et financements). Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement (compte des investissements) et de placement et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement. Les liquidités se composent des caisses, des comptes postaux et bancaires ainsi que des cartes de crédit.

#### L'annexe aux comptes

Elle indique les règles régissant la présentation des comptes et justifie les dérogations à ces règles (article 52 al. 3 LFinEC), offre une vue d'ensemble des principes relatifs à la présentation des comptes, contient l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations, le tableau des garanties, le tableau des immobilisations du patrimoine administratif et du patrimoine financier, et le tableau des prêts. L'annexe fournit également des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers.

Le Conseil d'État n'a pas fixé les informations minimales permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers (article 29, al. 1 let h LFinEC). En l'état, des informations supplémentaires sont présentées concernant l'état des emprunts bancaires, les indicateurs financiers (article 57 RLFinEC) et l'inventaire des fonds de fluctuation de résultat des institutions subventionnées.

#### Périmètre de consolidation

L'article 2 LFinEC prescrit que la LFinEC s'applique au Grand Conseil, au Conseil d'État, aux Autorités judiciaires, ainsi qu'à leur administration. Conformément à l'article 57 LFinEC, les comptes de résultats et les bilans des institutions indépendantes, ainsi que des autorités ou organismes dans lesquels l'État détient au moins 20% du capital, sont présentés en annexe des comptes.

Afin de permettre une meilleure évaluation et une lecture objective de la situation financière de la collectivité, uniquement les comptes de résultats et les bilans des organismes dans lesquels l'État détient au minimum 20% du capital et pour autant que cette participation représente plus de 1% du total du bilan de l'exercice précédent sont présentés dans le rapport de gestion financière. Dans tous les cas, les comptes de résultats et bilans des entités suivantes sont présentés : le RHNe, le CNP, NOMAD, AROSS, l'UniNE, le SCAN, NEVIA et le CNIP.

## Principes comptables

### Compte des investissements

Le compte des investissements comprend les dépenses et les recettes pour la constitution ou l'augmentation de valeurs durables du patrimoine administratif (article 10 LFinEC). Les dépenses d'investissement du patrimoine administratif supérieures à CHF 10'000 par objet sont portées au bilan (article 43 RLFinEC).

### Patrimoine administratif

L'article 5 LFinEC distingue le patrimoine administratif du patrimoine financier. Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers affectés aux tâches publiques, soit celles définies dans une loi, un règlement ou un arrêté.

Les actifs du patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils peuvent se composer de biens d'investissement, de prêts, de subventions aux investissements, ainsi que de participations permanentes ou de dotations. Les biens constituant le domaine public et le patrimoine administratif sont inaliénables.

Tout bien n'entrant pas dans la définition du patrimoine administratif appartient au patrimoine financier. Les terrains et leur équipement destinés à être revendus ultérieurement, en particulier dans le cadre de la promotion économique, appartiennent au patrimoine financier.

L'article 56 LFinEC prescrit que les immobilisations dans le patrimoine administratif soient inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition.

Les immobilisations du patrimoine administratif dont la valeur diminue en raison de l'utilisation sont amorties par catégorie en fonction de leur durée d'utilité. Les amortissements sont linéaires et prennent effet dès la mise en exploitation de l'investissement. Les catégories d'immobilisations et leur durée d'utilisation indicative sont définies au sein du MCH2. Il s'agit de valeurs indicatives moyennes qui se rapportent soit à l'ensemble de l'objet, soit à certains de ses éléments. Le taux d'amortissement appliqué aux catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le MCH2 est calculé par analogie, conformément au principe de la durée d'utilité réelle. Les taux d'amortissements sont les suivants :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)	Taux d'amortissements
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Terrains	0	--
Terrains agricoles	0	--
Terrains viticoles	0	--
Terrains naturels protégés (biotopes, marais, etc.)	0	--
Routes, chemins	50	2.0%
Ponts	50	2.0%
Tunnels	50	2.0%
Surfaçage des routes	10	10.0%
Instal. Tech., signalisation & instal. électroméc.	10	10.0%
Aménagement des cours d'eau	50	2.0%
Installations contre le bruit	25	4.0%
Ouvrages protection (paravalanches, pierres etc.)	20	5.0%
Installations d'épuration	50	2.0%
Les canalisations	50	2.0%
Les décharges	0	--
Installations d'alimentation en eau	50	2.0%
Bâtiment	40	2.5%
Bâtiment gros œuvre	80	1.3%
Bâtiment enveloppe	40	2.5%
Bâtiment installations	30	3.3%
Bâtiment aménagements intérieurs	40	2.5%
Bâtiment aménagements extérieurs	30	3.3%
Forêts yc terrains	0	--
Mobilier, biens meubles	10	10.0%
Machines et appareils	5	20.0%
Instruments, outillages	4	25.0%
Equipements et installations	15	6.7%
Véhicule usage courant	5	20.0%
Infrastructures informatiques	3	33.3%
Véhicules spéciaux	15	6.7%
Systèmes de communication	4	25.0%
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Crédit d'études	5	20.0%
Logiciels	5	20.0%
Licences, brevets, droits d'utilisation	5	20.0%
<b>Subventions d'investissement</b>		
Subventions à la Confédération*	20	5.0%
Subventions aux cantons et concordats*	20	5.0%
Subventions aux communes et groupes intercommunaux*	20	5.0%
Subventions aux entreprises publiques*	20	5.0%
Subventions aux entreprises privées*	20	5.0%
Subventions aux ménages*	20	5.0%
Subventions à l'étranger*	20	5.0%

\* Les subventions à l'investissement octroyées sont amorties sur une durée de 20 ans (5%), si les éléments auxquelles elles se réfèrent ne sont pas clairement identifiables.

Les prêts du patrimoine administratif sont évalués à la valeur nominale. En cas d'insolvabilité du bénéficiaire du prêt, une correction de valeur est comptabilisée.

Les participations du patrimoine administratif sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations établies par les banques, ou à la valeur des fonds propres figurant au dernier bilan audité de l'entité concernée pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. L'article 46 al. 9 RLFInEC précise que les titres de participations du patrimoine administratif sont ajustés en cas de modification de leur valeur, conformément à l'article 45 alinéa 3.

En dérogation à l'article 45 al. 3 RLFInEC, les participations du patrimoine administratif de l'Office du logement dans des coopératives d'habitation sont valorisées à leur valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.

Les institutions visées à l'article 2 al. 3 LFinEC (BCN, CPCN, CCAP, ECAP, BCMP) et inscrites au patrimoine administratif sont évaluées à la valeur nominale conformément à l'article 56 al. 1 LFinEC.

## Patrimoine financier

Le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens mobiliers ou immobiliers qui ne sont pas nécessaires à l'accomplissement de tâches publiques de la collectivité.

Les actifs du patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future et lorsque leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

Conformément aux articles 55 LFinEC et 45 RLFInEC, les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. Des évaluations ultérieures se font à la valeur vénale à la date de clôture du bilan.

Les actifs du patrimoine financier (hors immobilisations corporelles) sont évalués à la valeur nominale. Les créances sont présentées nettes des ducroires pour débiteurs douteux évalués sur la base des pertes effectives moyennes des 5 dernières années.

Les marchandises, fournitures et travaux en cours sont évalués à la valeur d'acquisition en tenant compte de leur obsolescence et vétusté.

Les prêts du patrimoine financier sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFInEC.

Les participations du patrimoine financier sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse.

## Actifs et passifs de régularisation

Les actifs et passifs de régularisation, aussi appelés actifs et passifs transitoires, sont des écritures de régularisation passées au moment de la clôture des comptes qui permettent de rattacher les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements à l'exercice auquel ils se rapportent.

Selon l'article 44 RLFInEC, il est possible de renoncer à une régularisation des actifs ou des passifs lors de prestations dont la contre valeur n'excède pas CHF 5'000.

## Engagements courants et financiers

Les engagements courants proviennent de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles, tandis que les engagements financiers proviennent d'opérations de financement à court ou long terme.

Les engagements sont évalués à la valeur nominale conformément à l'article 45 RLFInEC. Les engagements sont ajustés de la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt), conformément à la recommandation 21 du MCH2 traitant des instruments financiers.

## Provisions et engagements conditionnels

Selon la recommandation 09 du MCH2, sont considérées comme provisions les sorties de fonds probables dans la ou les périodes comptables suivantes en raison d'événements survenus dans le passé et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Conformément à l'article 46, alinéa 2 bis LFinEC, la compensation d'un dépassement de crédit par la dissolution d'une provision n'est pas autorisée dans le contexte où aucune validation n'est requise pour la dotation ou constitution de provision. Cette règle permet également de limiter le risque de création de provisions non justifiées ou surévaluées dans le but de « réserver du budget » sur l'année suivante.

Les engagements conditionnels sont des engagements possibles résultant d'événements passés, mais dont l'existence doit encore être confirmée par un événement à venir.

Les événements post-clôture sont ceux intervenant après la date de clôture du bilan, mais qui ont une importance significative pour l'évaluation et/ou la présentation des comptes.

## Engagements envers des financements spéciaux et des fonds sous capitaux de tiers

Au sens de la recommandation 8 du MCH2, les financements spéciaux et les fonds sous capitaux de tiers font partie des capitaux de tiers ou du capital propre.

Un financement spécial correspond à une allocation complète ou partielle de recettes à une tâche spécifique (recettes affectées). Cette allocation doit reposer sur une base légale. Les impôts généraux ne peuvent pas être affectés. De plus, un financement spécial ne peut être instauré que s'il existe un rapport causal entre la prestation fournie et le montant payé par le bénéficiaire (par exemple les émoluments pour le stationnement).

Les financements spéciaux (et les fonds spéciaux) sont rattachés au capital propre lorsque la collectivité publique est compétente pour modifier la base légale concernée ou lorsque la base légale laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique.

Conformément à l'article 48, alinéa 4 LFinEC, l'utilisation du financement spécial pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement lorsque la base légale instituant le financement spécial le prévoit est autorisée.

## Capital propre

Le capital propre inclut les groupes de comptes 29.

Dans le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément aux dispositions de l'article 78 LFinEC, les bénéfices de retraitement liés au passage au MCH2 ont été portés à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (groupe de comptes 295) et à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier (groupe de comptes 296) dans le capital propre selon l'origine des ajustements.

## 2.5.2. État du capital propre

État du capital propre selon recommandation n°15 du MCH2 (en CHF)	290 Financements spéciaux sous capital propre	291 Fonds sous capital propre	294 Réserves de politique budgétaire	295 Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	296 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier	299 Excédent/découvert du bilan	29 Capital propre
Solde au 31.12.2024	76'159'846	78'976'203	377'398'964	264'489'165	120'061'040	-472'581'957	444'503'263
<b>Augmentation par compte</b>	<b>7'045'496</b>	<b>7'106'758</b>	<b>54'150'669</b>	-	<b>514'158</b>	<b>59'733'087</b>	<b>128'550'167</b>
Transfert de compte	-	-	-	-	-	-	-
3510 Attributions aux financ. spéciaux sous capital propre	7'045'496	1'736	-	-	-	-	7'047'231
3511 Attributions aux fonds sous capital propre	-	7'095'022	-	-	-	-	7'095'022
3512 Attribution aux comptes de donations	-	10'000	-	-	-	-	10'000
3894 Attributions aux réserves de politique budgétaire	-	-	54'150'669	-	-	-	54'150'669
2016 Valeur marchande d'instruments financiers dérivés	-	-	-	-	514'158	-	514'158
2990 Résultat de l'exercice: excédent de revenus	-	-	-	-	-	57'577'685	57'577'685
2999 Résultat cumulé des années précédentes	-	-	-	-	-	2'155'401	2'155'401
<b>Diminution par compte</b>	<b>14'027'800</b>	<b>4'506'741</b>	<b>9'994'227</b>	<b>24'421'318</b>	<b>53'921</b>	-	<b>53'004'007</b>
Transfert de compte	-	-	-	-	-	-	-
4510 Prélèv. sur les financ. spéciaux sous capital propre	599'840	-	-	-	-	-	599'840
4511 Prélèvements sur les fonds sous capital propre	-	4'486'306	-	-	-	-	4'486'306
4512 Prélèvements sur les comptes de donations	-	20'435	-	-	-	-	20'435
4894 Prélèvements sur les réserves de politique budgétaire	-	-	9'994'227	-	-	-	9'994'227
4895 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du PA	-	-	-	24'421'318	-	-	24'421'318
4896 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du PF	-	-	-	-	53'921	-	53'921
6300 Remboursements subventions d'investissement Conf.	13'427'960	-	-	-	-	-	13'427'960
Solde au 31.12.2025	69'177'542	81'576'220	421'555'406	240'067'847	120'521'278	-412'848'870	520'049'423

### Financements spéciaux sous capital propre

Le fonds pour les routes principales suisses finance des dépenses du compte de résultats et du compte des investissements (art. 29 LVRP et art. 12 RELRVP). Ainsi, en 2025, les contributions fédérales attribuées au fonds pour les routes principales s'élèvent à CHF 7'045'496, tandis que les prélèvements s'établissent à CHF 13'427'960 pour le financement des investissements et à CHF 599'840 pour les frais courants.

### Réserves de politique budgétaire

Les comptes 2025 enregistrent une attribution de CHF 39'906'848 à la réserve de lissage des revenus cantonaux issus de l'impôt des personnes morales et de l'impôt fédéral direct. Une attribution de CHF 11'536'985 est également effectuée à la réserve de développement durable, ainsi qu'une attribution de CHF 2'706'836 à la réserve de politique conjoncturelle.

En revanche, un montant de CHF 9'196'862 a été prélevé à la réserve de développement durable afin de compenser certaines charges inscrites au compte de résultats, lesquelles s'inscrivent dans le cadre de la stratégie cantonale en matière de développement durable. À cela s'ajoute un prélèvement de CHF 797'365 à la réserve du programme d'impulsion, destiné à neutraliser l'impact du programme d'impulsion et de transformations sur le compte de résultats.

### Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif

L'article 62 al. 3 et al. 4 RLFinEC prescrit les conditions d'utilisation de la réserve de retraitement du patrimoine administratif. Le prélèvement annuel à la réserve de retraitement pour absorber les amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2 se monte à CHF 24'421'318.

### Réserves liées au retraitement du patrimoine financier

L'ajustement de la réserve de couverture correspond à la réévaluation de la valeur de remplacement d'un Swap (CHF 514'158) arrivé à échéance.

Un prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine financier de CHF 53'921 a été effectué suite à la cession d'un bien-fonds du cadastre du Locle à l'OFROU.

### Excédent/découvert du bilan

Le découvert diminue du montant de l'excédent de revenus (CHF 57'577'685) et du transfert dans les comptes de l'État du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP) au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (CHF 2'155'401). Ce fonds a fusionné avec le Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD) pour devenir le Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP).

## 2.5.3. Tableau des provisions

État des provisions	Dpt.	État au 31.12.2024	Mouvement annuel				État au 31.12.2025			Commentaire et justification de la provision
		Total	Création	Augm.	Utilisation	Dissolution	Total	205 Prov. CT	208 Prov. LT	
<b>Total</b>		<b>95'334'953</b>	<b>257'100</b>	<b>1'948'987</b>	<b>-23'149'743</b>	<b>-3'485'020</b>	<b>70'906'277</b>	<b>20'588'007</b>	<b>50'318'270</b>	
<b>Litiges</b>		<b>4'786'827</b>	-	-	<b>-542'865</b>	<b>-276'462</b>	<b>3'967'500</b>	<b>17'500</b>	<b>3'950'000</b>	
Litige informatique	DECS	500'000	-	-	-500'000	-	-	-	-	Litige lié aux conditions d'utilisation des applicatifs métiers dans le domaine des prestations complémentaires AVS et AI. La provision a été entièrement utilisée au 31.12.2025.
Litige sur les résultats d'un audit du SECO	DECS	42'865	-	-	-42'865	-	-	-	-	Provision relative à la participation du canton aux charges découlant des manquements identifiés par le SECO lors d'un audit des activités des ORP, couvrant la période de 2012 à 2023. Le canton conteste les mises à charge identifiées par l'autorité supérieure. Finalement, la provision a été entièrement utilisée au 31.12.2025.
Litige lié à une convention-programme	DDTE	17'500	-	-	-	-	17'500	17'500	-	Provision relative à une subvention reçue de la Confédération dans le cadre d'une convention-programme intercantonale pour une dépense qui ne remplissait pas tous les critères de subventionnement. La part relative au canton de Neuchâtel pourrait devoir faire l'objet d'un remboursement.
Divers litiges dans le domaine de la santé	DSJS	2'776'462	-	-	-	-276'462	2'500'000	-	2'500'000	Divers litiges dans le domaine de la santé publique.
Litige sur la fixation tarifaire des prestations hospitalières	DSJS	1'450'000	-	-	-	-	1'450'000	-	1'450'000	Litige sur le tarif fixé par le Conseil d'État pour des prestations hospitalières entre un hôpital et un assureur, devant être traité par le tribunal administratif fédéral. Le montant correspondant à l'écart entre le tarif provisoire déjà facturé et le tarif fixé, est provisionné pour la part du canton.
<b>COVID-19</b>		<b>1'181'646</b>	-	<b>15'750</b>	<b>-308'000</b>	<b>-107'529</b>	<b>781'867</b>	<b>635'442</b>	<b>146'425</b>	
Soutien à des projets d'innovation ou de transfert technologique	DECS	500'000	-	-	-308'000	-	192'000	192'000	-	Provision destinée à soutenir des projets de recherche et développement ou de transfert technologique sur la période 2022 à 2026 dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19.
Aides extraordinaires COVID dans le domaine de la santé	DSJS	50'000	-	-	-	-50'000	-	-	-	Provision destinée au subventionnement extraordinaire des surcoûts de la COVID-19 sur l'exercice 2022 des entités autonomes de droit public dans le domaine de la santé, conformément au décret du 27 septembre 2022 portant sur l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2022 d'un montant de CHF 14'700'000. Le solde de la provision était lié à un litige avec un établissement et a été dissout au 31.12.2025.
Cas de rigueur COVID-19	DECS	443'442	-	-	-	-	443'442	443'442	-	Provision estimant les aides COVID que le canton devra rembourser à la Confédération en cas de distribution de dividendes par les sociétés dans les trois ans suivant le dernier versement, dans la mesure où le canton ne peut pas exiger le remboursement des aides versées avant le 31 décembre 2020.
Cautionnement des emprunts bancaires souscrits par les start-up	DECS	188'204	-	15'750	-	-57'529	146'425	-	146'425	Provision pour le cautionnement solidaire de l'État en garantie des emprunts bancaires souscrits par les start-up dans le cadre du programme fédéral de soutien lié à la crise de la COVID-19.
<b>Autres provisions</b>		<b>89'366'480</b>	<b>257'100</b>	<b>1'933'237</b>	<b>-22'298'878</b>	<b>-3'101'029</b>	<b>66'156'910</b>	<b>19'935'065</b>	<b>46'221'845</b>	
Engagements de prévoyance en faveur des membres et anciens membres du Conseil d'État	DFFI	42'944'514	-	-	-	-564'123	42'380'391	-	42'380'391	Part long terme des engagements de prévoyance en faveur des membres et anciens membres du Conseil d'État. A partir de 2023, la part à court terme de la provision est reclassée dans les engagements courants (poste 200 du bilan).
Prévenus acquittés	AUJU	542'600	-	-	-78'732	-	463'868	-	463'868	Dans le cadre d'une affaire pénale, la décision a été rendue par le Tribunal criminel régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, prévoyant l'octroi aux parties d'indemnités pour prévenus acquittés selon les articles 429 et ss du CPP. La décision de 1 <sup>ère</sup> instance ayant fait l'objet d'une déclaration d'appel, une provision est constituée.
Taxe foncière différée	DECS	140'015	-	-	-	-	140'015	-	140'015	Provision pour la taxe foncière définie par arrêté et due lors de la vente du BF 3647 du cadastre de Cornaux, actuellement propriété de l'État de Neuchâtel.
Subvention au FFPP	DFFI	2'000'000	-	220'510	-483'000	-1'737'510	-	-	-	Provision destinée aux aides incitatives à la création de places d'apprentissages duales dans les domaines techniques, conformément à la mise en œuvre du rapport 15.030 et du décret 414.111.2. La fin du décret étant le 31.12.2025, le solde de provision a été dissout.
Garantie sur le découvert de la HE-Arc BEJUNE	DFFI	1'707'300	-	-	-240'000	-	1'467'300	240'000	1'227'300	Part cantonale sur le découvert au bilan de la HE-Arc.
Formation modulaire	DFFI	-	111'367	65'366	-44'843	-	131'890	-	131'890	Les personnes en emploi et résidant dans le canton, qui visent l'obtention d'un CFC ou d'une AFP par la formation modulaire bénéficient sur demande d'un soutien financier cantonal.
Frais d'examen	DFFI	-	145'733	-	-	-	145'733	145'733	-	Le fonds subventionne 100% des frais facturés par le SFPO aux entreprises neuchâtelaises qui en font la demande pour les frais de procédures de qualification (matériel d'examen) de fin d'apprentissage.
Subventions pour l'encouragement aux activités culturelles	DSDC	298'000	-	285'679	-258'000	-4'000	321'679	321'679	-	Provision relative aux subventions accordées par le service de la culture dans le cadre de la loi sur l'encouragement à l'activité culturelle, pour lesquelles une décision est intervenue en 2025 (ou antérieurement) mais dont le versement est prévu en 2026 ou ultérieurement.

État des provisions	Dpt.	État au 31.12.2024	Mouvement annuel				État au 31.12.2025			Commentaire et justification de la provision
			Total	Création	Augm.	Utilisation	Dissolution	Total	205 Prov. CT	
Subventions pour la conservation du patrimoine culturel	DSDC	1'642'251	-	676'546	-417'223	-85'120	1'816'454	813'134	1'003'320	Provision relative aux subventions accordées par le service de la culture dans le cadre des missions de conservation du patrimoine, pour lesquelles une décision d'octroi provisoire est intervenue en 2025 (ou antérieurement) mais dont le versement est prévu en 2026 ou ultérieurement.
Tempête de La Chaux-de-Fonds - Aides financières aux propriétaires forestiers	DDTE	17'000	-	-	-5'023	-11'977	-	-	-	Provision visant à octroyer un soutien financier aux propriétaires forestiers pour les dégâts causés par la tempête du 24 juillet 2023. La provision a été partiellement utilisée et le solde dissout au 31.12.2025.
Tempête de La Chaux-de-Fonds - Franchises des assurances	DFFI	108'609	-	-	-43'935	-64'674	-	-	-	Provision destinée à couvrir les franchises des assurances sur la prise en charge des dégâts aux bâtiments (hors ECAP), mobilier, véhicules et éléments extérieurs causés par la tempête du 24 juillet 2023. La provision a été partiellement utilisée et le solde dissout au 31.12.2025.
Provision LAVI	DECS	1'189'280	-	680'136	-242'690	-617'149	1'009'577	199'516	810'061	Provision découlant de l'obligation du canton de verser des indemnités conformément à la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Cette provision est réévaluée chaque année sur la base des indemnités sollicitées dans les dossiers en cours de traitement.
Provision LResp	DFFI	86'476	-	5'000	-10'000	-16'476	65'000	-	65'000	Provision relative à la loi sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents (LResp). Le montant provisionné a été estimé sur la base d'une liste de cas en suspens. L'État disposant d'une assurance RC, le risque financier par cas se limite au maximum au montant de la franchise (CHF 10'000).
Provisions du SCCO	DFFI	18'215'003	-	-	-	-	18'215'003	18'215'003	-	Provision en lien avec des écarts de réconciliation entre les outils métiers et la comptabilité générale, dont une partie est liée à la fraude de 2016.
Provisions dans le domaine de la santé - Couverture des déficits 2023 des entités autonomes de droit public	DSJS	20'475'432	-	-	-20'475'432	-	-	-	-	Provision visant à couvrir les déficits de l'année 2023 des entités autonomes de droit public dans le domaine de la santé conformément au rapport 23.009. La provision a été entièrement utilisée au 31.12.2025.

## 2.5.4. Tableau des participations

### Participations du patrimoine administratif

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Capital	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
<b>Patrimoine administratif</b>							<b>352'867'852</b>
<b>145 Participations, capital social</b>							<b>352'867'852</b>
Aéroport régional des Eplatures (ARESA) SA	Société anonyme	Exploiter l'aéroport des Éplatures et favoriser le développement de l'aviation civile et commerciale en fonction des besoins régionaux et cantonaux.	1'942'198	2'500'000	32.4%	810'000	629'272
Banque cantonale neuchâteloise (BCN)	Établissement de droit public	Contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle.	1'097'013'000	100'000'000	100.0%	100'000'000	100'000'000
Banque nationale suisse (BNS)	Société anonyme régie à l'art. 99 de la Constitution fédérale.	La Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle assure la stabilité des prix. Ce faisant, elle tient compte de l'évolution de la conjoncture.  Dans les limites ainsi fixées : a. elle approvisionne en liquidités le marché monétaire en francs suisses; b. elle assure l'approvisionnement en numéraire; c. elle facilite et assure le bon fonctionnement de systèmes de paiement sans numéraire; d. elle gère les réserves monétaires; e. elle contribue à la stabilité du système financier.  Elle participe à la coopération monétaire internationale. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle collabore avec le Conseil fédéral conformément à la législation applicable en la matière.  Elle fournit des services bancaires à la Confédération. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle opère à la demande des services fédéraux compétents.	143'313'000'000	25'000'000	1.6%	401'250	5'665'650
BLS SA (anc. Chemin de fer du Loetschberg)	Société anonyme	Fournir des services dans les domaines des chemins de fer, des bus et des transports maritimes ainsi que du tourisme et des loisirs.	425'650'000	79'442'336	0.6%	459'096	2'459'825
Cautionnement Neuchâtel	Société coopérative	Contribuer à la constitution, au maintien et au développement de petites et moyennes entreprises établies dans le canton de Neuchâtel.	2'413'329	566'950	66.1%	375'000	1'596'258
Cautionnement romand société coopérative (anc. CRC - PME)	Société coopérative	Cautionner des crédits d'exploitation ou d'investissement en faveur de petites et moyennes entreprises, personnes physiques ou morales, pour leur permettre de créer, reprendre ou développer une entreprise créant ou maintenir des emplois sur le territoire des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Par ce biais, la société favorise les intérêts économiques de ses membres en contribuant à renforcer le développement des PME dans les cantons concernés.	29'022'901	19'766'000	0.0%	1'000	1'469
Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux (CRIDEC) SA	Société anonyme	Construire, exploiter, gérer un centre de collecte, de tri de déchets spéciaux et dangereux et traiter des boues et eaux huileuses.	22'801'386	6'800'000	8.8%	600'000	2'011'887
Centre d'information, de gestion et d'économie de santé (CIGES) SA	Société anonyme	Société anonyme à but non économique idéal dont les services s'adressent notamment aux institutions du secteur public et parapublic de la santé; assumer la responsabilité de l'ensemble des activités liées au système d'information de la santé et à l'informatique, notamment des établissements sanitaires neuchâtelois, actionnaires de la société, et, accessoirement, d'autres établissements sans limitation géographique.	370'018	100'000	51.0%	51'000	188'709
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	Établissement de droit public	Contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle; organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation; mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.	491'358	1'564'289	100.0%	1'564'289	491'358
Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique (CSEM) SA	Société anonyme	Exploiter un centre suisse de recherche avancée et promouvoir le développement industriel et la collaboration avec les hautes écoles en microtechnique et en nanotechnologies (partenariat public-privé).	36'789'843	29'060'000	9.8%	2'840'000	3'595'429
Chauffage à distance Basse-Areuse (CADBAR) SA	Société anonyme	Distribuer de la chaleur; dans ce cadre, elle construit et exploite les installations nécessaires.	9'872'300	600'000	10.0%	60'000	987'230
Compagnie des chemins de fer du Jura (CJ) SA	Société anonyme	Exploiter les lignes de chemin de fer Tavannes - Le Noirmont - La Chau-de-Fonds, Le Noirmont - Glovelier et Porrentruy - Bonfol ainsi que d'assurer des services automobiles dans les régions desservies par le rail.	13'350'554	10'850'000	0.1%	7'800	9'598

## Participations du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Capital	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Développement Économique du canton de Neuchâtel (DEN) Sàrl	Société à responsabilité limitée sans but lucratif en liquidation	Les services de Den Sàrl s'adressent exclusivement aux institutions du secteur public et parapublic actives dans la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel. Le but de la société est de : • promouvoir la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel, en collaboration avec le canton de Vaud et d'autres cantons, ainsi qu'avec les personnes physiques ou morales poursuivant un but similaire; • attirer des entreprises étrangères de services et industrielles de toute nature et en favoriser l'implantation dans toutes les régions du canton de Neuchâtel, en collaboration avec les services concernés de l'Etat de Neuchâtel.  La société n'a ni activité, ni personnel.	37'066	20'000	100.0%	20'000	37'066
Groupe E Greenwatt SA	Société anonyme	Étudier, construire et exploiter des installations de productions d'énergies issues de sources renouvelables, mettre en place des mesures d'économies et d'efficience énergétique.	25'600'475	30'000'000	10.0%	3'000'000	2'560'048
Groupe E SA	Société anonyme	Produire et acquérir, transporter et distribuer, fournir et commercialiser de l'énergie, des produits et prestations de services en rapport avec l'énergie, les travaux d'ingénieur et les autres domaines qui y sont directement ou indirectement liés, y compris celui de la télécommunication et de l'exploitation d'usines d'incinération des déchets.	2'110'890'000	68'750'000	2.5%	1'718'750	52'772'250
ISDS Oulens SA	Société anonyme	Construire, exploiter et gérer une installation de mise en dépôt définitif de déchets stabilisés.	272'507	200'000	2.5%	5'000	68'13
Job Eco SA	Société anonyme	Contribuer à l'emploi et à la réinsertion professionnelle de personnes connaissant des difficultés sur le marché du travail et poursuit de ce fait un but de pure utilité publique qui n'est pas de nature économique. Activités dans les domaines de tri, du recyclage, de la récupération et de l'élimination de matériels et appareils électriques ou informatiques.	372'476	144'000	16.7%	24'000	62'079
Microcity SA	Société anonyme	Développer, animer et valoriser un écosystème d'innovation dans le secteur industriel, en accord avec la stratégie de développement économique du Canton de Neuchâtel; promouvoir le pôle d'innovation neuchâtelois, aux niveaux national et international; renforcer la compétitivité des entreprises, particulièrement dans les domaines des micro-nanotechnologies, de la micro-fabrication et des processus d'industrialisation, par des prestations d'accompagnement de toutes natures; faciliter le transfert de technologies entre les hautes écoles et instituts de R&D, d'une part, et les entreprises neuchâteloises, d'autre part; encourager et soutenir le développement de projets collaboratifs et d'entreprises innovantes; assurer la coordination avec les organismes nationaux, intercantonaux, communaux, dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'industrialisation.	1'000'000	1'000'000	24.5%	245'000	245'000
Partis sociales Arc-En-Ciel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	2'965'119	2'681'600	19.7%	547'400	547'400
Partis sociales Coloma à Marin	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	461'941	216'000	47.4%	100'000	100'000
Partis sociales Damier à La Chaux-de-Fonds	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	Non disponible	Non disponible	19.5%	140'000	140'000
Partis sociales La Coopérative d'en Face à Neuchâtel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'243'016	1'076'350	21.5%	230'000	230'000
Partis sociales La Renouveau à La Chaux-de-Fonds	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	737'480	622'300	23.8%	150'000	150'000
Partis sociales Le Corbusier à La Chaux-de-Fonds	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'853'920	859'588	16.9%	150'000	150'000
Partis sociales Les Héliotropes à Cernier	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'557'728	1'189'500	19.9%	237'500	237'500
Partis sociales Les Rocailles à Neuchâtel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	8'881'818	894'800	33.0%	300'000	300'000
Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe)	Établissement cantonal de droit public	Le RHNe a pour but de garantir à la population, en exploitant les infrastructures et les équipements adéquats, l'accès pour tous, en toute sécurité, et en tout temps à des prestations hospitalières stationnaires et ambulatoires de qualité.	142'217'658	200'000'000	100.0%	200'000'000	142'217'658
Salines Suisses SA	Société anonyme	Le but de la société est la production, l'importation, l'exportation, la vente et l'exploitation de sel, mélanges de sel et de saumure, ainsi que toutes les transactions connexes. Pour ce faire, la société exploite principalement des gisements salins ou obtient de la saumure auprès de tiers sur la base de concessions accordées ou à octroyer. Elle utilise et exploite des ressources minérales de toutes sortes, en particulier des volumes de gravier et de décharge, à moins qu'elles ne soient privées de leur utilisation par des concessions.	214'088'000	11'164'000	2.4%	272'000	5'216'046

## Participations du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Capital	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Selfin Invest AG	Société anonyme	La société a pour objet la fourniture de services de gestion immobilière, de financement, de gestion d'actifs, d'intérêts et de droits, y compris de droits de propriété intellectuelle, ainsi que de transactions financières, commerciales et de financement de tous types, en particulier dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse. Elle peut notamment fournir des garanties et des cautions en faveur de tiers, octroyer ou recevoir des prêts, souscrire ou émettre des obligations publiques, détenir, gérer, solliciter et céder des participations.	134'757'358	10'000'000	2.7%	272'000	3'665'400
Silatech SA	Société anonyme	Acquisition d'immeubles destinés au CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement, à Neuchâtel, le financement de la construction de bâtiments sur ceux-ci ainsi que leur exploitation. Ces bâtiments peuvent, selon les circonstances, abriter d'autres organismes dont les activités sont proches ou en rapport avec celles du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement. La société a également pour but plus général, l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'autres immeubles consacrés à des activités scientifiques et technologiques en particulier pour Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA.	23'856'243	20'000'000	40.0%	8'000'000	9'542'497
Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA	Société anonyme	Transporter par bateaux des voyageurs et marchandises sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne et les rivières ou canaux qui les relient.	699'074	2'846'797	25.0%	712'780	175'034
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	Société anonyme	Mise en oeuvre de la concession de la Confédération suisse du 28 janvier 1947 et de la concession du Gouvernement français, prévue par la convention franco-suisse du 19 novembre 1930, pour l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice destinés à l'utilisation de la chute et des débits du Doubs. Construction des ouvrages nécessaires pour l'aménagement de la chute du Châtelot faisant l'objet des dites concessions en vue de la production de force motrice, l'exploitation de l'usine ci-dessus désignée et des installations connexes.	8'464'370	6'000'000	8.3%	500'000	705'364
Sucre Suisse SA	Société anonyme	Production et commerce de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, en particulier de sucre, de mélasse, de pulpe de betterave et produits fabriqués à partir de matières premières nationales et étrangères.	102'658'000	17'040'000	0.2%	25'960	49'064
Transports Publics Neuchâtelois (transN) SA	Société anonyme	Exploiter une entreprise de transports, notamment par chemins de fer, funiculaire, tramway, trolleybus et autobus.	16'194'002	15'528'030	46.8%	7'264'090	7'575'635
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	Société anonyme	Exploiter le tunnel routier du Grand-Saint-Bernard (y compris sa galerie de service et de sécurité) en collaboration avec sa consœur italienne chargée du même but et sous l'égide de la société italo-suisse SISEX SA, gestionnaire unique (depuis 2010) et dont les sociétés suisse et italienne sont paritairement actionnaires; exploiter les ouvrages annexes qui lui sont propres; procéder à toutes les constructions et extensions nécessaires à cette exploitation ou pour tout autre but.	35'993'804	12'200'000	4.1%	500'000	1'475'156
Usinnove SA	Société anonyme	La société a pour buts: • l'achat, la vente et la gérance d'immeubles de nature industrielle et commerciale en cohérence avec les stratégies de développement économique de la Ville et du canton de Neuchâtel. • l'hébergement et l'animation d'un pôle d'innovation en accord, notamment, avec Microcity SA et ses buts statutaires. • l'hébergement de sociétés prioritairement actives dans les domaines d'activités stratégiques de la Ville et du canton de Neuchâtel. Elle peut accorder des prêts ou des garanties à des actionnaires ou des tiers, dans l'intérêt de la société.	958'894	1'000'000	40.0%	400'000	683'558
Viteos SA	Société anonyme	Gestion et développement des activités d'approvisionnement, de production et de distribution de l'électricité, du gaz, de l'eau, de la chaleur et du froid. Développement actif de nouvelles prestations spécifiques (efficacité énergétique, micro-grid, autoconsommation, etc.) et objectif d'augmenter de la part d'énergie locale et renouvelable.	255'476'000	109'348'000	2.5%	2'734'000	6'387'601

## Participations et placements du patrimoine financier

Nom	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur comptable
<b>Patrimoine financier</b>			<b>1'154'160</b>
<b>107 Placements financiers</b>			<b>1'154'160</b>
<b>Total actions et parts sociales</b>			<b>804'160</b>
Dossier titres du fonds des voyages du Lycée D. de Rougemont			671'656
Parking de la Gare de Neuchâtel SA	25	25'000.00	132'504
<b>Total placements à intérêts</b>			<b>350'000</b>
Prêt Parking de la Gare			350'000

La valeur comptable de la participation à Usinnove SA est augmentée de CHF 300'000 suite à l'augmentation de capital effectuée en 2025 et le taux de participation de 40% correspond à la situation à fin 2024. La société DEN Sàrl est en liquidation et sera radiée en 2026. Les parts sociales de la coopérative d'habitation Le Damier à La Chaux-de-Fonds ont été acquises en 2025.

Toutes les participations sont valorisées sur la base des fonds propres au 31 décembre 2024 (comptes audités les plus récents), à l'exception de :

- Banque cantonale neuchâteloise : valeur nominale, conformément à l'article 56 alinéa 1 LFinEC ;
- Banque nationale suisse, Sucre Suisse SA et le dossier titres du fonds des voyages du Lycée Denis-de-Rougemont : valeur boursière, conformément à l'article 45 alinéa 3 lettre a) RLFinEC ;
- Les parts sociales détenues dans des coopératives d'habitation : valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement (RAL2).

## 2.5.5. Tableau des garanties accordées par l'État

Liste détaillée des <b>cautionnements</b> par bénéficiaire au 31.12.2025	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution <sup>1)</sup>	Montant cautionné <sup>2)</sup>	Date d'octroi de la caution <sup>3)</sup>	Échéance base légale <sup>4)</sup>	Taux de rémunération	Engagement de l'État au 31.12.2025
<b>Total</b>							<b>95'157'245</b>
<b>Alfasat</b>							<b>10'101'923</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 10'000'000	Caution simple	Fds de roulement	10'000'000	28.12.2020	31.12.2025	0.75%	<b>8'000'000</b>
Prêt de CPCN de CHF 1'138'180	Caution simple	CPCN	2'407'790	24.09.2019	31.12.2038	0.50%	<b>1'138'180</b>
Prêt de CPCN de CHF 352'668	Caution simple	CPCN	542'578	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>352'668</b>
Prêt de CPCN de CHF 611'075	Caution simple	CPCN	940'145	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>611'075</b>
<b>Alfen SA</b>							<b>400'000</b>
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 5'000'000	Caution simple	Investissements	400'000	15.09.2021	31.03.2046	0.00%	<b>400'000</b>
<b>arcjurassien.ch</b>							<b>-</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 300'000	Caution simple	Fds de roulement	300'000	02.02.2018	31.12.2027	0.75%	<b>0</b>
<b>Centre d'ergothérapie ambulatoire et à domicile</b>							<b>32'660</b>
Prêt de la BCN de CHF 32'660	Caution simple	CPCN	62'900	12.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>32'660</b>
<b>Centre neuchâtelois de psychiatrie, CNP</b>							<b>27'430'000</b>
Crédit en compte courant de UBS de CHF 6'287'500, subdivisé en 2 cautions	Caution simple	Investissements	4'000'000	05.01.2015	05.12.2027	0.50%	<b>2'908'500</b>
	Caution simple	Investissements	4'600'000	07.12.2015	05.12.2027	0.50%	<b>3'379'000</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 7'000'000	Caution simple	Investissements	7'000'000	22.12.2025	05.12.2027	0.50%	<b>7'000'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 2'817'500	Caution simple	Investissements	4'900'000	04.11.2016	05.12.2027	0.50%	<b>2'817'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 3'125'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	21.09.2017	05.12.2027	0.50%	<b>3'125'000</b>
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	CPCN	5'000'000	28.01.2019	31.12.2053	0.00%	<b>5'000'000</b>
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 3'200'000	Caution simple	CPCN	3'200'000	28.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>3'200'000</b>
<b>Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle, CNP</b>							<b>718'583</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 400'000	Caution simple	Fds de roulement	400'000	19.06.2013	01.01.2026	0.50%	<b>0</b>
Prêt de la BCN de CHF 399'000	Caution simple	CPCN	570'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	<b>399'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 319'583	Caution simple	CPCN	445'583	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>319'583</b>
<b>Centre pédagogique de Malvilliers</b>							<b>3'500'000</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 3'800'000	Caution simple	Fds de roulement	3'800'000	22.12.2023	31.12.2025	1.00%	<b>3'500'000</b>
<b>Centre régional d'apprentissages spécialisés, CERAS</b>							<b>851'886</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'000'000	Caution simple	Fds de roulement	1'000'000	28.12.2020	31.12.2025	0.75%	<b>0</b>
Prêt de CPCN de CHF 567'080	Caution simple	CPCN	1'248'610	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>567'080</b>
Prêt de CPCN de CHF 284'806	Caution simple	CPCN	438'246	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>284'806</b>
<b>Diverses cautions Coopératives d'habitations</b>							<b>3'702'000</b>
Prêt hypoth. de la Centrale d'émission CCL de CHF 6'000'000	Caution simple	Investissements	2'500'000	10.12.2014	30.08.2031	0.00%	<b>2'500'000</b>
Prêt hypoth. de la banque Migros de CHF 5'157'000	Caution simple	Investissements	480'000	23.09.2019	02.09.2039	0.00%	<b>157'000</b>
Prêt hypoth. de la banque Cler de CHF 2'376'938	Caution simple	Investissements	540'000	26.05.2020	20.05.2040	0.00%	<b>540'000</b>
Prêt hypoth. de la banque Migros de CHF 5'655'000	Caution simple	Investissements	700'000	07.07.2021	28.06.2041	0.00%	<b>505'000</b>
<b>Diverses cautions en faveur de la viticulture</b>							<b>2'134'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 700'000	Caution simple	Fds de roulement	700'000	09.12.2025	12.12.2026	0.00%	<b>700'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 384'500	Caution simple	Fds de roulement	384'500	09.12.2025	12.12.2026	0.00%	<b>384'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 90'000	Caution simple	Fds de roulement	90'000	09.12.2025	12.12.2026	0.00%	<b>90'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 286'000	Caution simple	Fds de roulement	286'000	09.12.2025	12.12.2026	0.00%	<b>286'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 673'500	Caution simple	Fds de roulement	673'500	09.12.2025	12.12.2026	0.00%	<b>673'500</b>
<b>Fondation FECPA</b>							<b>391'432</b>
Prêt de CPCN de CHF 222'704	Caution simple	CPCN	404'250	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>222'704</b>
Prêt de CPCN de CHF 59'204	Caution simple	CPCN	91'124	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>59'204</b>
Prêt de CPCN de CHF 109'524	Caution simple	CPCN	168'604	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>109'524</b>
<b>Fondation Addiction Neuchâtel</b>							<b>3'606'193</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 6'000'000	Caution simple	Fds de roulement	6'000'000	22.12.2023	31.12.2025	1.00%	<b>2'000'000</b>
Prêt de CPCN de CHF 615'900	Caution simple	CPCN	1'303'170	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>615'900</b>
Prêt de CPCN de CHF 279'100	Caution simple	CPCN	387'200	20.02.2014	31.12.2038	0.50%	<b>279'100</b>
Prêt de CPCN de CHF 254'883	Caution simple	CPCN	392'223	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>254'883</b>
Prêt de CPCN de CHF 456'310	Caution simple	CPCN	702'080	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>456'310</b>
<b>Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes, Hôtel des associations</b>							<b>15'000</b>
Prêt de CPCN de CHF 15'000	Caution simple	CPCN	50'000	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>15'000</b>
<b>Fondation Carrefour</b>							<b>478'849</b>
Prêt de la BCN de CHF 275'040	Caution simple	CPCN	402'000	18.12.2019	31.12.2038	0.50%	<b>275'040</b>
Prêt de la BCN de CHF 203'809	Caution simple	CPCN	290'000	21.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>203'809</b>
<b>Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales</b>							<b>1'718'326</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	Caution simple	Fds de roulement	2'000'000	28.12.2020	31.12.2025	1.25%	<b>1'300'000</b>
Prêt de CPCN de CHF 228'700	Caution simple	CPCN	485'210	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>228'700</b>
Prêt de CPCN de CHF 63'912	Caution simple	CPCN	98'352	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>63'912</b>
Prêt de CPCN de CHF 125'714	Caution simple	CPCN	193'614	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>125'714</b>
<b>Fondation François-Louis Borel</b>							<b>727'012</b>
Prêt de CPCN de CHF 420'600	Caution simple	CPCN	763'730	30.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>420'600</b>
Prêt de la BCN de CHF 306'412	Caution simple	CPCN	432'582	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>306'412</b>

Liste détaillée des <b>cautionnements</b> par bénéficiaire au 31.12.2025	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution <sup>1)</sup>	Montant cautionné <sup>2)</sup>	Date d'octroi de la caution <sup>3)</sup>	Échéance base légale <sup>4)</sup>	Taux de rémunération	Engagement de l'État au 31.12.2025
<b>Fondation l'enfant c'est la vie</b>							983'630
Prêt de CPCN de CHF 560'000	Caution simple	CPCN	1'186'240	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	560'000
Prêt de la BCN de CHF 423'630	Caution simple	CPCN	651'830	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	423'630
<b>Fondation Les Billodes</b>							304'000
Prêt de CPCN de CHF 144'000	Caution simple	CPCN	158'400	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	144'000
Prêt de la Raiffeisen de CHF 46'800	Caution simple	CPCN	172'800	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	46'800
Prêt de la BCN de CHF 113'200	Caution simple	CPCN	160'000	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	113'200
<b>Fondation Les Perce-Neige</b>							23'534'125
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 38'700'000	Caution simple	Fds de roulement	38'700'000	22.12.2023	31.12.2025	1.00%	20'220'000
Prêt de CPCN de CHF 1'927'700	Caution simple	CPCN	4'087'270	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	1'927'700
Prêt de la BCN de CHF 1'386'425	Caution simple	CPCN	2'137'160	27.12.2019	31.12.2043	0.00%	1'386'425
<b>Fondation Ressource, Foyer André</b>							-
Crédit en compte courant de la Raiffeisen de CHF 500'000	Caution simple	Fds de roulement	500'000	30.12.2020	31.12.2025	0.50%	0
<b>Foyer Handicap</b>							2'430'269
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	Caution simple	Fds de roulement	2'000'000	22.12.2021	31.12.2025	0.75%	1'614'643
Prêt de la BCN de CHF 442'000	Caution simple	CPCN	850'000	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	442'000
Prêt de CPCN de CHF 123'825	Caution simple	CPCN	190'535	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	123'825
Prêt de CPCN de CHF 249'801	Caution simple	CPCN	384'411	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	249'801
<b>Haute-Ecole Arc</b>							2'200'000
Prêt de la BCN de CHF 2'200'000	Caution simple	CPCN	4'800'000	08.12.2014	31.12.2053	0.00%	2'200'000
<b>Job Eco SA</b>							30'732
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 307'316	Caution simple	Investissements	349'000	10.08.2001	31.12.2034	0.00%	30'732
<b>Neuchâtel organise le maintien à domicile, NOMAD</b>							1'857'893
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	Caution simple	Fds de roulement	2'000'000	22.06.2011	31.12.2026	0.50%	106'693
Prêt de la BCN de CHF 1'751'200	Caution simple	CPCN	2'920'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	1'751'200
<b>Programme fédéral de soutien lié à la crise de la COVID-19 <sup>5)</sup></b>							302'832
Crédit en compte courant de la Banque Clerc de CHF 250'025	Caution solidaire	Fds de roulement	87'500	01.07.2020	19.10.2030	0.00%	87'500
Crédit en compte courant de la Zürcher Kantonalbank de CHF 56'531	Caution solidaire	Fds de roulement	63'000	13.07.2020	19.10.2030	0.00%	19'786
Prêt de la BCN de CHF 93'750	Caution solidaire	Fds de roulement	105'000	17.08.2020	19.10.2030	0.00%	32'813
Prêt de la BCN de CHF 45'000	Caution solidaire	Fds de roulement	56'700	10.07.2020	19.10.2030	0.00%	15'750
Prêt de la BCN de CHF 14'000	Caution solidaire	Fds de roulement	43'680	24.09.2020	19.10.2030	0.00%	4'900
Prêt de la Confédération de CHF 1'080'000	Caution solidaire	Fds de roulement	150'000	29.01.2021	31.01.2031	0.00%	90'000
Prêt de la Confédération de CHF 625'000	Caution solidaire	Fds de roulement	83'333	18.12.2020	31.12.2030	0.00%	52'083
<b>Réseau hospitalier neuchâtelois, RHNe</b>							5'200'000
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 10'700'000	Caution simple	CPCN	14'000'000	18.06.2019	31.12.2043	0.00%	5'200'000
<b>Sereï, service d'entraide et d'information</b>							145'900
Prêt de CPCN de CHF 93'400	Caution simple	CPCN	183'810	16.12.2013	31.12.2039	0.50%	93'400
Prêt de CPCN de CHF 52'500	Caution simple	CPCN	75'000	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	52'500
<b>Société coopérative de chauffage à distance à bois, La Brévine</b>							2'310'000
Prêt de la BCN de CHF 2'310'000, subdivisé en 4 cautions	Caution simple	Investissements	1'000'000	27.07.2015	18.08.2042	1.00%	701'250
	Caution simple	Investissements	1'000'000	05.02.2016	18.08.2042	1.00%	701'250
	Caution simple	Investissements	1'000'000	05.07.2016	18.08.2042	1.00%	701'250
	Caution simple	Investissements	500'000	07.11.2016	18.08.2042	1.00%	206'250
<b>Société coopérative de chauffage à distance à bois, Le Marais-Rouge</b>							50'000
Prêt de la BCN de CHF 50'000	Caution simple	Investissements	1'800'000	23.08.2006	15.08.2026	0.475%	50'000

<sup>1)</sup> Les cautions accordées servent prioritairement à couvrir le financement d'investissements, le fonds de roulement, et des mesures en lien avec la caisse de pensions CPCN.

<sup>2)</sup> Montant cautionné: correspond au montant initial de la caution accordée auprès de l'institut financier.

<sup>3)</sup> Date d'octroi: date de signature de l'acte de cautionnement.

<sup>4)</sup> Échéance base légale: date à laquelle la base légale (arrêté ou décret) portant octroi du cautionnement arrive à échéance.

<sup>5)</sup> L'engagement mentionné comprend une provision pour le cautionnement des emprunts bancaires souscrits par les start-ups d'un montant CHF 146'425.

## 2.5.6. Garanties en faveur de l'État et prêts conditionnellement remboursables

L'État de Neuchâtel dispose de diverses cautions et garanties en sa faveur, pour un montant de CHF 7'015'680 au 31 décembre 2025, afin de couvrir la remise en état de certains terrains découlant du permis d'exploitation accordé par le service de l'énergie et de l'environnement, le service de l'aménagement du territoire et le service de la faune, des forêts et de la nature.

Selon le complément à la recommandation 03 de la norme MCH2, la différence entre la valeur comptable et la valeur nominale des prêts conditionnellement remboursables doit être présentée comme un avoir conditionnel. Cette valeur à fin 2025 se monte à CHF 51'979'371. À relever que des versements effectués dans le cadre de deux conventions ont fait l'objet de dépassements de l'ordre de CHF 210'425 (CHF 1'511'775 au lieu de CHF 1'360'000 et CHF 1'401'250 au lieu de CHF 1'342'600).

## 2.5.7. Tableau des immobilisations du patrimoine financier et du patrimoine administratif

Catégorie d'immobilisation du patrimoine financier (PF)	Valeur au 31.12.2024	Entrées <sup>1)</sup>	Sorties et aliénations	Reclassements	Réévaluations	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2025
<b>108 Immobilisations corporelles du PF</b>	<b>133'428'235</b>	<b>1'622'478</b>	<b>-978'084</b>	<b>708'257</b>	<b>381'050</b>	-	<b>135'161'936</b>
Terrains	86'360'110	1'599'813	-285'868	16'041	381'050	-	88'071'146
Routes et voies de communication	-	-	-692'216	692'216	-	-	0
Bâtiments	47'068'124	22'665	-	-	-	-	47'090'790
Installations en construction	-	-	-	-	-	-	-

Catégorie d'immobilisation du patrimoine administratif (PA)	Valeur au 31.12.2024	Entrées <sup>1)</sup>	Sorties et aliénations	Reclassements	Réévaluations	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2025
<b>140 Immobilisations corporelles</b>	<b>1'147'191'000</b>	<b>74'467'317</b>	<b>-71'237</b>	<b>-708'257</b>	-	<b>-48'909'008</b>	<b>1'171'969'815</b>
Terrains	85'882'105	127'239	-	177'159	-	-	86'186'503
Forêts	5'664'227	-	-	-	-	-	5'664'227
Routes et voies de communication	204'941'084	18'778'307	-2	-669'557	-	-8'843'637	214'206'195
Aménagement des cours d'eau	6'774'379	526'946	-	-	-	-148'006	7'153'319
Autres travaux de génie civil	7'939'100	411'950	-	108'957	-	-442'612	8'017'396
Bâtiments	728'630'538	3'559'323	-	32'134'472	-	-22'149'630	742'174'703
Biens meubles	59'328'862	17'635'426	-71'235	1'381'969	-	-13'360'840	64'914'182
Installations en construction	41'224'774	31'803'680	-	-39'051'149	-	-	33'977'305
Autres immobilisations corporelles	6'805'929	1'624'446	-0	5'209'892	-	-3'964'282	9'675'985
<b>142 Immobilisations incorporelles</b>	<b>11'310'398</b>	<b>6'883'744</b>	-	-	-	<b>-3'783'786</b>	<b>14'410'356</b>
Logiciels	8'604'892	6'726'968	-	442'598	-	-3'171'160	12'603'298
Immobilisations incorporelles en cours	442'598	9'729	-	-442'598	-	-	9'729
Autres immobilisations incorporelles	2'262'908	147'048	-	-	-	-612'626	1'797'329
<b>146 Subventions d'investissement</b>	<b>91'523'092</b>	<b>6'177'691</b>	-	-	-	<b>-19'124'282</b>	<b>78'576'501</b>
Subv. d'invest. à la Confédération	25'401'221	-519	-	-	-	-8'877'011	16'523'690
Subv. d'invest. aux cantons et concordats	688'415	-	-	-	-	-44'349	644'066
Subv. d'invest. aux communes	27'289'769	1'489'787	-	-	-	-5'388'171	23'391'385
Subv. d'invest. aux entreprises privées	25'860'884	3'657'374	-	-	-	-3'551'684	25'966'573
Subv. d'invest. aux entreprises publiques	11'063'939	519'272	-	-	-	-1'083'087	10'500'123
Subv. d'invest. aux ménages privés	892'032	462'518	-	-	-	-161'325	1'193'225
Subv. d'invest. aux org. privées à BnL	326'833	49'259	-	-	-	-18'655	357'437

<sup>1)</sup> Le tableau des immobilisations présente les entrées nettes des subventions d'investissement

## 2.5.8. Tableau des prêts

Catégories de prêts du patrimoine administratif (PA)	Solde du prêt
	<b>174'313'766</b>
Prêts - aides exploitations paysannes	2'108'600
Prêts crédits d'investissements agricoles	80'679'765
Prêts d'investissements forestiers	112'000
Prêts d'études <sup>1)</sup>	718'309
Prêts du fonds d'aide au communes	50'000
Prêts du fonds d'aide au logement	10'440'823
Prêts du fonds d'aide aux régions de montagnes	137'000
Prêts NPR	58'971'784
Prêts pour la rénovation de bâtiments	4'838'148
Prêts COVID	95'797
Prêts PI - Développement économique	13'786'450
Prêts SCSP	600'000
Prêts liés aux transports	1'775'090

<sup>1)</sup> Prêts accordés à des personnes physiques

## 2.5.9. Informations supplémentaires

### 2.5.9.1. Information particulière 2025

#### **Contribution unique de CHF 60 millions de la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN)**

À la suite de deux exercices exceptionnels, la BCN a versé en 2025 une contribution unique de CHF 60 millions à l'État de Neuchâtel. Ce montant, prélevé sur les réserves libres de la banque, vise à soutenir deux projets stratégiques qui positionnent le canton dans des domaines essentiels à son développement :

- **Projet UNIVERS** : construction d'un nouveau bâtiment universitaire à l'est de la Faculté des lettres de l'UniNE. Il permettra de regrouper plusieurs instituts dispersés en ville de Neuchâtel et d'absorber l'effectif croissant d'étudiant-e-s (+37,5% depuis 2001) ;
- **Projet HDV7** : rénovation et regroupement des activités menées par la HE-Arc Ingénierie dans les Montagnes neuchâteloises, au sein du bâtiment de l'ancienne école d'ingénieurs du Locle (rue de l'Hôtel-de-Ville 7). La partie ouest du bâtiment sera occupée par MTTA, le centre de compétences dédié aux métiers de l'horlogerie, porté par Microcity et soutenu par la Confédération.

Avec un appui de CHF 40 millions pour UNIVERS et CHF 20 millions pour HDV7, la contribution de la BCN constitue un engagement fort en faveur de la formation professionnelle et académique, ainsi que de la valorisation des savoir-faire et de l'innovation.

Comptablement, le MCH2 ne prévoit pas de traitement explicite pour ce type de versement et, en l'absence de base légale, un fonds n'a pas été constitué. Le montant perçu a donc été considéré comme une subvention d'investissement reçue d'avance, porté en passif transitoire d'investissements. Chaque année, la part utilisée de la subvention est transférée du passif transitoire vers les recettes d'investissement, au prorata des dépenses engagées sur les projets concernés. Le passif transitoire diminue progressivement à mesure de l'avancement des investissements, tandis que les recettes d'investissement augmentent, reflétant la consommation réelle de la subvention. Cette méthode permet de lisser l'utilisation de la subvention sur la durée des projets.

## 2.5.9.2. État des emprunts bancaires

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initial	Taux	Dette au 31.12.2024 *	Comptes 2025				Dette au 31.12.2025 *
							Intérêts	Amort./ rpt emprunts	Nouveaux emprunts	Total	
<b>Total</b>						<b>1'766'500'000</b>	<b>15'691'464</b>	<b>-1'529'500'000</b>	<b>1'411'500'000</b>	<b>-102'308'536</b>	<b>1'648'500'000</b>
<i>Intérêts courus 2024</i>							<b>-4'832'195</b>			<b>-4'832'195</b>	
<i>Intérêts courus 2025</i>							<b>3'554'983</b>			<b>3'554'983</b>	
<b>Emprunts obligataires</b>						<b>1'237'500'000</b>	<b>12'165'972</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12'165'972</b>	<b>1'237'500'000</b>
200M - 1.25% - 24.09.2012/2027	Public	24.09.2012	24.09.2027	200'000'000	1.2500%	200'000'000	2'500'000	0	0	2'500'000	200'000'000
125M - 0.70% - 23.11.2017/2037	Public	23.11.2017	23.11.2037	125'000'000	0.7000%	125'000'000	875'000	0	0	875'000	125'000'000
100M - 0.75% - 28.11.2018/2033	Public	28.11.2018	28.11.2033	100'000'000	0.7500%	100'000'000	750'000	0	0	750'000	100'000'000
125M - 0.30% - 19.07.2019/2039	Public	19.07.2019	19.07.2039	125'000'000	0.3000%	125'000'000	375'000	0	0	375'000	125'000'000
125M - 0.10% - 30.10.2019/2049	Public	30.10.2019	29.10.2049	125'000'000	0.1000%	125'000'000	125'000	0	0	125'000	125'000'000
100M - 0.35% - 14.07.2020/2050	Public	14.07.2020	14.07.2050	100'000'000	0.3500%	100'000'000	350'000	0	0	350'000	100'000'000
100M - 0.00% - 29.10.2021/2029	Public	29.10.2021	29.10.2029	100'000'000	0.0000%	100'000'000	0	0	0	0	100'000'000
100M - 1.45% - 23.09.2022/2030	Public	23.09.2022	23.09.2030	100'000'000	1.4500%	100'000'000	1'450'000	0	0	1'450'000	100'000'000
137.5M - 3.00% - 30.11.2022/2026	Public	30.11.2022	21.12.2026	137'500'000	3.0000%	137'500'000	4'125'000	0	0	4'125'000	137'500'000
125M - 1.30% - 14.06.2024/2048	Public	14.06.2024	12.06.2048	125'000'000	1.3000%	125'000'000	1'615'972	0	0	1'615'972	125'000'000
<b>Emprunts à taux fixes</b>						<b>175'000'000</b>	<b>2'925'000</b>	<b>-50'000'000</b>	<b>0</b>	<b>-47'075'000</b>	<b>125'000'000</b>
20M - 2.375% - 09.07.2010/2025	Banque	09.07.2010	09.07.2025	20'000'000	2.3750%	20'000'000	475'000	-20'000'000	0	-19'525'000	0
30M - 2.40% - 09.07.2010/2025	Assurance	09.07.2010	09.07.2025	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000	-30'000'000	0	-29'280'000	0
50M - 2.59% - 29.04.2011/2026	Assurance	29.04.2011	29.04.2026	50'000'000	2.5900%	50'000'000	1'295'000	0	0	1'295'000	50'000'000
75M - 0.58% - 14.12.2018/2028	Banque	14.12.2018	14.12.2028	75'000'000	0.5800%	75'000'000	435'000	0	0	435'000	75'000'000
<b>Emprunts à court terme couverts par des Swap de taux</b>						<b>50'000'000</b>	<b>647'128</b>	<b>-200'000'000</b>	<b>150'000'000</b>	<b>-49'352'873</b>	<b>0</b>
Sw ap 50M - taux fixe - 1.210% - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	1.2100%	0	605'000	0	0	605'000	0
Sw ap 50M - taux Saron 3 mois - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	-0.2023%	0	-101'136	0	0	-101'136	0
50M - emprunts court terme couverts par sw ap - 2012/2025	Divers	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	0.2865%	50'000'000	143'264	-200'000'000	150'000'000	-49'856'736	0
<b>Emprunts à court terme</b>						<b>304'000'000</b>	<b>1'230'575</b>	<b>-1'279'500'000</b>	<b>1'261'500'000</b>	<b>-16'769'425</b>	<b>286'000'000</b>
6M - 1.10% - 30.08.2024/28.02.2025	Banque	30.08.2024	28.02.2025	6'000'000	1.100%	6'000'000	33'366.67	-6'000'000	0	-5'966'633	0
24M - 1.04% - 21.08.2024/21.08.2025	Banque	21.08.2024	21.08.2025	24'000'000	1.040%	24'000'000	253'066.67	-24'000'000	0	-23'746'933	0
3M - 1.04% - 21.08.2024/21.08.2025	Caisse pension	21.08.2024	21.08.2025	3'000'000	1.040%	3'000'000	31'633.33	-3'000'000	0	-2'968'367	0
2M - 1.05% - 24.10.2024/22.01.2025	Banque	24.10.2024	22.01.2025	2'000'000	1.050%	2'000'000	5'250.00	-2'000'000	0	-1'994'750	0
50M - 1.00% - 12.11.2024/10.01.2025	Banque	12.11.2024	10.01.2025	50'000'000	1.000%	50'000'000	81'944.44	-50'000'000	0	-49'918'056	0
50M - 1.05% - 11.11.2024/06.01.2025	Canton	11.11.2024	06.01.2025	50'000'000	1.050%	50'000'000	81'666.67	-50'000'000	0	-49'918'333	0
29M - 1.00% - 22.11.2024/21.11.2025	Société coop.	22.11.2024	21.11.2025	29'000'000	1.000%	29'000'000	293'222.22	-29'000'000	0	-28'706'778	0
10M - 0.90% - 22.11.2024/21.11.2025	Banque	22.11.2024	21.11.2025	10'000'000	0.900%	10'000'000	91'000.00	-10'000'000	0	-9'909'000	0
50M - 1.05% - 22.11.2024/06.01.2025	Canton	22.11.2024	06.01.2025	50'000'000	1.050%	50'000'000	65'625.00	-50'000'000	0	-49'934'375	0
50M - 0.89% - 06.12.2024/10.01.2025	Banque	06.12.2024	10.01.2025	50'000'000	0.890%	50'000'000	43'263.89	-50'000'000	0	-49'956'736	0
30M - 0.77% - 13.12.2024/13.03.2025	Banque	13.12.2024	13.03.2025	30'000'000	0.770%	30'000'000	57'750.00	-30'000'000	0	-29'942'250	0
Emprunts effectués et remboursés en 2025	Divers	01.01.2025	31.12.2025	divers	divers	0	192'786	-975'500'000	975'500'000	192'786	0
7M - (+0.50%) - 28.02.2025/20.02.2026	Commune	28.02.2025	20.02.2026	7'000'000	0.5000%	0	0	0	7'000'000	7'000'000	7'000'000
15M - (+0.15%) - 19.09.2025/20.03.2026	Canton	19.09.2025	20.03.2026	15'000'000	0.1500%	0	0	0	15'000'000	15'000'000	15'000'000
30M - (+0.17%) - 31.10.2025/06.01.2026	Banque	31.10.2025	06.01.2026	30'000'000	0.1700%	0	0	0	30'000'000	30'000'000	30'000'000
46M - (+0.20%) - 31.10.2025/06.01.2026	Société	31.10.2025	06.01.2026	46'000'000	0.2000%	0	0	0	46'000'000	46'000'000	46'000'000
24M - (+0.25%) - 31.10.2025/06.01.2026	Société	31.10.2025	06.01.2026	24'000'000	0.2500%	0	0	0	24'000'000	24'000'000	24'000'000
30M - (+0.15%) - 19.11.2025/06.01.2026	Caisse pension	19.11.2025	06.01.2026	30'000'000	0.1500%	0	0	0	30'000'000	30'000'000	30'000'000
20M - (+0.17%) - 19.11.2025/06.01.2026	Canton	19.11.2025	06.01.2026	20'000'000	0.1700%	0	0	0	20'000'000	20'000'000	20'000'000
10M - (+0.25%) - 21.11.2025/16.11.2026	Banque	21.11.2025	16.11.2026	10'000'000	0.2500%	0	0	0	10'000'000	10'000'000	10'000'000
25M - (+0.32%) - 21.11.2025/16.11.2026	Caisse pension	21.11.2025	16.11.2026	25'000'000	0.3200%	0	0	0	25'000'000	25'000'000	25'000'000
50M - (+0.28%) - 24.11.2025/30.01.2026	Société	24.11.2025	30.01.2026	50'000'000	0.2800%	0	0	0	50'000'000	50'000'000	50'000'000
29M - 0.19% - 16.12.2025/23.01.2026	Société coop.	16.12.2025	23.01.2026	29'000'000	0.1900%	0	0	0	29'000'000	29'000'000	29'000'000

\* La notion de dette au "sens étroit" fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers, et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts dont la collectivité publique doit s'acquitter.

### 2.5.9.3. Indicateurs financiers

Indicateurs financiers (en %)	Comptes 2024	Comptes 2025	Valeurs indicatives	Interprétation
Taux d'endettement net	108.2%	102.3%	< 100% = bon 100% - 150% = suffisant > 150% = mauvais	L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Degré d'autofinancement <sup>1)</sup>	207.8%	209.9%	> 100% = haute conjoncture 80% - 100% = cas normal 50% - 80% = récession	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.
Part des charges d'intérêts	0.3%	0.2%	0% - 4% = bon 4% - 9% = suffisant 9% et plus = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.
Dette brute par rapport aux revenus	154.7%	142.7%	< 50% = très bon 50% - 100% = bon 100% - 150% = moyen 150% - 200% = mauvais > 200% = critique	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.
Proportion des investissements	5.9%	6.0%	< 10% = effort d'investissement faible 10% - 20% = effort d'investissement moyen 20% - 30% = effort d'investissement élevé > 40% = effort d'investissement très élevé	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.
Part du service de la dette	3.6%	4.3%	< 5% = charge faible 5% - 15% = charge acceptable > 15% = charge forte	Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.
Dette nette I par habitant en CHF	7'562	7'043	< 0 CHF = patrimoine net 0 CHF - 1'000 CHF = endettement faible 1'001 CHF - 2'500 CHF = endettement moyen 2'501 CHF - 5'000 CHF = endettement important > 5'000 CHF = endettement très important	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.
Taux d'autofinancement	7.2%	7.5%	> 20% = bon 10% - 20% = moyen < 10% = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

<sup>1)</sup> Le calcul du degré d'autofinancement de l'article 57 RLFInEC diffère du degré d'autofinancement utilisé pour le frein à l'endettement. Par conséquent, ces deux indicateurs ne sont pas comparables.

### 2.5.9.4. Inventaire des fonds de fluctuation de résultat

Dans le cadre des contrats de prestations conclus avec des partenaires externes, un éventuel résultat positif d'exploitation réalisé par l'institution subventionnée est attribué annuellement à un fonds de fluctuation de résultat, inscrit au bilan de l'institution au titre de fonds étrangers. Ce fonds de fluctuation doit également être mentionné dans l'annexe aux comptes de l'État.

Étant donné que les délais de bouclage des institutions ne coïncident pas avec ceux de l'État, les fonds de fluctuation de résultat au 31 décembre 2024 (comptes audités les plus récents) sont inventoriés dans le tableau ci-dessous.

Liste des <b>fonds de fluctuation de résultat</b> au 31.12.2024 par institution	<b>Service de tutelle</b>	<b>Fonds de fluctuation de résultat (CHF)<sup>1)</sup></b>
<b>Total</b>		<b>5'360'014</b>
<b>Département de la santé, de la jeunesse et des sports (DSJS)</b>		<b>1'330'734</b>
Association Croix-Rouge Neuchâtel	SPAJ	127'640
Fondation Borel	SPAJ	98'440
Fondation Carrefour	SPAJ	285'773
Fondation l'enfant c'est la vie	SPAJ	178'601 <sup>P</sup>
Fondation Les Billodes	SPAJ	287'611 <sup>P</sup>
Fondation Sandoz	SPAJ	179'449
Fondation Sombaille Jeunesse - Jeanne Antide	SPAJ	173'222
<b>Département de la formation et des finances (DFFI)</b>		<b>1'537'186</b>
Fondation du Centre pédagogique de Malvilliers (CPM)	SEEO	331'207
Fondation du Centre régional d'apprentissages spécialisés, Berne, Jura, Neuchâtel (CERAS)	SEEO	315'867
Fondation Les Perce-Neige (PN)	SEEO	890'112
<b>Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS)</b>		<b>2'492'093</b>
Fondation Addiction Neuchâtel	SAHA	451'552
Fondation Alfaset	SAHA	-
Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales	SAHA	110'055
Fondation Foyer Handicap	SAHA	18'123
Fondation Les Perce-Neige (PN)	SAHA	1'877'704
Fondation Ressource	SAHA	34'659

<sup>1)</sup> Montant du fonds de fluctuation de résultat reconnu par l'État. Si le montant doit encore faire l'objet d'une reconnaissance par l'État, le montant figurant dans les comptes audités de l'entité est reporté dans le tableau accompagné de la note p (provisoire).

### 2.5.9.5. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les évènements postérieurs à la clôture de l'exercice, se produisant entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels, doivent être expliqués en annexe des comptes dès lors qu'ils ont une importance pour l'évaluation des comptes. Dans des cas exceptionnels, il est également possible de procéder à une adaptation ultérieure des comptes.

À la date d'approbation des états financiers, aucun évènement significatif et postérieur à la clôture de l'exercice 2025 n'est constaté.

## 2.6. Rapport de l'organe de révision



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

### Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil sur l'audit des comptes annuels 2025 de l'État de Neuchâtel

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'État de Neuchâtel, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'entité, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Responsabilités du Conseil d'État relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'État est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la LFinEC et aux autres dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux prescriptions légales et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs-trices des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux prescriptions légales et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'État, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

#### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'État.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Contrôle cantonal des finances



Marion Lévrier-Ferrollet  
Experte-révisseuse agréée  
Révisseuse responsable



Mathieu Roth  
Expert-révisseur agréé

Neuchâtel, le 31 mars 2026

## 3. Objets soumis à l'adoption du Grand Conseil

Outre le décret propre à l'approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2025, le Conseil d'État soumet également au vote du Grand Conseil les cinq actes législatifs suivants :

- Trois décrets prolongeant la durée de validité de trois crédits d'engagement relatifs aux améliorations foncières ;
- Un décret prolongeant la durée de validité du crédit d'engagement sexennal pour l'assainissement routier de la H10 ;
- Un décret modifiant le crédit d'engagement relatif à la concrétisation du RER, afin de tenir compte des projets annexes au développement de la ligne directe.

Ces actes législatifs ainsi que leurs explications sont présentés ci-après.

### 3.1. Prolongement de trois décrets portant sur les améliorations foncières

Afin de soutenir la réalisation de projets dans le cadre des syndicats d'améliorations foncières (SAF) sur le territoire cantonal, le Grand Conseil a accepté trois crédits d'engagement :

- CHF 5'900'000 en 2001 pour le SAF de La Côte-aux-Fées et Gorgier Saint-Aubin ;
- CHF 4'100'000 en 2007 pour les SAF d'Engollon et de Savagnier ;
- CHF 2'300'000 en 2010 pour le SAF de La Côtière.

Il s'agit traditionnellement de travaux s'inscrivant dans le long terme. La période de 2003 à 2019 a permis de réaliser les travaux de remaniement (nouvel état parcellaire) et de construction (chemins et ouvrages d'assainissements) pour les 5 syndicats d'améliorations foncières concernés par ces trois crédits d'engagement.

Suite à la réorganisation du service de l'agriculture en 2018, avec la réunion de l'office des améliorations foncières et de l'office de l'équipement agricole pour former l'office des améliorations structurelles, mais aussi des départs non compensés de collaborateurs et collaboratrices, ainsi que de nombreuses tâches assumées par le personnel du secteur améliorations foncières de l'office, il n'a pas été possible de finaliser tous les travaux restants de ces syndicats d'améliorations foncières.

Les travaux restants consistent en des décomptes financiers de travaux de construction, au prorata des avantages retirés par chaque propriétaire, à établir d'entente avec l'Office fédéral de l'agriculture, en vue de procéder à la répartition des frais entre les propriétaires, puis à leur mise à l'enquête publique pour validation.

Ces opérations seront réalisées dans les délais sollicités de prolongation de ces 3 décrets. Ainsi, une prolongation de 5 ans (crédits d'engagement de 2001 et 2007) et de 10 ans (crédit d'engagement de 2010) est demandée pour ces trois crédits.

#### Vote du Grand Conseil

Dans la mesure où il s'agit d'une prolongation de validité, les trois décrets sont soumis à la majorité simple du Grand Conseil.

---

## Décret

### modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 5'900'000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution de subventions pour l'exécution de travaux d'améliorations foncières cantonales

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr), du 29 avril 1998 ;

vu l'ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OAS), du 2 novembre 2022 ;

vu la loi sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (LASA), du 10 novembre 1999, et son règlement d'exécution (RELASA), du 19 janvier 2000 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 27 avril 2026,

*décète :*

**Article premier** Le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 5'900'000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution de subventions pour l'exécution de travaux d'améliorations foncières cantonales, du 6 février 2001, est modifié comme suit :

*Art. 1<sup>bis</sup> (nouveau)*

La durée du crédit d'engagement est prolongée pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2030.

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le/la président-e,      Le/la secrétaire général-e,*

---

## **Décret**

# **modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4'100'000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution de subventions pour l'exécution de travaux d'améliorations foncières cantonales**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr), du 29 avril 1998 ;

vu l'ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OAS), du 2 novembre 2022 ;

vu la loi sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (LASA), du 10 novembre 1999, et son règlement d'exécution (RELASA), du 19 janvier 2000 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 27 avril 2026,

*décède :*

**Article premier** Le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4'100'000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution de subventions pour l'exécution de travaux d'améliorations foncières cantonales, du 27 mars 2007, est modifié comme suit :

*Art. 1<sup>bis</sup> (nouveau)*

La durée du crédit d'engagement est prolongée pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2030.

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le/la président-e,      Le/la secrétaire général-e,*

---

## Décret

### modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'300'000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution de subventions pour l'exécution de travaux d'améliorations foncières cantonales

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr), du 29 avril 1998 ;

vu l'ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OAS), du 2 novembre 2022 ;

vu la loi sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (LASA), du 10 novembre 1999, et son règlement d'exécution (RELASA), du 19 janvier 2000 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 27 avril 2026,

*décède :*

**Article premier** Le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'300'000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution de subventions pour l'exécution de travaux d'améliorations foncières cantonales, du 31 mars 2010, est modifié comme suit :

*Art. 1<sup>bis</sup> (nouveau)*

La durée du crédit d'engagement est prolongée pour une durée de 10 ans, jusqu'au 31 décembre 2035.

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le/la président-e,      Le/la secrétaire général-e,*

## 3.2. Prolongement du décret portant octroi d'un crédit d'engagement sexennal pour l'assainissement routier de la H10

La route principale H10 constitue le trait d'union entre le littoral et la France voisine en passant par le Val-de-Travers. Elle nécessite des investissements visant à l'assainir en vue de garantir la sécurité des usagers, ainsi que sa pérennité. Ces investissements sont simultanément consacrés à des travaux permettant de réduire le bruit routier et de mieux intégrer la mobilité douce.

La H10 appartient aux axes de mobilité principaux du canton. De ce fait, elle constitue une part importante de l'un des quatre piliers de la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030 qui vise à concrétiser la complémentarité des modes de transport que sont la mobilité routière, la mobilité douce, les transports publics et les transports motorisés privés, dont les transports de biens et de marchandises font également partie. Elle a été acceptée le 28 février 2016 par plus de 84% de la population neuchâteloise.

Une route telle que la H10 favorise les échanges commerciaux et professionnels de et vers la France voisine, ainsi que les échanges interrégionaux avec les cantons voisins et internes au canton de Neuchâtel. Elle garantit l'accessibilité nécessaire à tous les services d'intervention et d'urgence, et rend également possible l'accès de toutes et tous aux services, aux sports, à la culture et à l'offre touristique proposée par la région du Val-de-Travers.

Cette route représente une valeur financière importante. Il convient de l'entretenir de façon à préserver tant sa qualité d'usage que sa valeur patrimoniale. La négliger confrontera inévitablement les générations futures à des problèmes financiers insurmontables résultant d'un déficit d'entretien.

Le 3 septembre 2019, un crédit d'engagement sexennal a été accepté par le Grand Conseil afin de permettre au Conseil d'État, respectivement au service des ponts et chaussées, de réaliser dix projets d'entretien entre la frontière française, aux Verrières, et Peseux. Toutefois, pour diverses raisons, l'ensemble des projets n'a pas pu être réalisé dans le cadre de la planification initiale. Dès lors, la durée de validité du crédit d'engagement nécessite d'être prolongée jusqu'en 2029.

Le tableau ci-dessous indique les chantiers réalisés en précisant l'année d'exécution, et les projets en attente, suivi de l'explication des raisons du retard pris.

Localisation	État d'avancement	Remarques
Les Verrières – Le Haut-de-la-Tour	Terminé	Réalisation 2020-2021.
Pont-des-Chèvres – Couvet	Terminé	Réalisation 2019-2022.
Couvet – Travers	Terminé	Réalisation 2022.
Travers – Crêt-de-l'Anneau	Terminé	Réalisation 2020.
Crêt-de-l'Anneau – Clusette	En attente	Planification déplacée à la fin des travaux d'assainissement du tunnel de La Clusette. Un aménagement cyclable à la montée sera réalisé depuis le carrefour d'accès à Noiraigue.
Brot-Dessous – Fretereules	En cours	Projet complexe (topographie, environnement) encore à l'étude.
Fretereules – Rochefort-Dessus	Terminé	Réalisation 2024.
Rochefort-Dessus – Rochefort	Terminé	Réalisation 2022.
Rochefort – Bregot	En cours	Travaux planifiés pour 2026/27.
Corcelles – Peseux	En attente	Projet retardé pour y intégrer le CAD (déploiement des énergies renouvelables par Viteos SA). Travaux planifiés en 2027-2028.

De manière plus détaillée, les raisons des retards d'assainissement de certains secteurs de la route principale H10 sont décrites ci-dessous :

- Crêt-de-l'Anneau – Clusette : conflit direct avec les travaux de sécurisation et d'assainissement du tunnel de La Clusette, notamment par le fait qu'ils utilisent une voie de circulation comme piste de chantier. Les travaux de réfection planifiés sur ce tronçon ne pourront être réalisés qu'une fois ceux du tunnel terminés ;
- Corcelles – Peseux : un créneau temporel doit être trouvé avec les autres parties prenantes de ces travaux, dans le cas présent la Ville de Neuchâtel et le chauffage à distance (CAD) porté par Viteos SA. Il n'est pas imaginable que l'État engage de coûteux travaux et que, quelques années plus tard, des fouilles soient ouvertes pour la pose de conduites. Selon les derniers éléments discutés, ces travaux initialement prévus en 2020-2021 devraient pouvoir être réalisés entre 2026 et 2029 ;

- Brot-Dessous – Fretereules : il s'agit d'un projet complexe qui demande des études complémentaires, compte tenu de sa proximité avec la réserve naturelle du Creux-du-Van – dont le périmètre longe le tronçon routier en question – et à la topographie prononcée dans lequel ce tronçon se trouve ;
- Rochefort – Bregot : des oppositions ont retardé la réalisation du projet et les demandes d'autorisations sont restées pendantes plus d'un an auprès des offices fédéraux.

### **Vote au Grand Conseil**

Dans la mesure où il s'agit d'une prolongation de validité, le décret est soumis à la majorité simple du Grand Conseil.

---

**Décret**  
**modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement**  
**sexennal de 14'300'000 francs pour l'assainissement**  
**routier de la H10**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

sur la proposition du Conseil d'État, du 27 avril 2026,

*décède :*

**Article premier** Le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 14'300'000 francs au Conseil d'État pour assurer l'assainissement routier de la H10, du 3 septembre 2019, est modifié comme suit :

*Nouveau titre*

Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 14'300'000 francs pour l'assainissement routier de la H10.

*Art. 7a (nouveau)*

La durée du crédit d'engagement prend fin au 22 octobre 2029.

**Art. 2** Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le/la président-e,      Le/la secrétaire général-e,*

### 3.3. Modification du décret portant octroi d'un crédit d'engagement relatif à la concrétisation du RER neuchâtelois

Le décret approuvé par le Grand Conseil en 2020 portait sur l'octroi de CHF 114 millions pour la concrétisation du RER neuchâtelois. Ce crédit d'engagement comprend les projets connexes de la Gare de Cernier (CHF 45 millions) ; la liaison Corcelles-Bôle (CHF 67 millions) et la voie verte (CHF 2 millions). Cela englobe à la fois le financement des études (pour la voie verte) ainsi que la réalisation des infrastructures (pour la gare de Cernier et la liaison Corcelles-Bôle).

Toutefois, l'ensemble des projets connexes n'a pas été anticipé. En effet, alors que les projets directement en lien avec la construction de la nouvelle ligne ferroviaire sont pilotés par les CFF et financés par la Confédération via l'OFT (déplacement du centre d'entretien de Neuchâtel sur le site de Cornaux, excavation des matériaux, traitement des échanges de surfaces d'assolement), d'autres projets dits « projets connexes » sont pilotés, et les études financées, par le canton ou en partenariat avec les communes concernées. Ces projets ne sont pas indispensables au développement de la Ligne directe, mais apportent une plus-value importante pour le canton respectivement les communes.

Ces projets sont par exemple le développement du pôle économique et multimodal de Cernier, l'utilisation des matériaux issus de la creuse des tunnels pour une valorisation lacustre ou la géothermie issues des tunnels.

Les coûts pour mener à bien les études liées aux projets connexes sont estimés comme suit :

- Pôle Cernier : CHF 0,9 million ;
- Valorisation matériaux (rives/lac) : CHF 0,3 million ;
- Géothermie : CHF 0,2 million ;
- Gare de Neuchâtel : CHF 0,5 million.

Ces dépenses, pour un total de CHF 1,9 million, pourront être financées par le biais des soldes non utilisés du crédit-cadre global. Afin de pouvoir réaliser ces projets connexes et garantir la bonne avancée du projet de Ligne directe, une certaine flexibilité dans l'utilisation des fonds du décret doit être apportée. C'est pourquoi une modification du décret est demandée pour le financement des études. Il est à noter que l'enveloppe financière globale reste identique.

#### **Vote du Grand Conseil**

La présente modification n'implique aucune dépense nouvelle et est donc soumise à la majorité simple du Grand Conseil.

---

## **Décret**

### **Modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement relatif à la concrétisation du RER neuchâtelois d'un montant brut de 114'000'000 de francs**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu l'Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire, du 21 juin 2019 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 27 avril 2026,

*décrète :*

**Article premier** Le décret portant octroi d'un crédit d'engagement relatif à la concrétisation du RER neuchâtelois d'un montant brut de 114'000'000 de francs, du 24 juin 2020, est modifié comme suit :

*Article premier, al. 3, (nouveau)*

<sup>3</sup> Les montants mentionnés à l'alinéa 2 peuvent être consacrés à l'étude de projets connexes au projet RER-ligne directe.

*Art. 3 in fine (nouvelle teneur)*

Il délègue la compétence d'exécution au Département en charge du service des transports pour chaque crédit d'objet ou d'étude.

*Art. 4 (nouvelle teneur)*

<sup>1</sup>Le détail d'exécution de ces études et travaux est confié au Conseil d'État.

<sup>2</sup>Le rapport de gestion du Département en charge du service des transports donnera chaque année toutes les indications utiles sur l'avancement des études et des travaux, sur les dépenses engagées et sur leur financement.

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le/la président-e,      Le/la secrétaire général-e,*

## 3.4. Décret sur les comptes et la gestion de l'exercice 2025

### Décret portant approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2025

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 23 de la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 27 avril 2026,

décède :

**Article premier** Sont approuvés avec décharge au Conseil d'État, les comptes de l'exercice 2025, qui comprennent :

a) Le découvert au bilan au 31 décembre 2025 de CHF 412'848'870.04.

b) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

CHF

Revenus d'exploitation	2'564'725'207.63
Charges d'exploitation	2'546'290'704.22
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>18'434'503.41</b>
Revenus financiers	77'059'431.07
Charges financières	18'235'046.64
<b>Résultat financier (2)</b>	<b>58'824'384.43</b>
<b>Résultat opérationnel (1) + (2)</b>	<b>77'258'887.84</b>
Revenus extraordinaires	34'469'466.02
Charges extraordinaires	54'150'668.50
<b>Résultat extraordinaire (3)</b>	<b>-19'681'202.48</b>
<b>Résultat total (1) + (2) + (3)</b>	<b>57'577'685.36</b>

c) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Total des dépenses	148'427'144.01
Total des recettes	59'756'760.96
<b>Investissements nets</b>	<b>88'670'383.05</b>

d) Le tableau de flux de trésorerie et l'annexe aux comptes

**Art. 2** Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC, le Conseil d'État reçoit décharge pour les dépassements de crédits figurant dans le chapitre 1.3.3 du rapport de gestion financière à hauteur de :

- Compte de résultats	27'898'337
- Compte des investissements	9'655'853

**Art. 3** La gestion du Conseil d'État, durant l'exercice 2025, est approuvée.

**Art. 4** Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le/la président-e,      Le/la secrétaire général-e,

# 4. Analyses selon la classification fonctionnelle

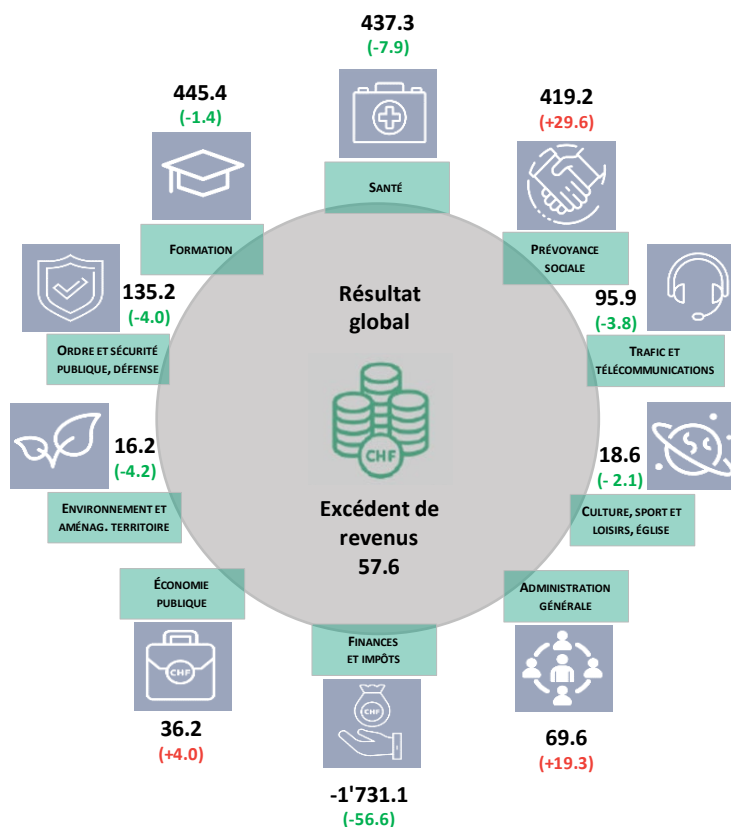
## 4.1. Compte de résultats

Charges nettes selon la classification fonctionnelle (CHF) <sup>1)</sup>	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Administration générale	70'747'497	50'353'917	69'613'010	+19'259'093	+38.2%	-1'134'487	-1.6%
Ordre et sécurité publique, défense	128'400'608	139'246'535	135'216'720	-4'029'815	-2.9%	+6'816'111	+5.3%
Formation	435'122'654	446'808'856	445'360'148	-1'448'708	-0.3%	+10'237'494	+2.4%
Culture, sport et loisirs, église	16'298'240	20'725'526	18'577'244	-2'148'282	-10.4%	+2'279'004	+14.0%
Santé	416'586'471	445'173'424	437'273'735	-7'899'689	-1.8%	+20'687'264	+5.0%
Prévoyance sociale	396'349'287	389'584'701	419'225'192	+29'640'492	+7.6%	+22'875'906	+5.8%
Trafic et télécommunications	95'937'409	99'672'282	95'912'069	-3'760'213	-3.8%	-25'340	-0.0%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	16'461'626	20'413'989	16'164'743	-4'249'246	-20.8%	-296'883	-1.8%
Economie publique	32'563'205	32'118'589	36'152'388	+4'033'799	+12.6%	+3'589'183	+11.0%
Finances et impôts	-1'664'845'879	-1'674'477'271	-1'731'072'934	-56'595'662	-3.4%	-66'227'054	-4.0%
<b>Total</b>	<b>-56'378'883</b>	<b>-30'379'453</b>	<b>-57'577'685</b>	<b>-27'198'232</b>	<b>-89.5%</b>	<b>-1'198'802</b>	<b>-2.1%</b>

<sup>1)</sup> Un signe positif correspond à une charge nette alors qu'un signe négatif correspond à un revenu net.

Le tableau ci-dessus présente les charges nettes (charges déduction faite des revenus) du compte de résultats pour chaque domaine fonctionnel principal. Cette présentation repose sur la structure définie par le MCH2, dans laquelle les charges et les revenus sont affectés conformément aux missions et aux tâches effectuées par les collectivités publiques, offrant ainsi à celles-ci un cadre propice aux comparaisons. Pour accroître l'exactitude des données publiées, cette présentation prend par ailleurs en compte les imputations internes et les forfaits des services centraux (NC primaires 39 et 49) ainsi que les répartitions effectuées dans le cadre de la comptabilité analytique (NC secondaires 7). Au domaine « Finances et impôts » sont principalement affectés les revenus fiscaux, d'où la notion de charges nettes négatives. Le total du tableau correspond au résultat de l'exercice avec toutefois un signe opposé par rapport aux autres tableaux qui sont présentés dans ce rapport.

### Le compte de résultats 2025 (charges nettes et variations par rapport au budget en millions CHF)



Les trois domaines de la formation, de la santé et de la prévoyance sociale regroupent une part importante des charges financières. Elles totalisent des charges nettes de l'ordre de CHF 1,3 milliard, qui correspondent à des charges brutes de CHF 1,8 milliard, soit 71% des charges totales de l'État.

Comme c'est le cas pour la classification par nature, il est important de rappeler que les écarts relevant des domaines fonctionnels doivent être appréhendés avec prudence. Leur analyse doit faire l'objet d'une approche rigoureuse puisque des effets extraordinaires ou ponctuels importants peuvent être à l'origine des variations constatées d'une année à l'autre, comme les créations et dissolutions de provisions ou les mouvements en lien avec des réserves.

### 4.1.1. Administration générale

Le domaine fonctionnel de l'administration générale qui totalise CHF 69,6 millions à l'exercice 2025 est principalement composé des charges résiduelles nettes des services centraux (SBAT, SALI, SRHE, SIEN, SCCM, STAT) qui n'ont pas été incluses dans la facturation interne par forfaits aux services métiers et/ou aux client-e-s externes, soit CHF 14,5 millions. Il comprend notamment pour CHF 53,2 millions de coûts de fonctionnement liés aux services qui effectuent des tâches de soutien comme le SCCO, le SFIN, l'OORG, le SJEN, le SCHA, le CCFI, les secrétariats généraux de départements et les pouvoirs législatif et exécutif. Les prestations dispensées par le SCNE relatives aux archives de l'État intègrent également cette thématique et atteignent CHF 1,9 million. Pour rappel, les recettes fiscales, les charges et revenus en lien avec l'administration de la fortune et de la dette ou encore les parts aux recettes de la Confédération comme la péréquation fédérale sont classés dans le domaine finances et impôts, ceci bien qu'ils soient comptabilisés par les services précités.

L'écart défavorable entre les comptes 2025 et le budget de CHF 19,3 millions est le fait de multiples facteurs dont les principaux sont l'imputation budgétaire de l'écart statistique sur les charges de personnel de CHF 16 millions, dans ce domaine fonctionnel et le coût du passage à Office 2024 qui a engendré des dépenses supplémentaires au niveau des achats de biens et services du SIEN de CHF 1,8 million par rapport à la projection budgétaire.

### 4.1.2. Ordre et sécurité publique, défense

Les dépenses nettes totales en matière d'ordre, de sécurité publique et de défense s'élèvent à CHF 135,2 millions dans les comptes 2025 (CHF 139,2 millions au budget 2025 et CHF 128,4 millions aux comptes 2024). Comme chaque année, une majeure partie de ce montant provient des charges de personnel qui sont affectées à ce domaine vu les effectifs importants relatifs à plusieurs entités comme la police neuchâteloise (PONE), le service pénitentiaire (SPNE), et les autorités judiciaires (AUJU y compris magistrats) qui représentent plus de 750 EPT. Ce sont au final CHF 136,3 millions de charges de personnel qui émergent à l'ordre et à la sécurité publique sur un total de charges brutes de CHF 195,2 millions. Ce domaine fonctionnel génère également des revenus significatifs pour l'État (CHF 60 millions).

#### Sécurité publique

Les charges nettes de CHF 79,4 millions dédiées spécifiquement aux tâches de sécurité publique en 2025 concernent principalement la police neuchâteloise (PONE) et le centre interrégional de formation policière (CIFPol) via des charges de personnel et des acquisitions de biens et services qui atteignent respectivement CHF 69,2 millions et CHF 7,8 millions. Ces deux natures comptables sont ainsi fréquemment à l'origine des variations globales qui sont constatées par rapport aux estimations budgétaires et à l'exercice précédent. La diminution de CHF 0,5 million par rapport au budget 2025 est toutefois moindre en comparaison des écarts mis en évidence ces dernières années. Si les difficultés liées au recrutement semblent s'atténuer progressivement, une attention particulière devra être portée aux acquisitions de biens et services ces prochaines années en raison de frais de maintenance en hausse notamment avec le remplacement d'Infopol (projet HELIUM). Le retard pris par ce projet explique aussi la diminution des revenus (NC 431) qui avaient été budgétés au titre des heures activées (via le compte des investissements) et qui n'ont pas pu être réalisées en 2025. Si la situation générale est meilleure en comparaison des prévisions budgétaires, l'augmentation des charges nettes de CHF 4,4 millions par rapport à l'exercice 2024 s'explique essentiellement par les mécanismes de progression salariale vu l'effectif de la PONE en fin d'année 2025 (470 EPT et 22 aspirants ayant terminé leur formation).

#### Exécution des peines

L'exécution des peines concerne principalement les activités du service pénitentiaire (SPNE) dont fait partie l'office d'exécution des sanctions et de probation (OESP). Les charges nettes atteignent CHF 28,7 millions en 2025 soit une amélioration par rapport au volume estimé au budget (CHF 30,7 millions) et émergeant aux comptes de l'année précédente (CHF 29,3 millions). Tant les charges que les revenus de transfert liés aux détentions pénitentiaires présentent une évolution favorable qui s'explique par une stabilisation du nombre de placements hors canton en matière de détention avant jugement (DAJ) alors qu'une poursuite de la tendance à la hausse était anticipée au budget 2025. De manière générale, le nombre de placements effectués hors des établissements neuchâtelois diminue et le taux d'occupation de ces derniers atteint un niveau plus élevé que lors des exercices précédents en raison des placements effectués par d'autres cantons (recettes de

pensions). Alors que l'EEPB a pratiquement atteint les quotas définis lors du calcul du budget, l'EDPR enregistre un écart positif. Par ailleurs, contrairement aux comptes 2024, la facturation des délégations de compétence (condamnations mises à exécution pour le compte d'autres cantons) s'est révélée plus importante que prévu.

## Justice et questions juridiques

Le volet « Justice » se compose uniquement des charges et des revenus qui sont comptabilisés aux Autorités judiciaires. Avec un montant de CHF 27,5 millions aux comptes 2025, les dépenses nettes sont inférieures au budget (CHF 28,7 millions), mais supérieures aux comptes 2024 (CHF 26,1 millions). Ces variations s'expliquent surtout par l'évolution des charges de personnel. Une partie de la diminution par rapport au budget 2025 s'explique par une utilisation moindre des moyens octroyés pour faire face à la surcharge découlant des modifications législatives (loi sur les poursuites et faillites, effet du nouveau CPC) et des différents projets auxquels les AUJU sont appelées à prendre part (projet PLAJ, refonte du site Internet, pilote sur le consensus parental, projets informatiques). Retards, concrétisations partielles ou encore décalages des effets attendus justifient cette situation.

Dans les comptes 2025, le volet relatif aux « Questions juridiques » (tel que répertorié dans la classification fonctionnelle), totalise pour CHF 31,9 millions de charges brutes (dont les charges de personnel du SEPF, SGRF, SCPO et SJEN) et CHF 34,3 millions de revenus (dont les émoluments encaissés par le SEPF et le SGRF) soit, au final, un montant de charges nettes négatif de CHF 2,4 millions conforme à ce qui était attendu au budget. Compte tenu de la nouvelle méthode de comptabilisation des émoluments en matière de poursuites et faillites (frais de débours récupérables dorénavant comptabilisés dans les charges du SEPF), une augmentation nette de ces derniers à hauteur de CHF 1 million vient améliorer le résultat alors, qu'à contrario, les émoluments relatifs au registre foncier sont finalement moins élevés que prévu (CHF 0,5 million) en raison de transferts immobiliers de moins grande valeur (induisant des émoluments ad valorem moins élevés) et de l'augmentation de la durée de traitement des réquisitions.

## Défense

Le sous-domaine de la défense présente des charges nettes de CHF 2 millions (CHF 2,2 millions au budget et CHF 1,9 millions aux comptes 2024) et demeure une tâche essentiellement fédérale qui regroupe, au niveau cantonal, les charges et les revenus du SSCM dédiés à la protection de la population et aux tâches militaires déléguées par la Confédération. Les flux comptabilisés dans le fonds de protection civile régionale et le fonds pour le remplacement des abris PC s'inscrivent également dans cette thématique, mais sont sans influence sur le volume net des dépenses puisque les charges et les revenus sont toujours égaux.

## 4.1.3. Formation

Les dépenses nettes 2025 pour le domaine de la formation s'élèvent à CHF 445,4 millions. Il s'agit du domaine avec les charges nettes les plus importantes de l'État. La dépense comptabilisée en 2025 est inférieure de CHF 1,4 million aux prévisions budgétaires et plus élevée de CHF 10,2 millions par rapport à l'exercice précédent, ceci malgré une attribution du solde du fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel au profit du CPNE plus élevée de CHF 3,5 millions en comparaison à 2024.

### École obligatoire et enseignement spécialisé

Les charges 2025 relatives à la participation cantonale de 45% pour l'enseignement obligatoire dans le canton (cycles 1 à 3) totalisent CHF 92,9 millions. Elles sont supérieures au budget de CHF 1,6 million. L'augmentation de CHF 3,1 millions en comparaison aux comptes 2024 est principalement imputable à la reconnaissance du renchérissement 2025 (CHF 2 millions). Les coûts de fonctionnement nets 2025 du service de l'enseignement obligatoire (sans les subventions aux cercles scolaires précitées) représentent CHF 11 millions. Ils concernent les activités liées à la pédagogie, scolarité et informatique scolaire.

Les coûts relatifs à l'enseignement spécialisé sont entièrement à charge du canton. Les subventions versées pour ces tâches à l'exercice 2025 s'établissent à CHF 40,1 millions, y compris l'hébergement en institution. Elles se répartissent à raison de 68% en faveur de la Fondation des Perce-Neige, 16% en faveur du centre pédagogique de Malvilliers et 16% également à destination du centre régional d'apprentissages spécialisés. Tenant compte d'un transfert budgétaire technique pour les moyens d'apprentissages auxiliaires autrefois financés par l'AI (le budget a été transféré du groupe de natures comptables 36 au groupe relatif aux 31, pour CHF 0,85 million), les subventions versées aux écoles spécialisées ont dépassé le budget de CHF 1,6 million. Le Grand Conseil a d'ailleurs octroyé un crédit supplémentaire de CHF 1,9 million, le 30 septembre 2025 pour régulariser cette situation. Le dépassement a concerné les Perce-Neige et résulte d'écart entre la composition prévue des classes et la réalisation effective de celles-ci (changement du taux d'encadrement) ainsi que des hébergements avec un encadrement à soutien intensif devenu soutien très intensif selon les nécessités. Les coûts de fonctionnement nets 2025 du service de l'enseignement obligatoire pour les activités liées à l'enseignement spécialisé (sans les subventions précitées) représentent CHF 10,3 millions, dont CHF 7,3 millions pour l'orthophonie.

S'agissant de la scolarisation d'élèves neuchâtelois hors canton, elle a représenté CHF 0,8 million en 2025.

## Formation secondaire 2 (formation en lycée et professionnelle)

Le total des ressources financières nettes consommées pour le fonctionnement 2025 des lycées s'élève à CHF 47,4 millions. Elles sont en deçà du budget de CHF 0,9 million. Les salaires enseignants de CHF 29,6 millions (hors charges sociales) composent la majeure partie de ces coûts. L'écart favorable au budget s'explique par deux facteurs. Premièrement, des reports d'achats de mobilier liés aux travaux d'assainissement en cours ou planifiés des bâtiments sont intervenus tout comme des annulations d'activités culturelles planifiées en 2025 ce qui a diminué les dépenses du groupe de charges des biens et services et autres charges d'exploitation de CHF 0,4 million. De plus, le lycée Jean-Piaget s'est vu bonifié d'un montant plus élevé qu'escompté (CHF 0,5 million) du fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP).

Les coûts nets 2025 du CPNE s'établissent à CHF 68,1 millions, soit CHF 3,2 millions en dessus du budget. Les salaires enseignants (hors charges sociales) comptabilisés au réel représentent CHF 61,6 millions. L'écart au budget pour ce poste y est particulièrement marqué puisqu'il affiche un dépassement de CHF 2,8 millions. Cette situation s'explique par le fait que lors de l'établissement du budget 2025, il a été retranché un montant de plus de CHF 3 millions basé sur un écart historiquement constaté budgets-comptes sur les salaires enseignants. Celui-ci ne s'est dès lors pas confirmé à l'exercice 2025. De plus, le renchérissement 2025 considéré par le CPNE dans son budget est de 2%, alors qu'il s'est établi à 2,18% et de nouvelles classes ont été ouvertes aux pôles « bâtiment et construction » ainsi que « technologies et industrie ». La mise en place d'une nouvelle organisation de l'économat avec une reprise des activités de logistique par des prestataires tiers a permis une gestion rigoureuse des acquisitions de matériel d'enseignement contribuant ainsi à une économie de CHF 0,6 million par rapport à ce qui a été anticipé au budget 2025. Toujours dans le groupe de natures comptables 31, le CPNE a baissé son volume d'achats de biens et d'équipements. Cependant, l'amélioration engendrée a été annihilée par une augmentation des coûts de maintenance des équipements préexistants. Le volume de recettes provenant du SEFRI pour la formation professionnelle a été de CHF 2,8 millions en deçà des prévisions budgétaires. Néanmoins la bonification du fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP) s'est révélée supérieure de CHF 3,3 millions par rapport aux prévisions budgétaires.

La contribution 2025 de l'État au financement des cours interentreprises s'élève à CHF 2,4 millions comme prévu au budget. Par ailleurs, la formation du secondaire 2 suivie hors canton représente CHF 5,3 millions, soit CHF 0,4 million de plus que le budget. Ces coûts se partagent à raison de CHF 0,4 million pour les filières académiques et CHF 4,9 millions pour la formation professionnelle.

## Formation supérieure

Les dépenses nettes 2025 en lien avec la formation universitaire atteignent CHF 72,2 millions. Un montant de CHF 53,6 millions concerne UniNE et CHF 18,5 millions viennent s'ajouter tenant compte des filières suivies dans des universités hors canton. À noter que ces versements de contributions selon l'accord intercantonal universitaire (AIU) pour les Neuchâtelois-es étudiant dans une université extra-cantonale ont été inférieurs au budget de CHF 1,1 million, à cause de la baisse du nombre d'étudiants couplée à une diminution du tarif.

Le coût net 2025 relatif à la formation en hautes écoles représente CHF 53,5 millions. Il est inférieur au budget de CHF 1 million. La différence provient essentiellement des contributions versées à la HES-SO qui se sont révélées moindres que prévu à cause du retard dans la mise en œuvre de l'initiative fédérale sur les soins infirmiers. Les subventions pour les hautes écoles se partagent entre les flux directs à la HE-Arc (CHF 7,5 millions y compris l'année propédeutique), la HEM (CHF 1,2 million), la HEP BEJUNE (CHF 11,1 millions) et les flux indirects, soit les contributions à la HES-SO (CHF 30,2 millions) et celles en lien avec les hautes écoles hors du réseau précité (CHF 3,5 millions).

Les charges en lien avec la formation en écoles supérieures (ES) hors canton et à l'école de droguerie (ESD) atteignent CHF 2,6 millions.

## Contrat formation

Dès l'exercice 2025, un fonds unique pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP) assure les prestations aux acteurs et partenaires de la formation professionnelle du canton de Neuchâtel. Ce fonds regroupe les anciens fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP) et l'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD).

En 2025, la contribution des employeurs qui représente 0,507% de la masse salariale s'élève à CHF 42,4 millions. Elle est supérieure de CHF 2,8 millions au budget. Ces recettes supplémentaires proviennent de deux éléments distincts, soit un écart par rapport à l'évaluation budgétaire de la masse salariale 2025 et un revenu exceptionnel attribué à un effet de clôture des anciens fonds FFD et FFPP.

Les redistributions aux entreprises formatrices au prorata du nombre d'apprentis qu'elles emploient se situent à CHF 19,9 millions, soit CHF 0,4 million de moins que ce que prévoyait le budget en raison du nombre d'apprentis moins élevé que planifié. Le financement des cours interentreprises (CIE) organisés par les centres privés s'est élevé à CHF 3,1 millions, tandis que celui en lien avec les CIE organisés par les centres publics a représenté CHF 2 millions. Les subventions versées aux centres d'apprentissage totalisent CHF 1,2 million. Les autres subventions et contributions représentent quant à elles CHF 0,8 million. Un montant de CHF 15,3 millions (23% des contributions employeurs + risque politique, conformément à

la LFAPP) est consacré aux écoles neuchâteloises qui dispensent des formations professionnelles à plein temps (principalement le CPNE). Le solde entre les contributions et les utilisations est relatif aux frais de fonctionnement du fonds.

Le décret instituant des aides à la création de nouvelles filières de formation professionnelle duale dans les domaines techniques est arrivé à échéance à fin 2025. Le solde du fonds attribué à cette incitation a donc été liquidé à la clôture des comptes 2025 et se traduit comptablement par une recette non budgétée de CHF 1,7 million au SFPO.

### Autres dépenses liées à la formation

Outre les thématiques précitées, le domaine de la formation comprend également les dépenses nettes en lien avec le conservatoire de musique Neuchâtelois (CHF 8,2 millions, une fois les écolages soustraits) et celles relatives aux activités d'octroi de bourses d'études (CHF 5,3 millions tenant compte de la participation des communes dans le cadre de la facture sociale, soit une augmentation de 50% par rapport à 2024).

## 4.1.4. Culture, sport et loisirs, église

Les dépenses nettes totales relatives à ce domaine fonctionnel s'élèvent à CHF 18,6 millions dans les comptes 2025, soit un montant inférieur au budget 2025 (CHF 20,7 millions), mais en augmentation par rapport aux comptes 2024 (CHF 16,3 millions). Elles regroupent principalement les charges et les revenus du service des sports (SSPO) et du service de la culture (SCNE) à l'exception des tâches liées aux archives (domaine « Administration générale »).

### Culture

Le volet culture présente des charges nettes de CHF 15,6 millions aux comptes 2025, CHF 17,4 millions au budget 2025 et CHF 13,5 millions pour les comptes de l'année précédente. Celui-ci comprend l'ensemble des soutiens accordés aux acteurs culturels, musées, bibliothèques, théâtres, médias ou encore les tâches dédiées à la conservation des monuments historiques et des sites protégés. Les charges de personnel et les subventions comptabilisées au SCNE constituent les principaux coûts affectés à ce volet avec respectivement CHF 5,2 millions et CHF 7,7 millions en 2025.

La diminution de CHF 1,8 million entre le budget et les comptes s'explique essentiellement par le renoncement au projet de fouilles archéologiques qui étaient prévues au Landeron sur le complexe lacustre des Pêches derrière l'Église. La variation à la baisse des salaires occasionnels et des acquisitions de biens et services (honoraires, locations et prestations de service) est toutefois atténuée par l'absence des contributions fédérales et des remboursements de tiers attendus au titre de ce projet. S'agissant de l'augmentation de CHF 2,1 millions par rapport aux comptes 2024, celle-ci provient principalement des subventions versées par le service, notamment pour la participation de l'État au projet « La Chaux-de-Fonds - Capitale culturelle suisse 2027 » qui a fait l'objet d'un premier paiement de CHF 0,6 million au cours de l'exercice 2025, conformément au contrat de prestations qui a été conclu avec l'Association. D'autres soutiens ordinaires à des domaines comme les arts visuels, les arts de la scène ou la musique augmentent d'un montant global de CHF 0,5 million entre les deux exercices. Enfin, des écritures comptables liées à la clôture du programme d'aide fédéral mis en place dans le cadre de la crise sanitaire ont occasionné des revenus ponctuels de CHF 0,6 million en 2024 qui expliquent aussi la péjoration constatée par rapport à l'exercice 2025.

### Sport et loisirs, église

Le volet Sport et loisirs atteint des charges nettes de CHF 1,3 million en 2025. L'augmentation modérée de CHF 0,1 million en regard de l'exercice 2024 provient des soutiens supplémentaires octroyés dans le cadre du crédit d'engagement pour les infrastructures sportives d'importance cantonale ou régionale (CISIC) adopté fin 2024 en réponse à l'initiative législative populaire 1% pour le sport. Rappelons que l'enveloppe globale de CHF 36 millions accordée par le Grand Conseil pour les années 2025 à 2032 concerne principalement le compte des investissements, mais qu'un montant de CHF 4 millions doit aussi permettre, via le compte de résultat, un appui renforcé aux clubs et le soutien à la mise en œuvre du concept cantonal du sport et de ses divers axes d'intervention. Avec un écart de CHF 144'000, les moyens octroyés en cours d'exercice sont finalement inférieurs à ce qui avait été prévu au budget.

S'agissant des affaires religieuses, les subventions annuelles versées par le secrétariat général du DECS, sur la base du concordat conclu entre l'État et les églises, s'élèvent dorénavant à CHF 1'650'000, soit une augmentation de CHF 90'000 par rapport à l'exercice 2024.

## 4.1.5. Santé

Aux comptes 2025, les charges nettes du domaine de la santé s'élèvent à CHF 437,3 millions contre CHF 445,2 millions au budget et CHF 416,6 millions à l'exercice 2024. Rappelons que le renchérissement 2025 sur les charges de personnel des institutions de la santé (RHNe, CNP, NOMAD, AROSS, EMS, Addiction Neuchâtel, Fondation Ressource) représente une

charge de près de CHF 14 millions pour l'État, ce qui explique la majeure partie de la hausse des coûts intervenue entre 2024 et 2025.

À noter que la dévaluation comptabilisée en 2025 de CHF 29,6 millions de la participation de l'État dans le RHNe n'intègre pas ce domaine, mais émerge dans la fonction « Finances et impôts ».

L'analyse qui suit présente les dépenses du domaine de la santé sous l'angle de ses principales thématiques.

## Prestations hospitalières

Les prestations hospitalières représentent la prise en charge par le canton de 55% des coûts LAMal pour les hospitalisations stationnaires conformément à la législation en vigueur et à la planification hospitalière neuchâteloise. Les subventions comptabilisées à ce titre représentent CHF 185,8 millions en 2025. Elles se révèlent inférieures au budget de CHF 2 millions. Cet écart est imputable au fait que l'activité liée aux soins stationnaires a été moins intense que prévue.

## Prestations d'intérêt général

Les prestations d'intérêt général (PIG) correspondent à des tâches réalisées au profit de la collectivité (et non d'un patient en particulier) par les acteurs du domaine de la santé. Ces dernières étant exclues des tarifs hospitaliers LAMal, c'est l'État qui les prend entièrement en charge. Le volume de prestations d'intérêt général 2025 totalise CHF 116,6 millions. Il est en dessous du budget de CHF 5,1 millions (sans considération du renchérissement 2025 relatif aux EMS centralisé du point de vue budgétaire, au niveau des PIG). L'un des facteurs contribuant à cet écart réside dans le fait que les institutions qui ont obtenu une valeur de point de référence tarifaire à la hausse (pour les prestations LAMal) dans le cadre des négociations avec les groupements d'assureurs ont dû rembourser à l'État une partie de cette reconnaissance du renchérissement qui auparavant avait été financée par le canton.

## Maintien à domicile

La planification médico-sociale pour les personnes âgées vise notamment à augmenter l'offre d'appartements avec encadrement, à renforcer les prestations de maintien à domicile et à développer des structures d'accueil intermédiaires comme des foyers de jour. Le paragraphe précédent « prestations d'intérêt général » comprend un montant total de PIG 2025 de CHF 26,7 millions alloué aux deux établissements autonomes de droit public actifs dans le maintien à domicile (NOMAD et AROSS pour la coordination du réseau). Sans considération des prestations d'intérêt général précitées, les ressources 2025 allouées au maintien à domicile atteignent CHF 25,5 millions, soit CHF 0,9 million de plus que le budget. De ce montant, CHF 22,6 millions correspondent à la part cantonale aux soins dispensés sous le régime du maintien à domicile (répartie principalement entre les organisations de soins à domicile privées CHF 9,2 millions, NOMAD CHF 7,2 millions et les infirmières indépendantes CHF 4,8 millions). Les soins dispensés en hôpitaux de jour ont coûté CHF 1,4 million. Quant aux subventions à l'activité en lien avec le maintien à domicile, elles représentent CHF 2,9 millions en 2025.

## EMS

Les coûts 2025 en lien avec les EMS se sont élevés à CHF 79,8 millions. Considérant le renchérissement 2025 relatif à ces établissements techniquement budgété en regard des PIG, la dépense réelle pour la thématique des EMS est supérieure aux planifications de CHF 1,3 million. La prise en charge par l'État des frais initiaux pour la construction de nouveaux EMS qui n'avait pas été portée au budget a coûté CHF 3,5 millions. Les soins en EMS hors canton se sont également révélés supérieurs au budget de CHF 0,8 million.

Globalement, le financement de la part aux soins représente CHF 53,1 millions alors que les subventions à l'activité sont de CHF 23,3 millions. Ces dernières se composent essentiellement des prestations individuelles qui viennent s'ajouter aux prestations complémentaires nécessaires à l'acquittement du prix de pension à charge des bénéficiaires (CHF 18,6 millions). En effet, plus du 70% des résidents en EMS sont au bénéfice de prestations complémentaires.

## Autres dépenses du domaine de la santé

Les ressources financières nettes allouées en 2025 à la prévention et à la promotion de la santé s'élèvent à CHF 4,7 millions (subventions et autres charges de fonctionnement du SCSP). Ces moyens ont permis de financer principalement les thématiques suivantes : la santé sexuelle, la prévention contre le cancer, la santé psychique, la puériculture, la prévention du tabagisme et de l'alcool.

Le dispositif d'urgences, soit la contribution pour le maintien de la centrale 144 et du centre suisse d'information toxicologique, se traduit par une dépense nette de CHF 3,7 millions.

La lutte contre les addictions représente CHF 10,9 millions. Cette charge se compose essentiellement des subventions versées aux fondations Addiction Neuchâtel et Ressource, notamment pour la prise en charge et l'hébergement des personnes en situation de dépendance.

## 4.1.6. Prévoyance sociale

Le domaine de la prévoyance sociale présente aux comptes 2025 une charge nette de CHF 419,2 millions, ce qui est supérieur au budget de CHF 29,6 millions et en augmentation de CHF 22,9 millions par rapport aux comptes 2024. L'écart au budget s'explique principalement par des charges plus importantes que prévu en matière de contentieux LAMal, de subsides LAMal, d'aide sociale, d'institutions sociales pour mineurs et d'accueil extrafamilial. L'évolution de ces différentes charges, à l'exception du contentieux LAMal, explique également l'augmentation par rapport à 2024.

### Accompagnement et hébergement de l'adulte

Les subventions allouées aux institutions sociales actives dans le canton s'élèvent globalement à CHF 72,3 millions. Ce montant est supérieur au budget de CHF 1 million, principalement parce que le montant à restituer à l'État sur les fonds de fluctuation des institutions a été surévalué, et il présente une augmentation de CHF 4,3 millions par rapport aux CHF 68 millions de 2024. S'agissant des institutions actives hors canton, les dépenses pour les bénéficiaires neuchâtelois placés en 2025 sont de CHF 8,7 millions, en diminution de CHF 0,8 million par rapport à l'année précédente et en dessous du budget de CHF 0,2 million.

### Protection de l'adulte et de la jeunesse

Les subventions octroyées en 2025 aux institutions d'éducation spécialisée dans le canton et hors canton, aux services d'action éducative en milieu ouvert, aux organismes de jeunesse à but non lucratif et aux familles d'accueil représentent un total de CHF 48,2 millions. Ce montant est supérieur au budget de l'ordre de CHF 0,9 million et en augmentation de CHF 3,2 millions par rapport à l'année précédente. Pour régulariser cette situation, causée notamment par les placements hors canton décidés par les autorités judiciaires, un crédit supplémentaire à hauteur de CHF 1,8 million a été validé par le Grand Conseil durant l'année. En parallèle, les comptes enregistrent des revenus moins importants de CHF 2,1 millions par rapport aux projections. Cette situation s'explique par des estimations trop optimistes en lien avec l'application de l'arrêté sur la participation financière des parents pour l'accueil de leurs enfants dans les institutions d'éducation spécialisée et dans les familles d'accueil.

En matière de curatelle d'adultes, l'augmentation croissante des mandats confiés à des curateurs et curatrices indépendant-e-s par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte a conduit à un dépassement du budget de CHF 1,1 million sur la rubrique des honoraires du SPAJ.

### Accueil extrafamilial

Les subventions accordées par le fonds dédié aux structures d'accueil extrafamilial s'élèvent pour 2025 à CHF 31,6 millions. Ces dépenses sont supérieures de CHF 1,2 million au budget et en augmentation de CHF 4,5 millions par rapport à 2024. Cette situation s'explique notamment par une augmentation des subventions pour enfants à besoins spécifiques (EBS).

La part cantonale sur ces dépenses (sans considération de la part État employeur) est de CHF 18,7 millions, ce qui est supérieur aux CHF 16,7 millions du budget et aux CHF 15 millions des comptes 2024 (croissance de 25%). Les contributions correspondant à la part des employeurs s'élèvent quant à elles à CHF 13,3 millions, soit CHF 0,8 million en dessous du budget.

### Prestations complémentaires AVS/AI

Les prestations complémentaires AVS et AI totalisent aux comptes 2025 un montant de CHF 145,5 millions de charges brutes, ce qui est supérieur de CHF 3,3 millions par rapport au budget et en augmentation de CHF 3,1 millions par rapport à l'exercice précédent. Un crédit supplémentaire à hauteur de CHF 4,8 millions a été validé par le Grand Conseil durant l'année. Tenant compte des recettes de la Confédération et de divers remboursements, les prestations complémentaires AVS/AI représentent une charge nette de CHF 78,5 millions pour le canton.

Les charges supplémentaires constatées s'expliquent notamment par l'indexation des montants destinés à couvrir les besoins vitaux et l'adaptation à la hausse des loyers communiquées par le Conseil fédéral après l'établissement du budget.

### Contentieux LAMal

Le contentieux LAMal pour les primes impayées (qui n'entre pas dans la facture sociale au contraire des participations aux coûts LAMal) enregistre des dépenses brutes de CHF 20,3 millions en 2025. Ces dépenses sont supérieures au budget fixé à CHF 17,7 millions, mais en diminution par rapport aux comptes 2024 qui affichaient un montant de CHF 21 millions. Un crédit supplémentaire à hauteur de CHF 4,4 millions a été validé par le Grand Conseil durant l'année. En parallèle, un écart défavorable de CHF 5,9 millions sur le recouvrement du contentieux LAMal est également constaté aux comptes 2025.

## Facture sociale

Facture sociale - part cantonale (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025		CHF	%	CHF	%
Aide sociale	59'614'302	55'653'200	65'288'727	+9'635'527	+17.3%	+5'674'425	+9.5%
Alfa Sal	2'771'843	2'754'100	2'858'851	+104'751	+3.8%	+87'008	+3.1%
Avances contributions entretien	309'601	457'300	314'101	-143'199	-31.3%	+4'500	+1.5%
Bourses études	2'886'356	4'364'400	4'587'467	+223'067	+5.1%	+1'701'111	+58.9%
FIP financement LACI	3'387'633	3'150'000	4'048'977	+898'977	+28.5%	+661'344	+19.5%
Intégration socio-professionnelle	5'791'108	6'999'200	6'140'966	-858'234	-12.3%	+349'858	+6.0%
Lutte contre les abus	1'052'887	1'183'700	1'170'027	-13'673	-1.2%	+117'140	+11.1%
Partenariat social privé	4'965'591	5'538'900	5'956'110	+417'210	+7.5%	+990'519	+19.9%
Subsides LAMal	50'718'661	46'781'700	53'009'927	+6'228'227	+13.3%	+2'291'266	+4.5%
Subsides LAMal extraordinaires (SPA)	274	0	0	0	--	-274	-100.0%
<b>Total</b>	<b>131'498'256</b>	<b>126'882'500</b>	<b>143'375'153</b>	<b>+16'492'653</b>	<b>+13.0%</b>	<b>+11'876'897</b>	<b>+9.0%</b>

Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent à la part de 60% des charges assumées par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant les autres 40%. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes ; ils correspondent, pour chaque composante, aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

Globalement, les résultats 2025 sont supérieurs de CHF +16,5 millions aux prévisions budgétaires (part État). Et ceci pour la première fois depuis ces 8 dernières années. Ces résultats s'expliquent par une situation économique et conjoncturelle qui s'est significativement détériorée en 2025, exerçant une pression croissante sur les ménages à revenus modestes. L'écart défavorable par rapport au budget s'explique principalement par les composantes des subsides LAMal, de l'aide sociale, du financement LACI et des bourses d'études.

Dans la composante Subsides LAMal, l'écart observé (CHF +6,2 millions) est principalement imputable à un « effet volume » (augmentation des effectifs) essentiellement pour la catégorie de bénéficiaires dite « ordinaire » et dans une moindre mesure pour la catégorie des bénéficiaires de l'aide sociale. Toujours dans cette même composante, les recettes provenant de la Confédération pour la réduction individuelle des primes (subsides LAMal) ont été de CHF 1,8 million moins élevées que le montant budgété.

Concernant la composante de l'aide sociale, l'écart observé (CHF +9,6 millions) s'explique par la dégradation du marché du travail avec pour effet une augmentation de l'intervention des services sociaux régionaux, ainsi que par une croissance du coût par dossier. Pour la composante Financement LACI, l'écart défavorable est expliqué dans la fiche du SEMP sous le chapitre dédié à la facture sociale. L'écart défavorable observé dans la composante bourses d'études (CHF + 0.2 million), s'explique par une augmentation des demandes (effet volume) suite aux mesures prises dans le domaine. Il s'agit d'une part, à la rentrée 2024, de l'élargissement des conditions d'accès aux personnes détentrices d'un permis F (admission provisoire) et, d'autre part, des mesures annoncées par le Conseil d'État dans le rapport 24.057 et entrées en vigueur à la rentrée 2025-2026.

En regard des comptes 2024, les charges de la facture sociales 2025 augmentent de CHF 11,9 millions. L'augmentation des charges entre 2024 et 2025 de la composante subsides LAMal (CHF +2,3 millions) est due pour l'essentiel à la hausse des dépenses des subsides (CHF +6,7 millions) due à la croissance des primes et à l'augmentation des catégories de bénéficiaires mentionnées ci-dessus dans les écarts par rapport au budget. Cet écart est compensé partiellement par la hausse de la part fédérale (CHF +2,4 millions).

Pour la composante aide sociale, l'écart défavorable par rapport aux comptes 2024 (CHF +5,7 millions) s'explique principalement par l'augmentation du nombre de dossiers d'aide sociale (CHF +3,5 millions). Dans la composante bourses d'études, la croissance observée (CHF +1,7 million) par rapport aux comptes 2024 s'explique par les mêmes éléments que ceux décrits dans les écarts par rapport au budget. Pour la composante Partenariats social privé, l'augmentation (CHF +1,0 million) est principalement imputable à l'augmentation des besoins dans le domaine de l'aide aux victimes (subventions à la FAS/SAVI) et pour les consultations sociales de Pro Senectute.

### 4.1.7. Trafic et télécommunication

Les dépenses nettes affectées au domaine Trafic et télécommunications concernent les charges et les revenus du SCTR (volet transports publics) et du SPCH (volet circulation routière). Elles atteignent CHF 95,9 millions aux comptes 2025, soit un montant identique aux comptes 2024 et une diminution de CHF 3,8 millions par rapport aux estimations budgétaires. Pour rappel, les parts aux recettes fédérales comptabilisées au SPCH et au SCTR pour l'impôt sur les huiles minérales et la redevance sur le trafic poids lourds (RPLP) sont affectées au domaine fonctionnel « Finances et impôts ».

## Transports publics

Les subventions brutes versées aux entreprises pour le trafic régional voyageurs (CHF 27,7 millions), le trafic urbain et touristique (CHF 40,6 millions), les lignes à l'essai et autres subsides (CHF 5,4 millions) ainsi que la participation du canton au fonds d'infrastructure ferroviaire (CHF 8,9 millions) atteignent un total de CHF 82,6 millions en 2025. Compte tenu des participations communales prévues via le système du pot commun (CHF 32,9 millions), les dépenses nettes résiduelles à charge de l'État s'élèvent à CHF 49,7 millions. Si ces dernières diminuent de CHF 3,3 millions (-6,2%) par rapport aux estimations budgétaires (besoins effectifs des entreprises et développements nécessaires en matière d'offre finalement moins élevés que prévu), elles augmentent de CHF 4,9 millions (+10,9%) par rapport aux comptes 2024.

La péjoration constatée par rapport aux indemnités versées l'année dernière traduit une situation délicate et la nécessité d'allouer des moyens supplémentaires pour financer ces tâches et garantir des prestations en adéquation avec les besoins en matière de mobilité et les questions environnementales. La hausse du coût des prestations de l'entreprise transN explique en grande partie cette variation. Conformément à l'inventaire des subventions publié à l'annexe 4, les indemnités versées à la société atteignent CHF 55 millions en 2025, soit deux tiers de l'enveloppe brute dédiée aux subsides transports (CHF 82,6 millions) et une augmentation d'environ 11% par rapport à 2024 (CHF 49,5 millions) et 22% par rapport à 2023 (CHF 45,2 millions). La situation financière de transN fait toujours l'objet d'un suivi attentif de la part du Conseil d'État. Bien que de premiers signes d'amélioration soient indéniables, parallèlement aux mesures qui ont été mises en place progressivement, rappelons qu'un soutien extraordinaire a été prévu par le biais du budget 2026 et prendra concrètement la forme d'un crédit d'engagement pour augmenter le capital-actions de la société qui pourra ainsi répondre aux défis de demain comme la décarbonation de la flotte de véhicules.

S'agissant des autres partenaires, des indemnités brutes de CHF 7,6 millions et CHF 6,5 millions ont été octroyées respectivement aux CFF et à l'entreprise CarPostal. Un montant de CHF 8,9 millions a été versé à la Confédération pour la part cantonale au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), conformément à la clé de répartition de l'OFT. Signalons encore que les mesures du Plan climat visant à promouvoir les transports publics auprès des jeunes adultes (R9) et une tarification favorable au transfert modal (R10) sont aussi affectées à la présente thématique pour CHF 1,2 million.

## Circulation routière

Le montant net consacré à la gestion et à l'entretien du réseau routier cantonal ainsi qu'aux diverses tâches de génie civil atteint CHF 42,5 millions en 2025. Les dépenses brutes sont de CHF 58,5 millions et concernent la quasi-intégralité des charges de fonctionnement du SPCH (charges de personnel et acquisitions de biens et services pour CHF 21,2 millions) ainsi que les charges d'amortissements comptabilisées au sein du service. Rappelons qu'en matière d'infrastructures routières des dépenses significatives sont également financées par le biais du compte des investissements (voir chapitre 4.2.7) et font l'objet d'amortissements dans le compte de résultat, que ceux-ci émanent des projets pilotés par l'État (NC 33 – CHF 11 millions) ou des subventions d'investissement octroyées à des tiers (NC 366 – CHF 9,1 millions). Du côté des revenus, qui s'élèvent à CHF 16 millions, ils correspondent surtout aux subventions versées par la Confédération, que celles-ci soient redistribuées (NC 47 – CHF 4 millions - mesures prévues dans les projets d'agglomération RUN) ou non (NC 46 – CHF 7 millions – contributions forfaitaires aux routes principales suisses).

L'amélioration globale de CHF 0,5 million par rapport au budget 2025 traduit une légère amélioration de la situation qui s'explique essentiellement par des charges de personnel et des acquisitions de biens et services inférieures aux estimations budgétaires (diminution de CHF 1 million). Des départs à la retraite remplacés par du personnel plus jeune, des absences maladie de longue durée, des prestations de déneigement effectuées par des tiers inférieures aux dernières moyennes annuelles ainsi que l'absence d'entretien courant particulier sur les ouvrages d'art en cours d'exercice constituent les principaux éléments avancés pour justifier cet écart.

Les dépenses nettes pour la circulation routière diminuent de CHF 4,9 millions par rapport au dernier exercice. Cet écart favorable permet en quelque sorte de compenser les augmentations des indemnités pour les transports publics mises en évidence ci-dessus (dépenses nettes 2024 et 2025 identiques au niveau du domaine global). L'explication de cette amélioration tient principalement au fait que l'exercice 2024 tient compte d'éléments ponctuels (moins-values liées à la sortie du bilan de l'État) à hauteur de CHF 8,5 millions pour le transfert des tronçons et ouvrages d'art à la Ville de La Chaux-de-Fonds (Grand-Pont et une partie de la RC1320 et H18). À noter que des incidences résiduelles de CHF 0,7 million découlent encore de ces opérations sur les charges financières (NC 34) de l'exercice 2025.

## 4.1.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le domaine fonctionnel de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire regroupe essentiellement les charges et les revenus concernant les entités du DDTE et intègre le Plan climat cantonal. Les diverses missions et tâches sont, dans le contexte actuel et pour les années futures, étroitement liées à la notion de développement durable et aux thématiques de la protection du climat et de la biodiversité. Les dépenses nettes globales émergeant aux comptes 2025 sont de CHF 16,2 millions (CHF 39,1 millions de charges brutes et CHF 22,9 millions de revenus), soit un montant inférieur au budget 2025 (CHF 20,4 millions) et quasi identique à 2024 (CHF 16,5 millions).

## Traitement des eaux usées

Ce sous-domaine de la classification fonctionnelle présente souvent des charges nettes négatives. Aux charges brutes de CHF 10,7 millions correspondent des revenus affectés pour CHF 11,9 millions en 2025. Rappelons que les variations annuelles relatives à la fortune du fonds des eaux sont intégralement affectées à la présente thématique alors que les dépenses que celui-ci finance concernent aussi le volet « Protection de l'environnement et lutte contre la pollution » (tâches relatives aux sites pollués).

Les charges de transfert comptabilisées dans le fonds des eaux (soutiens financiers octroyés aux communes) sont sensiblement inférieures aux prévisions en raison du retard ou du non-démarrage de plusieurs projets d'envergure, notamment l'usine des Moyats, la conduite de la Jogne, ainsi que la STEP de la Saunerie. En conséquence, le prélèvement à la fortune atteint CHF 1,9 million en 2025 alors qu'un montant de CHF 7,1 millions avait été porté au budget 2025. À noter aussi que la recette comptabilisée dans le fonds au titre de la redevance cantonale sur l'eau potable diminue de CHF 0,7 million par rapport aux estimations budgétaires en raison d'une baisse de la consommation.

## Gestion des déchets

Au SENE, les tâches dédiées à l'élimination des véhicules usagés et autres déchets spéciaux sont financées par les taxes de décharge, divers remboursements, ainsi qu'une partie des taxes liées aux véhicules à moteur qui figurent dans le domaine « Finances et impôts » (imputation interne SDTE-SENE). Compte tenu de cette adéquation entre charges et revenus, ce volet tend par conséquent chaque année vers une situation plus ou moins équilibrée. Pour 2025, les charges nettes sont négatives et s'élèvent à CHF 0,4 million.

## Protection des espèces et du paysage

Ce sous-domaine comprend principalement les charges et les revenus relatifs aux conventions-programmes qui sont conclues avec la Confédération qui soutient les cantons en matière de protection de la nature, du paysage et de la faune. Il englobe également plusieurs prestations et une partie des charges de personnel du SFFN. Au total, les charges nettes atteignent CHF 2,5 millions aux comptes 2025. Elles diminuent de CHF 0,5 million par rapport au budget. Cet écart s'explique essentiellement par des acquisitions de biens et services moins importantes au SFFN en termes d'honoraires et d'entretiens de terrains dans le cadre de la convention-programme relative à la nature pour la période 2025-28.

## Protection de l'environnement et lutte contre la pollution

Le volet dédié à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pollution présente des charges nettes estimées à CHF 13,1 millions en 2025, soit un montant inférieur au budget (CHF 16 millions) et supérieur aux comptes 2024 (CHF 12 millions). Parallèlement aux coûts nets analytiques des prestations effectuées par le SENE (CHF 3,2 millions) et aux charges comptabilisées dans le fonds des eaux pour les tâches relatives aux sites pollués (CHF 4,7 millions), les dépenses nettes du Plan climat (CHF 5,2 millions) sont intégralement affectées à la présente thématique via les deux crédits d'engagement adoptés pour mettre en œuvre la première étape (Plan climat) et initier la seconde (Plan climat 1b).

Le programme relatif au Plan climat cantonal regroupe de nombreuses mesures et, de par sa nature transversale, concerne plusieurs entités. Le montant de CHF 5,2 millions émergeant aux comptes 2025 se répartit principalement entre les services du DDTE (principalement au SENE) et, dans une moindre mesure, au secrétariat général du DECS et au NECO. Les moyens dépensés en 2025 sont en deçà des estimations budgétaires pour CHF 1,6 million, mais supérieurs aux comptes 2025 à hauteur de CHF 1,7 million. Même si la mise en œuvre du Plan climat fait l'objet d'une planification et d'un suivi rigoureux, certains reports et écarts sont inévitables en cours d'exercice. Par ailleurs, les coûts relatifs au projet d'assainissement du site pollué de Catalyse Industrielle SA (CISA) à La Chaux-de-Fonds ont été moins élevés que prévu (variation de CHF 0,8 million) et explique aussi le prélèvement moindre ayant été opéré au fonds des eaux et affecté à la thématique du traitement des eaux usées (voir ci-dessus).

Rappelons encore que la réserve en faveur du développement durable permet de financer jusqu'à 50% des dépenses du Plan climat (que celles-ci émergent ou non aux deux crédits susmentionnés), parallèlement aux autres dépenses éligibles (voir chapitre 1.3.4). Le prélèvement 2025 à cette réserve (CHF 3,3 millions pour les dépenses ordinaires auxquels s'ajoutent CHF 3 millions pour la bonification supplémentaire au fonds de l'énergie, soit CHF 6,3 millions au total) est toutefois attribué intégralement au domaine « Finances et impôts ».

## Aménagement du territoire, cours d'eau, lacs et dangers naturels

Ce dernier volet regroupe les charges et les revenus comptabilisés au SCAT (y compris fonds d'aménagement du territoire) et au SPCH (OEDN) s'agissant des tâches spécifiques pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et lacs. Compte tenu des revenus atteignant CHF 5,8 millions (principalement concessions hydrauliques, redevances gravières, émoluments du SCAT et contributions sur plus-values comptabilisées dans le fonds d'aménagement du territoire), les charges nettes résiduelles atteignent CHF 2,1 millions aux comptes 2025, soit un montant inférieur au budget 2025 (CHF 3,3 millions) et aux comptes 2024 (CHF 4 millions).

## 4.1.9. Économie publique

Outre les activités dédiées au soutien du développement économique, les dépenses nettes en matière d'économie publique concernent plusieurs thématiques, comme détaillé ci-dessous. Les charges nettes totales du domaine s'élèvent à CHF 36,2 millions en 2025, soit un montant supérieur au budget 2025 (CHF 32,1 millions) et aux comptes 2024 (CHF 32,6 millions). Comme détaillé ci-dessous, ces augmentations s'expliquent principalement par une bonification supplémentaire au fonds de l'énergie. Précisons que le volume des charges brutes atteint CHF 159,2 millions et que les soutiens consacrés aux politiques publiques de ce secteur sont souvent prévus au travers de lois et de financements fédéraux permettant le partage des coûts (revenus de CHF 123 millions).

### Industrie, artisanat et commerce, autres activités économiques

Les dépenses nettes en matière de promotion et de soutien à l'économie atteignent CHF 14 millions dans les comptes 2025. Cela représente un volume inférieur de CHF 2,1 millions par rapport aux dépenses figurant au budget, malgré la prise en compte au boucllement d'un risque non prévu lié aux pertes sur débiteurs pour CHF 1,1 million (ducroire prêt NPR). L'écart favorable s'explique principalement par un décalage temporel dans la réalisation des projets LPR (CHF 0,6 million), par des dépenses moindres au titre des projets APS (CHF 0,6 million) et par une plus-value sur cession immobilière (CHF 0,9 million).

Les charges de transfert affectées à cette thématique (CHF 12,9 millions) concernent principalement les soutiens octroyés par le NECO aux principaux partenaires comme le CSEM (CHF 3,2 millions), l'EPFL (CHF 2,3 millions) et Microcity (CHF 1,3 million) ainsi que les aides financières directes versées en vertu de la loi sur l'appui au développement économique (LADE – CHF 2,9 millions) et les volets cantonal, intercantonal et transfrontalier de la politique régionale (LPR – CHF 1,1 million). Les tâches relatives au marché de l'emploi (charges du SEMP qui sont financées dans une large mesure par des subventions fédérales) et les redevances encaissées en matière de police du commerce (SCAV), en partie reversées au secteur du tourisme, sont également attribuées à ce sous-domaine.

### Agriculture et sylviculture

Le montant net de CHF 11,4 millions pour financer les tâches en matière d'agriculture et de sylviculture en 2025 englobe les paiements directs et écologiques fédéraux (SAGR – CHF 80,3 millions) ainsi que les charges relatives à la convention-programme sur les forêts (SFFN – CHF 1,5 million). Comme ces dépenses correspondent à des subventions redistribuées, elles sont neutralisées par les revenus correspondants en termes de charges nettes. Le volume résiduel de ces dernières est proche du budget 2025 (CHF 11,8 millions). L'amélioration provient surtout des variations relatives aux charges et revenus de transfert du SFFN (notamment des acomptes aux forestiers revus à la baisse et une utilisation partielle des moyens pour l'extensification vu les délais pour mettre en place des projets et des partenariats) et du SAGR (diminution des amortissements sur les subventions d'investissement pour les projets d'améliorations foncières et constructions rurales).

### Tourisme

Les charges nettes relatives au tourisme atteignent CHF 2 millions en 2025, soit un montant identique au budget et aux comptes 2024. Les charges brutes de CHF 7,2 millions allouées à ce secteur dépendent surtout des revenus spécifiques encaissés par les collectivités publiques et affectés en vertu des dispositions légales. Au SCAV, il s'agit d'une partie (75%) des redevances liées aux tâches de police du commerce dans les établissements publics (CHF 1,2 million) ainsi que l'intégralité des taxes de séjour prélevées auprès des établissements hôteliers et reversées à l'Association Tourisme Neuchâtelois (CHF 2,1 millions). S'ajoute à ce montant la redistribution des parts communales qui sont comptabilisées au NECO (CHF 0,9 million), parallèlement à la subvention octroyée à l'Association Jura & Trois Lacs (CHF 0,7 million). Le fonds des attributions cantonales de la part au bénéfice de la Loterie Romande (géré par le SECS) permet de soutenir des projets et des manifestations publiques ayant une portée touristique. Ces contributions financières atteignent CHF 2,2 millions en 2025 soit CHF 1,4 million de plus par rapport à l'année dernière vu le décalage dans les versements effectués en faveur de plusieurs manifestations.

### Énergie

Les activités en matière de politique énergétique sont attribuées au domaine fonctionnel de l'économie publique. C'est en particulier le cas des dépenses relatives au Programme Bâtiments qui vise, au travers du fonds cantonal de l'énergie, à encourager l'efficacité énergétique par le biais de subventions destinées aux ménages privés. En sus des moyens fédéraux redistribués par le canton, une bonification budgétaire annuelle au fonds est planifiée dans le cadre du Plan climat (mesure R1 visant à augmenter le taux d'assainissement du parc neuchâtelois de bâtiments). Si les incidences financières nettes de cette dernière émergent au domaine de l'environnement, les moyens supplémentaires octroyés par le Conseil d'État à la fortune du fonds lors des deux derniers boucllements (CHF 3,9 millions en 2024 et CHF 6 millions en 2025) augmentent quant à eux le volume des charges nettes de la présente thématique. Ceci explique les variations constatées respectivement par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024. Ces bonifications supplémentaires permettront de garantir la continuité du soutien financier aux bénéficiaires dans le contexte d'une possible diminution des engagements de la Confédération.

Rappelons encore que le prélèvement à la réserve de développement durable comptabilisé en 2025 pour CHF 9,2 millions (pas de prélèvement en 2024) comprend la moitié des bonifications budgétaires au fonds de l'énergie et émerge au domaine Finances et impôts.

## Chasse et pêche

Un montant net de CHF 1,8 million est affecté au domaine de l'économie publique pour les activités gérées par le SFFN en matière de chasse et pêche. Celles-ci sont partiellement financées par le biais des revenus encaissés par l'État pour l'octroi des permis. Une péjoration de CHF 0,2 million par rapport au budget 2025 s'explique par la poursuite des mesures prises pour la prévention et l'indemnisation des dégâts causés par les grands prédateurs.

## 4.1.10. Finances et impôts

À l'inverse des autres domaines, le domaine fonctionnel « Finances et impôts » enregistre majoritairement des revenus, raison pour laquelle il présente une charge nette négative. Au total, ce domaine enregistre aux comptes 2025 un résultat net de CHF 1,731 milliard, soit CHF 56,6 millions de plus qu'au budget et CHF 66,2 millions de plus qu'aux comptes précédents.

L'écart favorable au budget relève principalement des recettes fiscales et de la part au bénéfice de la BNS, en partie compensé par des charges non prévues en matière d'attribution à la réserve de lissage des recettes fiscales et de réévaluations des participations à des entreprises publiques.

L'écart favorable avec les comptes 2024 s'explique quant à lui par des revenus supplémentaires relevant de la part au bénéfice de la BNS et de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons, alors que les recettes fiscales sont globalement en baisse de CHF 12,6 millions entre les deux années.

Les thématiques des revenus fiscaux, du lissage des revenus fiscaux et de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons font l'objet de chapitres dédiés ci-après. S'agissant de la part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS), les comptes 2025 enregistrent une recette de CHF 39,9 millions, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 26,8 millions (versement d'une part ordinaire) et qu'aucun versement n'a été reçu en 2024. En plus de la part à son bénéfice, la BNS a également procédé à un versement (non budgété) de CHF 9,5 millions liés à la contre-valeur des billets de banque.

### 4.1.10.1. Impôts et lissage des recettes fiscales

Revenus fiscaux (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
<b>Impôts directs personnes physiques</b>	<b>811'504'216</b>	<b>782'312'000</b>	<b>819'559'858</b>	<b>+37'247'858</b>	<b>+4.8%</b>	<b>+8'055'641</b>	<b>+1.0%</b>
Impôts sur le revenu et la fortune	763'149'532	738'312'000	776'348'273	+38'036'273	+5.2%	+13'198'741	+1.7%
Impôts à la source	32'338'927	29'000'000	26'899'810	-2'100'190	-7.2%	-5'439'118	-16.8%
Impôts frontaliers	16'015'757	15'000'000	16'311'775	+1'311'775	+8.7%	+296'018	+1.8%
<b>Impôts directs personnes morales</b>	<b>242'304'071</b>	<b>223'000'000</b>	<b>245'006'035</b>	<b>+22'006'035</b>	<b>+9.9%</b>	<b>+2'701'964</b>	<b>+1.1%</b>
<b>Autres impôts directs</b>	<b>149'920'106</b>	<b>107'250'000</b>	<b>126'462'975</b>	<b>+19'212'975</b>	<b>+17.9%</b>	<b>-23'457'131</b>	<b>-15.6%</b>
Impôts fonciers	29'995'230	29'000'000	32'325'022	+3'325'022	+11.5%	+2'329'792	+7.8%
Impôts sur gains en capital / immobiliers	38'166'108	28'100'000	34'880'670	+6'780'670	+24.1%	-3'285'439	-8.6%
Droits de mutation	56'233'971	28'000'000	36'523'096	+8'523'096	+30.4%	-19'710'875	-35.1%
Impôts sur successions et donations	22'683'702	18'750'000	20'005'131	+1'255'131	+6.7%	-2'678'571	-11.8%
Impôts sur les maisons de jeux	2'841'095	3'400'000	2'729'056	-670'944	-19.7%	-112'039	-3.9%
<b>Impôts sur la propriété et les charges</b>	<b>50'492'559</b>	<b>50'495'000</b>	<b>50'612'807</b>	<b>+117'807</b>	<b>+0.2%</b>	<b>+120'248</b>	<b>+0.2%</b>
Taxes véhicules	48'339'463	48'395'000	48'457'739	+62'739	+0.1%	+118'276	+0.2%
Taxes de navigation	2'153'096	2'100'000	2'155'068	+55'068	+2.6%	+1'973	+0.1%
<b>40 Total</b>	<b>1'254'220'952</b>	<b>1'163'057'000</b>	<b>1'241'641'675</b>	<b>+78'584'675</b>	<b>+6.8%</b>	<b>-12'579'277</b>	<b>-1.0%</b>

## Impôts directs des personnes physiques

### Impôt sur le revenu et la fortune

Les impôts directs des personnes physiques enregistrent une hausse importante (CHF +37,3 millions par rapport au budget et CHF +8,1 millions en regard des comptes 2024). L'adaptation des salaires à l'inflation, la bonne tenue de la bourse et les dividendes versés ont eu un impact positif sur les recettes et expliquent en grande partie cette augmentation. Pour rappel, en 2025, le service des contributions a contrôlé les déclarations 2024, dont les salaires avaient été adaptés à l'inflation et la conjoncture était restée stable.

### Impôt à la source et impôt des frontaliers

L'impôt à la source (CHF -2,1 millions par rapport au budget et CHF -5,4 millions par rapport à l'exercice précédent) ainsi que l'impôt des frontaliers (CHF +1,3 million par rapport aux prévisions) ont également été influencés par l'adaptation des salaires au renchérissement.

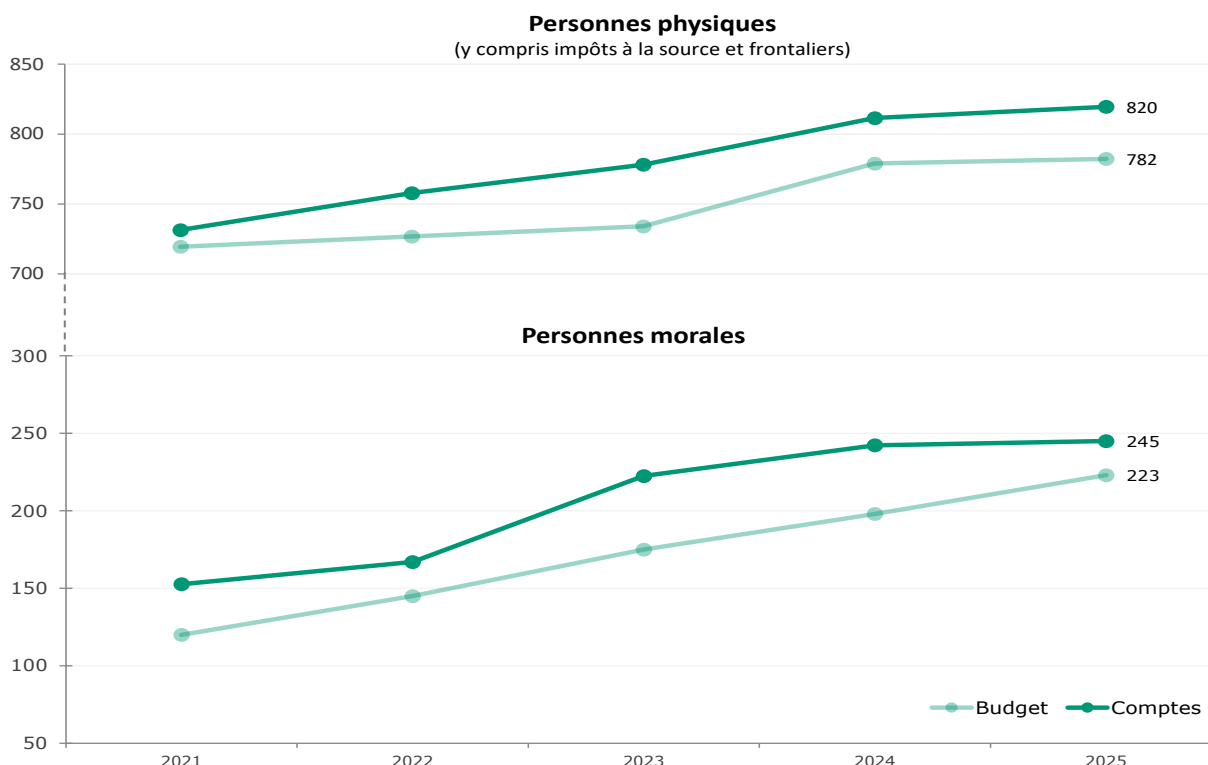
Malgré les chiffres 2025 (l'impôt des frontaliers et l'impôt à la source sont calculés sur les revenus 2025), le montant des salaires est resté stable et le nombre de licenciements est demeuré limité, contrairement à ce que nous pouvions penser l'année précédente.

## Impôts directs des personnes morales

Les impôts directs des personnes morales enregistrent une hausse significative (CHF +22 millions par rapport au budget et CHF +2,7 millions en regard des comptes 2024). Le résultat 2024 des entreprises s'est avéré meilleur que prévu.

Pour 2025, malgré les incertitudes économiques, le service des contributions n'a pas constaté de demandes significatives de révision à la baisse des tranches fiscales de la part des entreprises. Cette prudence s'explique probablement par une visibilité très limitée sur l'évolution de leurs activités. Par ailleurs, l'introduction des droits de douane ne s'est faite qu'en 2025 et pourrait influencer les recettes des personnes morales au cours des prochains exercices.

## Évolution des principaux revenus fiscaux de 2021 à 2025



La progression des recettes se poursuit. Toutefois, il est difficile d'en prévoir l'évolution avec certitude pour les prochains exercices. Compte tenu du ralentissement conjoncturel, une baisse des recettes fiscales est cependant à envisager.

## Autres impôts directs

### Impôts fonciers

L'impôt foncier des personnes morales (CHF +2,8 millions) et des personnes physiques (CHF +0,6 million) est globalement conforme au budget. Le Conseil d'État constate un transfert des immeubles détenus par des personnes physiques dans des sociétés immobilières.

### Impôts sur les droits de mutation (lods) et sur les gains immobiliers

Les comptes enregistrent une hausse importante par rapport aux prévisions (CHF +8,5 millions pour les droits de mutation et CHF +6,8 millions pour les gains en capital/immobiliers) qui s'explique par un rattrapage dans la facturation et un changement de processus décisionnel sur ces impôts. En revanche, ces recettes sont en recul par rapport à 2024 (CHF -19,7 millions pour les droits de mutation et CHF -3,3 millions pour les gains en capital/immobiliers).

### Impôts sur les successions et donations

Les impôts sur les successions et les donations enregistrent une hausse de CHF 1,3 million en regard du budget (CHF -2,7 millions par rapport à l'exercice précédent. Il convient de rappeler qu'il s'agit de montants très aléatoires, qui peuvent être influencés par des dossiers particuliers.

### Impôt sur les maisons de jeux

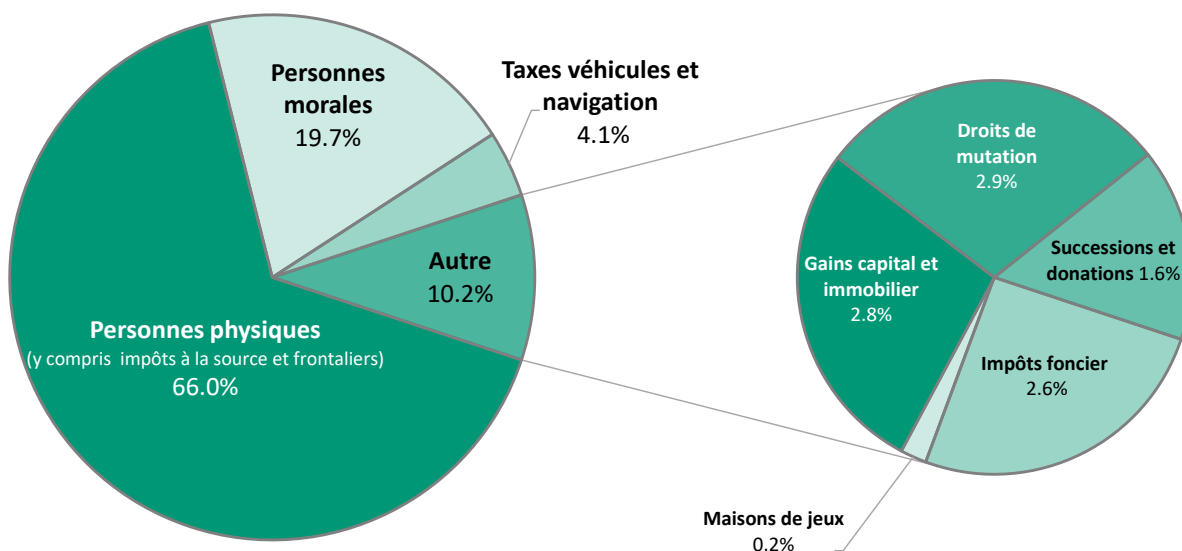
Le développement de l'offre en ligne des maisons de jeux, non inclus dans les impôts cantonaux, impacte négativement les recettes du Casino de Neuchâtel, générant ainsi un manque de revenus de CHF 0,7 million par rapport au budget.

## Impôts sur la propriété et les charges

Le produit des taxes de véhicules et de navigation est conforme au budget.

## Répartition des revenus fiscaux dans les comptes 2025

(Total : CHF 1241,6 millions)



## Impôt anticipé et IFD

Impôt anticipé et impôt fédéral direct (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Part à l'impôt anticipé (IA)	16'523'182	11'000'000	15'842'452	+4'842'452	+44.0%	-680'730	-4.1%
Part à l'impôt fédéral direct (IFD)	134'974'768	123'000'000	134'480'035	+11'480'035	+9.3%	-494'733	-0.4%
<b>Total</b>	<b>151'497'950</b>	<b>134'000'000</b>	<b>150'322'487</b>	<b>+16'322'487</b>	<b>+12.2%</b>	<b>-1'175'463</b>	<b>-0.8%</b>

### Impôt anticipé et impôt fédéral direct

La part cantonale à l'impôt anticipé est supérieure aux prévisions (CHF +4,8 millions). Elle est toutefois légèrement inférieure à 2024 (CHF -0,7 million).

En ce qui concerne la part cantonale à l'impôt fédéral direct (CHF +11,5 millions par rapport au budget et CHF -0,5 million en regard de l'exercice précédent), l'évolution est en parfaite corrélation avec les recettes cantonales de l'impôt des personnes morales et des personnes physiques. Elle traduit l'augmentation des revenus des contribuables et le bon résultat des entreprises malgré un ralentissement conjoncturel. À ce stade, l'introduction des tarifs douaniers ne s'est pas encore fait sentir.

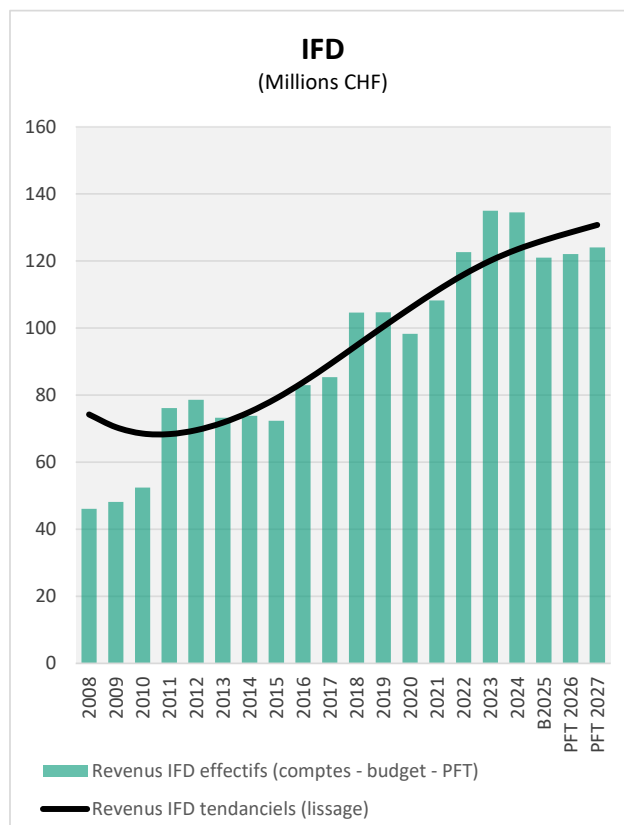
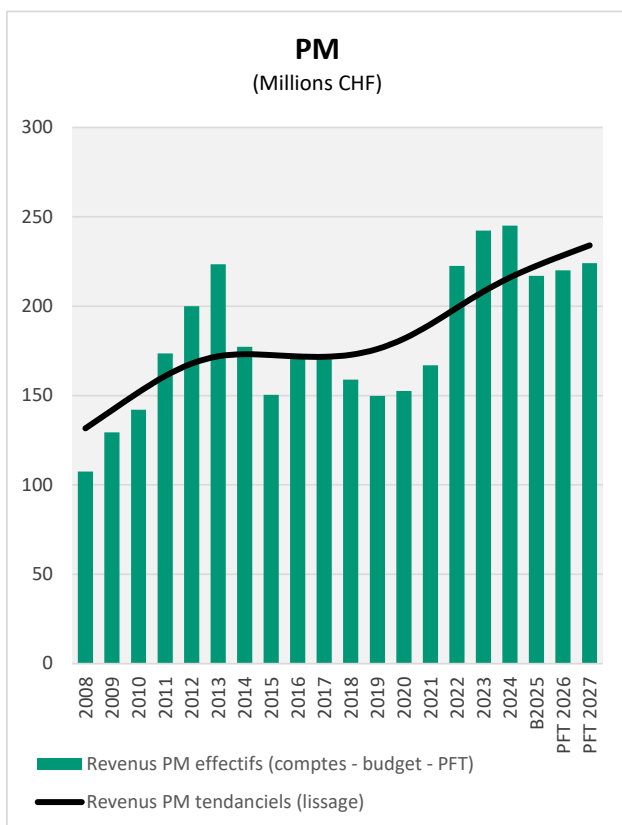
### Lissage des recettes fiscales

Dans le but d'atténuer les pics conjoncturels importants, certains revenus fiscaux font l'objet d'un mécanisme de lissage basé sur les revenus tendanciels, conformément à l'article 11a de la LFinEC.

À ce titre, les revenus de l'imposition des personnes morales et de l'impôt fédéral direct sont lissés selon une méthode statistique (filtre de Hodrick-Prescott) proposée par le centre de recherches conjoncturelles de l'école polytechnique fédérale de Zurich (KOF). Les années où ces revenus sont plus élevés que la tendance du filtre, la réserve de lissage est alimentée de la différence, alors que les années où les revenus sont inférieurs à la tendance, la différence est prélevée à la réserve.

Dans le cadre du bouclage des comptes, le mécanisme de lissage s'appuie sur les montants des impôts précités constatés depuis 1978, sur les données du budget en cours, ainsi que sur les estimations effectuées dans le cadre des deux premières années du plan financier et des tâches. Lors du bouclage 2025, le calcul du lissage a donc été effectué sur la base des données réelles de ces deux impôts pour les années allant de 1978 à 2025, sur le budget 2026, ainsi que sur les années 2027 et 2028 du PFT.

### Lissage des revenus fiscaux



Sur cette base, les comptes 2025 intègrent une attribution globale de CHF 39,9 millions à la réserve de lissage des revenus fiscaux, qui se décompose comme suit :

- Attribution de CHF 28,9 millions pour le lissage de l'impôt sur les personnes morales, car les revenus de l'impôt comptabilisés en 2025 sont en dessus du niveau tendanciel estimé à CHF 216,1 millions ;
- Attribution de CHF 11 millions pour le lissage de l'impôt fédéral direct, car les revenus de l'impôt comptabilisés en 2025 sont supérieurs à leur niveau tendanciel estimé à CHF 123,4 millions.

Par rapport au budget, qui prévoyait une attribution globale à hauteur de CHF 20,5 millions, l'écart s'explique par le fait que les revenus de l'impôt sur les personnes morales et de l'impôt fédéral direct sont supérieurs aux projections effectuées dans le cadre du processus budgétaire.

#### 4.1.10.2. Péréquation financière fédérale (RPT)

RPT - synthèse (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Compensation cas de rigueur <sup>1)</sup>	58'377'774	53'070'705	53'070'703	-2	-0.0%	-5'307'071	-9.1%
Compensation des ressources	183'319'710	231'900'000	231'908'333	+8'333	+0.0%	+48'588'623	+26.5%
Compens. charges géotopographiques	23'425'707	23'600'000	23'602'648	+2'648	+0.0%	+176'941	+0.8%
Compens. charges socio-démographiques	12'476'367	11'400'000	11'431'173	+31'173	+0.3%	-1'045'194	-8.4%
Mesures d'atténuation	4'102'048	2'800'000	2'756'017	-43'983	-1.6%	-1'346'031	-32.8%
<b>Total</b>	<b>281'701'606</b>	<b>322'770'705</b>	<b>322'768'874</b>	<b>-1'831</b>	<b>-0.0%</b>	<b>+41'067'268</b>	<b>+14.6%</b>

<sup>1)</sup> Y compris charges pour l'État comptabilisées dans la nature 36214000

La péréquation financière entre la Confédération et les cantons représente l'une des plus importantes sources de revenus pour le canton de Neuchâtel, en dehors des revenus fiscaux. Au total, les montants reçus par le canton pour l'exercice 2025 s'élèvent à CHF 322,8 millions, ce qui correspond aux montants qui avaient été intégrés au budget.

Les montants reçus sont en hausse de CHF 41,1 millions par rapport à l'année 2024. Cette augmentation relève de l'instrument de péréquation des ressources, qui présente une augmentation des paiements reçus de CHF 48,6 millions découlant du recul du potentiel de ressources du canton (cumul des revenus, bénéfices et fortunes imposables). L'augmentation se trouve en partie compensée par la diminution des autres instruments de la péréquation à savoir, la compensation des charges (CHF -0,9 million), la compensation des cas de rigueur (CHF -5,3 millions) et les mesures d'atténuation (CHF -1,3 million).

## 4.2. Compte des investissements

Le compte des investissements regroupe les dépenses et les recettes (participations de tiers) pour la réalisation de projets et l'acquisition de biens durables appartenant au patrimoine administratif de la collectivité publique. Les prêts et leurs remboursements sont également comptabilisés par le biais du compte des investissements. La comparaison des dépenses et recettes aboutit à la notion de dépenses nettes ou d'investissements nets, c'est-à-dire les dépenses d'investissements qui restent à charge de la collectivité publique.

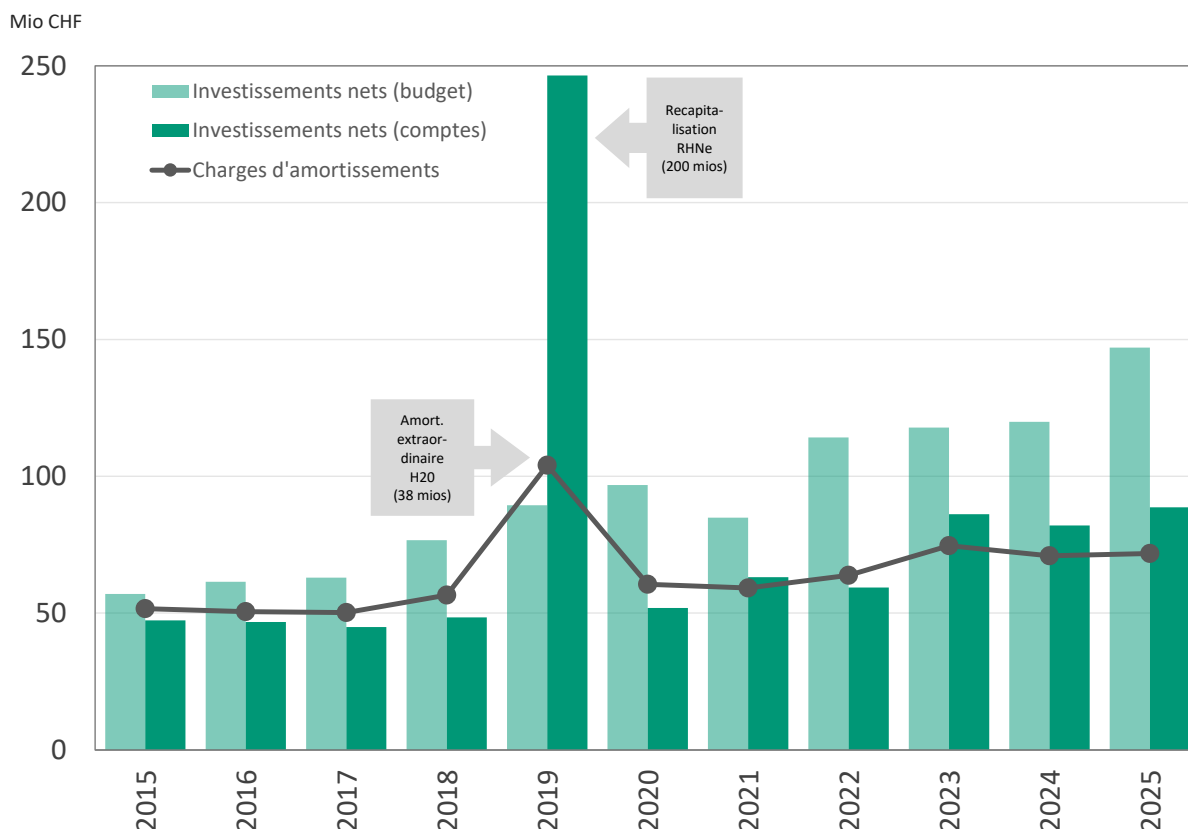
Le graphique ci-dessous présente l'évolution des investissements nets réalisés et budgétés ainsi que les amortissements qui sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Le volume d'amortissements constaté aux comptes 2025 est de CHF 71,8 millions, dont CHF 19,1 millions sont relatifs aux subventions à l'investissement octroyées. Par rapport à 2024, les charges d'amortissements sont globalement stables (CHF +0,8 million). Les services au sein desquels interviennent les dépenses d'investissement les plus importantes génèrent les volumes de charges d'amortissement les plus significatifs comme le SBAT (CHF 25,5 millions), le SPCH (CHF 20,8 millions), le SIEN (CHF 5,4 millions) et le SENE (CHF 3,9 millions).

S'agissant du compte des investissements 2025, les dépenses brutes sont de CHF 148,4 millions alors que les recettes s'établissent à CHF 59,8 millions pour aboutir à une dépense nette de CHF 88,7 millions, contre CHF 147 millions au budget. L'écart budget-comptes de CHF 58,3 millions concerne principalement le SCTR, avec notamment la recapitalisation de transN qui ne s'est pas matérialisée (le montant de CHF 20 millions a été reporté au budget 2026) et le SBAT. Ce dernier a dû reporter les projets de construction du centre des archives et du patrimoine (CHF 5,8 millions) ainsi qu'Univers (CHF 3,4 millions). Certains projets que la politique du logement vise à soutenir par des prêts ont également été retardés (CHF 5,7 millions). S'agissant du programme d'assainissement du patrimoine immobilier, le volume de dépense nette est en deçà du budget principalement parce que les estimations budgétaires ont été trop prudentes quant aux subventions à recevoir (CHF 2,1 millions).

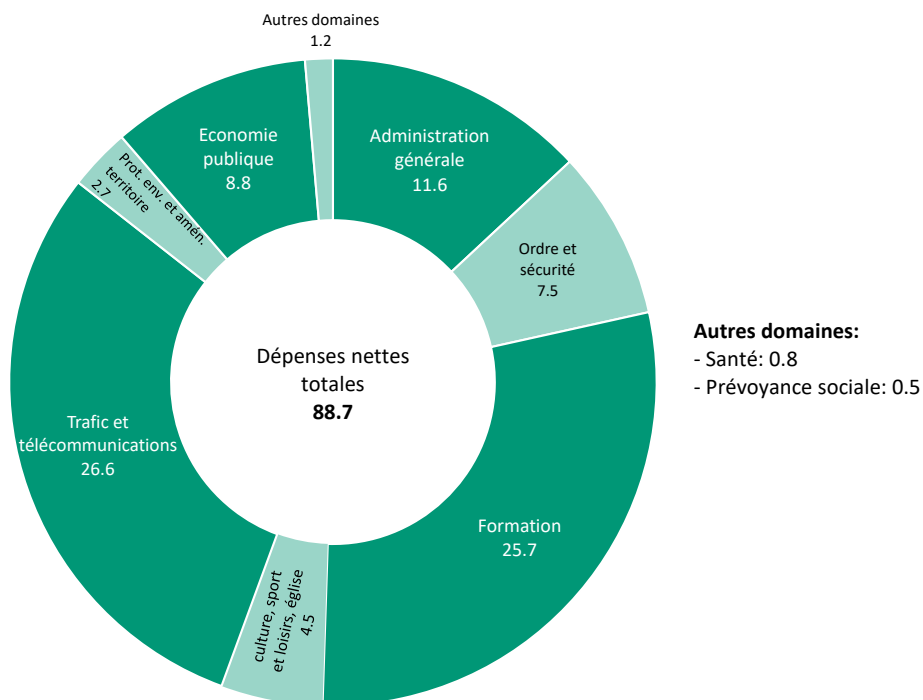
La moitié des dépenses nettes de CHF 88,7 millions concerne les crédits pour le programme d'assainissement du patrimoine immobilier (CHF 11,7 millions), pour l'assainissement et le regroupement du Lycée Jean-Piaget (CHF 10,9 millions), pour l'entretien durable, assainissement-bruit, mobilité douce (CHF 9,4 millions), pour le développement des systèmes d'information (CHF 6,6 millions), ainsi que pour le renouvellement des infrastructures IT (CHF 5,6 millions). Sous l'angle des services, le volume d'investissement net 2025 se répartit pour l'essentiel entre le SBAT (CHF 31,6 millions), le SPCH (CHF 26,5 millions) et le SIEN (CHF 12,5 millions). Ce dernier a augmenté sa dépense d'investissement nette de 56% par rapport à 2024.

### Évolution des investissements nets et des amortissements de 2015 à 2025



Dans la suite de ce chapitre, à l'instar de ce qui a été fait pour le compte de résultats, des commentaires sur les dépenses et recettes d'investissements en regard des principaux projets sont formulés sous l'angle de la classification fonctionnelle, dont le graphique ci-dessous permet d'avoir un aperçu.

### Compte des investissements par domaine fonctionnel (en millions de CHF)



Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2025			Comptes 2025			Écart C2025 - B2025		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
<b>Total</b>		<b>209'082'209</b>	<b>62'093'315</b>	<b>146'988'894</b>	<b>148'427'144</b>	<b>59'756'761</b>	<b>88'670'383</b>	<b>-60'655'065</b>	<b>-2'336'554</b>	<b>-58'318'511</b>
<b>Projets transversaux</b>		<b>52'346'206</b>	<b>7'352'550</b>	<b>44'993'656</b>	<b>45'934'603</b>	<b>9'138'067</b>	<b>36'796'535</b>	<b>-6'411'603</b>	<b>1'785'517</b>	<b>-8'197'120</b>
<b>Assainissement et regroupement Lycée Jean-Piaget</b>		<b>3'402'840</b>	<b>60'000</b>	<b>3'342'840</b>	<b>10'948'583</b>	<b>0</b>	<b>10'948'583</b>	<b>+7'545'743</b>	<b>-60'000</b>	<b>+7'605'743</b>
Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	SBAT	3'402'840	60'000	3'342'840	10'917'483	0	10'917'483	+7'514'643	-60'000	+7'574'643
Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	SFPO	0	0	0	31'100	0	31'100	+31'100	0	+31'100
<b>Divers projets bâtiments</b>		<b>27'636'863</b>	<b>5'400'000</b>	<b>22'236'863</b>	<b>19'705'065</b>	<b>7'227'517</b>	<b>12'477'547</b>	<b>-7'931'798</b>	<b>+1'827'517</b>	<b>-9'759'316</b>
Centre des archives et du patrimoine	SBAT	0	0	0	-290	0	-290	-290	0	-290
Centre des archives et du patrimoine	SCNE	0	0	0	85'063	0	85'063	+85'063	0	+85'063
Construction Centre Archives Patrimoine	SBAT	10'903'884	5'400'000	5'503'884	4'998'055	5'285'000	-286'945	-5'905'829	-115'000	-5'790'829
Construction Centre Archives Patrimoine	SCNE	0	0	0	5'1769	0	5'1769	+5'1769	0	+5'1769
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SBAT	13'763'335	0	13'763'335	13'235'460	1'557'005	11'678'455	-527'875	+1'557'005	-2'084'880
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SFPO	19'872	0	19'872	66'417	0	66'417	+66'417	0	+66'417
SSCM - Infra. Subsistance - étude	SBAT	352'200	0	352'200	120'311	0	120'311	-231'889	0	-231'889
SSCM - Infra. Subsistance - étude	SBAT	38'500	0	38'500	15'534	0	15'534	-22'966	0	-22'966
Univers (Unihub-académie) / Réalisation	SBAT	2'506'920	0	2'506'920	1'132'746	385'512	747'234	-1'374'174	+385'512	-1'759'686
Univers (Unihub-académie) / Réalisation	SFPO	52'152	0	52'152	0	0	0	-52'152	0	-52'152
<b>Divers projets informatiques</b>		<b>5'589'508</b>	<b>0</b>	<b>5'589'508</b>	<b>6'647'593</b>	<b>0</b>	<b>6'647'593</b>	<b>+1'058'085</b>	<b>0</b>	<b>+1'058'085</b>
Dév. systèmes information 24-29	PONE	0	0	0	9'118	0	9'118	+9'118	0	+9'118
Dév. systèmes information 24-29	SIEN	5'424'708	0	5'424'708	6'638'475	0	6'638'475	+1'213'767	0	+1'213'767
Sécuris. Info. Support CNU (SLA)	PONE	118'800	0	118'800	0	0	0	-118'800	0	-118'800
Sécuris. Info. Support CNU (SLA)	SIEN	46'000	0	46'000	0	0	0	-46'000	0	-46'000
<b>Plan climat</b>		<b>100'000</b>	<b>0</b>	<b>100'000</b>	<b>30'000</b>	<b>0</b>	<b>30'000</b>	<b>-70'000</b>	<b>0</b>	<b>-70'000</b>
Plan climat	SENE	100'000	0	100'000	30'000	0	30'000	-70'000	0	-70'000
<b>Programme d'impulsion et de transformations</b>		<b>12'168'418</b>	<b>1'892'550</b>	<b>10'275'868</b>	<b>6'094'165</b>	<b>1'910'550</b>	<b>4'183'615</b>	<b>-6'074'253</b>	<b>+18'000</b>	<b>-6'092'253</b>
Pi-Accélération Projet aggro (PA3)	SPCH	874'250	0	874'250	537'007	0	537'007	-337'243	0	-337'243
Pi-accord position. Strat. (AFS)	SSJS	3'230'000	0	3'230'000	0	0	0	-3'230'000	0	-3'230'000
Pi-Développement économique	NECO	3'703'000	1'892'550	1'810'450	3'702'200	1'910'550	1'791'650	-800	+18'000	-18'800
Pi-études invest. futurs	SCTR	1'739'718	0	1'739'718	1'110'17	0	1'110'17	-1'628'700	0	-1'628'700
Pi-études invest. futurs	SFPO	104'527	0	104'527	0	0	0	-104'527	0	-104'527
Pi-mise en conformité arrêts bus	SCTR	600'000	0	600'000	130'400	0	130'400	-469'600	0	-469'600
Pi-mobilité durable	SENE	475'000	0	475'000	411'241	0	411'241	-63'759	0	-63'759
Pi-mobilité durable	SSCM	662'000	0	662'000	431'670	0	431'670	-230'330	0	-230'330
Pi-soutien innovation	NECO	779'923	0	779'923	770'629	0	770'629	-9294	0	-9'294
<b>Programme éducation numérique</b>		<b>2'124'800</b>	<b>0</b>	<b>2'124'800</b>	<b>1'793'973</b>	<b>0</b>	<b>1'793'973</b>	<b>-330'827</b>	<b>0</b>	<b>-330'827</b>
Programme éducation numérique	CPNE	855'000	0	855'000	998'920	0	998'920	+143'920	0	+143'920
Programme éducation numérique	Lycées	670'500	0	670'500	411'147	0	411'147	-259'353	0	-259'353
Programme éducation numérique	SEEO	256'800	0	256'800	67'992	0	67'992	-188'808	0	-188'808
Programme éducation numérique	SFPO	72'500	0	72'500	0	0	0	-72'500	0	-72'500
Programme éducation numérique	SIEN	270'000	0	270'000	315'915	0	315'915	+45'915	0	+45'915
<b>Vitamine</b>		<b>1'323'777</b>	<b>0</b>	<b>1'323'777</b>	<b>715'224</b>	<b>0</b>	<b>715'224</b>	<b>-608'553</b>	<b>0</b>	<b>-608'553</b>
Vitamine	OORG	450'750	0	450'750	107'561	0	107'561	-343'189	0	-343'189
Vitamine	SBAT	571'275	0	571'275	558'633	0	558'633	-12'642	0	-12'642
Vitamine	SCNE	25'920	0	25'920	21'982	0	21'982	-3'938	0	-3'938
Vitamine	SIEN	128'200	0	128'200	-180	0	-180	-128'380	0	-128'380
Vitamine	SRHE	147'632	0	147'632	27'229	0	27'229	-120'403	0	-120'403
<b>Chancellerie d'État (CHAN)</b>		<b>300'000</b>	<b>0</b>	<b>300'000</b>	<b>287'460</b>	<b>0</b>	<b>287'460</b>	<b>-12'540</b>	<b>0</b>	<b>-12'540</b>
Remplac. équipements impression couleur	SALI	300'000	0	300'000	287'460	0	287'460	-12'540	0	-12'540
<b>Département de la santé, de la jeunesse et des sports (DSJS)</b>		<b>24'820'716</b>	<b>705'816</b>	<b>24'114'900</b>	<b>6'845'839</b>	<b>734'122</b>	<b>7'911'717</b>	<b>-16'174'877</b>	<b>28'306</b>	<b>-16'203'183</b>
Abbaye de Bevaix-rénovation salles CE	SBAT	500'000	0	500'000	110'771	0	110'771	-389'229	0	-389'229
Aménagements BAP	SBAT	1'000'000	0	1'000'000	1'033'697	0	1'033'697	+33'697	0	+33'697
Assainissement bât. d'entr. des RC	SBAT	301'684	0	301'684	0	0	0	-301'684	0	-301'684
CAMPUS-ARC 1 - remplacement chaudière	SBAT	520'000	0	520'000	0	0	0	-520'000	0	-520'000
Entretien constructif 2023-2026	SBAT	5'529'080	0	5'529'080	4'439'178	0	4'439'178	-1'089'902	0	-1'089'902
Etudes Centre entr. routes/CEB	SBAT	352'464	0	352'464	279'906	0	279'906	-72'558	0	-72'558
Etudes Centre entr. routes/CEC	SBAT	432'464	0	432'464	141'745	0	141'745	-290'719	0	-290'719
Etudes Centre entr. routes/CERM	SBAT	1'951'684	0	1'951'684	913'520	395'015	518'505	-1'038'164	+395'015	-1'433'179
Etudes Centre entr. routes/CEVdT	SBAT	0	0	0	5'040	0	5'040	+5'040	0	+5'040
Evolugia - crédit d'études valorisation	SBAT	441'684	0	441'684	164'259	0	164'259	-277'425	0	-277'425
Infirmerie EDPR	SBAT	32'256	205'816	-173'560	374'734	0	374'734	+342'478	-205'816	+548'294
Parking à Perreux - étude	SBAT	202'200	0	202'200	0	0	0	-202'200	0	-202'200
Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	290'000	0	290'000	140'000	0	140'000	-150'000	0	-150'000
PONE-Polyexpo	SBAT	51'744	0	51'744	0	0	0	-51'744	0	-51'744
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	5'800'000	0	5'800'000	300'000	157'600	142'400	-5'500'000	+157'600	-5'657'600
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	SBAT	51'744	0	51'744	0	0	0	-51'744	0	-51'744
Réalisation Centre entr. routes/CERM	SBAT	1'251'420	500'000	751'420	0	0	0	-1'251'420	-500'000	-751'420
Sécurisation de l'outil de prod. info.	SBAT	1'002'840	0	1'002'840	116'470	0	116'470	-886'371	0	-886'371
Structure premier accueil VdT - études	SBAT	402'200	0	402'200	93'199	0	93'199	-309'001	0	-309'001
Tribunal rég. Littoral et Val-de-Travers	SBAT	701'684	0	701'684	0	0	0	-701'684	0	-701'684
UNI-HUB-constr. bât.uni.à Neuchâtel	SBAT	2'005'568	0	2'005'568	533'320	181'507	351'813	-1'472'248	+181'507	-1'653'755
Soutien au sport 2025-2032 (CISIC)	SSPO	2'000'000	0	2'000'000	0	0	0	-2'000'000	0	-2'000'000
<b>Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC)</b>		<b>33'537'803</b>	<b>517'095</b>	<b>33'020'508</b>	<b>7'130'402</b>	<b>834'569</b>	<b>6'295'832</b>	<b>-26'407'201</b>	<b>317'474</b>	<b>-26'724'676</b>
Alarme effraction postes périphériques	PONE	100'000	0	100'000	103'745	0	103'745	+3'745	0	+3'745
Amélioration évacuation gaz garages BAP	PONE	50'000	0	50'000	50'149	0	50'149	+149	0	+149
Aménagements métier Poste PX Cernier	PONE	60'000	0	60'000	58'312	0	58'312	-1'688	0	-1'688
CNU-Renouvel. et optimisation de WEY	PONE	418'160	0	418'160	0	0	0	-418'160	0	-418'160
Déploiement de tasers à la PONE	PONE	200'000	0	200'000	243'416	0	243'416	+43'416	0	+43'416
Électrification ventil. stand de tir FDB	PONE	0	0	0	27'377	0	27'377	+27'377	0	+27'377
Évolution du système Polycam	PONE	250'000	0	250'000	248'504	0	248'504	-1'496	0	-1'496
Implémentation de la bodycam à la PONE	PONE	320'200	0	320'200	0	0	0	-320'200	0	-320'200
Installation d'armoires anti-feu CIR	PONE	30'000	0	30'000	0	0	0	-30'000	0	-30'000
Intégration du SAE à Sagamobile	PONE	139'200	0	139'200	0	0	0	-139'200	0	-139'200
IT Optimisation flux data vidéo	PONE	140'564	0	140'564	0	0	0	-140'564	0	-140'564
IT Remplacement Système LAVI	PONE	60'141	0	60'141	0	0	0	-60'141	0	-60'141
IT Renouvellement serveurs 2025-2027	PONE	43'301	0	43'301	0	0	0	-43'301	0	-43'301
Modernisation Interphonie PONE	PONE	119'100	0	119'100	119'126	0	119'126	+26	0	+26
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	PONE	0	0	0	113'242	0	113'242	+113'242	0	+113'242
Projets exploratoires FOC IA	PONE	15'1313	0	15'1313	0	0	0	-15'1313	0	-15'1313
Protection Balistique GI	PONE	0	0	0	197'825	0	197'825	+197'825	0	+197'825

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2025			Comptes 2025			Écart C2025 - B2025		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Réaménagement espace opérateurs CNU	PONE	80'000	0	80'000	78'229	0	78'229	-1'771	0	-1'771
Redondance CNU	PONE	0	0	0	510'819	0	510'819	+510'819	0	+510'819
Redondance CNU (crédit d'étude)	PONE	111'155	0	111'155	0	0	0	-111'155	0	-111'155
Remplacement batteries stations Polycm	PONE	65'022	0	65'022	61'087	0	61'087	-3'935	0	-3'935
Remplacement éclairage garage SISPOL	PONE	20'000	0	20'000	18'361	0	18'361	-1'639	0	-1'639
Remplacement plan de clés PONE	PONE	150'000	0	150'000	0	0	0	-150'000	0	-150'000
Remplacement station de lavage du BAP	PONE	0	0	0	23'108	0	23'108	+23'108	0	+23'108
Renouvellement appareils CFOR	PONE	75'000	0	75'000	58'032	0	58'032	-16'968	0	-16'968
Renouvellement LAPI fixes	PONE	56'520	0	56'520	78'411	0	78'411	+21'891	0	+21'891
Renouvellement radars mobiles	PONE	130'000	0	130'000	109'170	0	109'170	-20'830	0	-20'830
Renouvellement remorque radar	PONE	0	0	0	240'923	0	240'923	+240'923	0	+240'923
Renouvellement réseau BAP	PONE	159'700	0	159'700	259'887	0	259'887	+100'187	0	+100'187
Renouvellement terminaux Polycm	PONE	514'550	0	514'550	0	0	0	-514'550	0	-514'550
Sécurité informatique 2024-2025	PONE	177'081	0	177'081	0	0	0	-177'081	0	-177'081
Stockage Investigation Numérique	PONE	0	0	0	191'995	0	191'995	+191'995	0	+191'995
Système casque vision chien	PONE	0	0	0	31'805	0	31'805	+31'805	0	+31'805
Système de communication GI-BO	PONE	0	0	0	52'903	0	52'903	+52'903	0	+52'903
Système d'information policière POLAP	PONE	101'525	0	101'525	25'273	0	25'273	-76'252	0	-76'252
Système d'ouverture des garages PONE	PONE	60'000	0	60'000	0	0	0	-60'000	0	-60'000
Système d'information VENUS PONE	PONE	80'000	0	80'000	0	0	0	-80'000	0	-80'000
Système HELIUM remplacement INFOPOL	PONE	2'122'489	0	2'122'489	0	0	0	-2'122'489	0	-2'122'489
Visioconférence multistes PONE	PONE	15'000	0	15'000	0	0	0	-15'000	0	-15'000
Création moyens nécessaires LArch	SCNE	300'000	0	300'000	0	0	0	-300'000	0	-300'000
Refonte espace "Au pays du Grand Ours"	SCNE	30'000	0	30'000	0	0	0	-30'000	0	-30'000
Remplacement du lyophilisateur	SCNE	45'000	0	45'000	22'178	0	22'178	-22'822	0	-22'822
Sécurisation & déménagement des archives	SCNE	315'000	0	315'000	252'460	0	252'460	-62'540	0	-62'540
Etude de numérisation du notariat	SCPO	50'000	0	50'000	12'258	0	12'258	-37'742	0	-37'742
Migration Epsipol et Epsipour	SCPO	185'000	0	185'000	0	0	0	-185'000	0	-185'000
Interface 2ème notif. AP par communes	SEFF	150'000	0	150'000	0	0	0	-150'000	0	-150'000
Concrétisation du RER neuchâtelois	SCTR	1'389'582	0	1'389'582	433'680	75'000	358'680	-955'902	+75'000	-1'030'902
Crédit const.halte ferroviaire de La Fiaz	SCTR	900'000	0	900'000	0	266'684	-266'684	-900'000	+266'684	-1'166'684
Part routière renouvellement FN	SCTR	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000
Prêts transports	SCTR	0	517'095	-517'095	0	492'885	-492'885	0	-24'210	+24'210
TransN - Recapitalisation	SCTR	20'000'000	0	20'000'000	0	0	0	-20'000'000	0	-20'000'000
Barbelés EEPB	SPNE	0	0	0	56'190	0	56'190	+56'190	0	+56'190
Caméras - EEPB	SPNE	0	0	0	33'457	0	33'457	+33'457	0	+33'457
Changement de la téléphonie DECT	SPNE	75'000	0	75'000	69'045	0	69'045	-5'955	0	-5'955
Détecteur X-Ray Rapiscan - EEPB	SPNE	0	0	0	84'998	0	84'998	+84'998	0	+84'998
Détection périphérique - EEPB	SPNE	0	0	0	18'323	0	18'323	+18'323	0	+18'323
Extension centrale vidéo PC de crise	SPNE	85'000	0	85'000	0	0	0	-85'000	0	-85'000
Fenêtres EDPR	SPNE	0	0	0	-97	0	-97	-97	0	-97
Interphonie EDPR	SPNE	200'000	0	200'000	198'101	0	198'101	-1'899	0	-1'899
Modernisation du système d'interphonie	SPNE	210'000	0	210'000	0	0	0	-210'000	0	-210'000
Remplacement des fils barbelés	SPNE	85'000	0	85'000	79'675	0	79'675	-5'325	0	-5'325
Renouvellement machines menuiserie	SPNE	65'000	0	65'000	9'590	0	9'590	-55'410	0	-55'410
Sécurisation fenêtres Ouest - EEPB	SPNE	0	0	0	50'176	0	50'176	+50'176	0	+50'176
Achat de véhicules 2024-2027	SSCM	3'253'000	0	3'253'000	2'908'668	0	2'908'668	-344'332	0	-344'332
<b>Département de la formation et des finances (DFFI)</b>		<b>7'130'126</b>	<b>2'738'912</b>	<b>4'391'214</b>	<b>6'757'804</b>	<b>1'443'828</b>	<b>5'313'977</b>	<b>-372'322</b>	<b>-1'295'084</b>	<b>922'763</b>
Deux cors naturels & jeux tons complets	CMNE	40'910	0	40'910	0	0	0	-40'910	0	-40'910
Renouv. du parc pianistique 2024-2027	CMNE	137'000	0	137'000	131'676	0	131'676	-5'324	0	-5'324
Sécurisation locaux d'infrastructure AMOK	CMNE	0	0	0	107'284	42'914	64'370	+107'284	+42'914	+64'370
Equipements didactiques 2024-27 PAA	CPNE	30'000	0	30'000	20'493	0	20'493	-9'507	0	-9'507
Equipements didactiques FBC 2023-2026	CPNE	62'000	0	62'000	35'867	0	35'867	-26'133	0	-26'133
Equipements didactiques PTI 2025	CPNE	652'000	0	652'000	616'777	0	616'777	-35'223	0	-35'223
Extension médiathèque	CPNE	400'000	0	400'000	0	0	0	-400'000	0	-400'000
SIS2 2025-27 - Réseau, WIFI et VDI	CPNE	190'000	0	190'000	196'136	0	196'136	+6'136	0	+6'136
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	CPNE	20'000	0	20'000	0	0	0	-20'000	0	-20'000
Collectivités et fondations PA	SFIN	0	322'543	-322'543	0	322'543	-322'543	0	+0	-0
Dispositif de désendettement	SFIN	210'000	0	210'000	0	0	0	-210'000	0	-210'000
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles	SFIN	0	15'000	-15'000	0	15'000	-15'000	0	0	0
Fonds de désendettement - OREE	SFIN	0	950	-950	0	2'274	-2'274	0	+1'324	-1'324
Mise à niveau des manquements SIGE	SFIN	500'000	0	500'000	89'103	0	89'103	-410'897	0	-410'897
Prêts office du logement	SFIN	0	377'419	-377'419	0	329'840	-329'840	0	-47'579	+47'579
Régions de montagne	SFIN	0	23'000	-23'000	0	23'000	-23'000	0	0	0
Réserve développement durable invest	SFIN	0	2'000'000	-2'000'000	0	0	0	0	-2'000'000	+2'000'000
Transferts du PA au PF ou du PF au PA	SFIN	0	0	0	0	708'257	-708'257	0	+708'257	-708'257
HDV7 - Pôle horl - Réalisation He-Arc	SFPO	45'000	0	45'000	0	0	0	-45'000	0	-45'000
Unihub - sport	SFPO	15'716	0	15'716	0	0	0	-15'716	0	-15'716
Renouvellement infrastructures IT 24-29	SIEN	4'827'500	0	4'827'500	5'560'468	0	5'560'468	+732'968	0	+732'968
<b>Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)</b>		<b>81'071'537</b>	<b>44'094'100</b>	<b>36'977'437</b>	<b>75'417'365</b>	<b>43'824'089</b>	<b>31'593'276</b>	<b>-5'654'172</b>	<b>-270'011</b>	<b>-5'384'161</b>
Épuration des eaux et adduction	Fds eaux	9'200'000	9'200'000	-	-	-	-	-9'200'000	-9'200'000	0
Gens du voyage - PAC aire de séjour	SCAT	500'000	0	500'000	0	0	0	-500'000	0	-500'000
Assainissement de fromageries	SAGR	2'471'000	1'320'000	1'151'000	1'360'000	210'500	1'149'500	-1'111'000	-1'109'500	-1'500
Assainissement fermes et terrains 2025	SAGR	130'000	0	130'000	18'819	0	18'819	-111'181	0	-111'181
Equipements cuisine pour manifestations	SAGR	0	0	0	30'009	0	30'009	+30'009	0	+30'009
Evolgia graveur laser	SAGR	0	0	0	28'220	0	28'220	+28'220	0	+28'220
Exploitations paysannes	SAGR	8'350'000	8'350'000	-	21'635'229	21'144'516	490'713	+13'285'229	+12'794'516	+490'713
Modernisation ascenseur cuisine Evologia	SAGR	35'000	0	35'000	0	0	0	-35'000	0	-35'000
Projet de dévelop. régional du Val-de-Ruz	SAGR	900'000	500'000	400'000	514'144	114'144	400'000	-385'856	-385'856	0
Réfection grande salle Evologia	SAGR	18'000	0	18'000	17'980	0	17'980	-20	0	-20
Remises en état agricoles Cressier 2021	SAGR	116'000	51'000	65'000	0	0	0	-116'000	-51'000	-65'000
Subv. constructions rurales (28.5.24)	SAGR	3'000'000	1'500'000	1'500'000	2'327'049	1'029'896	1'297'153	-672'951	-470'104	-202'847
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	15'000	0	15'000	9'270	0	9'270	-5'730	0	-5'730
Subventions constructions rurales 2020	SAGR	300'000	150'000	150'000	900'326	417'359	482'967	+600'326	+267'359	+332'967
Travaux améliorations foncières 2001	SAGR	80'000	40'000	40'000	0	0	0	-80'000	-40'000	-40'000
Travaux améliorations foncières 2007	SAGR	20'000	10'000	10'000	0	0	0	-20'000	-10'000	-10'000
Travaux améliorations foncières 2010	SAGR	60'000	40'000	20'000	0	0	0	-60'000	-40'000	-20'000
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	650'000	300'000	350'000	170'909	105'000	65'909	-479'091	-195'000	-284'091
Travaux améliorations foncières 2020	SAGR	2'450'000	1'250'000	1'200'000	204'736	113'523	91'213	-2'245'264	-1'136'477	-1'108'787
Travaux améliorations foncières (28.5.24)	SAGR	2'000'000	1'000'000	1'000'000	205'204	95'614	109'590	-1'794'796	-904'386	-890'410
CC équipements labo. consommation 25-26	SCAV	50'000	0	50'000	48'913	0	48'913	-1'087	0	-1'087
CC équip. laboratoire vétérinaire 24-25	SCAV	45'000	0	45'000	45'000	0	45'000	+0	0	+0
Chromatographe ionique	SCAV	150'000	0	150'000	149'819	0	149'819	-181	0	-181
Équipement euthanasie animaux	SCAV	0	0	0	22'235	0	22'235	+22'235	0	+22'235
Moteur benne centre collecteur	SCAV	0	0	0	19'296	0	19'296	+19'296	0	+19'296
Onduleurs	SCAV	0	0	0	89'600	0	89'600	+89'600	0	+89'600
Remorque équipe d'intervention	SCAV	30'000	0	30'000	0	0	0	-30'000	0	-30'000
Système électrophorèse capillaire	SCAV	0	0	0	61'985	0	61'985	+61'985	0	+61'985
Système Vitek	SCAV	70'000	0	70'000	0	0	0	-70'000	0	-70'000
Analyseurs pour les émissions	SENE	20'000	0	20'000	0	0	0	-20'000	0	-20'000
Analyseurs pour les immissions 25-29	SENE	30'000	0	30'000	19'262	0	19'262	-10'738	0	-10'738
Remplacement d'équipement laboratoire	SENE	469'000	0	469'000	468'995	0	468'995	-5	0	-5

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2025			Comptes 2025			Écart C2025 - B2025		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Convention-programme Forêts 2025-2028	SFFN	409'550	286'550	123'000	324'245	155'227	169'018	-85'305	-131'323	+46'018
Convention-programme Nature 2025-2028	SFFN	1'111'250	652'600	458'650	387'978	199'495	188'482	-723'272	-453'105	-270'168
Convention-programme Paysage 2025-2028	SFFN	260'000	117'500	142'500	21'939	10'969	10'969	-238'061	-106'531	-131'531
CP Aménagement du paysage 2020-2024	SFFN	0	0	0	113'894	113'894	-	+113'894	+113'894	0
CP forêts 2020-2024	SFFN	0	0	0	-13'503	-1'438	-12'065	-13'503	-1'438	-12'065
CP Nature 2020-2024	SFFN	0	0	0	416'660	412'615	4'046	+416'660	+412'615	+4'046
Dessertes forêts Fässler 3	SFFN	0	0	0	230'425	180'675	49'750	+230'425	+180'675	+49'750
Investissements forestiers	SFFN	46'000	46'000	-	46'000	46'000	-	0	0	0
Pisciculture - remplacement conduite eau	SFFN	110'000	0	110'000	92'177	0	92'177	-17'823	0	-17'823
12ème étape corr./aménagement routes cant.	SPCH	2'623'200	100'700	2'522'500	2'640'486	117'296	2'523'190	+17'286	+16'596	+690
Achat de compteurs de trafic	SPCH	0	0	0	14'932	0	14'932	+14'932	0	+14'932
Aménagement réseau chemins pédestres	SPCH	350'000	0	350'000	228'697	-0	228'697	-121'303	-0	-121'303
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	SPCH	7'306'242	4'350'000	2'956'242	6'542'851	3'922'971	2'619'880	-763'391	-427'029	-336'362
Assainissement pont de Meudon H10	SPCH	0	0	0	-4'695	-2'817	-1'878	-4'695	-2'817	-1'878
Assainissement routier H10	SPCH	2'387'500	1'432'500	955'000	401'582	39'460	362'122	-1'985'918	-1'393'040	-592'878
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	SPCH	49'000	43'120	5'880	332	2'802	-2'470	-48'668	-40'318	-8'350
Construction du tunnel de Serrières	SPCH	40'000	35'200	4'800	16'259	14'308	1'951	-23'741	-20'892	-2'849
CP dangers naturels Eau (LACE) 2025-2028	SPCH	800'000	400'000	400'000	449'443	231'855	217'588	-350'557	-168'145	-182'412
CP dangers naturels GEOL. (LFo) 2025-2028	SPCH	775'000	387'500	387'500	365'688	179'981	185'707	-409'312	-207'519	-201'793
CP Ouvrages de protection forêts 20-24	SPCH	350'000	0	350'000	-70'381	-201'492	131'111	-201'492	-201'492	-218'889
CP prot.crués LACE, 2020 - 2024	SPCH	46'000	23'000	23'000	534'963	373'390	161'573	+488'963	+350'390	+138'573
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	SPCH	50'000	30'000	20'000	720'299	400'996	319'302	+670'299	+370'996	+299'302
CP Revitalisation des eaux 2025-2028	SPCH	195'448	75'000	120'448	214'637	116'008	98'628	+19'189	+41'008	-21'820
EM SGE Canton NE Etudes	SPCH	50'000	30'000	20'000	0	0	0	-50'000	-30'000	-20'000
EM SGE Canton NE Intégration	SPCH	0	0	0	467'517	280'510	187'007	+467'517	+280'510	+187'007
Entr.durable-assain.bruit-MD 2022-2025	SPCH	9'337'660	583'000	8'754'660	11'137'833	1'783'941	9'353'892	+1'800'173	+1'200'941	+599'232
Equip. déneig. transp. privés 2025-2031	SPCH	50'000	0	50'000	50'000	0	50'000	0	0	0
Etudes rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10	SPCH	0	0	0	50'474	35'862	14'612	+50'474	+35'862	+14'612
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	SPCH	14'665'243	10'367'070	4'298'173	15'672'870	10'984'899	4'687'971	+1'007'627	+617'829	+389'798
Passerelle MD Cornaux	SPCH	700'000	0	700'000	0	0	0	-700'000	0	-700'000
Prot. catastrophes Noiraigue Clusette	SPCH	440'000	274'300	165'700	193'737	108'863	84'874	-246'263	-165'437	-80'826
RC 5 - PS CFF de Cornaux	SPCH	700'000	0	700'000	0	14'673	-14'673	-700'000	+14'673	-714'673
Réalisation Sentier du Lac	SPCH	440'000	0	440'000	155'781	0	155'781	-284'219	0	-284'219
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	3'860'000	0	3'860'000	3'478'095	15'021	3'463'074	-381'905	+15'021	-396'926
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	SPCH	1'960'444	1'149'060	811'384	1'692'522	1'000'850	691'672	-267'922	-148'210	-119'712
Travaux EM 2024-2027	SPCH	150'000	0	150'000	70'167	42'100	28'067	-79'833	+42'100	-121'933
Travaux sur cours d'eau 24-25	SPCH	350'000	0	350'000	301'739	0	301'739	-48'261	0	-48'261
Travaux sur ouvrages d'art 2024-2025	SPCH	300'000	0	300'000	95'481	0	95'481	-204'519	0	-204'519
Valorisation matériaux ligne directe	SPCH	0	0	0	29'245	14'622	14'622	+29'245	+14'622	+14'622
<b>Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS)</b>		<b>9'876'021</b>	<b>6'684'842</b>	<b>3'191'179</b>	<b>4'253'670</b>	<b>3'782'085</b>	<b>471'585</b>	<b>-5'622'351</b>	<b>-2'902'757</b>	<b>-2'719'594</b>
Politique régionale 2020-2023	NECO	3'441'150	1'956'300	1'484'850	2'548'150	1'509'800	1'038'350	-893'000	-446'500	-446'500
Prêts COVID19	NECO	0	41'800	-41'800	0	33'523	-33'523	0	-8'277	+8'277
Prêts NPR 2008-2011	NECO	26'000	52'000	-26'000	26'000	52'000	-26'000	0	0	0
Prêts NPR 2012-2015	NECO	802'371	1'604'742	-802'371	779'371	1'558'742	-779'371	-23'000	-46'000	+23'000
Prêts NPR 2016-2019	NECO	156'500	313'000	-156'500	145'750	313'700	-167'950	-10'750	+700	-11'450
Prêts NPR 2024-2027	NECO	5'000'000	2'500'000	2'500'000	250'000	125'000	125'000	-4'750'000	-2'375'000	-2'375'000
Usinnove SA	NECO	0	0	0	300'000	0	300'000	+300'000	0	+300'000
Financement du projet de la FADS	SAHA	300'000	0	300'000	0	0	0	-300'000	0	-300'000
Prêts d'étude 2020-2023	SASO	0	75'000	-75'000	-	66'711	-66'711	0	-8'289	+8'289
Prêts d'étude 2024-2027	SASO	150'000	15'000	135'000	203'482	14'120	189'362	+53'482	-880	+54'362
Prêts d'études	SASO	0	127'000	-127'000	0	108'489	-108'489	0	-18'511	+18'511
Structure premier accueil VdN - études	SMIG	0	0	0	917	0	917	+917	0	+917

## 4.2.1. Administration générale

Les dépenses qui sont affectées à ce domaine fonctionnel concernent principalement des infrastructures et des acquisitions qui bénéficient à l'administration cantonale dans son ensemble. La comparaison entre le budget et les comptes n'est pas toujours pertinente dans la mesure où les dépenses relatives à certains crédits-cadres comme le programme d'assainissement du patrimoine immobilier, l'entretien constructif des bâtiments ou l'achat des véhicules sont intégralement budgétées sous « Administration générale » avant d'être réparties dans les différents domaines fonctionnels concernés en cours d'exercice (par exemple « Ordre et sécurité publique » pour un véhicule concernant la PONE). Ce phénomène sur ces seuls crédits-cadres engendre une diminution entre le budget et les comptes de CHF 21,6 millions.

Les dépenses nettes effectuées pour l'administration générale atteignent CHF 11,6 millions aux comptes 2025, alors qu'au budget elles étaient planifiées à hauteur de CHF 41,5 millions. Outre les effets cités au paragraphe précédent, une partie importante de la différence de CHF 30 millions est due au retard dans l'ouverture du chantier de construction du centre des archives et du patrimoine (CHF -5,7 millions).

Les dépenses principalement consenties dans le domaine « Administration générale » concernent l'informatique avec CHF 9,7 millions en 2025. Ces investissements se partagent entre le renouvellement des infrastructures IT pour CHF 5,6 millions, avec notamment le renouvellement du matériel dans la salle machines à Cadolles 9 (Neuchâtel), et le développement des systèmes d'information communs à plusieurs services de l'État pour CHF 4,1 millions.

## 4.2.2. Ordre, sécurité publique et défense

Les dépenses nettes en matière d'ordre, sécurité publique et défense atteignent CHF 7,5 millions aux comptes 2025. Elles s'inscrivent en deçà des prévisions budgétaires en raison principalement du traitement politique différé du projet HELIUM pour lequel une dépense annuelle de CHF 2,1 millions avait été portée au budget 2025 par la PONE. Ce crédit d'engagement de CHF 10,1 millions pour le remplacement d'Infopol a finalement été adopté en janvier 2026 par le Grand Conseil. Les premières dépenses interviendront par conséquent dès cette année.

Les dépenses 2025 dédiées aux tâches et prestations en matière de sécurité publique et de maintien de l'ordre concernent essentiellement la PONE, qu'il s'agisse du bâtiment administratif (aménagements BAP comptabilisés au SBAT pour CHF 1 million) ou du réseau de communication et d'information ainsi que de l'acquisition de matériel et d'équipements (CHF 2,9 millions). Les achats de véhicules effectués par les garages de l'État (SSCM) sont répartis entre tous les domaines fonctionnels et un montant de CHF 1,3 million est affecté à la sécurité. En matière de sécurité informatique, les dépenses émergeant au crédit-cadre pour le développement des systèmes d'information géré par le SIEN atteignent CHF 1,1 million et ont tenu compte de plusieurs besoins supplémentaires (dépassement de crédit octroyé en cours d'exercice) au niveau des applications métiers (notamment JURIS) et de la refonte du site Internet de l'État. Finalement, au SPNE, divers travaux d'aménagements et de sécurisation sur les deux sites d'établissements carcéraux du canton (EPPB et EDPR) ont été réalisés pour un montant de CHF 0,6 million.

## 4.2.3. Formation

La formation occupe une part importante du volume des investissements nets 2025 avec un total de CHF 25,7 millions contre CHF 12,7 millions au budget. L'essentiel des dépenses a trait aux bâtiments du secondaire 2, des hautes écoles et de l'université. L'assainissement et le regroupement du Lycée Jean-Piaget ont nécessité un investissement de CHF 10,9 millions en 2025. Au travers du crédit-cadre pour l'assainissement du patrimoine, ce sont CHF 4,8 millions qui ont été dépensés pour le LDDR. L'entretien constructif des bâtiments utiles à la formation s'élève quant à lui à CHF 2,5 millions.

Le domaine couvre également les acquisitions de matériel didactique du CPNE (CHF 0,9 million) ainsi que les achats en lien avec le parc pianistique du CMNE (CHF 0,1 million).

En matière informatique, une dépense nette de CHF 1,8 million a été réalisée sous l'égide du programme d'éducation numérique. Le SIEN a également procédé à des développements utiles à l'école obligatoire et au secondaire 2 par le biais de son crédit-cadre 2024-29 pour le développement des systèmes d'information (CHF 0,9 million).

## 4.2.4. Culture, sport et loisirs, église

Les dépenses nettes affectées à ce domaine sont de CHF 4,5 millions en 2025. L'augmentation de CHF 2,1 millions par rapport au budget s'explique par les dépenses relatives au projet de la Tour du fantastique (CHF 3,6 millions pour les travaux de valorisation des anciennes prisons à Neuchâtel) et, dans une moindre mesure, par les installations photovoltaïques

réalisées sur le site du Laténium (CHF 0,4 million) qui sont financées par le biais du crédit-cadre géré par le SBAT pour l'assainissement du patrimoine immobilier. Rappelons que, sur le plan technique, les estimations budgétaires liées à ce crédit-cadre sont intégralement affectées au domaine « Administration générale » avant d'être concrètement réparties dans les domaines fonctionnels adéquats lors de l'ouverture des crédits d'objet, ce qui explique le biais constaté entre comptes et budget au sein de ce domaine fonctionnel. D'autre part, signalons encore qu'une dépense annuelle de CHF 2 millions avait été portée au budget 2025 au titre du crédit d'engagement pour le soutien aux infrastructures sportives d'importance cantonale ou régionale (crédit CISIC adopté fin 2024 en réponse à l'initiative législative populaire 1% pour le sport). Aucune dépense n'a finalement été effectuée vu l'adoption du programme par le Conseil d'État au mois de décembre 2025. Les premiers projets soutenus ont été annoncés en février 2026 et feront l'objet de dépenses concrètes au cours de cet exercice.

#### 4.2.5. Santé

Les investissements nets effectués pour le domaine de la santé s'élèvent à CHF 0,8 million. La majeure partie concerne le crédit-cadre 2023-26 pour l'entretien constructif des bâtiments (CHF 0,5 million). Ce sont la Maison de Vie et de Santé, sise Hôpital 4 à Couvet, et les locaux du SCAV, sis Jehanne-de-Hochberg 5 à Neuchâtel, qui ont fait l'objet de travaux d'entretien.

Le solde (CHF 0,3 million) correspond à des acquisitions de machines et appareils utiles aux activités du SCAV.

#### 4.2.6. Prévoyance sociale

Les investissements relevant du domaine « Prévoyance sociale » s'élèvent à CHF 0,5 million aux comptes, pour un budget de CHF 7,3 millions. Le budget était principalement composé des prêts relevant de la politique du logement. Parmi les trois prêts envisagés au budget, deux n'ont pas pu être octroyés en 2025 suite au retard pris dans les projets.

#### 4.2.7. Trafic et télécommunications

Avec des dépenses nettes en matière de trafic qui atteignent CHF 26,6 millions en 2025, ce domaine fonctionnel représente 30% des investissements totaux de l'État. Il regroupe l'ensemble des dépenses effectuées par le SPCH en matière d'infrastructures routières ainsi que les projets dédiés aux transports publics qui sont gérés par le SCTR. La diminution particulièrement importante par rapport au budget s'explique par le report de la dépense de CHF 20 millions qui était prévue pour la recapitalisation de transN (gestion hors frein en raison de l'intérêt cantonal majeur). Cette opération est dorénavant envisagée pour 2026. D'autres écarts relatifs à plusieurs projets viennent accroître la marge constatée en fin d'exercice pour un montant de près de CHF 8 millions.

Le volet pour la circulation routière totalise pour CHF 45,4 millions de dépenses brutes et CHF 18,6 millions de recettes en 2025 compte tenu des soutiens de la Confédération qui sont octroyés au travers du mode de financement en vigueur (subventionnement fédéral de 60% pour les routes principales suisses). Les dépenses nettes se répartissent au travers des nombreux crédits d'engagement gérés par le SPCH. Les plus significatives relèvent des crédits-cadres pour l'entretien durable, l'assainissement du bruit et la mobilité douce (CHF 9,4 millions) ainsi que pour les corrections et aménagements des routes cantonales dans le cadre de la 12<sup>ème</sup> étape (CHF 2,5 millions). Des projets spécifiques comme le contournement Est de La Chaux-de-Fonds par la H18 (CHF 4,7 millions), la reconstruction de la route cantonale 1310 entre Les Ponts-de-Martel et La Sagne (CHF 3,5 millions), l'assainissement et la sécurisation du tunnel de la Clusette (CHF 2,6 millions) et le remplacement du Grand-Pont à La Chaux-de-Fonds (CHF 0,7 million) font également partie des chantiers importants qui ont été effectués sur les routes et ouvrages d'art neuchâtelois en 2025 et qui, pour certains, se poursuivront au cours des prochaines années. Parallèlement à ces projets d'envergure, les dépenses relatives à d'autres services élargissent aussi le domaine Trafic, comme par exemple le SSCM pour l'achat de véhicules dédiés à la gestion des infrastructures routières (CHF 1,2 million) ou encore le SBAT qui gère les crédits d'études et travaux relatifs aux regroupements et aux assainissements énergétiques des centres d'entretien routiers. Les études réalisées en 2025 pour les centres des Montagnes (CERM), Boudry (CEB) et Cressier (CEC) atteignent CHF 0,9 million et sont en deçà des estimations budgétaires.

Les dépenses brutes affectées au domaine des transports publics sont quasi identiques aux recettes en 2025 et leur volume financier reste d'une ampleur modeste. Le montant de CHF 0,4 million pour la concrétisation du RER (crédit d'engagement de 114 millions adopté en 2020) est identique à l'année dernière et inférieur de CHF 1 million par rapport aux prévisions budgétaires. Le coût du mandat d'études parallèles (MEP) a été moins important et les études pour la Voie Verte et la liaison ferroviaire Corcelles-Bôle n'ont pas encore commencé. Rappelons que ces dépenses ne sont pas considérées dans le mécanisme du frein à l'endettement comme le permet l'article 30 al. 4 LFinEC (intérêt cantonal majeur). Le projet de construction de la nouvelle halte ferroviaire de la Fiaz à l'ouest de La Chaux-de-Fonds, terminé en 2024, a fait l'objet d'un remboursement de CHF 0,3 million suite au décompte final des CFF. Les dépenses octroyées dans le cadre du programme d'impulsion et de transformations pour les études relatives aux investissements futurs et pour le programme de mise en

conformité des arrêts de bus cofinancé par le canton atteignent CHF 0,2 million. Ces crédits ne seront pas prolongés au-delà de l'exercice 2026. Enfin, des remboursements de prêts aux entreprises de transport impactent également le compte des investissements 2025 du SCTR (recettes de CHF 0,5 million).

## 4.2.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le volume d'investissement net en lien avec la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire est de CHF 2,7 millions aux comptes 2025 (dépenses brutes de CHF 4,7 millions et recettes de CHF 2 millions) soit un montant inférieur à ce qui était annoncé au budget (CHF 5 millions). La majeure partie de ces dépenses concerne les travaux sur cours d'eau et ouvrages de protection contre les dangers naturels, les aménagements de chemins et sentiers pédestres ainsi que les nombreuses conventions-programmes qui sont conclues entre l'État (SFFN et SPCH) et la Confédération en matière de nature et paysages, lutte contre les dangers naturels, revitalisation des eaux ou encore protection contre les crues. Les dépenses relatives à ces conventions-programmes impliquent systématiquement des participations fédérales qui sont comptabilisées en recettes dans le compte des investissements. En 2025, la plupart de ces dépenses se caractérisent par des volumes inférieurs aux estimations budgétaires. Deux projets présentent des écarts plus significatifs étant donné l'absence de dépenses malgré des montants de CHF 0,7 million et CHF 0,5 million portés au budget afin, respectivement, de subventionner la réalisation d'une passerelle dédiée à la mobilité douce à Cornaux (report en 2027) et d'aménager une aire de transit destinée à l'accueil des gens du voyage conformément aux obligations fédérales (report 2028-29).

## 4.2.9. Économie publique

Les dépenses nettes d'investissements en matière d'économie publique atteignent CHF 8,8 millions en 2025 et concernent principalement les soutiens financiers qui sont octroyés aux activités économiques et industrielles ainsi qu'au domaine de l'agriculture.

Les aides financières accordées par le NECO sous forme de prêts et de subventions à l'investissement dans le cadre de la politique régionale (NPR) ou via le programme d'impulsion et de transformations (PI) atteignent un montant net total de CHF 3 millions en 2025, alors que ce dernier était estimé à CHF 5,5 millions au budget. Cet écart concerne principalement les prêts NPR compte tenu des retards constatés dans la réalisation de plusieurs projets et l'octroi tardif en fin d'année 2025 de la nouvelle enveloppe pour la période 2024-27 (un seul projet a pu être validé et payé). Dans le détail, les prêts NPR s'élèvent à CHF 2,6 millions (dont CHF 1,3 million de part fédérale conformément au dispositif en vigueur en matière de politique régionale) et les remboursements à CHF 2,2 millions (dont CHF 1,1 million qui est rétrocédé à la Confédération), soit au final un coût net de CHF 0,2 million pour le canton. Les dépenses nettes effectuées dans le cadre du PI au travers des deux crédits d'engagement pour le développement économique (prêts) et le soutien aux activités de la société Microcity SA en faveur de l'innovation (subventions à l'investissement) sont de CHF 2,6 millions. Les dernières dépenses sont planifiées à l'occasion de l'exercice 2026. Par ailleurs, signalons encore qu'une augmentation non prévue du capital-actions de Usinnove SA a été effectuée pour un montant de CHF 0,3 million.

Les dépenses nettes de CHF 4,2 millions qui sont comptabilisées au SAGR en matière d'agriculture sont effectuées sous forme de subventions à l'investissement destinées principalement aux travaux d'améliorations foncières, aux constructions rurales et à l'assainissement de fromageries, mais aussi de prêts en faveur des exploitations agricoles du canton. Cette politique publique fait l'objet d'un large soutien de la part de la Confédération puisqu'au montant net susmentionné correspond pour près de CHF 27,4 millions de dépenses et CHF 23,2 millions de recettes qui sont comptabilisées dans le compte des investissements en 2025. Plusieurs projets en lien avec des travaux d'améliorations foncières ont dû être redimensionnés et/ou ont avancé moins vite que prévu, notamment ceux liés aux extensions des réseaux d'adduction d'eau. Cela explique la diminution de CHF 1,9 million constatée par rapport au budget, et de manière plus générale, les prolongations des durées relatives à certains crédits-cadres qui sont demandées en regard des modifications légales qui accompagnent le présent rapport.

## 4.2.10. Finances et impôts

Le domaine fonctionnel « Finances et impôts » prévoyait une recette d'investissement de CHF 2 millions pour 2025, en lien avec un prélèvement à la réserve en faveur du développement durable. Aucun prélèvement à la réserve de développement durable pour financer des investissements n'a finalement été effectué aux comptes.

# Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats

Tableau 1 : Biens, services et autres charges d'exploitation (NC 31)

Biens, services et autres charges d'exploitation (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Matières et marchandises	19'785'465	21'806'738	19'463'913	-2'342'825	-10.7%	-321'552	-1.6%
Immobilisations non portées à l'actif	14'638'675	16'258'980	16'353'303	+94'323	+0.6%	+1'714'629	+11.7%
Alimentation et élimination, biens-fds, PADM	10'367'736	9'937'031	8'946'130	-990'901	-10.0%	-1'421'605	-13.7%
Prestations de service et honoraires	44'315'363	51'341'867	45'396'777	-5'945'090	-11.6%	+1'081'415	+2.4%
Gros entretien et entretien courant	17'019'857	17'654'236	16'909'499	-744'737	-4.2%	-110'358	-0.6%
Entretien biens meubles et immob. incorp.	13'571'346	12'645'350	12'961'131	+315'781	+2.5%	-610'215	-4.5%
Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilis.	19'231'278	19'357'245	18'592'680	-764'565	-3.9%	-638'598	-3.3%
Dédommagements	3'920'606	4'624'874	4'151'544	-473'330	-10.2%	+230'937	+5.9%
Réévaluations sur créances	32'716'515	20'628'650	28'902'249	+8'273'599	+40.1%	-3'814'266	-11.7%
Diverses charges d'exploitation	17'599'887	14'758'238	18'710'125	+3'951'887	+26.8%	+1'110'238	+6.3%
<b>31 Total</b>	<b>193'166'728</b>	<b>189'013'209</b>	<b>190'387'352</b>	<b>+1'374'143</b>	<b>+0.7%</b>	<b>-2'779'376</b>	<b>-1.4%</b>

Tableau 2 : Amortissements (NC 33 et 366)

Amortissements du patrimoine administratif (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Amortissements immob. corporelles PA	45'505'826	48'744'180	48'909'008	+164'828	+0.3%	+3'403'182	+7.5%
Amortissements immob. incorporelles PA	6'192'188	3'166'038	3'783'786	+617'748	+19.5%	-2'408'402	-38.9%
<b>33 Total</b>	<b>51'698'014</b>	<b>51'910'218</b>	<b>52'692'794</b>	<b>+782'576</b>	<b>+1.5%</b>	<b>+994'780</b>	<b>+1.9%</b>
Amortissements subventions invest. (366)	19'276'528	20'197'207	19'124'282	-1'072'924	-5.3%	-152'246	-0.8%
<b>33 + 366 Total</b>	<b>70'974'541</b>	<b>72'107'424</b>	<b>71'817'076</b>	<b>-290'348</b>	<b>-0.4%</b>	<b>+842'535</b>	<b>+1.2%</b>

Tableau 3 : Charges financières (NC 34)

Charges financières (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Charges d'intérêts	18'887'312	25'140'000	16'169'318	-8'970'682	-35.7%	-2'717'994	-14.4%
Pertes réalisées sur patrimoine financier	8'886'959	6'000	872'120	+866'120	+14'435.3%	-8'014'839	-90.2%
Frais d'approv. en capitaux et frais admin.	699'254	600'000	144'816	-455'184	-75.9%	-554'438	-79.3%
Charges pour biens-fonds, patr. financier	350'043	300'000	412'906	+112'906	+37.6%	+62'863	+18.0%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	-21'883	0	2'766	+2'766	--	+24'649	+112.6%
Différentes charges financières	675'459	0	633'120	+633'120	--	-42'338	-6.3%
<b>34 Total</b>	<b>29'477'143</b>	<b>26'046'000</b>	<b>18'235'047</b>	<b>-7'810'953</b>	<b>-30.0%</b>	<b>-11'242'096</b>	<b>-38.1%</b>

Tableau 4 : Attributions aux fonds et financements spéciaux (NC 35)

Attributions aux fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Attributions capitaux de tiers	1'002'521	0	1'736	+1'736	--	-1'000'785	-99.8%
Attributions capital propre	12'276'521	8'466'701	14'311'253	+5'844'552	+69.0%	+2'034'731	+16.6%
<b>35 Total</b>	<b>13'279'042</b>	<b>8'466'701</b>	<b>14'312'988</b>	<b>+5'846'287</b>	<b>+69.1%</b>	<b>+1'033'946</b>	<b>+7.8%</b>

Tableau 5 : Charges de transferts (NC 36)

Charges de transferts (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Parts de revenus destinées à des tiers	5'514'552	5'299'500	5'851'285	+551'785	+10.4%	+336'733	+6.1%
Dédommagements à des coll. publiques	171'207'965	176'297'507	173'117'476	-3'180'031	-1.8%	+1'909'511	+1.1%
Péréquation financ. et comp. des charges	25'036'365	24'962'157	24'962'159	+2	+0.0%	-74'206	-0.3%
Subv. à des collectivités et à des tiers	1'268'539'719	1'344'292'355	1'345'270'256	+977'901	+0.1%	+76'730'537	+6.0%
Réévaluations, emprunts PADM	0	0	538'724	+538'724	--	+538'724	--
Réévaluations, participations PADM	8'518'063	0	28'128'296	+28'128'296	--	+19'610'233	+230.2%
Différentes charges de transferts	1'979'764	2'070'000	2'097'083	+27'083	+1.3%	+117'319	+5.9%
<b>Sous-total</b>	<b>1'480'796'428</b>	<b>1'552'921'519</b>	<b>1'579'965'278</b>	<b>+27'043'759</b>	<b>+1.7%</b>	<b>+99'168'850</b>	<b>+6.7%</b>
Amortissements subventions d'investiss.	19'276'528	20'197'207	19'124'282	-1'072'924	-5.3%	-152'246	-0.8%
<b>36 Total</b>	<b>1'500'072'956</b>	<b>1'573'118'726</b>	<b>1'599'089'560</b>	<b>+25'970'835</b>	<b>+1.7%</b>	<b>+99'016'605</b>	<b>+6.6%</b>

Tableau 6 : Patentes et concessions (NC 41)

Patentes et concessions (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Patentes	443'099	545'000	457'660	-87'340	-16.0%	+14'561	+3.3%
Banque nationale suisse	0	26'800'000	49'403'110	+22'603'110	+84.3%	+49'403'110	--
Concessions	16'977'068	17'350'000	16'569'318	-780'682	-4.5%	-407'750	-2.4%
Parts de revenus à des loteries, paris	1'989'249	1'900'000	2'076'918	+176'918	+9.3%	+87'669	+4.4%
<b>41 Total</b>	<b>19'409'416</b>	<b>46'595'000</b>	<b>68'507'006</b>	<b>+21'912'006</b>	<b>+47.0%</b>	<b>+49'097'590</b>	<b>+253.0%</b>

Tableau 7 : Taxes et redevances (NC 42)

Taxes et redevances (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Taxes de compensation	248'000	401'000	272'000	-129'000	-32.2%	+24'000	+9.7%
Émoluments pour actes administratifs	41'731'787	42'065'100	43'763'506	+1'698'406	+4.0%	+2'031'718	+4.9%
Taxes hôpitaux et EMS, subv. frais pension	10'024	5'000	6'102	+1'102	+22.0%	-3'922	-39.1%
Frais d'écolage et taxe de cours	10'520'743	11'156'022	11'369'356	+213'334	+1.9%	+848'613	+8.1%
Taxes d'utilisation et prestations de service	32'655'102	32'948'300	32'312'420	-635'880	-1.9%	-342'681	-1.0%
Recettes sur ventes	8'664'858	8'424'900	9'889'767	+1'464'867	+17.4%	+1'224'909	+14.1%
Remboursements	37'187'563	39'330'546	37'830'101	-1'500'445	-3.8%	+642'538	+1.7%
Amendes	21'729'095	23'861'000	22'023'351	-1'837'649	-7.7%	+294'257	+1.4%
Autres taxes	5'111'669	8'100'000	5'374'659	-2'725'341	-33.6%	+262'990	+5.1%
<b>42 Total</b>	<b>157'858'841</b>	<b>166'291'868</b>	<b>162'841'262</b>	<b>-3'450'606</b>	<b>-2.1%</b>	<b>+4'982'422</b>	<b>+3.2%</b>

Tableau 8 : Revenus divers (NC 43)

Revenus divers (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation divers	0	0	0	0	--	0	--
Activation des prestations propres	4'008'941	8'755'811	4'811'208	-3'944'603	-45.1%	+802'267	+20.0%
Variations des stocks	0	0	0	0	--	0	--
Autres revenus	9'786'162	5'378'288	10'317'176	+4'938'888	+91.8%	+531'014	+5.4%
<b>43 Total</b>	<b>13'795'103</b>	<b>14'134'099</b>	<b>15'128'384</b>	<b>+994'285</b>	<b>+7.0%</b>	<b>+1'333'281</b>	<b>+9.7%</b>

Tableau 9 : Revenus financiers (NC 44)

Revenus financiers (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus des intérêts	11'885'940	10'583'000	10'770'350	+187'350	+1.8%	-1'115'590	-9.4%
Gains réalisés patrimoine financier	17'347	2'000	952'835	+950'835	+47'541.8%	+935'488	+5'392.7%
Revenus de participations patr. financier	2'305'315	2'200'000	2'221'514	+21'514	+1.0%	-83'801	-3.6%
Produits des immeubles patr. financier	1'635'798	1'671'718	1'403'399	-268'319	-16.1%	-232'399	-14.2%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	340	0	402'152	+402'152	--	+401'812	+118'253.1%
Rev. fin. de prêts et particip. patr. adm.	2'404'038	2'390'000	2'415'263	+25'263	+1.1%	+11'225	+0.5%
Revenus financiers d'entreprises publiques	35'820'334	35'515'000	35'089'423	-425'577	-1.2%	-730'911	-2.0%
Produits des immeubles patr. administratif	23'435'158	25'212'117	23'726'686	-1'485'431	-5.9%	+291'528	+1.2%
Revenus des immeubles loués	0	0	0	0	--	0	--
Autres revenus financiers	652'952	250'000	77'809	-172'191	-68.9%	-575'143	-88.1%
<b>44 Total</b>	<b>78'157'222</b>	<b>77'823'835</b>	<b>77'059'431</b>	<b>-764'404</b>	<b>-1.0%</b>	<b>-1'097'791</b>	<b>-1.4%</b>

Tableau 10 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (NC 45)

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Prélèvements capitaux de tiers	0	0	284'854	+284'854	--	+284'854	--
Prélèvements capital propre	6'960'699	12'718'300	5'641'806	-7'076'494	-55.6%	-1'318'893	-18.9%
<b>45 Total</b>	<b>6'960'699</b>	<b>12'718'300</b>	<b>5'926'660</b>	<b>-6'791'640</b>	<b>-53.4%</b>	<b>-1'034'039</b>	<b>-14.9%</b>

Tableau 11 : Revenus de transferts (NC 46)

Revenus de transferts (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Parts à des revenus de tiers	159'193'455	141'262'100	158'030'497	+16'768'397	+11.9%	-1'162'958	-0.7%
Dédommagements des collectivités locales	36'871'584	36'071'610	36'509'308	+437'699	+1.2%	-362'275	-1.0%
Pérég. financ. et comp. des charges (RPT)	283'181'832	324'116'365	324'114'534	-1'831	-0.0%	+40'932'702	+14.5%
Subventions des coll. publiques et des tiers	306'372'168	335'752'194	318'474'109	-17'278'085	-5.1%	+12'101'941	+4.0%
Dissolution subv. d'investissement au passif	0	0	0	0	--	0	--
Différents revenus de transferts	45'192'575	53'949'000	55'857'703	+1'908'703	+3.5%	+10'665'129	+23.6%
<b>46 Total</b>	<b>830'811'613</b>	<b>891'151'269</b>	<b>892'986'151</b>	<b>+1'834'883</b>	<b>+0.2%</b>	<b>+62'174'538</b>	<b>+7.5%</b>

## Annexe 2 : Fortune des fonds

Le tableau ci-dessous présente uniquement la fortune de certains fonds gérés par l'État. Par conséquent, le total des attributions et prélèvements du tableau ci-dessous diffère des totaux des tableaux 4 et 10 de l'annexe 1 qui incluent tous les fonds et financements spéciaux. À noter également que la fortune au 31.12 peut être partiellement engagée et ne correspond donc pas nécessairement à la fortune réellement disponible.

Fortune des fonds gérés par l'État (CHF)	Fortune au 31.12.2024	Budget 2025 attrib. (+) / prélèv. (-)	Comptes 2025 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune au 31.12.2025
<b>Total</b>	<b>94'408'381</b>	<b>-10'445'736</b>	<b>1'967'701</b>	<b>96'376'083</b>
<b>Départ. de la santé, de la jeunesse et de sports (DSJS)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Fonds structures d'accueil extra-familial <sup>1)</sup>	0	0	0	0
<b>Départ. de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC)</b>	<b>8'828'180</b>	<b>249'000</b>	<b>-20'425</b>	<b>8'807'754</b>
Fonds de la protection civile régionale	3'377'430	-19'000	-181'160	3'196'270
Fonds de contribution remplacement abris PC	5'450'750	268'000	160'735	5'611'485
<b>Départ. de la formation et des finances (DFFI)</b>	<b>23'847'467</b>	<b>-2'700'000</b>	<b>-2'248'000</b>	<b>21'599'467</b>
Fonds apprentissage et perfectionnement professionnel <sup>1)</sup>	0	0	0	0
Fonds d'aide aux communes	23'847'467	-2'700'000	-2'248'000	21'599'467
<b>Départ. du dév. territorial et de l'environnement (DDTE)</b>	<b>57'134'441</b>	<b>-7'946'736</b>	<b>4'520'981</b>	<b>61'655'422</b>
Fonds d'aménagement du territoire	19'048'393	-981'500	284'962	19'333'356
Fonds cantonal de l'énergie	9'559'024	929'564	6'762'457	16'321'481
Fonds des eaux	15'530'629	-7'057'000	-1'884'197	13'646'432
Fonds forestier de réserve	2'909'947	38'000	47'603	2'957'550
Fonds de la conservation de la forêt	1'830'319	-18'800	-7'534	1'822'786
Fonds agricole et viticole	1'615'064	-122'000	-147'086	1'467'978
Fonds des mensurations officielles	6'641'065	-735'000	-535'225	6'105'840
<b>Départ. de l'économie et de la cohésion sociale (DECS)</b>	<b>4'598'294</b>	<b>-48'000</b>	<b>-284'854</b>	<b>4'313'440</b>
Fonds d'attributions cantonales Loterie romande	4'598'294	-48'000	-284'854	4'313'440

<sup>1)</sup> Ces deux fonds sont gérés de manière à ne présenter ni fortune ni mouvements (attributions ou prélèvements). Les recettes affectées au fonds en cours d'exercice sont intégralement absorbées par le financement des charges concernées.

# Annexe 3 : Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écarts comptes et budget	Solde disponible
<b>Total</b>						<b>262'604'609</b>	<b>190'884'200</b>	<b>-71'720'409</b>	
<b>Chancellerie d'État (CHAN)</b>						<b>14'739'425</b>	<b>7'178'125</b>	<b>-7'561'299</b>	
*PLVirage ambulateur handicap	SCHA	En cours	07.12.2022	1'200'000	172'418	401'955	139'231	-262'724	888'352
*PLAccélération Projet aggro (PA3)	SCHA	En cours	25.06.2019	7'000'000	1'453'412	1'185'362	750'446	-434'916	4'796'142
*PLaccord position. Strat. (APS)	SCHA	En cours	25.06.2019	15'000'000	4'487'435	3'923'740	260'047	-3'663'693	10'252'518
*PLDéveloppement économique	SCHA	En cours	25.06.2019	18'000'000	13'578'000	3'703'000	3'702'200	-800	719'800
*PLétudes invest. futurs	SCHA	En cours	25.06.2019	5'800'000	2'243'407	1'844'244	11'101'7	-1'733'227	3'445'576
*PLmise en conformité arrêts bus	SCHA	En cours	25.06.2019	7'000'000	1'219'950	600'000	130'400	-469'600	5'949'650
*PLmobilité durable	SCHA	En cours	25.06.2019	4'000'000	883'483	1'137'000	842'911	-294'089	2'273'606
*PLRéformes	SCHA	En cours	25.06.2019	8'800'000	3'474'956	864'200	183'784	-680'416	5'141'260
*PLsoutien innovation	SCHA	En cours	25.06.2019	4'000'000	2'926'187	779'923	770'629	-9'294	303'184
Remplac. équipements impression couleur	SALI	Clôturé	20.08.2025	298'513	0	300'000	287'460	-12'540	11'053
<b>Département santé, jeunesse et sports (DSJS)</b>						<b>56'765'072</b>	<b>40'618'619</b>	<b>-16'146'453</b>	
*Vitamine	OORG	En cours	25.06.2019	39'650'000	24'398'147	1'333'777	718'241	-6'155'36	14'533'612
*Structure premier accueil VdN - études	SBAT	En cours	10.12.2025	680'000	0	0	917	917	679'083
Réalisation Centre entr. routes/CERM	SBAT	En cours	04.11.2025	51'925'000	0	1'251'420	0	-1'251'420	51'925'000
*HDV7 - Pôle hori - Réalisation He-Arc	SBAT	En cours	30.09.2025	12'750'000	0	45'000	0	-45'000	12'750'000
Abbaye de Bevaix-rénovation salles CE	SBAT	En cours	23.06.2025	580'000	0	500'000	110'771	-389'229	469'229
Structure premier accueil VdT - études	SBAT	En cours	26.03.2025	697'000	0	402'200	93'199	-309'001	603'801
*Univers (Unihub-académie) / Réalisation <sup>5)</sup>	SBAT	En cours	18.03.2025	96'755'000	0	2'559'072	1'132'746	-1'426'326	95'622'254
*SSOM - Infra. Subsistance - étude	SBAT	En cours	29.01.2025	690'000	0	390'700	135'845	-254'855	554'155
Etudes Centre entr. routes/OEVdT	SBAT	En cours	18.12.2024	680'000	0	0	5'040	5'040	674'960
*Construction Centre Archives Patrimoine	SBAT	En cours	01.10.2024	38'580'000	0	10'903'884	5'119'719	-5'784'165	33'460'281
Etudes Centre entr. routes/OEC	SBAT	En cours	17.04.2024	693'000	99'843	432'464	141'745	-290'719	451'412
Evologia - crédit d'études valorisation	SBAT	En cours	06.03.2024	600'000	270'848	441'684	164'259	-277'425	164'893
Aménagements BAP	SBAT	En cours	20.02.2024	4'600'000	297'831	1'000'000	1'036'024	36'024	3'266'145
Etudes Centre entr. routes/CEB	SBAT	En cours	03.05.2023	694'000	243'919	352'464	281'542	-70'922	168'538
Entretien constructif 2023-2026	SBAT	En cours	21.02.2023	18'500'000	7'533'358	5'529'080	4'440'513	-1'088'567	6'526'129
*Infirmerie EDR	SBAT	En cours	28.06.2022	6'057'000	5'539'063	32'256	429'050	396'794	88'887
*Assain. et regroup. Lycée Jean-Raget	SBAT	En cours	29.06.2021	29'840'000	17'243'344	3'402'840	11'017'153	7'614'313	1'579'502
*Centre des archives et du patrimoine	SBAT	En cours	30.03.2021	10'465'000	9'702'079	0	84'773	84'773	678'148
UNHUB-constr.bat.uni.à Neuchâtel / Études	SBAT	En cours	23.02.2021	7'810'000	4'560'190	2'005'568	533'320	-1'472'248	2'716'490
*Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SBAT	En cours	21.01.2020	62'121'000	7'185'988	13'783'207	13'362'642	-420'565	41'572'370
Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	07.11.2018	2'000'000	372'900	290'000	140'000	-150'000	1'487'100
Remb. charges d'intérêts POLOG	SBAT	En cours	07.11.2018	3'200'000	445'268	273'000	232'578	-40'422	2'522'154
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	06.07.2018	12'800'000	5'940'000	5'800'000	300'000	-5'500'000	6'560'000
Etudes Centre entr. routes/OERM	SBAT	En cours	04.07.2018	47'150'000	3'192'029	1'951'684	1'042'459	-909'225	480'512
Soutien au sport 2025-2032 (CISIC)	SSPO	En cours	03.12.2024	36'000'000	0	2'240'000	96'081	-2'143'919	35'903'919

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE/ Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écartes comptes et budget	Solde disponible
CAMPUS-ARC 1 - remplacement chaudière	SBAT	A solliciter	-	523'593	0	520'000	0	-520'000	523'593
Parking à Perreux - étude	SBAT	A solliciter	-	600'000	0	202'200	0	-202'200	600'000
PONE-Polyexpo	SBAT	A solliciter	-	690'500	0	51'744	0	-51'744	690'500
Tribunal rég. Littoral et Val-de-Travers	SBAT	A solliciter	-	6'308'025	0	701'684	0	-701'684	6'308'025
*Unihub - sport	SBAT	A solliciter	-	12'966'519	0	157'16	0	-157'16	12'966'519
*Coronavirus <sup>2)</sup>	SCSP	Clôturé	16.03.2020	27'950'000	39'182'051	0	0	0	-11'232'051
Rénovation des prisons (EEPB et EDPR) <sup>1)</sup>	SBAT	Clôturé	18.03.2008	37'838'670	37'745'275	0	0	0	93'395
Assainissement bât. d'entr. des RC <sup>4)</sup>	SBAT	Clôturé	-	6'888'800	0	301'684	0	-301'684	6'888'800
Projet du logem. des AUJU <sup>4)</sup>	SBAT	Clôturé	-	400'000	0	51'744	0	-51'744	400'000
<b>Département sécurité, culture et digitalisation (DSDC)</b>						<b>45'847'921</b>	<b>20'101'505</b>	<b>-25'746'416</b>	
Etude de numérisation du notariat	SCOPO	En cours	14.05.2025	50'000	0	50'000	12'258	-37'742	37'742
Détecteur X-Ray Rapiscan - EEPB	SRNE	En cours	01.07.2025	85'000	0	0	84'998	84'998	2
Système de communication GHBO	PONE	En cours	13.11.2025	54'000	0	0	52'903	52'903	1'097
Système casque vision chien	PONE	En cours	29.10.2025	33'000	0	0	31'805	31'805	1'195
Aménagements métier Poste PX Cernier	PONE	En cours	16.09.2025	60'000	0	60'000	58'312	-1'688	1'688
Remplacement station de lavage du BAP	PONE	En cours	28.08.2025	25'000	0	0	23'108	23'108	1'892
Protection Balistique G1	PONE	En cours	07.07.2025	200'000	0	0	197'825	197'825	2'175
Redondance GNU	PONE	En cours	21.05.2025	560'000	0	0	510'819	510'819	49'181
Renouvellement LAPI fixes	PONE	En cours	22.04.2025	95'000	0	56'520	78'411	21'891	16'589
Alarme effraction postes périphériques	PONE	En cours	24.06.2024	150'000	50'563	100'000	103'745	3'745	-4'327
Renouvellement réseau BAP	PONE	En cours	30.04.2024	650'000	310'328	159'700	259'887	100'187	79'786
Système d'information policière POLAP	PONE	En cours	04.12.2023	350'000	117'480	101'525	252'73	-76'252	207'247
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	PONE	En cours	30.08.2021	570'000	459'982	0	113'242	113'242	-3'224
Achat de véhicules 2024-2027	SSCM	En cours	05.09.2023	11'441'000	4'046'218	3'253'000	2'908'668	-344'332	4'486'115
*Dév. systèmes information 24-29	SIEN	En cours	25.06.2024	29'800'000	3'848'385	5'424'708	6'647'593	1'222'885	19'304'022
Renouvellement infrastructures IT 24-29	SIEN	En cours	25.06.2024	30'000'000	3'427'271	4'827'500	5'560'468	732'968	21'012'261
*Sécurisation de l'outil de prod. info.	SIEN	En cours	23.02.2016	21'530'396	14'453'030	1'002'840	120'033	-882'807	6'957'333
Remplacement du lyophilisateur	SCNE	En cours	20.05.2025	45'000	0	45'000	22'178	-22'822	22'822
La CdF - Capitale culturelle suisse 2027	SCNE	En cours	03.12.2024	2'500'000	0	600'000	600'682	682	1'899'318
Sécurisation & déménagement des archives	SCNE	En cours	01.10.2024	2'575'000	0	657'710	291'486	-366'224	2'283'514
Création moyens nécessaires Larch <sup>1)</sup>	SCNE	En cours	22.02.2011	1'450'000	624'842	300'000	0	-300'000	825'158
Concrétisation du RER neuchâtois <sup>5)</sup>	SCTR	En cours	24.06.2020	114'000'000	391'561	1'389'582	433'680	-955'902	113'174'759
Crédit const.halte ferroviaire de La Fiaz	SCTR	En cours	02.10.2018	8'548'000	6'075'006	900'000	0	-900'000	2'472'994

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE/ Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart comptes et budget	Solde disponible
Interface 2ème notif. AP par communes	SEFF	A solliciter	-	150'000	0	150'000	0	-150'000	150'000
Migration Epsipol et Epsipour	SCPO	A solliciter	-	600'000	0	185'000	0	-185'000	600'000
Modernisation du système d'interphonie	SRNE	A solliciter	-	250'000	0	2'10'000	0	-2'10'000	250'000
Implémentation de la bodycam à la PONE	PONE	A solliciter	-	300'730	0	320'200	0	-320'200	300'730
IT Remplacement Système LAVI	PONE	A solliciter	-	55'000	0	60'141	0	-60'141	55'000
IT Renouvellement serveurs 2025-2027	PONE	A solliciter	-	120'000	0	43'301	0	-43'301	120'000
Projets exploitatoires POC IA	PONE	A solliciter	-	200'000	0	151'313	0	-151'313	200'000
Remplacement plan de clés PONE	PONE	A solliciter	-	155'000	0	150'000	0	-150'000	155'000
Renouvellement terminaux Polycom	PONE	A solliciter	-	875'000	0	514'550	0	-514'550	875'000
*Système HELIUM remplacement INFOPOL	PONE	A solliciter	-	10'559'530	0	2'122'489	0	-2'122'489	10'559'530
Visioconférence multites PONE	PONE	A solliciter	-	15'000	0	15'000	0	-15'000	15'000
Refonte espace "Au pays du Grand Ours"	SCNE	A solliciter	-	680'000	0	30'000	0	-30'000	680'000
TransN - Recapitalisation <sup>5)</sup>	SCTR	A solliciter	-	20'000'000	0	20'000'000	0	-20'000'000	20'000'000
Renouvellement machines menuiserie	SRNE	Clôturé	02.12.2025	10'000	0	65'000	9'590	-55'410	410
Détection périphérique - EEPB	SRNE	Clôturé	11.11.2025	20'000	0	0	18'323	18'323	1677
Caméras - EEPB	SRNE	Clôturé	01.07.2025	35'000	0	0	33'457	33'457	1'543
Sécurisation fenêtres Ouest - EEPB	SRNE	Clôturé	01.07.2025	65'000	0	0	53'477	53'477	11'523
Changement de la téléphonie DECT	SRNE	Clôturé	03.03.2025	75'000	0	75'000	69'045	-5'955	5'955
Remplacement des fils barbelés	SRNE	Clôturé	03.03.2025	85'000	0	85'000	79'675	-5'325	5'325
Barbelés EEPB	SRNE	Clôturé	15.01.2025	55'000	0	0	56'190	56'190	-1'190
Fenêtres EDPR	SRNE	Clôturé	26.06.2024	90'000	21'469	0	-97	-97	68'629
Interphonie EDPR	SRNE	Clôturé	24.06.2024	450'000	259'883	200'000	198'101	-1'899	-7'984
Extension centrale vidéo PC de crise <sup>4)</sup>	SRNE	Clôturé	-	85'000	0	85'000	0	-85'000	85'000
Stockage Investigation Numérique	PONE	Clôturé	26.11.2025	200'000	0	0	191'995	191'995	8'005
Renouvellement radars mobiles	PONE	Clôturé	03.11.2025	130'000	0	130'000	109'170	-20'830	20'830
Réaménagement espace opérateurs CNU	PONE	Clôturé	19.09.2025	80'000	0	80'000	78'229	-1'771	1'771
Électrification ventil. stand de tir PDB	PONE	Clôturé	28.08.2025	30'000	0	0	27'377	27'377	2'623
Amélioration évacuation gaz garages BAP	PONE	Clôturé	20.08.2025	50'000	0	50'000	50'149	149	-149
Remplacement éclairage garage SISPOL	PONE	Clôturé	20.08.2025	20'000	0	20'000	18'361	-1'639	1'639
Remplacement batteries stations Polycom	PONE	Clôturé	01.07.2025	65'000	0	65'022	61'087	-3'935	3'913
Renouvellement remorque radar	PONE	Clôturé	21.05.2025	260'000	0	0	240'923	240'923	19'077
Déploiement de tasers à la PONE	PONE	Clôturé	14.05.2025	250'000	0	207'760	243'416	35'656	6'584
Modernisation interphonie PONE	PONE	Clôturé	24.06.2024	220'000	103'706	119'100	119'126	26	-2'832
Système radio centrale d'urgence CNU	PONE	Clôturé	24.06.2024	410'000	411'249	0	0	0	-1'249
Sécurisation feu de l'entrée de la CNU	PONE	Clôturé	17.04.2024	30'000	31'291	0	0	0	-1'291
Renouvellement appareils OFOR	PONE	Clôturé	20.09.2023	140'000	64'995	75'000	58'032	-16'968	16'973
Renouvellement radars fixes	PONE	Clôturé	26.10.2022	440'000	391'490	0	0	0	48'510

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écarts comptes et budget	Solde disponible
IT App Tracker geolocalisation	PONE	Clôturé	10.05.2022	125'000	107'714	0	0	0	17'286
Évolution du système Polycom	PONE	Clôturé	15.12.2016	2'080'000	1'829'325	250'000	248'504	-1'496	2'171
CNU-Renouvel. et optimisation de WEY <sup>4)</sup>	PONE	Clôturé	-	451'000	0	418'160	0	-418'160	451'000
Installation d'armoires anti-feu CIR <sup>4)</sup>	PONE	Clôturé	-	30'000	0	30'000	0	-30'000	30'000
Intégration du SAE à Sagamobile <sup>4)</sup>	PONE	Clôturé	-	110'083	0	139'200	0	-139'200	110'083
IT Optimisation flux data vidéo <sup>4)</sup>	PONE	Clôturé	-	120'000	0	140'564	0	-140'564	120'000
Redondance CNU (crédit d'étude) <sup>4)</sup>	PONE	Clôturé	-	111'020	0	111'155	0	-111'155	111'020
Sécurité informatique 2024-2025 <sup>4)</sup>	PONE	Clôturé	-	301'000	0	177'081	0	-177'081	301'000
Système d'information VENUS PONE <sup>4)</sup>	PONE	Clôturé	-	80'000	0	80'000	0	-80'000	80'000
Étude faisabilité centre subsistance	SSOM	Clôturé	25.10.2023	140'000	33'026	0	0	0	106'974
*Sécuris. info. Support CNU (SLA) <sup>4)</sup>	SIEN	Clôturé	-	757'022	0	164'800	0	-164'800	757'022
Aides SCNE Coronavirus <sup>2)</sup>	SCNE	Clôturé	08.04.2020	6'896'000	12'189'058	0	0	0	-5'293'058
Part routière renouvellement FN	SCTR	Clôturé	06.06.2017	1'087'200	0	200'000	0	-200'000	1'087'200
<b>Département formation et finances (DFI)</b>									
						<b>58'460'605</b>	<b>56'959'200</b>	<b>-1'501'405</b>	
*Programme éducation numérique	SEEO	En cours	23.06.2020	24'716'600	8'957'047	2'569'300	2'117'968	-451'332	13'641'584
Renouv. du parc pianistique 2024-2027	CMNE	En cours	30.09.2024	548'000	127'360	137'000	131'676	-5'324	288'964
Mandat d'objectifs 2023-2026 UNINE	SFPO	En cours	31.10.2023	2'110'755'80	103'335'031	53'649'395	53'643'895	-5'500	54'096'654
SIS2 2025-27 - Réseau, WIFI et VDI	CPNE	En cours	24.09.2025	660'000	0	190'000	196'136	6'136	463'864
Equipements didactiques 2024-27 PAA	CPNE	En cours	01.08.2024	135'000	51'315	30'000	20'493	-9'507	63'192
Equipements didactiques PBC 2023-2026	CPNE	En cours	04.12.2023	405'000	302'485	62'000	35'867	-26'133	66'648
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	CPNE	En cours	13.03.2019	325'000	192'548	20'000	0	-20'000	132'452
Mise à niveau des managements SIGE	SFN	En cours	12.03.2025	500'000	0	500'000	89'103	-410'897	410'897
Dispositif de désendettement	SFN	En cours	24.06.2020	840'000	0	210'000	0	-210'000	840'000
Deux cors naturels & jeux tons complets	CMNE	A solliciter	-	409'10	0	409'10	0	-409'10	409'10
Extension médiathèque	CPNE	A solliciter	-	400'000	0	400'000	0	-400'000	400'000
Sécurisation locaux & infrastructure AMOK	CMNE	Clôturé	17.03.2025	113'400	0	0	107'284	107'284	6'116
Equipements didactiques PTI 2025	CPNE	Clôturé	11.06.2025	652'000	0	652'000	616'777	-35'223	35'223
Switchs et Extension réseau SIS2	CPNE	Clôturé	09.12.2020	440'000	426'839	0	0	0	13'161
<b>Département développement territorial et environnement (DDTE)</b>									
						<b>76'777'586</b>	<b>62'253'898</b>	<b>-14'523'688</b>	
*Plan climat	SDTE	En cours	24.01.2023	22'963'000	5'911'429	6'385'259	4'847'051	-1'538'208	12'204'520
*Plan climat 1b	SDTE	En cours	24.01.2023	1'820'000	256'221	560'700	368'706	-191'994	1'195'074
CP dangers naturels Eau (LA CE) 2025-2028	SFOH	En cours	02.09.2025	3'800'000	0	800'000	449'443	-350'557	3'350'557
CP dangers naturels GEOL (LFO) 2025-2028	SFOH	En cours	02.09.2025	2'408'400	0	775'000	365'688	-409'312	2'042'712
CP Revitalisation des eaux 2025-2028	SFOH	En cours	02.09.2025	2'417'000	0	195'448	214'637	19'189	2'202'364
Valorisation matériaux ligne directe	SFOH	En cours	01.09.2025	150'000	0	0	29'245	29'245	120'755
Achat de compteurs de trafic	SFOH	En cours	10.06.2025	96'000	0	0	14'932	14'932	81'068

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)		Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écarts comptes et budget	Solde disponible
Dépenses brutes (compte des investissements et compte de résultat)										
EM SGE Canton NE Intégration		SFGH	En cours	18.03.2025	5'160'000	0	0	467'517	467'517	4'692'483
Equip. déneig. transp. privés 2025-2031		SFGH	En cours	15.01.2025	350'000	0	50'000	50'000	0	300'000
Passerelle MD Cornaux		SFGH	En cours	20.11.2024	700'000	0	700'000	0	-700'000	700'000
Travaux EM 2024-2027		SFGH	En cours	13.12.2023	540'000	98'787	150'000	70'167	-79'833	371'046
Travaux sur cours d'eau 24-25		SFGH	En cours	13.12.2023	700'000	307'274	350'000	301'739	-48'261	90'988
Travaux sur ouvrages d'art 2024-2025		SFGH	En cours	13.12.2023	600'000	0	300'000	95'481	-204'519	504'519
Aménagement réseau chemins pédestres		SFGH	En cours	31.10.2023	3'500'000	209'740	350'000	228'697	-121'303	3'061'564
Entr.durable-assain.bruit-MD 2022-2025		SFGH	En cours	03.05.2022	34'185'200	22'894'863	9'337'660	11'137'833	1'800'173	152'504
Etudes rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10		SFGH	En cours	16.02.2022	600'000	408'353	0	50'474	50'474	141'173
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds		SFGH	En cours	31.03.2021	186'000'000	6'129'450	14'665'243	15'672'870	1'007'627	164'197'680
Réalisation Sentier du Lac		SFGH	En cours	26.01.2021	2'400'000	92'273	440'000	155'781	-284'219	2'151'946
Assainissement routier H10		SFGH	En cours	03.09.2019	14'300'000	8'621'623	2'387'500	401'582	-1'985'918	5'276'794
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne		SFGH	En cours	22.01.2019	17'600'000	9'953'686	3'860'000	3'478'095	-381'905	4'168'219
Remplacement du Grand Pont Chx.-Fds		SFGH	En cours	22.01.2019	17'100'000	15'248'523	1'960'444	1'692'522	-267'922	158'955
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset		SFGH	En cours	22.01.2019	39'100'000	26'426'396	7'306'242	6'542'851	-763'391	61'307'52
12ème étape corr./aménagement, routes cant.		SFGH	En cours	28.04.2015	39'550'000	12'987'661	2'623'200	2'640'486	17'286	23'921'853
Analyseurs pour les immissions 25-29		SENE	En cours	26.03.2025	170'000	0	30'000	19'262	-10'738	150'738
Remplacement d'équipement laboratoire		SENE	En cours	17.02.2025	469'000	0	469'000	468'995	-5	5
Dessertes forêts Fässler 3		SFFN	En cours	12.11.2025	460'850	0	0	230'425	230'425	230'425
Convention-programme Nature 2025-2028		SFFN	En cours	02.09.2025	11'711'955	0	3'181'050	1'222'289	-1'958'761	10'489'666
Convention-programme Paysage 2025-2028		SFFN	En cours	02.09.2025	680'000	0	320'000	571'55	-262'845	622'845
Convention-programme Forêts 2025-2028		SFFN	En cours	24.06.2025	13'107'500	0	4'521'890	2'028'377	-2'493'513	11'079'123
CP Aménagement du paysage 2020-2024		SFFN	En cours	26.05.2020	1'431'000	1'285'906	0	394'983	394'983	-249'889
CP Forêts 2020-2024		SFFN	En cours	26.05.2020	19'300'000	19'269'792	0	-67'529	-67'529	97'737
CP Nature 2020-2024		SFFN	En cours	26.05.2020	13'044'000	9'323'232	0	932'376	932'376	2'788'392
Subv. constructions rurales (28.5.24)		SAGR	En cours	28.05.2024	12'400'000	125'600	3'000'000	2'327'049	-672'951	9'947'351
Travaux améliorations foncières(28.5.24)		SAGR	En cours	28.05.2024	16'100'000	2'106	2'000'000	205'204	-1'794'796	15'892'690
Remises en état agricoles Cressier 2021		SAGR	En cours	22.09.2021	280'000	185'000	116'000	0	-116'000	95'000
Assainissement de fromageries		SAGR	En cours	31.08.2021	892'500	397'000	247'1'000	1'360'000	-1'111'000	7'168'000
Projet de dévelo.p.régional du Val-de-Ruz		SAGR	En cours	01.10.2019	5'400'000	3'045'000	900'000	514'144	-385'856	1'840'856
Subventions constructions rurales 2020		SAGR	En cours	01.10.2019	12'500'000	11'417'053	300'000	900'326	600'326	182'621
Travaux améliorations foncières 2020		SAGR	En cours	01.10.2019	15'100'000	3'354'609	2450'000	204'736	-2'245'264	11'540'655
Subvention plans de gestion intégrée		SAGR	En cours	05.12.2016	100'000	60'350	15'000	9'270	-5'730	30'380
Travaux améliorations foncières 2015		SAGR	En cours	29.09.2015	12'300'000	2'831'675	650'000	170'909	-479'091	9'297'416
Travaux améliorations foncières 2010 <sup>1)</sup>		SAGR	En cours	31.03.2010	2'300'000	1'968'977	60'000	0	-60'000	331'023
Travaux améliorations foncières 2007 <sup>1)</sup>		SAGR	En cours	27.03.2007	4'100'000	3'687'026	20'000	0	-20'000	412'974
Travaux améliorations foncières 2001 <sup>1)</sup>		SAGR	En cours	06.02.2001	5'900'000	4'679'709	80'000	0	-80'000	1'220'291
Système électrophorèse capillaire		SCAV	En cours	01.12.2025	62'000	0	0	61'985	61'985	15
CC équipements labo. consommation 25-26		SCAV	En cours	10.06.2025	95'000	0	50'000	48'913	-1'087	46'087

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)							Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart comptes et budget	Solde disponible
Dépenses brutes (compte des investissements et compte de résultat)															
Gens du voyage - PAC aire de séjour							SCAT	A solliciter	-	1'000'000	0	500'000	0	-500'000	1'000'000
Analyseurs pour les émissions							SENE	A solliciter	-	163'000	0	20'000	0	-20'000	163'000
Convention-programme Faune 2025-2028							SFFN	A solliciter	-	498'400	0	202'950	0	-202'950	498'400
RC 5 - PS OFF de Cornaux							SPCH	Clôturé	18.12.2024	700'000	700'000	0	0	-700'000	0
Assainissement pont de Meudon H10							SPCH	Clôturé	08.05.2024	670'000	653'260	0	-4'695	-4'695	21'435
EM SGE Canton NE Etudes							SPCH	Clôturé	14.12.2022	250'000	252'209	50'000	0	-50'000	-2'209
CP Ouvrages de protection forêts 20-24							SPCH	Clôturé	24.06.2020	2'490'000	2'022'507	350'000	-70'381	-420'381	537'874
Prot. catastrophes Noiraigue Clusette							SPCH	Clôturé	24.06.2020	4'826'000	4'632'263	440'000	193'737	-246'263	0
CP protocruces LACE, 2020 - 2024							SPCH	Clôturé	27.05.2020	3'661'000	3'084'912	46'000	534'963	488'963	41'125
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024							SPCH	Clôturé	27.05.2020	3'638'000	2'837'683	50'000	720'299	670'299	80'018
Pisciculture - remplacement conduite eau							SFFN	Clôturé	20.02.2025	110'000	0	110'000	92'177	-17'823	17'823
Desserte forestière 22-24							SFFN	Clôturé	05.12.2022	219'000	113'971	0	0	0	105'029
Conv. programme 2020-2024 section faune							SFFN	Clôturé	20.01.2020	630'000	619'140	0	2'159	2'159	8'702
Evologia graveur laser							SAGR	Clôturé	11.12.2025	30'000	0	0	28'220	28'220	1'780
Assainissement fermes et terrains 2025							SAGR	Clôturé	29.09.2025	30'000	0	130'000	188'19	-111'181	11'181
Equipements cuisine pour manifestations							SAGR	Clôturé	06.03.2025	30'000	0	0	30'009	30'009	-9
Réfection grande salle Evologia							SAGR	Clôturé	11.02.2025	18'000	0	18'000	17'980	-20	20
Appareil d'analyse des vins RTF							SAGR	Clôturé	10.09.2024	55'000	54'050	0	0	0	950
Modernisation ascenseur cuisine Evologia <sup>4)</sup>							SAGR	Clôturé	-	35'000	0	35'000	0	-35'000	35'000
Chromatographe ionique							SCAV	Clôturé	10.09.2025	150'000	0	150'000	149'819	-181	181
Onduleurs							SCAV	Clôturé	27.08.2025	90'000	0	0	89'600	89'600	400
Moteur benne centre collecteur							SCAV	Clôturé	26.02.2025	20'000	0	0	19'296	19'296	704
Équipement euthanasie animaux							SCAV	Clôturé	13.02.2025	25'000	0	0	22'235	22'235	2'765
Densimètre							SCAV	Clôturé	10.12.2024	22'000	21'188	0	0	0	812
CC équip. laboratoire vétérinaire 24-25							SCAV	Clôturé	04.12.2024	95'000	49'842	45'000	45'000	0	158
Remorque équipe d'intervention <sup>4)</sup>							SCAV	Clôturé	-	30'000	0	30'000	0	-30'000	30'000
Système Vitek <sup>4)</sup>							SCAV	Clôturé	-	70'000	0	70'000	0	-70'000	70'000
<b>Département économie et cohésion sociale (DECS)</b>											<b>10'014'000</b>	<b>3'772'852</b>	<b>-6'241'148</b>		
Prêts NPR 2024-2027 <sup>3)</sup>							NECO	En cours	30.09.2025	30'000'000	0	5'000'000	250'000	-4'750'000	29'750'000
COVID19 NECO - Cas de rigueur <sup>2)</sup>							NECO	En cours	15.01.2021	159'000'000	105'139'107	0	-75'093	-75'093	53'935'986
Politique régionale 2020-2023 <sup>3)</sup>							NECO	En cours	27.05.2020	34'800'000	23'315'722	4'484'000	3'039'379	-1'444'621	8'444'899

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE/ Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écarts comptes et budget	Solde disponible
Prog. Intercant. Arcojura. (PR 2020-2023)	NECO	En cours	08.04.2020	400'000	232'428	80'000	55'085	-24'916	112'488
Prêts NPR 2016-2019 <sup>3)</sup>	NECO	En cours	19.10.2016	29'000'000	23'460'011	0	0	0	5'539'989
Prêts NPR 2012-2015 <sup>1) 3)</sup>	NECO	En cours	02.10.2012	14'000'000	12'128'000	0	0	0	1'872'000
Prêts NPR 2008-2011 <sup>1) 3)</sup>	NECO	En cours	23.06.2009	14'000'000	502'500	0	0	0	13'497'500
Prêts d'étude 2024-2027	SASO	En cours	29.04.2025	600'000	203'520	150'000	203'482	53'482	192'998
Financement du projet de la FADS	SAHA	En cours	10.12.2025	300'000	0	300'000	0	-300'000	300'000
Usinnove SA	NECO	Clôturé	04.12.2023	700'000	400'000	0	300'000	300'000	0

### Périmètre d'analyse :

Bien qu'assimilés sur le plan technique à une gestion par le biais de crédits d'engagement, les anciens prêts ayant transité du bilan au compte des investissements n'ont jamais fait l'objet d'une validation formelle au travers d'une enveloppe financière globale arrêtée par les autorités politiques, contrairement aux pratiques qui sont dorénavant en vigueur en matière de prêts. Compte tenu de cette situation, un suivi du solde disponible n'est pas envisageable. Ces anciens prêts ne sont par conséquent pas repris dans le tableau de synthèse ci-dessus. Les flux financiers annuels (principalement remboursements) sont par contre toujours indiqués dans les fiches par entité du Tome 2. D'autres projets gérés comme tels (anciens crédits routiers A5 et TUS, dépenses pour l'épuration et l'adduction des eaux compensées intégralement par le fonds) sont également exclus du tableau vu l'absence formelle d'un crédit d'engagement.

### Programme d'impulsion et de transformations :

Le programme d'impulsion et de transformations a été adopté par le Grand Conseil lors de la session de juin 2019, pour un montant total de CHF 70,8 millions. Les projets englobés dans ce programme font l'objet de neuf crédits d'engagement (dont le dernier a été octroyé en 2022 pour le virage ambulatoire handicap). Les dates d'expiration de ces crédits ont déjà fait l'objet de plusieurs prolongations à l'occasion de la modification des articles du décret. Elles sont actuellement les suivantes : **2024** pour Pl-Réformes - volet État (art. 8) / **2025** pour Pl-Accords de positionnement stratégique (art. 1) / **2026** pour Pl-Mise en conformité arrêts de bus (art. 3), Pl-Soutien innovation (art. 4), Pl-Mobilité durable (art. 5), Pl-Développement économique (art. 6), Pl-Études investissements futurs (art. 7), Pl-Réformes - volet formation prof., protection jeunesse, santé et action sociale (art. 8) / **2027** pour Pl-Projet agglomération (art. 2), Pl-Virage ambulatoire handicap (art. 8b). Le Conseil d'État s'est engagé à ne plus demander de nouvelles prolongations sur ces crédits !

### Remarques :

- \* Les crédits d'engagement précédés d'un astérisque représentent des projets transversaux gérés par plusieurs entités. Les dépenses sont présentées de manière cumulée, contrairement aux informations figurant dans les fiches du Tome 2.
- <sup>1)</sup> Les crédits d'engagement accordés avant 2015 étaient sollicités au net, contrairement à ce qui se fait aujourd'hui (montant brut : art. 40 al. 2 LFinEC). Dès lors, pour ces anciens crédits, la situation au 31.12.2023, les dépenses annuelles et le solde disponible sont donc également indiqués au net si des recettes sont affectées à ces projets.
- <sup>2)</sup> Certaines incidences financières liées à la crise sanitaire sont gérées par le biais d'un crédit d'engagement (gestion de crise, aide aux partenaires, prêts NECO et SCNE, etc.). Les données relatives aux montants des crédits d'engagement (enveloppes globales) n'ont toutefois plus fait l'objet d'une mise à jour via des demandes de crédits complémentaires, d'où parfois des soldes disponibles significativement négatifs. Des charges comptabilisées sur les subventions redistribuées (NC 37) peuvent aussi expliquer cette situation de dépassement.
- <sup>3)</sup> Le suivi des prêts du NECO en matière de politique régionale ne tient pas compte, pour les dépenses annuelles, des remboursements des participations de la Confédération, contrairement à ce qui est mentionné dans les fiches du Tome 2. Le solde disponible montre ainsi uniquement l'utilisation qui a été faite de l'enveloppe pour effectuer des prêts. S'agissant des crédits NPR 2008-11, 2012-15 et 2016-19, les moyens résiduels ne sont toutefois plus utilisables vu la péremption des possibilités d'octroi (délai maximum de 4 ans au-delà la fin de la période-cadre prévue).
- <sup>4)</sup> Ces crédits d'engagement ont été clôturés sans avoir fait l'objet d'une ouverture formelle comme initialement envisagé. Si certains projets ont été abandonnés, d'autres ont parfois été financés via des crédits-cadres.
- <sup>5)</sup> Projets gérés hors frein conformément à l'article 30 alinéa 4 LFinEC.

# Annexe 4 : Inventaire des subventions

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
<b>Total</b>				<b>1'208'318'392</b>
<b>Fondation Les Perce-Neige</b>	Hébergement et prise en charge de personnes en situation de déficience intellectuelle, de TSA, de comportements déviés, de polyhandicap ou de lésions cérébrales sévères Subventionnement des Perce-Neige - enfants scolarisés en ES	SAHA SECO	RSN 820.22 RSN 832.10	<b>74'567'070</b> 47'257'937 27'309'133
<b>Réseau hospitalier neuchâtelois</b>	Prestations d'intérêt général - RHNE Contribution au RHNE pour l'enseignement au lit du malade Soutien à la formation de médecins de recours dans les cabinets privés	SCSP SFPO SCSP	RSN 802.4 RSN 414.10 RSN 800.1	<b>65'480'172</b> 66'315'643 153'000 11'529
<b>Transports Publiques Neuchâtelois SA</b>	Contribution aux coûts non couverts planifiés Trafic régional voyageurs, Trafic urbain, Lignes à l'essai et autres Contribution aux coûts non couverts planifiés Autres	SCTR SCTR	RSN 765.1 RSN 765.1	<b>54'970'262</b> 54'959'131 11'131
<b>Université de Neuchâtel</b>	Contributions UNINE - Mandat d'objectifs	SFPO	RSN 416.100	<b>53'643'895</b> 53'643'895
<b>Haute Ecole Arc</b>	Contribution globale à la HES-SO Contribution à la HE-ARC Contribution à la HE-ARC pour l'année propédeutique santé (APS)	SFPO SFPO SFPO	RSN 414.10 RSN 414.10 RSN 414.10	<b>37'773'203</b> 30'295'020 62'799'75 11'982'08
<b>Centre Neuchâtelois de Psychiatrie</b>	Prestations d'intérêt général - CNP Indemnisation des soins somatiques et psychiatriques prodigués aux personnes détenues Contribution aux frais de prise en charge des auteurs-e-s de violences conjugales (SAVC)	SCSP SPNE SECS	RSN 802.310 RSN 351.0 RSN 322.05	<b>25'976'750</b> 24'526'750 1'320'000 30'000
<b>NOMAD</b>	Prestations d'intérêt général - NOMAD	SCSP	RSN 800.101	<b>22'214'874</b> 22'214'874
<b>alifaset</b>	Hébergement et prise en charge de personnes vivant avec un handicap psychique, des troubles psychiques et des difficultés sociales et/ou mentales et/ou physiques	SAHA	RSN 820.22	<b>16'527'159</b> 16'527'159
<b>Fondation l'enfant c'est la vie</b>	Hébergement et prise en charge socio-éducative des enfants de 0 à 18 ans et + en institution dans le canton	SPAJ	RSN 832.10	<b>12'288'637</b> 12'288'637
<b>Haute Ecole Pédagogique BEJUNE</b>	Contribution à la HEP BEJUNE	SFPO	RSN 414.10	<b>11'624'143</b> 11'624'143
<b>Fondation Addiction Neuchâtel</b>	Hébergement et prise en charge de personnes dépendantes de substances psychoactives ou présentant une addiction sans substance Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle Contribution financière pour la mise en place de dispositifs de prévention et lutte contre la dépendance au jeu (redistribution LORO)	SAHA SASO SAHA	RSN 820.22 RSN 831.0 RSN 820.22	<b>10'740'596</b> 10'349'955 251'937 138'704
<b>Confédération suisse</b>	Contribution au fonds d'infrastructure ferroviaire Contribution cantonale aux prestations de l'assurance chômage en vertu de l'article 59d LACI.	SCTR SEMP	RSN 765.1 RSN 813.10	<b>9'521'710</b> 8'850'904 670'806
<b>Fondation Sombaille Jeunesse - Jeanne Antide</b>	Hébergement et prise en charge socio-éducative des enfants de 0 à 18 ans et + en institution dans le canton	SPAJ	RSN 832.10	<b>9'217'237</b> 9'217'237
<b>Chemins de fer fédéraux suisses CFF</b>	Contribution aux coûts non couverts planifiés Trafic régional voyageurs	SCTR	RSN 765.1	<b>7'566'595</b> 7'566'595
<b>Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS)</b>	Subventionnement du Centre Régional des Apprentissages - enfants scolarisés en ES	SECO	RSN 832.10	<b>6'515'436</b> 6'515'436
<b>CarPostal SA</b>	Contribution aux coûts non couverts planifiés Trafic régional voyageurs, Trafic urbain et autres	SCTR	RSN 765.1	<b>6'477'611</b> 6'477'611
<b>Centre pédagogique de Malvilliers</b>	Subventionnement du centre pédagogique de Malvilliers - enfants scolarisés en ES	SECO	RSN 832.10	<b>6'318'393</b> 6'318'393
<b>Fondation François-Louis Borel</b>	Hébergement et prise en charge socio-éducative des enfants de 0 à 18 ans et + en institution dans le canton Subvention du salaire (45%) et de la CP (37%) des enseignants en institution	SPAJ SECO	RSN 832.10 RSN 410.10	<b>5'702'655</b> 5'293'851 408'804
<b>Fondation Carrefour Neuchâtel</b>	Soutien éducatif ambulatoire aux familles et enfants de 0 à 18 ans et +	SPAJ	RSN 832.10	<b>5'394'390</b> 5'394'390
<b>Foyer Handicap</b>	Hébergement et prise en charge de personnes en situation de handicap physique	SAHA	RSN 820.22	<b>5'209'978</b> 5'209'978
<b>Caisse cantonale neuchâteloise de compensation</b>	Dédommagement de la CCNC pour les missions déléguées par l'Etat.	SECS	RSN 820.30	<b>5'132'041</b> 5'132'041

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
<b>Fondation "Les Billodes"</b>				
	Hébergement et prise en charge socio-éducative des enfants de 0 à 18 ans et + en institution dans le canton	SPAJ	RSN 832.10	4'600'191
	Subvention du salaire (45%) et de la CP (37%) des enseignants en institution	SEEO	RSN 410.10	4'422'346 177'845
<b>AROSS</b>				
	Prestations d'intérêt général - AROSS	SCSP	RSN 800.1	4'485'000
<b>État de Vaud</b>				
	Financement d'une centrale d'appels d'urgences	SCSP	RSN 800.1	3'508'200 3'508'200
<b>Croix-Rouge suisse du canton de Neuchâtel</b>				
	Soutien éducatif ambulatoire aux familles et enfants de 0 à 18 ans et +	SPAJ	RSN 832.10	3'270'526
	Financement d'un service de puériculture	SCSP	RSN 800.1	2'878'395
	Programme de promotion de la santé (alimentation et activité physique) pour les populations migrantes	SCSP	RSN 800.1	300'000
	Financement de formation et cours collectifs dans le cadre des mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP)	SEMP	RSN 813.10	50'000
	Soutien accordé pour des projets du domaine de la petite enfance dans les villes	COSM	RSN 132.04	21'131 21'000
<b>CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA</b>				
	Aide financière versée au CSEM pour soutenir les activités de recherches et de transfert de technologie identifiées comme stratégiques	NECO	RSN 900.1	3'200'000 3'200'000
<b>Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales</b>				
	Hébergement et prise en charge de personnes en situation de difficultés sociales ou vivant avec un handicap psychologique	SAHA	RSN 820.22	3'154'494 3'154'494
<b>Caritas Neuchâtel</b>				
	Indemnité par dossier versée à Caritas pour financer le travail d'aide social fourni aux réfugiés B+5 et F+7	SASO	RSN 831.0	2'813'985 771'1437
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	393'725
	Indemnité pour offrir une garderie pour les enfants des apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	350'000
	Financement de conseillers en insertion socio-professionnelle actifs dans le domaine de l'asile	COSM	RSN 132.04	265'000
	Indemnité par dossier versée à Caritas pour financer le travail d'aide social fourni aux réfugiés	SMIG	RSN 132.09	250'299
	Subvention aux organismes du social privé, consultations sociales	SASO	RSN 831.0	184'960
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour migrants	COSM	RSN 132.04	157'800
	Soutien visant à mettre en place une solution de garde pour les enfants dont les parents suivent des mesures d'intégration	COSM	RSN 132.04	140'800
	Subvention accordée dans le cadre du dispositif de lutte contre le surendettement	SFIN	RSN 831.3	127'890
	Programme de renforcement des mesures ciblées pour personnes nécessiteuses en vue d'une intégration durable et une indépendance économique à long terme.	COSM	RSN 132.04	670'74
	Soutien à la formation de bénévoles dans le domaine de la fin de vie et des proches-aidants	SCSP	RSN 800.1	60'000
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour les apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	25'000
	Soutien à l'apprentissage linguistique des personnes au bénéfice du statut S	COSM	RSN 132.04	20'000
<b>Fondation J. &amp; M. Sandoz</b>				
	Hébergement et prise en charge socio-éducative des enfants de 0 à 18 ans et + en institution dans le canton	SPAJ	RSN 832.10	2'742'553 2'643'228
	Subvention du salaire (45%) et de la CP (37%) des enseignants en institution	SEEO	RSN 410.10	99'325
<b>Fondation du centre social protestant Neuchâtel, CSP</b>				
	Indemnité par dossier versée au CSP pour financer le travail d'aide social fourni aux réfugiés B+5 et F+7	SASO	RSN 831.0	2'725'548 765'478
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	562'464
	Indemnité par dossier versée au CSP pour financer le travail d'aide social fourni aux réfugiés	SMIG	RSN 132.09	399'287
	Financement de conseillers en insertion socio-professionnelle actifs dans le domaine de l'asile	COSM	RSN 132.04	310'795
	Subvention accordée dans le cadre du dispositif de lutte contre le surendettement	SFIN	RSN 831.3	255'780
	Subvention aux organismes du social privé, consultations sociales	SASO	RSN 831.0	228'875
	Foires du budget - prévention et sensibilisation dans le secondaire 2	SASO	RSN 831.3	116'220
	Programme de renforcement des mesures ciblées pour personnes nécessiteuses en vue de leur intégration durable et indépendante économique à long terme.	COSM	RSN 132.04	68'609
	Indemnité pour la mise en place de modules d'information pour les apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	15'055
	Subvention accordée pour des prestations de soutien juridique aux requérants d'asile mineurs non accompagnés	SPAJ	RSN 410.82	2'985
<b>Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale</b>				
	Subvention aux organismes du social privé, aides aux victimes infractions	SASO	RSN 322.04	2'339'070 1'700'000
	Subvention aux organismes du social privé, coordination	SASO	RSN 831.0	381'440
	Subvention aux organismes du social privé, consultations	SASO	RSN 831.0	21'9520
	Indemnisation de prestations pour la prévention du surendettement	SASO	RSN 831.3	29'167
	Financement du travail fourni par la FAS dans le cadre de la crise Ukraine	SMIG	RSN 601.8	7'943
	Financement d'actions de sensibilisation à la violence domestique dans le cadre scolaire	SECS	RSN 322.05	7'000
<b>École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)</b>				
	Subvention en nature octroyée à l'EPFL par la mise à disposition du bâtiment sis Rue de la Maladière 71	NECO	RSN 900.1	2'253'000 2'253'000

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
<b>Ville de La Chaux-de-Fonds</b>				<b>1'395'774</b>
	Soutien aux fonds documentaires	SCNE	RSN 461.30	750'000
	Aide financière versée à ARESA, sous forme de participation aux frais d'exploitation, en raison de son rôle en matière de promotion économique	NECO	RSN 900.1	131'421
	Financement du planning familial pour des prestations de prévention de santé sexuelle	SCSP	RSN 800.1	11'200
	Soutien accordé dans le cadre du programme fédéral de stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers (programme R)	COSM	RSN 132.04	11'000
	Contribution à l'entretien et au fonctionnement du véhicule de secours sanitaire (post medical avancé)	SCSP	RSN 800.1	89'963
	Soutien visant à mettre en place un dispositif d'intégration pour les personnes avec un statut de protection S	COSM	RSN 132.04	86'910
	Indemnisation pour des prestations fournies par l'OPC Montagnes neuchâteloises	SSCM	RSN 521.1	45'560
	Soutien accordé pour des projets de vivre ensemble et primo-information dans les villes	COSM	RSN 132.04	40'000
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	22'420
	Participation aux frais d'entretien de la station de soins aux animaux sauvages (Muzoo)	SFFN	RSN 922.10	7'500
<b>Microcity SA</b>				<b>1'284'038</b>
	Indemnité versée à Microcity pour stimuler, soutenir, accélérer et promouvoir la réalisation de projets d'innovation	NECO	RSN 900.1	1'284'038
<b>HES-SO Genève</b>				<b>1'239'570</b>
	Contribution à la HEM / CSMG	SFPO	RSN 414.10	1'239'570
<b>Bibliothèque de Neuchâtel</b>				<b>1'202'338</b>
	Soutien aux fonds documentaires	SCNE	RSN 461.30	1'150'000
	Financement d'un demi-poste de bibliothécaire pour la bibliothèque des pasteurs	SFPO	NA	52'338
<b>Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel</b>				<b>841'332</b>
	Aide au financement du travail d'intérêt général des églises reconnues	SECS	RSN 101	841'332
	Aide au financement du travail d'intérêt général des églises reconnues	SSJS	RSN 101	-0
<b>L'NM NAVIGATION SA</b>				<b>838'900</b>
	Contribution aux coûts non couverts planifiés Traffic touristique	SCTR	RSN 765.1	838'900
<b>Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA</b>				<b>822'227</b>
	Contribution aux coûts non couverts planifiés Traffic régional voyageurs et Lignes à l'essai et autres	SCTR	RSN 765.1	822'227
<b>Interlangues (Neuchâtel) Sàrl</b>				<b>776'250</b>
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour statut S	COSM	RSN 132.04	776'250
<b>Fondation Pro Senectute Arc Jurassien</b>				<b>750'000</b>
	Subvention aux organismes du social privé, consultations sociales	SASO	RSN 831.0	460'000
	Livraison de repas à domicile dans le cadre de la politique de maintien à domicile	SCSP	RSN 800.1	240'000
	Encouragement à la pratique d'une activité physique et à une alimentation équilibrée chez les personnes âgées	SCSP	RSN 800.1	50'000
<b>Fondation Ressource</b>				<b>744'154</b>
	Hébergement et prise en charge de personnes avec des comorbidités liées à des problèmes d'addictions avec une chronicité avérée et/ou des hand. psychiques/sociaux	SAHA	RSN 820.22	744'154
<b>Fédération catholique romaine neuchâteloise</b>				<b>734'802</b>
	Aide au financement du travail d'intérêt général des églises reconnues	SECS	RSN 101	734'802
<b>Ville de Neuchâtel</b>				<b>730'110</b>
	Financement du planning familial pour des prestations de prévention de santé sexuelle	SCSP	RSN 800.1	250'000
	Indemnisation pour des prestations de sauvetage sur le lac	SSCM	NA	200'000
	Subventionnement pour l'hébergement d'urgence et sans-abrisme de nuit de type sleep-in	SAHA	RSN 820.22	124'000
	Indemnisation pour des prestations fournies par l'OPC Littoral	SSCM	RSN 521.1	90'810
	Soutien accordé pour des projets de vivre ensemble et primo-information dans les villes	COSM	RSN 132.04	40'000
	Contribution aux coûts non couverts planifiés pour le Noctambus	SCTR	RSN 765.1	25'300
<b>Association Jura &amp; Trois-Lacs</b>				<b>723'781</b>
	Indemnité pour la mise en place d'actions marketing pour la destination touristique J3L	NECO	RSN 933.2	723'781
<b>Miluca SA</b>				<b>717'052</b>
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour statut S	COSM	RSN 132.04	717'052
<b>Transports publics fribourgeois Traffic (TPF TRAFIC) SA</b>				<b>639'114</b>
	Contribution aux coûts non couverts planifiés Traffic régional voyageurs	SCTR	RSN 765.1	639'114
<b>GSN - Générations Sexualités Neuchâtel</b>				<b>630'315</b>
	Prévention et promotion dans le domaine de la santé sexuelle	SCSP	RSN 800.1	630'315
<b>SNCF Voyageurs SA</b>				<b>628'492</b>
	Contribution aux coûts non couverts planifiés Traffic international	SCTR	RSN 765.1	628'492
<b>Neuchâtel Vins et Terroir</b>				<b>620'000</b>
	Promotion de l'agriculture et de la viticulture	Fds agri. et viticole	RSN 910.1	375'000
	Promotion de la viticulture et produits du terroir	SAGR	RSN 910.1	245'000
<b>La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse</b>				<b>600'000</b>
	Soutien au projet La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse.	SCNE	RSN 451.01	600'000
<b>Structure porteuse de la Communauté de référence Dossier électronique du patient Neuchâtel</b>				<b>600'000</b>
	Soutien au développement du dossier électronique du patient	SCSP	RSN 800.1	600'000

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
<b>Pro Infirmis Canton Neuchâtel</b>				<b>574'000</b>
	Financement de prestations d'accompagnement à domicile, de relève à domicile et de conseils spécialisés en assistance en faveur de personnes vivant avec un handicap	SAHA	RSN 820.22	340'000
	Financement de prestations d'orientation des personnes vivant avec un handicap	SAHA	RSN 820.22	194'000
	Financement forfaitaire d'analyses des permis de construire sous l'angle de la mobilité réduite	SCAT	RSN 720.1	40'000
<b>Crèche Tic-Tac</b>				<b>556'336</b>
	Financement partiel de places d'accueil pour jeunes enfants de titulaires de l'Etat et contribution au déficit	SRHE	RSN 400.1	556'336
<b>Chambre Neuchâteloise d'Agriculture et de Viticulture</b>				<b>520'000</b>
	Soutien pour des prestations de vulgarisation agricole	SAGR	RSN 910.1	365'000
	Primes pour les marchés de bétail et indemnités pour l'organisation des marchés	SAGR	RSN 910.1	135'000
	Contributions annuelles à la formation professionnelle agricole	SAGR	RSN 910.1	20'000
<b>Fondation Arc-en-Scène</b>				<b>505'000</b>
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	505'000
<b>Association pour le développement des soins palliatifs BEJUNE</b>				<b>480'000</b>
	Subvention accordée pour le développement des soins palliatifs	SCSP	RSN 800.1	480'000
<b>Verein atelier 93</b>				<b>468'720</b>
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	468'720
<b>BLS AG</b>				<b>434'691</b>
	Contribution aux coûts non couverts planifiés Trafic régional voyageurs	SCTR	RSN 765.1	434'691
<b>OSEO Neuchâtel</b>				<b>413'303</b>
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	284'747
	Indemnité pour la mise en place d'un service d'intendance à ESPACE	COSM	RSN 132.04	107'100
	Financement de formation et cours collectifs dans le cadre des mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP)	SEMP	RSN 813.10	214'566
<b>RECIF</b>				<b>406'375</b>
	Indemnité pour la mise en place de cours de français et d'alphabétisation	COSM	RSN 132.04	280'000
	Subventionnement d'un centre de formation, de rencontres et d'échanges pour femmes immigrées et suisses	SPAJ	RSN 410.82	11'000
	Soutien visant à mettre en place un dispositif d'intégration	COSM	RSN 132.04	9'075
	Indemnité pour la mise en place de modules d'information pour les apprenties à ESPACE	COSM	RSN 132.04	7'300
<b>MEDECINS DU MONDE - SUISSE</b>				<b>397'000</b>
	Soutien à des actions en faveur des populations vulnérables	SCSP	RSN 800.1	397'000
<b>Association du Bibliobus neuchâtelois</b>				<b>380'000</b>
	Soutien à la promotion de la lecture	SCNE	RSN 442.41	380'000
<b>Registre neuchâtelois et jurassien des tumeurs</b>				<b>344'603</b>
	Contribution cantonale aux frais de fonctionnement du registre des tumeurs	SCSP	RSN 800.1	344'603
<b>bénévolat neuchâtel</b>				<b>331'000</b>
	Soutien à l'association Bénévolat Neuchâtel pour le développement du bénévolat dans le canton	SCSP	RSN 800.1	331'000
<b>Association Lire et Ecrire</b>				<b>328'817</b>
	Subventionnement des formations en compétences de base chez les adultes	SFPO	RSN 414.110.06	283'126
	Subvention liée à la formation professionnelle - cours préparatoires (brevets)	SFPO	RSN 414.10	45'692
<b>Pôle Industrie</b>				<b>304'452</b>
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	274'982
	Financement de formation et cours collectifs dans le cadre des mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP)	SEMP	RSN 813.10	29'470
<b>Association Eilan</b>				<b>302'325</b>
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	302'325
<b>TV Découverte</b>				<b>299'981</b>
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	299'981
<b>Ecole Mosaïque</b>				<b>293'261</b>
	Indemnité pour la mise en place de cours de français et d'alphabétisation	COSM	RSN 132.04	130'000
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour statut S	COSM	RSN 132.04	117'750
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour les apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	45'511
<b>Ateliers Phénix</b>				<b>290'791</b>
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	284'552
	Placement de personnes en difficulté sociale dans le cadre de l'exécution du travail d'intérêt général	SPNE	RSN 351.0	6'239
<b>Latitude 21</b>				<b>290'000</b>
	Soutien pour des projets de coopération au développement	SECS	RSN 991	290'000
<b>Fondation romandé pour le cinéma (Cinéforum)</b>				<b>261'400</b>
	Soutien au domaine du cinéma	SCNE	RSN 451.01	261'400

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
Fondation O2	Financement d'actions de prévention contre le tabagisme	SCSP	RSN 800.1	249'000
Association Neuchâteloise d'Accueil et d'Action Psychiatrique	Financement d'actions de prévention dans le domaine de la santé mentale	SCSP	RSN 800.1	245'000
The Balkan School of Languages Sàrl	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour statut S	COSM	RSN 132.04	238'693
Interlangues (La Chaux-de-Fonds) Sàrl	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour statut S	COSM	RSN 132.04	237'750
Fondation IPT	Indemnité accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	229'152
Cité des étudiants	Subvention en nature accordée pour l'utilisation du socle du bâtiment de la cité des étudiants	SFPO	RSN 416.192	225'174
Fondation Suisse pour la Recherche en Microtechnique	Indemnité versée à la FSM pour assurer l'observation et l'animation permanente de la scène des micros et nanotechnologie et la conception de cours spécialisés	NECO	RSN 900.1	220'000
Parc régional Chasseral	Indemnité pour la réalisation des prestations de la convention-programme et pour permettre une gestion efficace et efficiente du parc Chasseral	SFFN	RSN 461.10	210'000
Fondation Job Service Neuchâtel	Indemnité accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	201'550
ANAPI (Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée)	Mandats de prestations et financement des contrôles ANAPI	SAGR	RSN 910.1	190'000
CORA	Subvention aux organismes du social privé, consultations sociales	SASO	RSN 831.0	183'665
Centre culturel neuchâtelois	Indemnité accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	105'945
Entr'aide Protestante Suisse (EPER)	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	180'000
Association du Centre de Loisirs	Subvention accordée pour le renforcement des compétences parentales et l'intégration sociale	SPAJ	RSN 410.82	178'000
Fondation RERO+	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour migrants	COSM	RSN 132.04	68'000
Finergence Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices	Subventionnement d'animations et activités pour les jeunes	SPAJ	RSN 410.82	178'000
Fondation La Tène	Soutien à la promotion de la lecture	SCNE	RSN 442.41	163'760
Association Jobtrötter	Indemnité versée à Finergence pour le soutien de projets à caractère novateur, scientifique et technologique (prêts)	NECO	RSN 900.1	160'000
Fondation de l'Ensemble Symphonique Neuchâtel	Formalisation de la subvention fédérale versée en faveur du Laténium	SCNE	RSN 461.30	150'000
République et Canton de Neuchâtel	Indemnité accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	149'990
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	141'500
Le Goût des Autres	Financement de formation et cours collectifs dans le cadre des mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP)	SEMP	RSN 813.10	140'856
Association pour le dépistage du cancer BEJUINE	Indemnité du fonds pour les prestations fournies par le SSCM	Fds PC régionale	RSN 521.1	90'856
Opéra Décentralisé Neuchâtel	Aide à l'insertion destinée à soutenir le CNP dans la réalisation de ses missions.	SECS	RSN 414.231.0	50'000
Centre de culture ABC	Indemnité pour la mise en place de la restauration et des activités interculturelles à ESPACE	COSM	RSN 132.04	140'000
Ecole Yaziki Sàrl	Subvention accordée pour le dépistage du cancer	SCSP	RSN 800.1	140'000
	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	123'500
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	120'000
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour statut S	COSM	RSN 132.04	110'607

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
Mouvement des aînés	Soutien à des mesures pour lutter contre l'isolement, renforcer le bien-être et la santé des aînés	SCSP	RSN 800.1	110'000
Papilles & Umami	Soutien octroyé pour la mise en place de la restauration et des activités interculturelles à ESPACE	COSM	RSN 132.04	110'000
Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP)	Indemnités pour prestation de relèvement des personnes tombées à domicile Indemnisation pour des prestations de sauvetage sur le lac	SCSP SSCM	RSN 800.1 NA	107'750 57'750 50'000
Centre d'ergothérapie ambulatoire et à domicile	Soutien à la prise en charge par des ergothérapeutes pour des personnes âgées à domicile.	SCSP	RSN 800.1	100'000
serel (fondation d'entraide et d'information)	Subvention aux organismes du social privé, conseils aux bénéficiaires/SSR	SASO	RSN 831.0	100'000
Fondation Carrefour	Soutien accordé dans le cadre d'un dispositif permettant au public asile de s'intégrer dans la vie socioprofessionnelle	COSM	RSN 132.04	100'000
NLB S.A. - Société de Navigation sur le Lac des Brenets	Contribution aux coûts non couverts planifiés Traffic touristique	SCTR	RSN 765.1	99'000
Commission paritaire neuchâteloise du secteur principal de la construction	Subventions à la commission paritaire neuchâteloise du secteur principal de la construction pour diverses formations (machinistes, caristes, grutiers et art. 32)	SFPO	RSN 414.10	98'313
Parti Liberal/Radical Neuchâtelois	Indemnité aux partis représentés au Grand Conseil	SCHA	RSN 141	92'500
Info-Entraide Suisse Antenne Neuchâtel	Soutien à des mesures de promotion de l'entraide dans le domaine de la santé mentale	SCSP	RSN 800.1	90'000
Académie de Meuron	Soutien à la formation dans le domaine des arts visuels	SCNE	RSN 451.01	90'000
Neuchâtel Rando	Subvention pour la mise à jour du balisage, des nouveaux standards du réseau pédestre dans le canton de Neuchâtel	SCAT	RSN 701.6	85'000
Association Pôle Nord	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.02	80'000
Festival International du Film Fantastique (NIFFF)	Soutien au domaine du cinéma	SCNE	RSN 451.01	80'000
TEEN services	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	78'120
Club 44	Soutien à l'accès aux savoirs	SCNE	RSN 451.01	75'000
Cle DE FACTO	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.03	74'000
Paroisse catholique chrétienne du canton de Neuchâtel	Aide au financement du travail d'intérêt général des églises reconnues Aide au financement du travail d'intérêt général des églises reconnues	SECS SSJS	RSN 101 RSN 101	73'866 73'866 0
Parti Socialiste Neuchâtelois	Indemnité aux partis représentés au Grand Conseil	SCHA	RSN 141	73'500
Association l'Outil de la Ressemblance	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	67'000
Ateliers Phenix	Financement de formation et cours collectifs dans le cadre des mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP)	SEMP	RSN 813.10	66'357
Croix-Bleue romande	Indemnisation pour les achats tests effectués par la Croix-Bleue romande en matière de prévention contre l'alcool et le tabac	SCAV	RS 818.32 et 817.0	63'000
Association neuchâteloise Antenne Handicap	Financement de cours de formation continue et de centres aérés en faveur de personnes en situation de handicap mental	SAHA	RSN 820.22	60'000
Nasca Formation SA	Financement de formation et cours collectifs dans le cadre des mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP)	SEMP	RSN 813.10	59'854
Fondation Ecole intercantonale de gardes forestiers Lyss	Participation cantonale à l'école intercantonale de gardes forestiers et à ses centres de compétences	SFFN	RSN 921.1	58'457
Association pour la défense des chômeurs	Soutien à un organisme venant en aide aux personnes sans emploi	SEMP	RSN 813.10	55'000
Fourchette verte	Soutien à la promotion d'une alimentation équilibrée	SCSP	RSN 800.1	55'000

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
<b>Association pour la Défense des Chômeurs de Neuchâtel</b>	Soutien à un organisme venant en aide aux personnes sans emploi	SEMP	RSN 813.10	55'000
<b>Association La Trotinette</b>	Subvention accordée dans le cadre de la politique de soutien à la parentalité	SPAJ	RSN 410.82	53'040
<b>Association Parc naturel régional du Doubs</b>	Indemnitée pour la réalisation des prestations de la convention-programme et pour permettre une gestion efficace et efficiente du parc du Doubs	SFFN	RSN 461.10	52'961
<b>E.P. Educational Programs Neuchâtel SA</b>	Indemnitée pour la mise en place de cours de français pour statut S	COSM	RSN 132.04	52'125
<b>Entreprise individuelle de coaching et de formation ISkills</b>	Indemnisée accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	51'840
<b>Association Culturecom.ne</b>	Soutien pour l'accès à la culture	SCNE	RSN 451.01	50'000
<b>Association de coordination de la Case à Chocs</b>	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	50'000
<b>Les Vert-e-s neuchâtelois-es</b>	Indemnitée aux partis représentés au Grand Conseil	SCHA	RSN 141	50'000
<b>Association Agora - La Plage des Six Pompes</b>	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	50'000
<b>Métis'Arte</b>	Indemnitée pour la mise en œuvre de cours de français pour les apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	48'500
<b>Association la Courte Echelle</b>	Subvention accordée dans le cadre de la politique de soutien à la parentalité	SPAJ	RSN 410.82	47'040
<b>Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel</b>	Soutien à l'accès aux savoirs	SCNE	RSN 451.01	46'500
<b>Association Le Colibri</b>	Prestations de soutien pour les familles et les jeunes en cas de bouleversement dans leur existence	SPAJ	RSN 410.82	46'200
<b>CAP - Conseil &amp; Accompagnement professionnel</b>	Indemnisée accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	45'900
<b>Groupement Romand d'Etudes des Addictions</b>	Contribution financière pour la mise en place de dispositifs de prévention et lutte contre la dépendance au jeu (redistribution LORO)	SAHA	RSN 820.22	45'898
<b>Cautionnement Neuchâtel, société coopérative</b>	Indemnitée soutenant le fonctionnement de la société coopérative agissant comme antenne cantonale de la société Cautionnement romand (caution prêts PME)	NECO	RSN 900.1	45'000
<b>Théâtre de la Poudrière</b>	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	44'000
<b>Lignum Neuchâtel</b>	Contribution cantonale à des actions d'encouragement à l'utilisation du bois indigène Contribution cantonale aux prestations d'intérêt général pour favoriser l'utilisation du bois indigène	SFFN Fds forestier réserv.	RSN 921.1 RSN 921.1	42'216 24'216 18'000
<b>Association la Lanterne Magique</b>	Soutien au domaine du cinéma	SCNE	RSN 451.01	40'000
<b>découvrir</b>	Aide pour soutenir l'insertion professionnelle des migrants	COSM	RSN 132.04	40'000
<b>Association Capa Cite</b>	Soutien accordé pour l'organisation de la manifestation C.apacité	SFFO	RSN 414.10	40'000
<b>Compagnie du Passage</b>	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	40'000
<b>Ligue neuchâteloise contre le cancer</b>	Soutien aux actions de prévention du cancer	SCSP	RSN 800.1	40'000
<b>Association Mes-tiss'âges</b>	Subventionnement de prestations d'aide, de soutien et de renforcement des compétences parentales	SPAJ	RSN 410.82	40'000
<b>Timbereng Sàrl</b>	Indemnisée accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	39'678
<b>Regards &amp; Récits</b>	Indemnitée pour la mise en place d'activités artistiques et d'écriture pour migrants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	38'240

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
<b>Association Comiqu'Opéra</b>	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	<b>37'000</b>
<b>Fondation Tox Info Suisse</b>	Contribution cantonale au service de consultation pour les questions liées aux intoxications	SCSP	RSN 800.1	<b>36'253</b>
<b>PerspectivePlus</b>	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	<b>35'154</b>
<b>Ville du Locle</b>	Soutien accordé en faveur du mentorat pour jeunes en rupture dans les villes Soutien aux fonds documentaires	COSM SCNE	RSN 132.04 RSN 442.41	<b>25'000</b> <b>10'000</b>
<b>État de Fribourg</b>	Participation aux frais de fonctionnement CASEI	SAGR	RSN 910.1	<b>34'460</b>
<b>Centre d'Art Neuchâtel</b>	Soutien au domaine des arts visuels	SCNE	RSN 451.01	<b>34'000</b>
<b>Label + romand - arts de la scène</b>	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	<b>32'400</b>
<b>ForêtNeuchâtel</b>	Contribution cantonale à des actions d'encouragement à l'utilisation du bois indigène Contribution cantonale aux prestations d'intérêt général pour favoriser l'utilisation du bois indigène Contribution cantonale à des actions de promotion du bois suisse	SFFN Fds forestier réserv. SFFN	RSN 921.1 RSN 921.1 RSN 921.1	<b>31'217</b> <b>16'144</b> <b>9'500</b> <b>5'573</b>
<b>UDC Neuchâtel</b>	Indemnité aux partis représentés au Grand Conseil	SCHA	RSN 141	<b>31'000</b>
<b>La Main Tendue du Nord-Ouest</b>	Subvention aux organismes du social privé, consultation téléphoniques	SASO	RSN 831.0	<b>30'000</b>
<b>Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme</b>	Soutien aux actions de prévention du rhumatisme	SCSP	RSN 800.1	<b>30'000</b>
<b>Association des semaines internationales de la marionnette</b>	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	<b>30'000</b>
<b>L'Avant-scène opéra</b>	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	<b>30'000</b>
<b>Association Espace Pluriel</b>	Accueil et accompagnement des personnes LGBTIQ et de leurs proches par des expertises, formations ou ateliers ponctuels	SECS	RSN 152.111	<b>30'000</b>
<b>Entraidé Protestant Suisse</b>	Soutien à l'intégration sociale des personnes au bénéfice du statut S	COSM	RSN 132.04	<b>28'517</b>
<b>Médecins du Monde Suisse</b>	Soutien accordé dans le cadre du programme fédéral de stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers (programme R)	COSM	RSN 132.04	<b>27'957</b>
<b>Association pour le Soutien de l'Entreprenariat Neuchâtelois</b>	Indemnité versée pour le soutien à l'entreprenariat neuchâtelois / conseils à la création d'entreprises non technologiques	NECO	RSN 900.1	<b>26'916</b>
<b>Société de Sauvetage du Bas-Lac</b>	Indemnisation pour des prestations de sauvetage sur le lac	SSCM	NA	<b>26'500</b>
<b>Corodis</b>	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	<b>26'480</b>
<b>Switzerland Global Enterprise</b>	Indemnité versée à S-GE pour contribuer à l'implantation durable d'entreprises étrangères en Suisse par la promotion de la place économique suisse.	NECO	RSN 900.1	<b>26'042</b>
<b>Société coopérative de l'Abattoir régional des Ponts-de-Martel</b>	Subvention pour la mise à disposition du personnel et des équipements en cas d'épizootie	SCAV	RSN 916.421	<b>25'000</b>
<b>Association La Touple</b>	Subvention accordée dans le cadre de la politique de soutien à la parentalité	SPAJ	RSN 410.82	<b>24'050</b>
<b>Parti ouvrier &amp; populaire</b>	Indemnité aux partis représentés au Grand Conseil	SCHA	RSN 141	<b>24'000</b>
<b>Fondation du centre culturel du Val-de-Travers</b>	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	<b>23'612</b>
<b>Fondation Ton sur Ton</b>	Indemnité pour la mise en place d'activités théâtrales pour les apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	<b>21'680</b>
<b>Théâtre Pro Neuchâtel</b>	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	<b>20'000</b>

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
Ass. Danse Neuchâtel (ADN)	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	20'000 20'000
Association d'exploitation du Château de Boudry	Participation au financement de l'Association d'exploitation du Château de Boudry	SAGR	RSN 910.1	20'000
Société Protectrice des Animaux de Neuchâtel et environs	Indemnisation pour la mise à disposition de refuges pour chiens (affectation de la taxe aux chiens)	SCAV	RSN 636.20	19'307
Société Protectrice des Animaux Le Locle	Indemnisation pour la mise à disposition de refuges pour chiens (affectation de la taxe aux chiens)	SCAV	RSN 636.20	19'307
Fondation neuchâteloise d'accueil pour animaux	Indemnisation pour la mise à disposition de refuges pour chiens (affectation de la taxe aux chiens)	SCAV	RSN 636.20	19'307
Fondation Maurice Favre	Soutien aux fondations	SCNE	RSN 451.01	19'200
Parti Vert Libéral Neuchâtelois	Indemnité aux partis représentés au Grand Conseil	SCHA	RSN 141	18'750
Association Alzheimer Neuchâtel	Prestations permettant le maintien à domicile des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer	SCSP	RSN 800.1	18'300
Fondation Les Sugits	Livraison de repas à domicile dans le cadre de la politique de maintien à domicile	SCSP	RSN 800.1	18'000
SEM Succès Egalité Mixité	Financement d'actions de sensibilisation à l'égalité et à la violence domestique dans le cadre scolaire	SECS	RSN 152.111, RSN 322.05	18'000
Fédération Suisse des Sourds	Financement de prestations en faveur de personnes sourdes et malentendantes	SAHA	RSN 820.22	17'800
Association Prévention de l'illettrisme dès le préscolaire (PIP)	Développement des activités de prévention contre l'illettrisme dans le canton	SPAJ	RSN 410.82	17'000
AGORA	Contributions annuelles à la formation professionnelle agricole	SAGR	RSN 910.1	16'488 16'488
Nicole Tharlin	Indemnité pour la mise en place d'un panel d'activités culturelles pour les apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	16'280
Pro-Juventute	Subventionnement d'un service de conseil aux jeunes et de la ligne 147	SPAJ	RSN 410.82	16'230
Forum tous différents, tous égaux	Aide pour mettre en place des actions de prévention du racisme	COSM	RSN 132.04	15'500
Association Pro-Junior Fribourg	Aide aux familles et enfants dans le besoin pour les camps de familles monoparentales	SPAJ	RSN 410.82	15'500
Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	15'249
Fédération neuchâteloise des pêcheurs en rivière	Participation cantonale à l'amélioration des conditions de vie de la faune aquatique	SFFN	RSN 923.10	15'200
Swiss Medical Network Hospitais SA	Prestations d'intérêt général - SMNH	SCSP	RSN 800.1	15'150
Service Social International - Suisse	Subventionnement d'interventions à l'étranger pour des dossiers de protection d'enfants	SPAJ	RSN 410.82	15'059
Association Casino - La Grange	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	15'000
Alina Kovaleva	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour les apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	14'430
Commune de Val-de-Travers	Indemnisation pour des prestations fournies par l'OPC Val-de-Travers	SSCM	RSN 621.1	13'628
Conférence pour la forêt, la faune et le paysage	Contribution cantonale pour le soutien de la recherche forestière en Suisse Contribution cantonale à la plateforme nationale de pêche lacustre	SFFN SFFN	RSN 921.1 RSN 922.10	13'569 8'019 5'550
Violence que faire	Soutien à des prestations de prévention de la violence domestique	SECS	RSN 322.05	12'486
Association La Marmite	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	12'221

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
<b>La Tarentule - Centre culturel de la Béroche</b>	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	12'000
<b>Association neuchâteloise pour la médiation familiale</b>	Indemnité pour des prestataires de médiation familiale	SECS	RSN 211.1	12'000
<b>Association de la Grande Carrière</b>	Contribution cantonale pour la gestion des surfaces neuchâteloises de la Grande Carrière - réaménagement des îles du Fanel	FFFN	RSN 922.10	11'488
<b>CIFC-NE</b>	Soutien pour la création de places de stage 3+1 dans le domaine du commerce	SFPO	RSN 414.10	11'000
<b>Agriviva</b>	Soutien financier et contribution de base Agriviva	SAGR	RSN 910.1	10'900
<b>Appartenances Vaud</b>	Aide pour mettre en œuvre une formation destinée aux interprètes	COSM	RSN 132.04	10'800
<b>Fédération des chasseurs neuchâtelois</b>	Participation cantonale à la formation des chasseurs et à la sauvegarde du gibier	FFFN	RSN 922.101.1	10'300
<b>Le Centre - Secrétariat cantonal</b>	Indemnité aux partis représentés au Grand Conseil	SCHA	RSN 141	10'250
<b>Association Poésie en arrosoir</b>	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	10'000
<b>Association pour la conservation des archives de la vie ordinaire</b>	Soutien aux fonds documentaires	SCNE	RSN 461.30	10'000
<b>Fondation Festi'neuch</b>	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	10'000
<b>Université populaire neuchâteloise</b>	Soutien à l'accès aux savoirs	SCNE	RSN 451.01	10'000
<b>Société de Musique de Neuchâtel</b>	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	10'000
<b>Société de Musique de La Chaux-de-Fonds</b>	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	10'000
<b>Bénéficiaires multiples (présentation générale par objet)</b>				<b>686'367'979</b>
	Réduction individuelle des primes LAMal	SASO	RSN 821.10	160'634'854
	Financement des prestations complémentaires AVS et AI versées par la CCNC.	SECS	RSN 820.30	145'535'315
	Subvention du salaire (45%) et de la CP (37%) des enseignants dans les cercles scolaires	SEEO	RSN 410.10	92'875'496
	Part de l'Etat aux charges d'aide sociale versée par les SSR	SASO	RSN 831.0	54'989'120
	Financement de l'aide sociale versée aux requérants d'asile et personnes déboutées et admises provisoirement	SMIG	RSN 132.09	27'884'765
	Contenteux LAMal	SASO	RSN 821.10	24'604'978
	Prestations du fonds FAPP pour les entités formatrices d'apprentis (contrat formation)	Fds FAPP	RSN 414.11	19'294'417
	Aides individuelles au financement des prestations socio-hôtelière dispensées en EMS	SCSP	RSN 832.30	18'619'924
	Subventions LAE en faveur d'organismes privés pour l'accueil d'enfants de 0 à 12 ans	RSN 400.1	16'022'077	
	Subventions LAE en faveur d'organismes communaux pour l'accueil d'enfants de 0 à 12 ans	Fds struc. acc. extra. fam.	RSN 400.1	11'548'673
	Placements de personnes en milieu carcéral ou en institutions hors du canton	Fds struc. acc. extra. fam.	RSN 400.1	10'960'284
	Hébergement et prise en charge hors canton de personnes adultes vivant avec un handicap	SPNE	RSN 351.0	8'727'208
	Aides à la formation	SAHA	RSN 820.22	8'722'404
	Prestations d'intérêt général - EMS	SASO	RSN 418.10	7'784'379
	Versement de l'aide sociale versée aux réfugiés statutaires dépendants des œuvres d'entraide (CSP et Caritas)	SCSP	RSN 800.1	6'651'215
	Financement de l'aide sociale versée aux réfugiés dépendants des œuvres d'entraide (CSP et Caritas)	SASO	RSN 831.0	5'068'455
	Soutien aux communes et aux syndicats intercommunaux au niveau de l'alimentation en eau potable, de l'évacuation et l'épuration des eaux	SMIG	RSN 132.09	4'892'861
	Part de l'Etat aux charges de personnel des SSR et GSR	Fds des eaux	RSN 731.250	4'665'801
	Financement des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative et dans le domaine de l'agriculture	SASO	RSN 831.0	4'497'902
	Hébergement et prise en charge socio-éducative des enfants de 0 à 18 ans et + en institution hors canton	SECS	RSN 822.10, RS 836.1	4'305'981
	Subventions pour favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment (Programme Bâtiments)	SPAJ	Convention CIS	3'768'350
	Prestations du fonds FAPP pour les cours interentreprises	RSN 740.1	RSN 414.11	3'144'026
	Aides financières versées dans le cadre de la politique cantonale d'appui au développement économique	Fds FAPP	RSN 900.1	2'947'704
	Avances de contributions d'entretien	NECO	RSN 213.221	2'646'571
	Subventions pour l'accueil d'enfants de 0 à 12 ans à besoins spécifiques au sein d'organismes communaux	SASO	RSN 400.1	2'535'429
	Subventions diverses aux cercles scolaires (Allègements, SIT, remplacements 100%, FEE, primes fidélité et élèves sans papier)	SEEO	RSN 410.10	2'433'214
	Subvention forfaitaire pour l'organisation des cours interentreprises	FFPO	RSN 414.10	2'282'919
	Aides uniques à la fusion, d'investissement et de fonctionnement de communes en difficultés financières	SFPO	RSN 172.41	2'248'000
	Part cantonale aux prestations socio-hôtelière dispensées par des foyers de jour dans le canton	SCSP	RSN 800.1	1'957'730
	Placements de personnes en institutions dans le canton	SPNE	RSN 351.0	1'654'620
	Subventions pour l'accueil d'enfants de 0 à 12 ans à besoins spécifiques au sein d'organismes privés	Fds struc. acc. extra. fam.	RSN 400.1	1'472'040
	Financement de cours individuels pour les demandeurs d'emploi sans droits au chômage (MIP)	SEMP	RSN 813.10	1'409'520

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
	Prestations du fonds FAPP pour les centres d'apprentissage	Fds FAPP	RSN 414.111	1'165'067
	Mesure du plan climat visant à promouvoir une tarification TP favorable au transfert modal (R10)	SCTR	RSN 805.7	1'031'426
	Hébergement d'enfants de 0 à 18 ans et + en familles d'accueil	SPAJ	RSN 400.100	944'641
	Participation salariale cantonale à l'employeur durant un apprentissage d'un demandeur d'emploi (MIP)	SEMP	RSN 813.10	896'374
	Indemnités versées pour des enfants scolarisés en écoles spécialisées hors canton	SECO	RSN 410.10	829'339
	Soutiens ponctuels à la conservation du patrimoine	SCNE	RSN 461.30	787'285
	Financement de placements individuels pour les personnes issues du domaine de l'asile	COSM	RSN 132.04	767'482
	Réparations morales de l'Etat aux victimes d'infractions	Fds FAPP	RSN 414.111	763'447
	Remboursement au SAVI des prestations en faveur des victimes d'infractions	SASO	RSN 322.04	716'436
	Prise en charge des frais annexes de jeunes neuchâtelois placés en institutions d'éducation spécialisée	SPAJ	RSN 400.100	695'088
	Aides financières versées dans le cadre du volet cantonal du programme de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale	NECO	RSN 901.02	693'224
	Participation cantonale aux prestations fournies par les agriculteurs en faveur de la biodiversité	SEFFN	RSN 461.10	595'751
	Utilisation de la part cantonale de la dime à l'alcool pour financer des actions de prévention à l'alcool dans le canton	SCSP	RSN 800.1	543'949
	Contribution qualité paysage - part cantonale exploitants (10%)	SAGR	RSN 910.1	472'457
	Contribution aux salaires des employés des entreprises sociales : Toque Rouge, alfaset, PHOENIX	SASO	RSN 831.0	465'274
	Aide sociale versée directement par l'Etat	SASO	RSN 831.0	433'561
	Participation financière à la part patronale des cotisations versées par un employeur pour l'engagement des demandeurs d'emploi	SEMP	RSN 813.10	379'646
	Mesure du plan climat visant à subventionner les installations solaires photovoltaïques sur des grands toits (R2)	SENE	RSN 805.7	341'334
	Financement du programme cantonal de vaccination contre les papillomavirus humains	SCSP	RSN 800.1	340'495
	Participation cantonale à la rétribution des forestiers de cantonnement communaux	SEFFN	RSN 921.1	329'115
	Subventions aux propriétaires forestiers pour l'entretien des forêts multifonctionnelles dans le cadre de la RPT	SEFFN	RSN 921.1	323'312
	Prise en charge des frais médicaux des indigents de passage	SASO	RSN 831.0	302'041
	Aides financières versées dans le cadre du volet intercantonal du programme de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale	NECO	RSN 901.02	291'883
	Aides financières visant à concrétiser les accords de positionnement stratégique des régions, dans le cadre du programme d'impulsion	NECO	RSN 901.02	268'650
	Aides financières visant à concrétiser les accords de positionnement stratégique des régions, dans le cadre du programme d'impulsion	SCNE	RSN 451.01	130'511
	Prestations d'intérêt général - Hors-canton	SCSP	RSN 800.1	130'000
	Soutiens ponctuels aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	255'515
	Subventionnement de la 1ère et 2e formation pour adultes	SFFO	RSN 414.110.06	242'500
	Aides à la pierre dans le cadre de la politique du logement (prise en charge d'intérêts)	SBAT	RSN 841.00	235'341
	Financement du dispositif latin de lutte contre la traite des êtres humains	SASO	RSN 831.0	232'578
	Participation salariale cantonale à l'employeur pour l'engagement des demandeurs d'emploi (MIP)	SEMP	RSN 813.10	231'500
	Soutiens ponctuels au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	225'908
	Prise en charge des frais de cours formation initiale (cours interentreprise) et continue du personnel forestier employé par des entreprises du canton	SEFFN	RSN 921.1	224'000
	Aides financières versées dans le cadre du volet transferrable du programme de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale	NECO	RSN 901.02	217'323
	Mesure du plan climat visant à promouvoir les transports publics auprès des jeunes adultes (R9)	SCTR	RSN 805.7	212'255
	Soutiens ponctuels au domaine des arts visuels	SCNE	RSN 451.01	202'488
	Indemnités pour bétail abattu en cas d'épizootie	SCAV	RSN 916.421	197'915
	Financement de prestations ambulatoires en faveur de personnes vivant avec un handicap	SAHA	RSN 820.22	195'523
	Remboursement des frais de repas et déplacements pour les demandeurs d'emploi dans une mesure cantonale d'intégration professionnelle (MIP)	SEMP	RSN 813.10	179'117
	Participation accordée aux cercles scolaires pour les camps de ski	SPO	RSN 415.011	179'080
	Prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour les achats de terres agricoles à des prix non spéculatifs	Fds aménag. terr.	RSN 701.0	178'368
	Financement d'actions ponctuelles pour la promotion du domaine viti-vinicole	SCSP	RSN 800.1	151'557
	Mesure du plan climat visant à atténuer les conséquences sociales découlant des changements climatiques (T7)	SECS	RSN 910.10	133'639
	Dédommagements accordés aux communes pour leurs tâches de perception de la redevance	SECS	RSN 805.7	132'845
	Soutien ponctuels au développement des proches aidants	Fds des eaux	RSN 731.250.1	130'347
	Aide financière aux formations en soins infirmiers	SCSP	RSN 800.1	120'009
	Soutiens ponctuels à la culture générale	SEMP	RSN 801.102	103'566
	Indemnités des infirmières scolaires dans le cadre du suivi et la promotion de la santé dans les écoles et durant la formation professionnelle	SAGR	RSN 805.7	98'000
	Financement d'actions ponctuelles pour la promotion du domaine viti-vinicole	SCNE	RSN 451.01	97'500
	Dédommagements accordés aux communes pour leurs tâches de perception de la redevance	SAGR	RSN 805.7	88'858
	Soutien financier de projets ponctuels dans le domaine de l'intégration	SAGR	RSN 910.1	88'760
	Deploiement de la stratégie cantonale au travers du plan d'action par le soutien d'appels à projets	COSM	RSN 701.0	85'360
	Indemnités et soutiens ponctuels accordés dans le cadre de projets jeunes	SPO	RSN 132.04	81'594
	Soutiens ponctuels pour l'accès à la culture	SEMP	RSN 417.10	58'042
	Subventionnement de mandats d'architectes dans le cadre de projets spécifiques de constructions potentielles (études de faisabilité)	SCNE	RSN 410.82	52'634
	Indemnités et soutiens ponctuels accordés dans le cadre de la politique de soutien à la parentalité	SBAT	RSN 841.00	44'000
	Participation accordée aux cercles scolaires pour les moniteurs de sport scolaire facultatif	SPAJ	RSN 410.82	43'240
	Mesure du plan climat visant à valoriser la mobilisation des jeunes (T5)	SPO	RSN 417.105	39'678
	Soutiens ponctuels pour des projets culturels interdisciplinaires	SDTE	RSN 805.7	37'603
	Dédommagements accordés aux gestionnaires du réseau de distribution d'énergie (GRD) pour l'encassement de la redevance sur la consommation d'électricité	SCNE	RSN 451.01	37'082
	Aides d'urgence accordées dans le cadre de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement	SECS	RSN 991	36'000
	Mesure du plan climat visant à accompagner les PME et les ONG neuchâteloises vers la transition énergétique et la durabilité (T8)	NECO	RSN 805.7	32'000
	Financement d'actions de soutien et de prévention dans les écoles (CAPPEs)	SCSP	NA	31'853
	Mesure du plan climat visant à étudier le potentiel de captation du CO2 dans les sols (R23)	SAGR	RSN 805.7	30'013
	Soutiens financiers versés aux pêcheurs professionnels	SFFN	RSN 923.10	26'000
	Contribution pour les stages des infirmières ES dans les institutions dans le cadre de l'offensive de formation	SCSP	RSN 800.1	21'600

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
	Soutiens ponctuels à la valorisation du patrimoine culturel	SCNE	RSN 451.01	20'000
	Mesure du plan climat visant à modifier les comportements en lien aux enjeux climatiques (T2)	SDTE	RSN 805.7	16'000
	Cautiornements des emprunts bancaires souscrits par les start-ups dans le cadre de la pandémie de COVID-19	NECO	RSN 900.1	15'750
	Aides accordées aux lycéens en difficulté financière pour les activités culturelles et sportives	LYCEES	RSN 411.11	13'140
	Soutien à divers projets dans le domaine de l'égalité	SECS	RSN 152.111	12'700
	Indemnités et soutiens ponctuels accordés pour des projet de sensibilisation aux droits de l'enfant	SPAJ	RSN 410.82	12'052
	Mesure du plan climat visant à créer une fonction transversale de "délégué(e) développement durable et climat" (T1)	SDTE	RSN 805.7	12'000
	Soutiens ponctuels aux syndicats d'élevage	SAGR	RSN 910.1	10'500
	Mesure du plan climat visant à favoriser le développement d'offres touristiques de quatre saisons (A17)	NECO	RSN 805.7	10'434
	Subventions pour l'utilisation de drones dans le cadre de la mesure A5 du plan phyt	SAGR	RSN 910.1	10'324
	Prestations du fonds dual pour les entités paraétatiques formatrices d'apprentis gérées par le SRHE	SRHE	RSN 414.113	10'300
	Soutien financier ponctuel pour des études ou des actions de promotion	Fds agri. et viticole	RSN 910.1	10'000
	Mesure du plan climat visant à informer et sensibiliser à la réduction et à la gestion des déchets (R18)	SENE	RSN 805.7	10'000

Partie I : Rapport du Conseil d'État au Grand  
Conseil à l'appui des comptes

**Partie II : Résultats synthétiques des  
entités parapubliques**

# 5. Résultats synthétiques des entités parapubliques

Conformément à l'article 57 LFinEC, les comptes de résultats et les bilans des institutions indépendantes, ainsi que ceux des autorités ou organismes dans lesquels l'État détient au moins 20% du capital, sont présentés en annexe des comptes.

Les institutions indépendantes (art. 57, al. 3 LFinEC) dont la prise en compte permet une meilleure évaluation de la situation financière de la collectivité sont les suivantes : le RHNe, le CNP, NOMAD, AROSS, l'Université, le SCAN, NEVIA et le CNIP. Afin de permettre une meilleure évaluation et une lecture objective de la situation financière de la collectivité, uniquement les comptes de résultats et les bilans des organismes dans lesquels l'État détient au minimum 20% du capital et pour autant que cette participation représente plus de 1% du total du bilan de l'exercice précédent sont présentés dans le rapport de gestion financière. Ainsi, seule la BCN répond à ce critère et nous renvoyons le lecteur au rapport de gestion publié par la banque sur son [site Internet](#).

## 5.1. Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe)

### Rapport d'activité succinct

Le résultat ordinaire des comptes 2025 du RHNe présente un déficit de CHF 21,8 millions de francs sans prise en compte de l'impact financier découlant de la faillite du Groupe Santé Volta (GSV). Comme le budget tablait sur un déficit de CHF 19,9 millions, l'écart entre les comptes et le budget s'élève à CHF 1,9 million (+0,4% du budget global). Le résultat d'exercice s'élève à CHF 26,9 millions, incluant l'impact financier lié au GSV et d'autres écritures hors période.

Si l'activité stationnaire a été importante en 2025, le mix de patients n'a pas été celui escompté pour le RHNe. L'activité aiguë et de réadaptation a été inférieure aux attentes alors que le nombre de journées de patient-e-s en attente de placement (lits C) a été plus important que prévu dans le budget. Cela a eu un impact négatif sur les recettes, les lits C étant moins rémunérés que le stationnaire aigu (CHF 300-500 vs CHF 2'000 par journée de soins), mais aussi sur les charges (CHF +1,5 million de francs), le RHNe ayant dû agrandir son unité dédiée et n'ayant pas pu réduire son dispositif aigu comme il l'avait prévu au budget. En moyenne annuelle, ce sont 54 lits qui ont été occupés par ces patients, contre 43 lits en 2024.

L'activité aiguë est restée assez stable par rapport à 2024. Le nombre de sorties en soins aigus a atteint 17'743 (-56 par rapport à 2024). Il y a également eu une baisse en réadaptation, avec 1415 sorties (-52). Les passages ambulatoires ont poursuivi leur croissance pour atteindre 379'861 (+2,2%). L'activité aux urgences adultes est restée très élevée, avec un nouveau record d'admissions à 54'598, en hausse de 1%. Les naissances sont restées stables (1092, contre 1097 en 2024).

### Éléments marquants de l'année passée sous revue

#### Pôle de Santé Monruz : Admed et le RHNe unissent leurs forces

La rénovation du bâtiment de Monruz 2, propriété de la fondation Admed, a repris le lundi 24 mars 2025 après plusieurs mois d'arrêt. Suite à l'organisation de son financement, la première étape des travaux pourra être menée à bien. Depuis début 2025, un comité de pilotage commun entre la fondation Admed et le RHNe a été mis en place pour assurer la gestion de cet ambitieux projet qui comportera un centre ambulatoire du RHNe et un plateau technique moderne pour les diagnostics médicaux d'Admed.

#### Ouverture du circuit de chirurgie ambulatoire CDF

Suite à la fermeture de la clinique Volta, des travaux d'aménagement ont été lancés sur le site de La Chaux-de-Fonds pour créer un circuit chirurgical ambulatoire. Le nouveau circuit a été inauguré le 11 août. Cette nouvelle organisation permet de disposer d'un circuit ambulatoire dédié, avec des espaces reconfigurés pour disposer d'une entrée directe pour les patients ambulatoires avec sortie par la salle de réveil. Cela permet de renforcer l'attractivité du bloc opératoire du site de La Chaux-de-Fonds, avec l'intégration d'environ 1000 cas supplémentaires autrefois pris en charge par la clinique Volta.

#### Avec Réso.ne, un nouvel élan pour les soins ambulatoires de proximité

Le Groupe Santé Volta (GSV) est remplacé par Réso.ne. Le RHNe, qui détenait jusqu'ici 30% du capital de la société GSV, a repris les activités du groupe de santé privé, en situation d'insolvabilité et de surendettement. Cette reprise, soutenue par le conseil d'administration de GSV, a permis de préserver tous les emplois et d'assurer la continuité des soins ambulatoires de proximité pour plus de 8000 patient-e-s neuchâtelois-e-s. Le RHNe est devenu actionnaire unique de Réso.ne. La nouvelle entité a repris toutes les activités de GSV, y compris les baux de location, les conventions des médecins et les contrats de travail. Elle continue à exploiter les sites de Volta à La Chaux-de-Fonds, à Fleurier, à Neuchâtel (Cadolles) et aux Geneveys-sur-Coffrane.

## Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2025	Écart C2025 - C2024	
			CHF	%
<b>ACTIF</b>	<b>359'949'624</b>	<b>331'145'326</b>	<b>-28'804'298</b>	<b>-8.0%</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>129'483'555</b>	<b>108'260'341</b>	<b>-21'223'214</b>	<b>-16.4%</b>
Liquidités	9'966'394	11'291'438	+1'325'044	+13.3%
Créances résultant de livraisons et de prestations	75'331'310	73'778'453	-1'552'857	-2.1%
Autres créances à court terme	6'842'265	3'933'149	-2'909'116	-42.5%
Stocks	10'937'019	11'382'416	+445'397	+4.1%
Actifs de régularisation	26'406'567	7'874'885	-18'531'682	-70.2%
<b>Actif immobilisé</b>	<b>230'466'069</b>	<b>222'884'985</b>	<b>-7'581'084</b>	<b>-3.3%</b>
Immobilisations financières	2'613'882	2'421'711	-192'171	-7.4%
Immobilisations corporelles	24'722'401	206'348'815	-8'373'585	-3.9%
Immobilisations incorporelles	13'129'787	14'114'459	+984'672	+7.5%
<b>PASSIF</b>	<b>359'949'624</b>	<b>331'145'326</b>	<b>-28'804'298</b>	<b>-8.0%</b>
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>	<b>52'509'837</b>	<b>43'306'876</b>	<b>-9'202'960</b>	<b>-17.5%</b>
Dettes financières à court terme	0	0	0	--
Dettes résultant de livraisons et de prestations	15'853'572	14'713'020	-1'140'551	-7.2%
Autres dettes à court terme	27'641'219	18'940'738	-8'700'481	-31.5%
Provisions à court terme	2'393'176	2'031'525	-361'651	-15.1%
Passifs de régularisation	6'621'870	7'621'593	+999'723	+15.1%
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>	<b>165'222'129</b>	<b>172'502'236</b>	<b>+7'280'107</b>	<b>+4.4%</b>
Dettes financières à long terme	160'200'000	167'200'000	+7'000'000	+4.4%
Provisions à long terme	1070'656	1211'181	+140'525	+13.1%
Fonds affectés	3'951'473	4'091'055	+139'582	+3.5%
<b>Fonds propres</b>	<b>142'217'658</b>	<b>115'336'214</b>	<b>-26'881'444</b>	<b>-18.9%</b>
Capitaux propres	200'000'000	200'000'000	0	0.0%
Réserve provenant des bénéfices cumulés	-57'782'342	-84'663'786	-26'881'444	-46.5%

## Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2025	Écart C2025 - C2024	
			CHF	%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>436'321'938</b>	<b>450'636'573</b>	<b>14'314'635</b>	<b>+3.3%</b>
Produit net de livraisons et de prestations	353'598'627	365'930'440	12'331'813	+3.5%
Variation des prestations non-facturées	4'194'202	3'332'751	-861'451	-20.5%
Autres produits d'exploitation	78'529'109	81'373'381	2'844'272	+3.6%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>442'222'422</b>	<b>449'909'133</b>	<b>7'686'711</b>	<b>+1.7%</b>
Charges de matières premières et consommables	7'1029'361	7'1634'507	605'146	+0.9%
Charges de personnel	318'368'315	324'874'479	6'506'164	+2.0%
Autres charges d'exploitation	52'824'747	53'400'148	575'401	+1.1%
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts et amortissements (EBITDA)</b>	<b>-5'900'485</b>	<b>727'439</b>	<b>6'627'924</b>	<b>+112.3%</b>
Amortissements des immobilisations corporelles	18'861'267	18'822'693	-38'574	-0.2%
Amortissements des immobilisations incorporelles	2'500'875	2'804'202	303'326	+12.1%
Amortissements	2'1362'143	2'1626'894	264'752	+12%
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts (EBIT)</b>	<b>-27'262'627</b>	<b>-20'899'455</b>	<b>6'363'172</b>	<b>+23.3%</b>
Produits financiers	97'719	33'858	-63'861	-65.4%
Charges financières	2'347'401	4'543'610	2'196'209	+93.6%
Résultat financier	-2'249'683	-4'509'753	-2'260'070	-100.5%
<b>Résultat ordinaire</b>	<b>-29'512'310</b>	<b>-25'409'208</b>	<b>4'103'102</b>	<b>+13.9%</b>
Produits exceptionnels	2'020'078	380'005	-1'640'073	-81.2%
Charges exceptionnelles	2'114'900	1'852'241	-262'659	-12.4%
Résultat exceptionnel	-94'822	-1'472'236	-1'377'414	-1452.6%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-29'607'132</b>	<b>-26'881'444</b>	<b>2'725'688</b>	<b>+9.2%</b>

## 5.2. Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)

### Rapport d'activité succinct

La mise en œuvre des options stratégiques avance, tant sur le plan du développement des programmes cliniques que de la mise en place des fondements pour un suivi rigoureux de la qualité des soins. Sur le plan financier également, des progrès sont observés, bien qu'à un rythme moins soutenu que prévu. L'année 2025 a été marquée par des évolutions structurelles majeures et des avancées significatives sur les plans organisationnel, clinique et financier.

Tout d'abord, la fusion des deux départements de psychiatrie de l'adulte a été réalisée, donnant naissance à un département unique. Cette réorganisation s'est accompagnée d'une revue complète des processus cliniques et des trajectoires patients, visant à améliorer la cohérence des prises en charge et l'efficacité globale. Conformément aux engagements pris avec l'État, l'hôpital de jour du Littoral a été fermé. Parallèlement, l'offre ambulatoire a été significativement renforcée, avec d'importants investissements infrastructurels permettant la création d'un nouveau site ambulatoire sur le site de Préfargier, par la rénovation substantielle d'un bâtiment existant. Dans cette dynamique, le projet UNEO (Unité d'évaluation et d'orientation) a été conçu comme une porte d'entrée unique de l'ambulatoire. Cette unité vise à améliorer les capacités diagnostiques, harmoniser les pratiques cliniques, fluidifier les flux de patients, réduire les listes d'attente et renforcer les partenariats avec le réseau. Son déploiement est prévu en 2026.

L'année a également été marquée par le lancement de programmes d'éducation thérapeutique destinés aux patients et à leurs proches, tel que prévu dans les options stratégiques 2023-30.

Concernant les programmes intersectoriels à développer dans le cadre du cycle stratégique 2023–2030, l'année a été marquée par l'ouverture d'un dialogue avec des partenaires clés. Celui-ci a notamment impliqué le SAHA pour le transfert partiel de l'activité d'accompagnement sociothérapeutique modulable à domicile (AST), le RHNe pour le programme des troubles du comportement alimentaire, la Fondation Les Perce-Neige ainsi que le Service de l'enseignement obligatoire et son Office de l'enseignement spécialisé pour le programme des troubles du spectre de l'autisme, ainsi que la Fondation Addiction Neuchâtel pour la prise en charge des addictions à l'échelle cantonale. Pour l'ensemble de ces projets, une vision commune et des bases de travail ont été définies, permettant de partager une orientation claire et concertée pour le développement des programmes au cours des un à trois prochaines années.

Sur le plan numérique, le projet Carefolio – dossier informatisé du patient – a été finalisé avec une grande satisfaction des équipes cliniques. Ce projet a été livré dans les délais et le budget impartis, constituant une avancée importante pour la qualité et la sécurité des soins.

Par ailleurs, le projet d'excellence opérationnelle « CNP360 », structuré autour de 11 feuilles de route, s'est poursuivi avec succès. Il a permis de mettre en œuvre des optimisations organisationnelles et de processus, générant des économies conformes aux objectifs fixés. Ces efforts ont contribué à la réalisation d'un EBITDA positif. L'institution s'inscrit désormais dans une trajectoire financière durablement favorable.

Le climat de travail est globalement satisfaisant, porté par une évolution profonde de la culture institutionnelle : une planification orientée vers les résultats, des décisions fondées sur les données et une forte implication des équipes dans la mission de service public.

Enfin, une préoccupation majeure subsiste concernant les infrastructures hospitalières. Les conditions d'accueil des patient-e-s demeurent en deçà des standards contemporains de prise en charge psychiatrique, notamment en ce qui concerne les chambres de soins intensifs et l'absence de sanitaires individuels dans les chambres. Ces éléments soulèvent des enjeux importants, y compris au regard du respect des droits fondamentaux des patients. Conformément aux attentes du Grand Conseil, le CNP a réalisé une étude comparative présentant différentes options de construction et a soumis au DSJS les arguments en faveur de la réalisation d'un nouvel hôpital sur le site de Préfargier.

### Éléments marquants de l'année passée sous revue

#### Activité hospitalière en hausse

Le taux d'occupation de l'hôpital est supérieur à 100% sur l'année 2025, traduisant une difficulté du réseau socio-sanitaire d'absorber les patients ayant besoin de structures résidentielles adaptées après l'hospitalisation. Au niveau des recettes, le tarif hospitalier passé de CHF 690 à CHF 700 en 2025 a permis une augmentation de celles-ci. Conformément à l'accord conclu avec la Santé publique, le 70% de cette augmentation est toutefois déduit de la subvention PIG.

#### Progression de l'activité ambulatoire

Les recettes ambulatoires sont en hausse. Cette évolution est le résultat d'un travail mené par la Direction en collaboration avec les cadres visant à améliorer l'organisation des activités et l'optimisation de la saisie des prestations. La fusion des deux départements adultes a également contribué à renforcer la cohérence de l'organisation. Dans une perspective d'amélioration continue, un projet d'excellence opérationnelle est actuellement mené avec l'appui de PwC afin d'optimiser les processus. Le développement de certaines activités ambulatoires s'est accompagné d'un renforcement ciblé des effectifs.

Par ailleurs, le retour dans les locaux du bâtiment sis Jardinière 157 (affecté par la tempête du 24.07.23 à La Chaux-de-Fonds) a par ailleurs permis de rétablir pleinement les activités qui y étaient auparavant déployées et les recettes y relatives.

### Prestations d'intérêt général (PIG)

La mise en œuvre de programmes spécifiques selon les OS 23-30 a généré une augmentation de la subvention de l'État qui a été partiellement compensée par la fermeture de l'hôpital de jour adulte du Littoral.

### Charges salariales et évolution de l'organisation

La fusion des deux départements adultes s'est accompagnée d'une réorganisation visant à simplifier la structure d'encadrement et à renforcer les équipes soignantes sur le terrain. Cette évolution permet de générer des économies globales sur la masse salariale.

L'augmentation de 7 EPT correspond essentiellement au renforcement des activités ambulatoires, en cohérence avec le développement d'activités selon nos options stratégiques 23-30.

### Autres charges d'exploitation

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Entretien des bâtiments : après avoir limité certains travaux depuis 2022 dans l'attente d'un positionnement de l'État concernant le projet de futur hôpital, les entretiens courants et préventifs ont été repris en 2025 afin d'éviter une détérioration plus rapide des infrastructures, dont l'état de vétusté est déjà constaté.
- Énergie : les coûts énergétiques sont en baisse par rapport à 2024, grâce à l'évolution favorable des marchés.
- Informatique : les charges informatiques augmentent notamment en raison de la maintenance du nouveau dossier informatique du patient et des licences Office 2024.
- Mandats externes : l'augmentation des frais de bureau s'explique par plusieurs mandats stratégiques, notamment dans le cadre du projet d'excellence opérationnelle ainsi qu'un mandat clinique visant l'analyse et l'optimisation des processus médicaux et soignants.

### Résultat opérationnel

L'exercice 2025 se termine avec un EBITDA positif proche de 0,2%. Ce résultat reflète le travail engagé par la Direction, le Conseil d'administration et les équipes terrain pour adapter la structure de l'institution, renforcer l'efficacité organisationnelle et optimiser l'utilisation des ressources.

### Charges financières

Les charges d'intérêts sont en diminution grâce à l'évolution favorable des marchés des capitaux et à un niveau de taux d'intérêt plus bas.

### Produits et charges hors exploitation

L'institution a reçu de son assureur *La Zurich* une indemnisation de CHF 1,75 million pour compenser la perte d'exploitation subie en 2024 suite aux dégâts de la tempête du 24 juillet 2023 à La Chaux-de-Fonds qui a rendu notre bâtiment inutilisable.

### Résultat de l'exercice

Grâce notamment à la dissolution d'une réserve pour charges futures, l'exercice 2025 se clôt avec un résultat positif de CHF 10'419.

### Situation au bilan

Le versement par l'État de CHF 7'000'000 visant à couvrir le déficit 2023 (qui s'élevait à CHF 7'060'479), ainsi que le bénéfice réalisé en 2025 de CHF 10'419, ont permis de réduire le découvert de CHF 7'010'419. Les fonds propres présentent ainsi un solde négatif de CHF 41'308.

## Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2025	Écart C2025 - C2024	
			CHF	%
<b>ACTIF</b>	<b>61'230'983</b>	<b>62'779'468</b>	<b>+1'548'485</b>	<b>+2.5%</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>18'407'655</b>	<b>20'604'356</b>	<b>+2'196'701</b>	<b>+11.9%</b>
Liquidités	8'10'752	2'951'767	+2'141'015	+264.1%
Créances résultant de livraisons et de prestations	8'978'443	10'745'500	+1'767'087	+19.7%
Autres créances à court terme	1'706'432	1'819'913	+113'481	+6.7%
Stocks	458'575	454'165	-4'410	-1.0%
Actifs de régularisation	6'453'483	4'633'011	-1'820'472	-28.2%
<b>Actif immobilisé</b>	<b>42'823'328</b>	<b>42'175'112</b>	<b>-648'216</b>	<b>-1.5%</b>
Immobilisations corporelles	42'773'328	42'137'112	-636'216	-1.5%
Immobilisations financières	50'000	38'000	-12'000	-24.0%
<b>PASSIF</b>	<b>61'230'983</b>	<b>62'779'468</b>	<b>+1'548'485</b>	<b>+2.5%</b>
<b>Engagements à court terme</b>	<b>40'811'485</b>	<b>30'930'889</b>	<b>-9'880'596</b>	<b>-24.2%</b>
Dettes financières à court terme	28'053'500	23'392'000	-4'661'500	-16.6%
Dettes résultant de livraisons et de prestations	4'874'444	2'337'456	-2'536'988	-52.0%
Provisions à court terme	5'458'598	2'742'246	-2'716'352	-49.8%
Passifs de régularisation	2'424'943	2'459'187	+34'244	+1.4%
<b>Engagements à long terme</b>	<b>27'471'225</b>	<b>31'889'887</b>	<b>+4'418'662</b>	<b>+16.1%</b>
Dettes financières à long terme	27'021'500	31'538'000	+4'516'500	+16.7%
Fonds affectés	449'725	351'887	-97'838	-21.8%
<b>Fonds propres</b>	<b>-7'051'727</b>	<b>-4'1'308</b>	<b>+7'010'419</b>	<b>+99.4%</b>
Capital issu de la création du CNP	763'453	763'453	0	0.0%
Pertes reportées	-7'815'180	-804'761	+7'010'419	+89.7%

## Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2025	Écart C2025 - C2024	
			CHF	%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>78'701'085</b>	<b>82'594'953</b>	<b>+3'893'868</b>	<b>+4.9%</b>
Produits envers les patients	36'308'132	39'019'754	+2'711'622	+7.5%
Autres recettes	2'173'622	2'056'487	-117'135	-5.4%
Reprises des pertes sur débiteurs	17'094	-120'876	-137'970	-807.1%
Participation de l'État	39'481'626	41'139'401	+1'657'775	+4.2%
Prestations propres inscrites à l'actif	720'611	500'187	-220'424	-30.6%
<b>Charges de personnel et pour biens et services</b>	<b>80'486'455</b>	<b>82'451'412</b>	<b>+1'964'957</b>	<b>+2.4%</b>
Charges de personnel	68'842'382	70'018'308	+1'175'926	+1.7%
Matériel médical d'exploitation	1'110'209	1'120'505	+10'296	+0.9%
Autres charges pour biens et services	10'533'864	11'312'599	+778'735	+7.4%
<b>Résultat d'exploit. avant intérêts, impôts et amort. (EBITDA)</b>	<b>-1'785'370</b>	<b>143'541</b>	<b>+1'928'911</b>	<b>+108.0%</b>
Amortissements sur immobilisations corporelles	3'003'965	3'284'889	+280'924	+9.4%
Amortissements	3'003'965	3'284'889	+280'924	+9.4%
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts (EBIT)</b>	<b>-4'789'335</b>	<b>-3'141'348</b>	<b>+1'647'987</b>	<b>+34.4%</b>
Produits financiers	0	0	0	--
Charges financières	876'544	668'097	-208'447	-23.8%
Résultat financier	-876'544	-668'097	+208'447	+23.8%
<b>Résultat ordinaire</b>	<b>-5'665'879</b>	<b>-3'809'445</b>	<b>+1'856'434</b>	<b>+32.8%</b>
Produits extraordinaires	7'593'162	4'353'002	-3'240'160	-42.7%
Charges extraordinaires	1918'532	533'138	-1'385'394	-72.2%
Résultat extraordinaires	5'674'630	3'819'864	-1'854'766	-32.7%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>8'751</b>	<b>10'419</b>	<b>+1'668</b>	<b>+19.1%</b>

## 5.3. Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD)

### Rapport d'activité succinct

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés en 2024 pour renforcer l'efficacité de l'organisation interne de NOMAD. Suite à l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction, 2025 a été marquée par la volonté de consolider et simplifier la structure en visant un retour aux fondamentaux : remettre la prestation au cœur des réflexions.

Des démarches ont été entreprises pour ajuster et réorienter le travail interne et pour sécuriser les bases organisationnelles. Une réorganisation a donc été planifiée, permettant de répondre aux enjeux précités, mais également d'améliorer la manière de fonctionner et à terme, l'efficacité des prestations (voir chapitre réorganisation).

### Plan d'action stratégique

Le plan d'action stratégique a été remodelé afin d'assurer son alignement avec la politique sanitaire cantonale 2025-2023 et l'articulation avec les réalités du terrain et les dynamiques partenariales en particulier avec les autres établissements sanitaires de droit public.

### Financement

La réorganisation opérationnelle et la reconfiguration stratégique ont débuté sans moyens supplémentaires, les demandes de financement liées à la réalisation du plan d'action stratégique ainsi qu'à la nécessaire actualisation du système d'information ayant été reportées dans l'attente de leur passage devant le Grand Conseil.

### Amélioration de la trajectoire de la personne âgée

NOMAD a été fortement impliqué dans plusieurs groupes de travail, pilotés par AROSS, ayant conduit à un projet global d'amélioration de la trajectoire de soins pour les personnes âgées. NOMAD en est partie prenante et sera en particulier chargé de structurer une offre coordonnée de soins à domicile 24h/24 pour l'ensemble du territoire neuchâtelois en collaboration avec les partenaires publics et privés du canton.

### Amélioration continue et gestion des risques

En 2025, NOMAD a consolidé et structuré durablement ses acquis en matière de management de la qualité. À travers des démarches d'auto-évaluation organisationnelle ainsi que des approches réflexives visant à approfondir la compréhension et le pilotage de la qualité, NOMAD a saisi des opportunités concrètes pour évaluer sa maturité organisationnelle et renforcer sa capacité d'amélioration continue, au service de la création de valeur durable. Dans cette dynamique, NOMAD a posé, formalisé et validé les fondements de sa politique qualité, tout en adaptant son organisation afin de relever efficacement les défis à venir.

### Santé et sécurité au travail (SST)

En 2025, NOMAD a structuré et formalisé son dispositif de santé et sécurité au travail à travers un manuel SST, fruit de plusieurs années de consolidation. Ce document organise les pratiques, capitalise les connaissances et garantit la conformité aux exigences légales.

### Ressources humaines et adaptation aux contraintes du marché

Le marché de l'emploi reste sous tension.

NOMAD a activement participé aux travaux de mise en œuvre de l'initiative fédérale « Pour des soins infirmiers forts », portée par le SCSP. À l'interne, des actions ont été engagées afin de renforcer l'attractivité de l'institution et de soutenir le recrutement ainsi que la fidélisation du personnel.

### Suivi de l'efficacité

Une feuille de route commune, sur la base des recommandations de l'audit réalisé en prolongement du rapport 23.009, a été construite avec le SCSP, qui assure un suivi régulier des travaux. Plusieurs actions sont en cours de mise en œuvre et devront porter leurs fruits sur les prochaines années.

### Réorganisation

Le 2 octobre 2025, la direction a réuni l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de NOMAD afin de présenter la nouvelle organisation, dont l'objectif est de remettre la prestation au cœur de l'action, autour de quatre axes.

- **Simplicité** : clarifier les responsabilités afin de permettre des décisions plus rapides et lisibles à tous les niveaux.
- **Soutien** : renforcer l'accompagnement des micro-équipes pour leur permettre de se concentrer pleinement sur les clients.
- **Cohérence** : harmoniser les pratiques à l'échelle du canton tout en tenant compte des réalités locales.
- **Durabilité** : assurer la solidité de NOMAD en optimisant les ressources et en renforçant la rigueur de gestion.

## Conclusion

En 2025, NOMAD a confirmé une orientation claire vers un retour aux fondamentaux, la prestation, en privilégiant une approche pragmatique face aux enjeux organisationnels et contextuels. Dans un environnement exigeant, les choix opérés traduisent une volonté d'efficacité et de réalisme dans la mise en œuvre des évolutions. Ce positionnement constitue un choix assumé, mais qui comporte également une part de risque dans sa mise en œuvre et ses impacts à moyen terme.

## Éléments marquants de l'année passée sous revue

Le résultat d'exploitation 2025 se solde par une perte de CHF 566'775, en diminution par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat inclut cependant le financement d'actions liées à la mise en œuvre du plan stratégique et de la réorganisation interne, pour lesquelles aucun financement complémentaire n'a encore été octroyé.

Les heures de prestations facturées étant en augmentation de 3%, les recettes nettes de prestations sont supérieures à celles de 2024. Les charges d'exploitation sont quant à elles globalement en hausse de 2% par rapport à l'exercice 2024, principalement expliquées par une augmentation des charges de personnel de 1% en lien avec l'augmentation de l'activité et une augmentation des charges informatiques.

## Bilan

<b>Bilan détaillé</b> (CHF)	<b>Comptes</b> <b>2024</b>	<b>Comptes</b> <b>2025</b>	Écart C2025 - C2024	
			CHF	%
<b>ACTIF</b>	<b>8'011'445</b>	<b>8'095'480</b>	<b>+84'034</b>	<b>+1.0%</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>3'398'724</b>	<b>3'775'515</b>	<b>+376'791</b>	<b>+11.1%</b>
Liquidités	182'143	175'949	-6'194	-3.4%
Créances résultant de livraisons et prestations	2'756'341	2'838'356	+82'015	+3.0%
Autres créances à court terme	319'376	650'789	+331'413	+103.8%
Stock et prestations de services non facturées	71'175	59'612	-11'563	-16.2%
Actifs de régularisation	69'690	50'809	-18'881	-27.1%
<b>Actif immobilisé</b>	<b>4'612'721</b>	<b>4'319'965</b>	<b>-292'756</b>	<b>-6.3%</b>
Immobilisations financières	91'421	91'465	+44	+0.0%
Immobilisations corporelles mobiles	579'700	385'800	-193'900	-33.4%
Immobilisations corporelles immobilières	3'941'600	3'842'700	-98'900	-2.5%
<b>PASSIF</b>	<b>8'011'445</b>	<b>8'095'480</b>	<b>+84'035</b>	<b>+1.0%</b>
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>	<b>1'906'395</b>	<b>2'034'887</b>	<b>+128'491</b>	<b>+6.7%</b>
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	515'623	427'207	-88'416	-17.1%
Dettes à court terme portant intérêts	291'249	106'693	-184'556	-63.4%
Autres dettes à court terme	175'011	286'199	+111'188	+63.5%
Passifs de régularisation	924'513	1'054'788	+130'275	+14.1%
Provision à court terme	0	160'000	+160'000	--
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>	<b>4'905'869</b>	<b>4'701'870</b>	<b>-203'999</b>	<b>-4.2%</b>
Dettes à long terme portant intérêts	4'823'600	4'621'200	-202'400	-4.2%
Provisions à long terme	1'125	0	-1'125	-100.0%
Fonds affectés	81'144	80'670	-474	-0.6%
<b>Fonds propres</b>	<b>1'199'181</b>	<b>1'358'723</b>	<b>+159'542</b>	<b>+13.3%</b>
Réserves liées	528'654	528'654	+0	+0.0%
Réserves libres	654'883	1'230'315	+575'432	+87.9%
Bénéfice reporté ou perte reporté	566'082	15'644	-550'438	-97.2%
Bénéfice ou perte de l'exercice	-550'438	-415'890	+134'548	+24.4%

## Compte de résultats

<b>Compte de résultats détaillé</b> (CHF)	<b>Comptes</b> <b>2024</b>	<b>Comptes</b> <b>2025</b>	Écart C2025 - C2024	
			CHF	%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>47'630'781</b>	<b>48'537'650</b>	<b>+906'869</b>	<b>+1.9%</b>
Produits nets de livraison et de prestations	18'145'981	18'604'760	+458'779	+2.5%
Produits résultant de subventions cantonales	29'000'000	29'420'200	+420'200	+1.4%
Autres produits d'exploitations	484'800	512'690	+27'889	+5.8%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>47'945'236</b>	<b>48'803'802</b>	<b>+858'566</b>	<b>+1.8%</b>
Charges matériel médical	905'247	951'004	+45'757	+5.1%
Charges de personnel	40'658'579	41'100'623	+442'044	+1.1%
Autres charges d'exploitation	6'381'410	6'752'175	+370'766	+5.8%
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts et amortissements (EBITDA)</b>	<b>-314'455</b>	<b>-266'152</b>	<b>+48'302</b>	<b>+15.4%</b>
Amortissements sur immobilisations corporelles	243'992	249'402	+5'410	+2.2%
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts (EBIT)</b>	<b>-558'446</b>	<b>-515'554</b>	<b>+42'892</b>	<b>+7.7%</b>
Produits financiers	8'227	6'169	-2'058	-25.0%
Charges financières	55'992	57'390	+1'398	+2.5%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-606'211</b>	<b>-566'775</b>	<b>+39'435</b>	<b>+6.5%</b>
Produits des immeubles	192'723	192'723	0	0.0%
Charges des immeubles	87'550	87'067	-483	-0.6%
Amortissements immeubles	49'400	98'900	+49'500	+100.2%
Autres produits hors exploitation	18'384	0	-18'384	-100.0%
<b>Résultat de l'exercice ordinaire</b>	<b>-532'053</b>	<b>-560'020</b>	<b>-27'966</b>	<b>-5.3%</b>
Produits exceptionnels, unique ou hors période	0	875'432	+875'432	--
Charges exceptionnels, unique ou hors période	0	155'870	+155'870	--
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-532'053</b>	<b>159'542</b>	<b>+691'596</b>	<b>+130.0%</b>
Affectation aux réserves	18'384	575'432	+557'048	+3'030.0%
<b>Résultat après affectation aux réserves</b>	<b>-550'438</b>	<b>-415'890</b>	<b>+134'548</b>	<b>+24.4%</b>

## 5.4. AROSS

### Rapport d'activité succinct

En 2025, AROSS a confirmé son positionnement en tant qu'établissement de droit public et acteur structurant du réseau socio-sanitaire cantonal. La stratégie proposée au travers du Plan d'action 2025–2030 se centre sur l'amélioration de la trajectoire des personnes âgées, le renforcement de la coordination entre les partenaires du réseau socio-sanitaire et l'évolution de l'organisation.

AROSS a parallèlement consolidé sa gouvernance et son pilotage, notamment par la mise en place d'un espace de coordination interne, l'intégration de nouvelles fonctions clés et la structuration du système de contrôle interne.

- Objectif : renforcer la cohérence, la maîtrise des risques et le pilotage des activités.
- Résultat : une organisation plus structurée et une meilleure articulation entre stratégie et opérationnel.

Dans le cadre du mandat cantonal en cours confié par le Département de la santé visant à fluidifier les parcours et améliorer la prise en charge des personnes âgées, AROSS a été positionné comme un acteur central du dispositif. L'année 2025 a ainsi été particulièrement marquée par le renforcement des collaborations avec les partenaires du réseau et par un travail approfondi sur les modalités de coordination et de fonctionnement commun.

- Objectif : améliorer la continuité et la coordination des parcours.
- Résultat : des projets initiés, une dynamique de collaboration renforcée et des bases posées pour une amélioration progressive de la trajectoire de la personne âgée, dont les effets seront mesurés dans la durée.

### Éléments marquants de l'année passée sous revue

#### Proposition de Plan d'action 2025–2030

- Objectif : définir un cadre d'action structurant, centré sur les besoins de la population âgée et les attentes du réseau.
- Résultat : une feuille de route orientée vers l'anticipation, l'amélioration de la trajectoire des personnes âgées et l'évolution d'AROSS.

#### Attribution d'un mandat cantonal de coordination par le DSJS et conduite des projets d'amélioration de la trajectoire

- Objectif : coordonner le projet « Amélioration de la trajectoire de la personne âgée dans le canton de Neuchâtel », afin de fluidifier les parcours, améliorer la qualité des prises en charge et assurer leur cohérence à l'échelle du réseau.
- Résultat : un positionnement affirmé d'AROSS comme acteur facilitateur et structurant, ainsi que le lancement de projets d'envergure (unité hospitalière d'observation et dispositif de liaison, transmission et partage d'informations sur les situations sensibles et vulnérables). Préparation d'une phase test dans une unité de transition au RHNe, permettant d'évaluer les bénéficiaires directement au chevet de leur lit et de les orienter, en coordination avec les professionnels du terrain, vers les prestations les plus adaptées.

#### Évolution de la gouvernance et du pilotage

Objectif : améliorer la coordination interne et le pilotage des activités.

Résultat : une organisation de pilotage consolidée, s'appuyant sur des compétences complémentaires et l'intégration de nouvelles fonctions clés (gestion de projets, contrôle de gestion).

#### Structuration du contrôle interne et gestion des risques

- Objectif : sécuriser les activités et améliorer la maîtrise des risques.
- Résultat : validation du système de contrôle interne (SCI) et de la matrice des risques financiers, contribuant à un pilotage fiable et maîtrisé.

#### Consolidation des collaborations

- Objectif : améliorer les missions auprès des personnes âgées et de leurs proches aidants et structurer le travail en réseau.
- Résultat : partenariats renforcés avec les acteurs socio-sanitaires (CNP ambulatoire, courts séjours, foyers de jour), extension du périmètre d'action, notamment avec le Centre Mémoire du RHNe, et développement des collaborations avec les communes (Val-de-Ruz, Milvignes, Laténa).

#### Informations sur les comptes 2025 :

Le résultat 2025 de CHF 391'324 est supérieur de CHF 0,4 million par rapport au budget. Cet écart est principalement lié à des charges de personnel inférieures au budget de CHF 0,2 million, essentiellement dues aux vacances de postes (délai de carence) et à des remboursements d'assurances (indemnités journalières maladie). Le nombre moyen d'EPT consommés de janvier à décembre 2025 s'élève à 25,9 EPT par rapport à 27,40 EPT (annualisé) prévus au budget 2025.

## Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2025	Écart C2025 - C2024	
			CHF	%
<b>ACTIF</b>	<b>1'301'711</b>	<b>1'522'747</b>	<b>+221'037</b>	<b>+17.0%</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>1'041'089</b>	<b>1'423'626</b>	<b>+382'537</b>	<b>+36.7%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	916'254	1300'611	+384'357	+41.9%
101 Créances	823	2'385	+1561	+189.6%
104 Actifs de régularisation	93'396	90'000	-3'396	-3.6%
107 Placements financiers	30'615	30'631	+15	+0.0%
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>260'622</b>	<b>99'122</b>	<b>-161'500</b>	<b>-62.0%</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	68'438	53'274	-15'164	-22.2%
142 Immobilisations incorporelles PA	190'334	43'997	-146'336	-76.9%
145 Participations, capital social	1850	1850	0	0.0%
<b>PASSIF</b>	<b>1'301'711</b>	<b>1'522'747</b>	<b>+221'037</b>	<b>+17.0%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>213'566</b>	<b>189'545</b>	<b>-24'021</b>	<b>-11.2%</b>
200 Engagements courants	143'704	121'793	-21'912	-15.2%
204 Passifs de régularisation	69'862	67'752	-2'109	-3.0%
<b>29 Capital propre</b>	<b>1'088'144</b>	<b>1'333'202</b>	<b>+245'058</b>	<b>+22.5%</b>
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	200'672	54'406	-146'266	-72.9%
298 Autres capitaux propres	475'354	475'354	0	0.0%
299 Excédent(+)/Décoouvert(-)	412'118	803'442	+391'324	+95.0%

## Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2025	Écart C2025 - C2024	
			CHF	%
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>3'730'695</b>	<b>4'513'138</b>	<b>782'443</b>	<b>+21.0%</b>
43 Revenus divers	30'695	28'138	-2'557	-8.3%
46 Revenus de transfert	3'700'000	4'485'000	785'000	+21.2%
			0	--
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>4'092'006</b>	<b>4'267'807</b>	<b>175'800</b>	<b>+4.3%</b>
30 Charges de personnel	3'381'397	3'443'871	62'474	+1.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	478'841	662'435	183'594	+38.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	231'769	161'500	-70'268	-30.3%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-361'312</b>	<b>245'331</b>	<b>606'643</b>	<b>+167.9%</b>
44 Revenus financiers	2'150	21	-2'130	-99.0%
34 Charges financières	0	295	295	--
Résultat financier	2'150	-274	-2'424	-112.7%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-359'161</b>	<b>245'058</b>	<b>604'219</b>	<b>+168.2%</b>
48 Revenus extraordinaires	699'311	146'266	-553'045	-79.1%
38 Charges extraordinaires	475'354	0	-475'354	-100.0%
Résultat extraordinaire	223'957	146'266	-77'691	-34.7%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-135'204</b>	<b>391'324</b>	<b>526'528</b>	<b>+389.4%</b>

## 5.5. Université de Neuchâtel (UniNE)

### Rapport d'activité succinct

#### Gouvernance

Le Rectorat emmené par Kilian Stoffel, dont le mandat se termine le 31 juillet, reste en fonction pour un semestre supplémentaire en raison du retard pris par la procédure de nomination d'une nouvelle rectrice. La désignation de Deniz Gyger Gaspoz par le Conseil d'État intervient en juillet, avec la date du 1<sup>er</sup> février 2026 pour l'entrée en fonction. Le projet de nouveau bâtiment franchit deux étapes décisives avec la décision du Grand Conseil, par 95 voix contre 4 et sans abstention, d'octroyer un crédit de construction de près de CHF 97 millions, dont environ CHF 20 millions seront supportés par la Confédération et CHF 40 millions par un don de la Banque cantonale neuchâteloise (mars), ainsi que la mise à l'enquête publique qui se termine sans opposition (septembre). L'Université obtient la certification *Healthy Campus Platinum*, accordée par la Fédération internationale de sport universitaire (FISU), la plus haute possible. Une commission *Healthy Campus* est mise en place, une Semaine de la santé et du sport est organisée, le service en charge de la promotion de la santé est renforcé et des Étudiant-e-s Ressource Relais sont engagé-e-s pour offrir un soutien de proximité au corps estudiantin ainsi que des conseils sur les ressources disponibles pour les questions de santé mentale.

#### Développement durable / Égalité / Qualité

Le plan d'action égalité et diversité 2025-2028 définit des axes stratégiques qui se déclinent en six champs de mesures : université inclusive, développement de carrière, cadre de travail et d'études, prise en compte du genre et de la diversité dans l'enseignement et la recherche, monitoring, communication. Un audit de l'impact écologique des systèmes d'information est réalisé. Il permet d'évaluer les mesures prises par le service informatique et d'identifier des mesures supplémentaires en vue d'améliorer la durabilité numérique de l'Université. Pour la première fois, une enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS) auprès des diplômées et diplômés de l'Université comparant leur trajectoire un an et cinq ans après le master (diplômé-e-s de 2018, enquêtes menées en 2019 et 2023) fait l'objet d'un rapport statistique détaillé du Bureau qualité. Le rapport de l'enquête quadriennale sur la situation socio-économique du corps estudiantin neuchâtelois est également achevé à la fin de l'année.

#### Enseignement

À la rentrée d'automne, un nouveau pilier intitulé « Méthodes et pratiques numériques » est proposé aux étudiantes et étudiants du Master en lettres et sciences humaines. Il forme à la publication de corpus de données numériques dans des domaines tels que la littérature, la linguistique, l'histoire, la géographie, les sciences sociales, l'archéologie ou la philosophie. La nouvelle orientation Durabilité du Bachelor en sciences économiques déploie tous ses effets avec l'arrivée de nouveaux cours : Éthique des affaires, Politique énergétique, Finances et durabilité, Reporting durable. En Faculté des sciences, la bio-informatique est renforcée avec son intégration au module des compétences de base pour la biologie. L'offre de formation continue en muséologie ainsi qu'en promotion et gestion des institutions culturelles se renforce par le biais de partenariats avec les Universités de Fribourg, Lausanne, Genève et Berne.

#### Recherche

Au total, 104 projets de recherche qui occuperont des équipes scientifiques pendant 2515 mois sont lancés durant l'année, pour un montant total de CHF 23,7 millions (59 projets compétitifs FNS-Innosuisse-SEFRI-UE, 45 projets sous forme de mandats). Les trois projets générant le plus de financement sont un projet FNS en biologie qui vise à développer, avec divers partenaires dont la HE-Arc et l'Institut suisse de recherche en agriculture biologique, des solutions écologiques pour lutter contre des champignons pathogènes (CHF 1,9 million), un projet *SNSF Starting Grant* en chimie dont le but est de mieux comprendre le comportement des sols riches en fer pour capturer et retenir du CO<sub>2</sub> (CHF 1,8 million) et un projet en droit financé par la Fondation Philanthropique Famille Sandoz, consacré à l'évolution des droits humains dans les contextes de recul démocratique (CHF 1 million). Un *Graduate campus*, espace d'information, d'échange et de conseil à l'intention de la relève académique pour le soutien au développement de carrière, est inauguré. Il est la conséquence d'une analyse approfondie du parcours doctoral ainsi que de réflexions menées au sein de l'Université en collaboration avec plusieurs services et l'Association du corps intermédiaire.

#### Rayonnement

La professeure de climatologie Martine Rebetz est désignée lauréate du Prix de l'Institut neuchâtelois. Le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) célèbre le trentième anniversaire de sa création. Une exposition grand public sur les cyanobactéries est organisée dans le hall du Museum d'histoire naturelle de Neuchâtel. Le projet Terres vivantes se termine après six ans. Il a réuni 85 exploitations agricoles autour des méthodes durables de conservation des sols et a été appuyé par la Confédération et les cantons de Berne et du Jura, débouchant sur un inventaire de la qualité des terrains agricoles. Le droit alimentaire fait une apparition remarquable avec la tenue à Neuchâtel d'une première conférence en Suisse dédiée à ce sujet. Le site Avis d'expert-e-s, qui recense les interventions des scientifiques romands sur la Radio et la Télévision suisse, fait peau neuve et s'ouvre à la Suisse italienne. Le 1<sup>er</sup> novembre, le Dies academicus se déroule sur le thème « L'Art de transmettre ».

## Ressources humaines

Au 31.12.2025, l'UniNE compte 1'107 collaboratrices et collaborateurs. Cela représente un total 774,5 EPT : 115,4 EPT relèvent du corps professoral, 422,7 du corps intermédiaire, 214,4 du personnel administratif, technique et de bibliothèque (PATB). Le nombre d'apprenties et d'apprentis est de 22.

## Effectifs estudiantins

- 4'549 étudiantes et étudiants : 2'706 femmes (59 %) et 1'843 hommes (39 %).
- 1'065 titres universitaires délivrés (hors formation continue), soit 451 bachelors, 508 masters, 68 doctorats et 38 autres titres.

## Éléments marquants de l'année passée sous revue

Les principaux éléments marquants de l'exercice 2025, sous l'angle des résultats financiers, sont :

### Subvention fédérale

Pour la première fois depuis 2019, l'UniNE ne bénéficie plus du fonds de cohésion qui permettait de maintenir la subvention à un seuil garanti afin de compenser le désavantage induit par un nouveau système fédéral de financement. Le montant versé par la Confédération conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) recule, par rapport à 2024, de CHF 42'000 pour s'établir à un peu plus de CHF 24,1 millions. La baisse de subvention fédérale est limitée à quelques dizaines de milliers de francs, loin des centaines de milliers de francs qu'aurait eu à subir l'Université juste après l'entrée en vigueur de la loi si ce mécanisme permettant d'amortir le choc n'avait pas été mis en place.

Comparé à la subvention 2024 si elle avait été calculée sans avoir recours au fonds de cohésion, le montant versé en 2025 est en hausse d'un peu plus de CHF 300'000. Ce résultat est obtenu grâce à la partie « enseignement » de la subvention et plus précisément à la progression des effectifs. La part « recherche » est stable avec un montant total identique, à quelques centaines de francs près, à celui de l'année précédente.

### Subvention AIU

La transition vers les nouveaux tarifs revus à la baisse se termine en 2025 avec l'application, pour la première fois, des forfaits prévus par l'accord intercantonal universitaire révisé (AIU 2019). Malgré cette réduction du montant forfaitaire, le total de la subvention versée par les autres cantons pour la formation de leurs ressortissantes et ressortissants n'est qu'en légère diminution (-0,4% ou CHF 80'000), du fait de l'augmentation des effectifs estudiantins.

## Résultat de l'exercice

L'exercice 2025, avant attribution aux fonds de compensation et d'innovation est à l'équilibre avec un excédent de recettes d'environ CHF 15'000.

### Fonds de compensation et d'innovation

Le fonds d'innovation est utilisé en 2025 pour financer un équipement scientifique d'importance pour l'Université, à hauteur de CHF 0,3 million. Au terme de l'exercice 2025, les fonds présentent les soldes suivants :

- Fonds de compensation : CHF 0,7 million.
- Fonds d'innovation : CHF 3,8 millions.

## Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2025	Écart C2025 - C2024	
			CHF	%
<b>1 ACTIF</b>	<b>20'219'888</b>	<b>16'595'844</b>	<b>-3'624'044</b>	<b>-17.9%</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>15'668'242</b>	<b>11'769'551</b>	<b>-3'898'691</b>	<b>-24.9%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	5'122'067	623'804	-4'498'263	-87.8%
101 Créances	438'518	259'242	-179'276	-40.9%
104 Actifs de régularisation	10'067'011	10'751'064	+684'052	+6.8%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	40'646	135'441	+94'796	+233.2%
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>4'551'646</b>	<b>4'826'294</b>	<b>+274'647</b>	<b>+6.0%</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	4'490'395	4'765'043	+274'647	+6.1%
145 Participations, capital social	61251	61251	0	0.0%
<b>2 PASSIF</b>	<b>20'219'888</b>	<b>16'595'844</b>	<b>-3'624'044</b>	<b>-17.9%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>12'865'516</b>	<b>9'705'772</b>	<b>-3'159'744</b>	<b>-24.6%</b>
200 Engagements courants	4'246'377	2'086'700	-2'159'677	-50.9%
204 Passifs de régularisation	1024'758	816'198	-208'560	-20.4%
205 Provisions à court terme	1076'508	1049'153	-27'355	-2.5%
206 Engagements financiers à long terme	6'517'873	5'753'721	-764'152	-11.7%
<b>29 Capital propre</b>	<b>7'354'372</b>	<b>6'890'072</b>	<b>-464'300</b>	<b>-6.3%</b>
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	725'736	734'487	+8'752	+1.2%
293 Préfinancements	6'628'637	6'155'585	-473'052	-7.1%
299 Excédent(+)/Découvert(-)	0	0	0	--

## Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2025	Écart C2025 - C2024	
			CHF	%
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>102'433'662</b>	<b>103'523'594</b>	<b>+1'089'932</b>	<b>+1.1%</b>
42 Taxes	4'275'441	4'434'378	+158'937	+3.7%
43 Revenus divers	219'062	309'206	+90'144	+41.1%
46 Revenus de transferts	97'939'159	98'780'011	+840'852	+0.9%
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>103'038'382</b>	<b>103'969'283</b>	<b>+930'902</b>	<b>+0.9%</b>
30 Charges de personnel	76'972'337	77'738'794	+766'458	+1.0%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	22'785'836	22'836'013	+50'176	+0.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1427'298	1627'549	+200'252	+14.0%
36 Charges de transferts	1852'911	1766'927	-85'984	-4.6%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-604'720</b>	<b>-445'689</b>	<b>+159'031</b>	<b>+26.3%</b>
44 Revenus financiers	53'126	22'738	-30'387	-57.2%
34 Charges financières	46'088.750	41350	-4'739	-10.3%
Résultat financier	7'037	-18'611	-25'648	-364.5%
<b>Résultat ordinaire</b>	<b>-597'683</b>	<b>-464'300</b>	<b>+133'383</b>	<b>+22.3%</b>
48 Revenus extraordinaires	600'049	478'886	-121'162	-20.2%
38 Charges extraordinaires	2'365	14'586	+12'220	+516.6%
Résultat extraordinaire	597'683	464'300	-133'383	-22.3%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>--</b>

## 5.6. Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)

### Rapport d'activité succinct

Cette année 2025 a connu la mise en vigueur des actions élaborées dans le cadre du projet MORPHO 25 du SCAN. Des prix plus bas pour les prestations administratives en ligne, une réduction pour les factures sous forme électronique et des horaires adaptés, ce pack de mesures lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2025 a été un succès. Désormais 18% des factures sont envoyées sous forme électronique. Nous sommes encore loin de notre objectif de 66% en 2028, mais la transition est en marche ! Pour nos clients et clientes du domaine de la navigation, le taux est déjà à 35%.

Un grand moment de notre année 2025 a été la présence du conseiller fédéral Beat Jans dans nos locaux. En effet, le 8 septembre 2025, le SCAN a eu l'honneur d'accueillir à Boudevilliers une conférence de presse consacrée au permis d'élève conducteur électronique (ePEC). Cette rencontre a permis de présenter au public les avancées de ce projet novateur. Le canton de Neuchâtel fait partie des cantons pilotes aux côtés de Berne, du Tessin, du Valais et d'Appenzell Rhodes-Extérieures, démontrant ainsi sa volonté d'être à la pointe de la transformation numérique et de l'innovation dans le domaine de la mobilité. Ce premier permis sous forme numérique est très apprécié par nos clients et clientes. Nous allons maintenant continuer notre travail avec les autres cantons et la Confédération pour numériser le permis de conduire et le permis de circulation ces prochaines années.

Après déjà 17 ans d'autonomie du SCAN, il était temps de donner un coup de jeune à nos bases légales. Ces dernières années, une analyse détaillée a été effectuée dans le but d'un toilettage législatif. Suite à ce travail de fond, il a été constaté que plusieurs éléments nécessitaient d'être ajoutés ou corrigés. Le Grand Conseil a accepté en septembre le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi modifiant la loi sur le service cantonal des automobiles et de la navigation (LSCAN), la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux (LTVRB) et la loi d'introduction de la législation fédérale en matière de navigation intérieure (LI-LNI). Le rôle du bureau du Conseil d'administration, le référentiel comptable du SCAN, les voies de droit et la protection des données sont les aspects qui ont été améliorés dans ces lois et dans les arrêtés liés.

En parallèle, dans le cadre de la protection des données, le SCAN a mis en place une nouvelle prestation dans le Guichet unique à l'attention des Services publics qui ont accès à ses données. Cette nouvelle infrastructure sécurise et simplifie l'accès aux données que ces entités utilisent dans le cadre de leurs activités.

Financièrement, le SCAN enregistre une légère perte de CHF 54'201, alors que le budget prévoyait un bénéfice de CHF 57'175. Le taux de couverture s'établit ainsi à 99,6%. Compte tenu des importantes baisses d'émoluments consenties ces dernières années, on peut considérer que le SCAN atteint désormais un équilibre financier structurel. Cette situation correspond pleinement au principe même de l'émolument, qui vise à couvrir les charges effectives.

### Éléments marquants de l'année passée sous revue

Du côté de son engagement pour la collectivité, le SCAN a franchi une étape importante pour contribuer à la sécurité de la population en signant avec l'ECAP la charte « Employeur Partenaire » des sapeurs-pompiers. Ce label est une reconnaissance accordée aux entités qui soutiennent activement l'engagement des sapeur-es-pompiers volontaires dans leurs effectifs.

Le SCAN a aussi fait cette année sa traditionnelle enquête de la satisfaction des clients et clientes privé-e-s en collaboration avec MIS Trend et les cantons de Vaud, Fribourg et Valais. 87 % de client-e-s satisfaits, c'est un magnifique résultat qui démontre que nous avons su ces dernières années être à l'écoute des exigences des citoyens, citoyennes neuchâtelois-es.

Dans le domaine navigation, un beau projet intercantonal a été réalisé : le remplacement des feux de tempête au bord du lac. Les anciens feux avaient plus de 40 ans et ne permettaient plus une utilisation sûre et bien automatisée. Les nouveaux feux ont été installés durant l'été sur les lacs de Bienne, Neuchâtel et Léman.

Le Guichet unique propose désormais 37 prestations en ligne du SCAN, offrant autant de raisons d'éviter des déplacements et d'accéder aux services à toute heure. Plus de 14'000 prestations sont réalisées chaque mois par ce canal, ce qui constitue une forte augmentation par rapport à 2024 (+17%), notamment grâce au projet MORPHO25.

Au cours de l'année 2025, le SCAN a mis en place un « voicebot » (agent conversationnel vocal) qui répond aux questions de la clientèle hors des heures d'ouverture du SCAN.

En 2025, le SCAN a poursuivi ses engagements en faveur de la mobilité douce, dans le cadre de sa politique environnementale. Sur ce thème, le SCAN a participé pour la première fois au challenge « Bike to Work », visant à encourager les déplacements à vélo pour les trajets domicile-travail. Cette initiative a permis de totaliser 672 kilomètres, représentant une économie estimée de 97 kg de CO<sub>2</sub>.

La gestion des risques est un processus très important au SCAN car il permet d'anticiper et de répondre de manière proactive aux menaces potentielles pouvant entraver les objectifs de l'entité. Intégrer une culture de gestion des risques est

impératif afin d'assurer la pérennité d'une entité publique dans un environnement complexe et en constante évolution. En 2025, les nouveaux risques suivants ont été analysés : remplacement à venir de la base de données conducteurs et véhicules (SIAC) de la Confédération, lancement d'un appel d'offres par un canton utilisateur du logiciel métier du SCAN, remplacements à venir de membres de la direction et du Conseil d'administration, retards dans les contrôles techniques dans beaucoup de cantons et aspect concurrentiel des conditions de travail. Dans le cadre de ces analyses, afin de minimiser ces risques, plusieurs contrôles ont été mis en place et des actions ont été lancées.

En 2025, le SCAN a poursuivi son engagement en faveur de la prévention routière et nautique en mettant l'accent sur des actions concrètes et ciblées visant à renforcer la sécurité et à promouvoir des comportements responsables sur l'ensemble du territoire cantonal.

Un effort particulier a été consacré au soutien des sociétés et associations mettant en place des solutions de transports nocturnes. Afin de renforcer l'impact de cette démarche, le concept de communication a été entièrement repensé et décliné sous une nouvelle identité, portée par le slogan « T'es pompette, rentre en navette ». Cette campagne, visible notamment sous forme de bâches ou d'annonces sur les écrans de manifestations, visait à sensibiliser de manière directe et accessible aux risques liés à la conduite sous l'influence de l'alcool, tout en valorisant des alternatives sûres pour le retour à domicile.

La prévention auprès des motocyclistes a également constitué un temps fort de l'année avec l'organisation de la 11<sup>ème</sup> Journée des motard-e-s, en collaboration avec la Police neuchâteloise. Cette édition a permis de mettre en lumière un aspect essentiel de la sécurité routière : l'équipement. Le succès rencontré confirme l'intérêt et la pertinence de cet événement, devenu un rendez-vous incontournable de la prévention moto dans le canton.

Enfin, en fin d'année, à l'approche des fêtes, plusieurs vidéos de prévention ont été réalisées et diffusées afin d'encourager des choix de mobilité responsables. Ces messages invitaient notamment à privilégier les déplacements à pied, les transports publics, le taxi ou encore les solutions telles que Nez Rouge, contribuant ainsi à réduire les risques d'accident durant cette période particulièrement sensible. À travers ces différentes actions, le SCAN confirme son rôle actif et durable dans la prévention routière et la promotion d'une mobilité sûre et responsable.

En 2025, le secteur marketing et communication a poursuivi la dynamique engagée avec le projet MORPHO25, en mettant l'accent sur la simplification des prestations et l'accompagnement de la clientèle vers les démarches en ligne. À ce titre, de nombreux contenus vidéo en motion design ont été réalisés afin d'expliquer de manière claire, accessible et attractive les démarches administratives et les prestations du SCAN, tout en valorisant les avantages financiers associés, tels que des rabais d'environ 10% ou la réduction de CHF 2 pour le recours à la facture électronique. Ces actions visaient à encourager durablement l'adoption des canaux numériques, plus rapides, économiques et respectueux de l'environnement.

Un axe stratégique majeur de l'année 2025 a également porté sur le développement et la mise en production des emails transactionnels. Ces communications automatisées ont pour objectif de faciliter le quotidien des usagers et usagères en leur adressant des rappels clairs et opportuns concernant les échéances légales et les délais administratifs liés au SCAN. Cette démarche contribue à prévenir les oublis, à éviter les situations délicates et à améliorer l'expérience client. À ce jour, 19 types d'emails transactionnels sont en production.

Dans le cadre des prestations du SCAN, on peut faire les remarques suivantes :

- Le parc véhicules neuchâtelois a – en adéquation avec l'augmentation de la population – enregistré une hausse de 0,90% en 2025 et a dépassé pour la première fois la barre des 140'000 véhicules.
- Le parc de véhicules utilisant des énergies alternatives a poursuivi son augmentation, pour atteindre 15,43%. La cylindrée moyenne demeure stable avec une légère tendance à la baisse en 2025. Le poids total moyen poursuit, quant à lui, son augmentation. L'âge moyen du parc des voitures de tourisme a, à nouveau, augmenté.
- La formule de taxation basée sur les émissions de CO2 et l'âge du véhicule poursuit partiellement ses objectifs. En effet et contrairement aux années précédentes, les émissions CO2 ont augmenté de 2,11%. L'âge moyen du parc poursuit en effet son augmentation. Les émissions de CO2 moyennes des voitures neuves sont à la hausse.
- Les immatriculations de voitures de tourisme neuves ont à nouveau baissé en 2025 pour atteindre 4'674 immatriculations. Elles étaient de 7'200 en 2015.
- Dès janvier 2026, le SCAN introduit une nouveauté visant à récompenser les détenteurs et détentrices qui, lors du dépôt de leurs plaques, renoncent à la durée de conservation habituelle d'une année. Les plaques sont détruites de suite et le détenteur ou la détentrice bénéficie d'une bonification de CHF 5.
- La part de détenteurs et détentrices de permis par rapport à la population reste stable et atteint les 70%, soit 126'173 conducteurs, en hausse régulière.
- En 2025, le SCAN constate une augmentation du nombre de mesures prononcées, qui dépasse une nouvelle fois la barre des 5'000 décisions, sans toutefois atteindre le niveau de 2023 (5'226 décisions). La vitesse reste nettement en tête des infractions commises. Les mesures prononcées en raison de pertes de maîtrise dépassent, pour la troisième année consécutive, celles concernant la conduite sous l'influence de l'alcool.
- Légère baisse du nombre de contrôles techniques en 2025, liée à la formation de 2 nouveaux experts dans le domaine navigation.
- Une hausse d'environ 10% du volume des examens de conduite entre 2024 et 2025 a été constatée. Elle a aussi un impact sur le nombre de contrôles techniques.
- On constate une hausse des activités dans le domaine de la navigation par rapport à 2024, mais on n'atteint pas les chiffres exceptionnels d'après COVID (2021 et 2022).

## Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2025	Écart C2025 - C2024	
			CHF	%
<b>ACTIF</b>	<b>15'401'567</b>	<b>15'222'402</b>	<b>-179'165</b>	<b>-1.2%</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>2'165'373</b>	<b>2'076'716</b>	<b>-88'657</b>	<b>-4.1%</b>
Disponibilités	949'547	845'379	-104'168	-11.0%
Créances	825'148	850'929	+25'782	+3.1%
Actifs de régularisation	390'678	380'408	-10'271	-2.6%
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>13'236'194</b>	<b>13'145'686</b>	<b>-90'508</b>	<b>-0.7%</b>
Immobilisations corporelles	13'128'422	13'067'526	-60'897	-0.5%
Immobilisations incorporelles	107'771	78'160	-29'611	-27.5%
<b>PASSIF</b>	<b>15'401'567</b>	<b>15'222'402</b>	<b>-179'165</b>	<b>-1.2%</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>6'784'522</b>	<b>6'605'608</b>	<b>-178'914</b>	<b>-2.6%</b>
Engagements courants	1834'706	1743'627	-91'079	-5.0%
Passifs de régularisation	616'880	561'513	-55'367	-9.0%
Provisions à court terme	162'100	155'800	-6'300	-3.9%
Engagements financiers à court terme	2'050'000	3'800'000	+1'750'000	+85.4%
Engagements financiers à long terme	1'800'000	0	-1'800'000	-100.0%
Engagements envers les financements spéciaux sous capitaux de tiers	320'836	344'669	+23'832	+7.4%
<b>Fonds propres</b>	<b>8'617'045</b>	<b>8'616'794</b>	<b>-251</b>	<b>-0.0%</b>
Financements spéciaux sous capital propre	50'000	50'000	0	0.0%
Fonds sous capital propre	132'740	186'690	+53'950	+40.6%
Réserves	8'029'312	8'029'312	0	0.0%
Préfinancement	400'000	400'000	0	0.0%
Excédents du bilan	4'993	-49'209	-54'201	-1085.6%

## Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2025	Écart C2024 - C2023	
			CHF	%
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>12'951'613</b>	<b>12'583'484</b>	<b>-368'129</b>	<b>-2.8%</b>
Émoluments	10'953'754	10'666'642	-287'112	-2.6%
Revenus divers	490'148	426'368	-63'780	-13.0%
Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux	157'458	140'292	-17'165	-10.9%
Revenus de transfert	1'350'253	1'350'181	-72	-0.0%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>12'323'171</b>	<b>12'216'355</b>	<b>-106'816</b>	<b>-0.9%</b>
Charges de personnel	7'517'869	7'659'058	141'189	+1.9%
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'337'092	3'315'068	-22'024	-0.7%
Amortissements du patrimoine administratif	874'770	894'738	19'968	+2.3%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	200'584	218'075	17'491	+8.7%
Charges de transfert	392'856	129'416	-263'440	-67.1%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>628'442</b>	<b>367'129</b>	<b>-261'314</b>	<b>-41.6%</b>
Revenus financiers	12'927	15'053	2'126	+16.4%
Charges financières	441'369	436'383	-4'986	-1.1%
Résultat financier	-428'442	-421'330	7'112	+1.7%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>200'000</b>	<b>-54'201</b>	<b>-254'201</b>	<b>-127.1%</b>
Revenus extraordinaires	0	0	0	--
Charges extraordinaires	200'000	0	-200'000	-100.0%
Résultat extraordinaire	-200'000	0	200'000	+100.0%
<b>Résultat total</b>	<b>0</b>	<b>-54'201</b>	<b>-54'201</b>	<b>--</b>
<i>Résultat total sans la part de l'État au bénéfice du SCAN</i>	<i>288'731</i>	<i>-54'201</i>	<i>-342'932</i>	<i>-118.8%</i>

## 5.7. Neuchâtel – Établissement pour la viabilité des infrastructures autoroutières (NEVIA)

### Rapport d'activité succinct

#### Baisse des revenus

Le compte de résultat affiche un recul global des revenus de 5,6%, soit CHF 1'080'500. Les recettes provenant des prestations rémunérées par l'OFROU (groupe 46), qui constituent l'essentiel des ressources de NEVIA, sont lourdement impactées par l'importante baisse de la demande de prestations en régie (CHF 1'330'000 pour l'entretien lourd réduit et CHF 240'000 pour les projets, ces derniers étant générateurs de marge). Le volume des prestations en régie est subordonné aux enveloppes allouées par l'OFROU avec une tendance à la baisse des moyens à disposition. À ce titre, l'enveloppe 2026 de l'entretien lourd réduite accordée à l'UTIX a notamment été réduite de CHF 500'000 par rapport à 2025.

À l'inverse, la négociation par l'UTIX de modifications de commande pour des prestations relatives à la LVC (Loi fédérale sur les voies cyclables) engendre une augmentation des recettes forfaitaires de l'entretien courant pour NEVIA. Toutefois, l'impact sur le résultat est négligeable, car ces prestations sont entièrement sous-traitées et entraînent une augmentation proportionnelle des charges.

Le poste remboursements (groupe 42) présente une baisse par rapport à 2024 d'environ CHF 99'000 (-13,6%). Il s'agit principalement des prestations portant sur la remise en état des infrastructures à la suite d'accidents. Ces prestations sont importantes, car elles sont génératrices de marge. Cependant, NEVIA n'a aucune maîtrise sur ces revenus dont l'occurrence est fortuite et l'ampleur totalement imprévisible.

#### Hausse des charges de personnel

Les charges de personnel connaissent une hausse de 4,8% par rapport à 2024. Celle-ci s'explique notamment par le nouveau taux d'indexation appliqué en 2025 (6,31%) et la progression salariale du personnel (échelon) selon la grille de l'État de Neuchâtel.

#### Baisse des charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges d'exploitation affichent globalement la même tendance à la baisse que les recettes (-10,2%). Conséquence directe de la diminution de CHF 1'330'000 des recettes de l'entretien lourd réduit, les charges sous-traitées y relatives (position 313) évoluent symétriquement. De plus, les conditions météorologiques durant la période du service hivernal 2025 ont été relativement clémentes et ont induit une consommation de fondants chimiques (position 310) nettement moins importante qu'en 2024 (CHF -165'000).

À l'inverse, d'autres postes connaissent une progression par rapport à l'exercice précédent. Les charges d'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (position 315) augmentent sensiblement de près de CHF 101'000 principalement en raison de dépannages sur plusieurs véhicules lourds (balayeuse, Unimog) et de réparations sur d'autres véhicules et engins (camion hydrocureur, grue).

#### Investissements en 2025 globalement supérieurs à 2024

L'investissement en machines et engins est supérieur en 2025 de CHF 264'000 par rapport à 2024. Il comprend notamment une série d'agrégats pour le service hivernal ou l'entretien des espaces verts adaptés au véhicule porte-outil de type Unimog. NEVIA a également investi dans un nouveau système de signalisation composé de deux totems lumineux autonomes et d'une remorque de chargement/déchargement pour un montant de CHF 173'000.

En revanche, le montant des investissements 2025 consacré aux véhicules est inférieur de CHF 179'000 à celui de 2024. Il comprend essentiellement les acquisitions d'un véhicule porte-outil Unimog (CHF 283'000) et d'un camion 2 essieux d'occasion (CHF 51'000) destiné au transport d'un tampon amortisseur.

#### Résultat d'exploitation négatif

L'exercice comptable 2025 se solde par une légère perte s'élevant à CHF 5'470, soit 0,03% du chiffre d'affaires. Même sans distribution à l'OFROU, le résultat diminue de CHF 359'203 par rapport à 2024. Dans son budget 2025, NEVIA avait anticipé la baisse des revenus issus de prestations en régie et présenté un petit excédent de CHF 103'000.

Suite à l'exercice 2024, une redevance a été versée en 2025 à l'État de Neuchâtel pour un montant de CHF 156'614 (art. 48 RELERN). Par ailleurs, une dissolution d'une réserve pour un montant de CHF 4,6 millions a eu lieu. Ces deux éléments n'interviennent qu'au niveau des comptes de bilan et n'impactent pas le compte de résultats. En tenant compte également de la perte 2025 (CHF 5'470), l'excédent du bilan au 31.12.2025 se monte à CHF 9'243'880, en augmentation de CHF 4'437'916 par rapport à l'exercice précédent.

## Éléments marquants de l'année passée sous revue

### Évolution des revenus et facteurs explicatifs

L'évolution des revenus s'explique principalement par des facteurs externes, notamment la baisse de certaines prestations à forte marge (accidents, projets), le report de projets ainsi que des conditions météorologiques contrastées ayant influencé le volume d'activité.

### Activité projets et pilotage opérationnel

Les activités liées aux projets, qui constituent un levier de création de valeur pour l'établissement, ont connu une contribution inférieure aux attentes. Cette situation s'explique notamment par des impacts météorologiques impliquant des reports de projets, mais également par un besoin d'amélioration du suivi et du pilotage de ces activités. Dans ce contexte, le renforcement de la culture projet et des outils de pilotage constitue un enjeu identifié afin d'optimiser à l'avenir la visibilité de ce segment au résultat.

### Contraintes d'exploitation et évolution des coûts

L'année a été marquée par plusieurs facteurs ayant exercé une pression sur les coûts d'exploitation.

La poursuite de l'application des dispositions légales, notamment en lien avec la Loi sur le travail (LTr), introduit des contraintes supplémentaires en matière d'organisation du travail, en particulier concernant les horaires et les temps de repos.

Par ailleurs, une tendance à l'augmentation des interventions réalisées de nuit est observée. Ces modalités, nécessaires pour limiter l'impact sur le trafic, engendrent des coûts d'exploitation plus élevés.

### Sécurité et maîtrise des risques

La sécurité constitue un enjeu majeur pour l'établissement. L'année a été marquée par plusieurs événements, dont certains accidents significatifs, rappelant l'importance de maintenir un haut niveau de vigilance.

Le renforcement de la culture sécurité et des dispositifs associés constitue ainsi un axe prioritaire pour les années à venir, et également un enjeu d'investissement en formation, temps et matériel.

### Investissements et évolution du parc

L'établissement poursuit la transition de son parc de véhicules, avec le remplacement progressif des véhicules thermiques par des modèles électriques.

Des investissements ont également été réalisés avec l'acquisition d'agrégats pour Unimog et équipements télécommandés, et de systèmes de signalisation lumineuse autonomes, visant à améliorer l'efficacité opérationnelle. Dans un contexte de hausse des coûts de prestation, ces mesures ont pour objectif de contenir leur évolution et de renforcer la performance globale de l'établissement.

### Synthèse

L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte à la fois contraint et transitoire. La combinaison de facteurs externes (conditions météorologiques, baisse de certaines prestations à forte marge), opérationnels (report de projets), réglementaires (contraintes accrues en matière d'organisation du travail) et organisationnels (changement de direction et phase de stabilisation) explique les résultats observés.

Malgré ces éléments, la situation financière de l'établissement reste globalement maîtrisée. Les axes d'amélioration identifiés, notamment en matière de pilotage des projets, de structuration des activités et de maîtrise des coûts, doivent permettre de renforcer la performance à moyen terme.

## Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2025	Écart C2025 - C2024 CHF %	
<b>1 ACTIF</b>	<b>15'817'445</b>	<b>14'400'086</b>	<b>-1'417'359</b>	<b>-9.0%</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>11'469'249</b>	<b>9'943'568</b>	<b>-1'525'681</b>	<b>-13.3%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	449'253	2'015'330	+1566'077	+348.6%
101 Créances	4'874'744	2'189'861	-2'684'883	-55.1%
102 Placements financiers à court terme	0	1500'000	+1500'000	--
104 Actifs de régularisation	2'397'418	1947'917	-449'502	-18.7%
106 Stocks, fournitures et travaux en cours	241'120	286'367	+45'247	+18.8%
107 Placements financiers	3'506'714	2'004'094	-1502'620	-42.8%
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>4'348'196</b>	<b>4'456'518</b>	<b>+108'322</b>	<b>+2.5%</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	4'339'468	4'451'822	+112'354	+2.6%
142 Immobilisations incorporelles	8'728	4'696	-4'032	-46.2%
<b>2 PASSIF</b>	<b>15'817'445</b>	<b>14'400'086</b>	<b>-1'417'359</b>	<b>-9.0%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>4'776'481</b>	<b>3'521'207</b>	<b>-1'255'274</b>	<b>-26.3%</b>
200 Engagements courants	2'459'952	2'117'012	-342'940	-13.9%
204 Passifs de régularisation	1785'529	915'194	-870'334	-48.7%
205 Provisions à court terme	531'000	489'000	-42'000	-7.9%
<b>29 Capital propre</b>	<b>11'040'964</b>	<b>10'878'880</b>	<b>-162'084</b>	<b>-1.5%</b>
291 Fonds	600'000	600'000	0	0.0%
298 Autres capitaux propres	5'635'000	1'035'000	-4'600'000	-81.6%
299 Excédent(+)/Découvert(-)	4'805'964	9'243'880	+4'437'916	+92.3%

## Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2025	Écart C2025 - C2024 CHF %	
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>19'446'831</b>	<b>18'367'963</b>	<b>-1'078'868</b>	<b>-5.5%</b>
42 Taxes	727'104	628'380	-98'724	-13.6%
43 Revenus divers	20'611	5'591	-15'019	-72.9%
46 Revenus de transfert	18'699'117	17'733'992	-965'125	-5.2%
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>19'112'430</b>	<b>18'390'383</b>	<b>-722'047</b>	<b>-3.8%</b>
30 Charges de personnel	7'458'653	7'818'007	359'354	+4.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	10'869'244	9'755'275	-1'113'968	-10.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	784'534	817'100	32'567	+4.2%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>334'401</b>	<b>-22'420</b>	<b>-356'821</b>	<b>-106.7%</b>
44 Revenus financiers	19'866	18'187	-1679	-8.5%
34 Charges financières	535	1238	703	+131.3%
Résultat financier	19'331	16'949	-2'382	-12.3%
<b>Résultat ordinaire</b>	<b>353'732</b>	<b>-5'470</b>	<b>-359'203</b>	<b>-101.5%</b>
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	--
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>353'732</b>	<b>-5'470</b>	<b>-359'203</b>	<b>-101.5%</b>

## 5.8. Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

### Rapport d'activité succinct

Le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, spécialisé dans l'intégration professionnelle de personnes, qualifiées ou non, par la formation dans les domaines de l'industrie. Le CNIP :

- propose des stages d'observation et accompagne les personnes dans la définition et la réalisation de leurs objectifs de vie professionnelle ;
- offre des formations pour les assuré-e-s AI et les assuré-e-s ORP dans les domaines techniques tels que l'usinage mécanique, la micromécanique, le décolletage, le contrôle qualité, la logistique, le polissage ou encore l'automatisation.

En 2025, en raison de la situation économique favorable, le service de l'emploi a maintenu sa réservation annuelle par rapport à l'année 2024. Toutefois, en cours d'année, les besoins ayant quelque peu augmenté, des cours supplémentaires ont été organisés dans les domaines de mécanique, de contrôle et de l'automatisation.

La fréquentation des ateliers de formation par les assuré-e-s de l'AI a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

Une collaboration avec le service des migrations s'est terminée en mars 2025. Plusieurs nouvelles formations dans les domaines de l'horlogerie, du contrôle de qualité et de polissage ont été dispensées en soirée dans le courant de l'année.

En octobre 2025, les 12 lauréat-e-s de la formation de chef-fe d'équipe ont reçu leur diplôme intercantonal signé par les ministres jurassien et bernois. Cette formation réalisée en soirée est le fruit d'un partenariat avec l'Association pour la Promotion de la Formation Continue (APFC).

Comme chaque année depuis plus de 10 ans, le CNIP organise « Le Label Intégration » en partenariat avec OAI-NE et présidé par Mme la conseillère d'État F. Nater, cheffe du Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS). Pour la première fois, cet événement a été organisé chez une entreprise partenaire. Durant cette année 2025, 12 entreprises (6 neuchâtelaises, 3 vaudoises, 1 bernoise, 1 jurassienne et 1 valaisanne) ont accueilli des stagiaires de l'assurance-invalidité ayant suivi une formation au CNIP.

En 2026, cette cérémonie sera à nouveau organisée chez une entreprise partenaire.

### Comptes 2025

Au 31 décembre 2025, les comptes présentent un déficit de CHF 374'961,22.

### Relations avec l'État

La subvention accordée par l'État de Neuchâtel s'est élevée à CHF 140'000. Suite à l'audit du bureau Compas sur la stratégie générale du CNIP (mandaté par le DECS), des échanges ont eu lieu tout au long de l'année entre le CNIP et le DECS.

### RH

Suite au départ à la retraite anticipée de la collaboratrice de finance, le poste a été repris par Mme Li Mao Lecoultré titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en finance et en comptabilité. Au 31 décembre 2025, le nombre d'emplois plein temps se montait à 25 et 1 apprentie en administration.

### Éléments marquants de l'année passée sous revue

Deux cérémonies de remise de diplômes ont été organisées les 27 mars et 2 octobre.

Le CNIP a présenté ses activités au salon TWS (Technical Watchmaker Show) à La Chaux-de-Fonds.

Le CNIP a ouvert ses portes au public le 29 octobre. Près de 200 personnes ont participé à la visite des différents ateliers. Le 19 novembre, le CNIP a participé à la soirée d'information « CAP vers l'âge adulte » et y a présenté toutes les formations destinées aux jeunes adultes.

La formation de chef-fe d'équipe en industrie a été organisée en journée par le CNIP sur le site du CPNE-TN à Cernier.

## Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	CHF	%
<b>ACTIF</b>	<b>2'406'320</b>	<b>2'443'420</b>	<b>+37'099</b>	<b>+1.5%</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>1'818'315</b>	<b>1'895'855</b>	<b>+77'540</b>	<b>+4.3%</b>
Disponibilités	981996	601885	-380'111	-38.7%
Créances	245'879	259'346	+13'466	+5.5%
Actifs de régularisation	453'339	897'524	+444'185	+98.0%
Marchandises, fournitures et travaux en cours	0	0	0	--
Immobilisations corporelles du patrimoine financier	137'100	137'100	0	0.0%
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>588'006</b>	<b>547'565</b>	<b>-40'441</b>	<b>-6.9%</b>
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	503'776	401326	-102'450	-20.3%
Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	84'230	146'239	+62'009	+73.6%
<b>PASSIF</b>	<b>2'406'320</b>	<b>2'443'420</b>	<b>+37'099</b>	<b>+1.5%</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>1'914'963</b>	<b>2'327'023</b>	<b>+412'060</b>	<b>+21.5%</b>
Engagements courants	187'277	151101	-36'176	-19.3%
Engagements financiers à court terme	432'250	32'250	-400'000	-92.5%
Passifs de régularisation	220'334	618'864	+398'530	+180.9%
Provisions à court terme	356'518	838'474	+481956	+135.2%
Engagements financiers à long terme	718'583	686'333	-32'250	-4.5%
<b>Fonds propres</b>	<b>491'358</b>	<b>116'397</b>	<b>-374'961</b>	<b>-76.3%</b>
Capital propre	1564'289	1564'289	0	0.0%
Résultat reporté	-306'544	-1072'931	-766'387	-250.0%
Résultat de l'exercice	-766'387	-374'961	+391426	+51.1%

## Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	CHF	%
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>4'307'987</b>	<b>4'615'246</b>	<b>+307'259</b>	<b>+7.1%</b>
Frais d'écolage et taxes de cours	180'653	179'333	-1321	-0.7%
Recettes sur ventes	3'459	17'480	+14'021	+405.3%
Revenus divers	65'148	94'715	+29'567	+45.4%
Dédommagements des collectivités publiques	3'918'726	4'183'719	+264'992	+6.8%
Subventions des collectivités publiques et des tiers	140'000	140'000	0	0.0%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>5'114'348</b>	<b>5'090'512</b>	<b>-23'837</b>	<b>-0.5%</b>
Charges de personnel	3'324'957	3'423'914	+98'957	+3.0%
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1599'143	1502'149	-96'994	-6.1%
Amortissements du patrimoine administratif	190'248	164'449	-25'799	-13.6%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-806'361</b>	<b>-475'265</b>	<b>+331'096</b>	<b>+41.1%</b>
Revenus financiers	69'311	66'476	-2'835	-4.1%
Charges financières	29'337	21772	-7'564	-25.8%
Résultat financier	39'974	44'704	+4'729	+11.8%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-766'387</b>	<b>-430'561</b>	<b>+335'825</b>	<b>+43.8%</b>
Revenus extraordinaires	0	55'600	+55'600	--
Charges extraordinaires	0	0	0	--
Résultat extraordinaire	0	55'600	+55'600	--
<b>Résultat total</b>	<b>-766'387</b>	<b>-374'961</b>	<b>+391'426</b>	<b>+51.1%</b>

## Compte des investissements

Compte des investissements (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2025	Écart C2025 - C2024	
			CHF	%
5 Dépenses d'investissement	87'743	124'008	+36'265	+41.3%
6 Recettes d'investissement	0	0	0	--
<b>Investissements nets</b>	<b>87'743</b>	<b>124'008</b>	<b>+36'265</b>	<b>+41.3%</b>